هكذا من الأصل

Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15369 – 7 F — DIMANCHE 26 – LUNDI 27 JUIN 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Pharaon

Crise japonaise

QUELQUES heures à peine après que l'empereur Akihito eut déposé, sans un mot de regret, une couronne au monument aux morts américains de la deuxième guerre mondiale à Honolulu – où se trouve la base de Pearl-Harbor, bombardée par l'aviation en décembre 1941 – son premier ministre était acculé à une démission sans gloire. Samedi 25 juin, en effet, Tsutomu Hata a baissé pavillon, après deux mois à peine à la tête d'une coalition fragile et hétéroclite. Il était le sixième chef de gouvernement depuis 1989.

Bien sûr, M. Hata compte rebondir aux affaires à la tête d'une coalition requinquée. Soit par le retour d'un Parti socialiste divisé, soit par un rapprochement entre factions de droite pour former un pôle néo-conservateur. Le noyau de l'équipe Hata, composé du bloc Parti de la renaissance (PR)-Komeito (bouddhiste), tente en effet à nouveau de débaucher la faction du Parti libéral-démocrate (PLD) que dirige l'ancien ministre des affaires étrangères, Michio Watanabe.

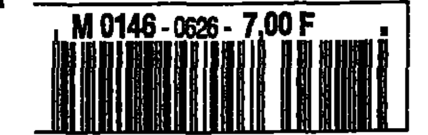
CES querelles de factions et d'hommes ne font rien pour redresser le prestige d'une classe politique japonaise aussi discréditée que peuvent l'être les politiciens de certains pays européens, La France ou l'Italie par exemple. La situation qui prévaut depuis plusieurs années dans le pays n'est pas sans rappeler les soubresauts de la IVᵉ République, ou celle desdernières années en Italie. Une image qui contraste avec l'influence économique et commerciale de plus en plus grande du Japon dans le monde.

Le Japon se veut, de plus en plus, un modèle de développement économique et de société, modèle qu'il cherche à exporter, en premier lieu en Asie. Le comportement de ses politiciens, la faiblesse de ses structures politiques, les spasmes de sa vie parlementaire ne plaident cependant guère en sa faveur. Ce n'est pas la première fois, en effet, que Tokyo sera représenté à un sommet du G 7 par un premier ministre intérimaire ou en sursis. Et ce alors que d'importantes décisions doivent être prises sur le plan international, et respectées dans l'archipel.

PENDANT près de quarante ans, le Japon fut gouverné par le seul PLD, qui avait accaparé le pouvoir que se partageaient les cliques entretenues en son sein. Aujourd'hui, alors qu'aucune force politique n'est à même de gouverner seule, les manœuvres de coulisse entre marionnettistes de la politique et « shoguns de l'ombre » entretiennent un climat délétère où tous les coups, y compris les plus bas, sont permis.

L'arrogance dont font souvent preuve les Japonais dans le monde économique devrait laisser la place à une certaine modestie : car un modèle ne vaut que par sa globalité, et son universalité. Certes, le « Japan Inc. » a été un exemple de reconstruction et de développement, mais il a aussi en partie contribué à la dégradation de la morale politique. Et la crise risque désormais d'être longue, et de laisser des traces.

Lire nos informations page 4



Les Britanniques ayant maintenu leur veto contre le Belge Jean-Luc Dehaene

Les Douze choisiront en juillet le successeur de Jacques Delors

Les Douze se sont séparés samedi 25 juin, à l'issue du sommet de Corfou, sans désigner le successeur de Jacques Delors. Un sommet européen exceptionnel doit se réunir en Allemagne, en principe le 15 juillet, pour procéder à cette désignation. Deux des trois candidats, le premier ministre néerlandais Ruud Lubbers et le Britannique Leon Brittan, commissaire européen aux relations économiques extérieures, s'étaient retirés samedi. Les Britanniques maintenaient cependant leur veto à la nomination de Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge. La décision doit être prise par consensus. François Mitterrand a déclaré que le Conseil européen était « dans une situation de crise. »

CORFOU

de nos envoyés spéciaux

Dehaene contre Lubbers, Belgique contre Pays-Bas, le match pour la succession de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne n'a pu s'achever à l'issue d'un premier round de discussion dans la nuit de vendredi à samedi. Les Douze réunis à Corfou, ont dû jouer les prolongations. Si Jean-Luc Dehaene restait seul en piste samedi matin après le double forfait de Ruud Lubbers et de Leon Brittan, le gouvernement britannique, totalement isolé, continuait à maintenir son veto contre le premier ministre belge, risquant ainsi de retarder la prise d'une décision qui doit se faire par consensus entre les Douze.

Ce Conseil européen balnéaire avait somnolé dans le décor idyllique de Corfou, pendant tout l'après-midi de vendredi, après s'être livré pendant la matinée à quelques cérémonies purement protocolaires, avec Boris Eltsine et les chefs de gouvernement des quatre pays qui doivent adhérer à l'Union européenne au 1er janvier prochain. Les Douze avaient feuilleté sans conviction les dossiers inscrits à l'ordre du jour, et consacré au Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi un débat sans relief, comme si cette grande idée avait, au fil des mois, révélé ses limites et s'en trouvait renvoyée au suivi des experts.

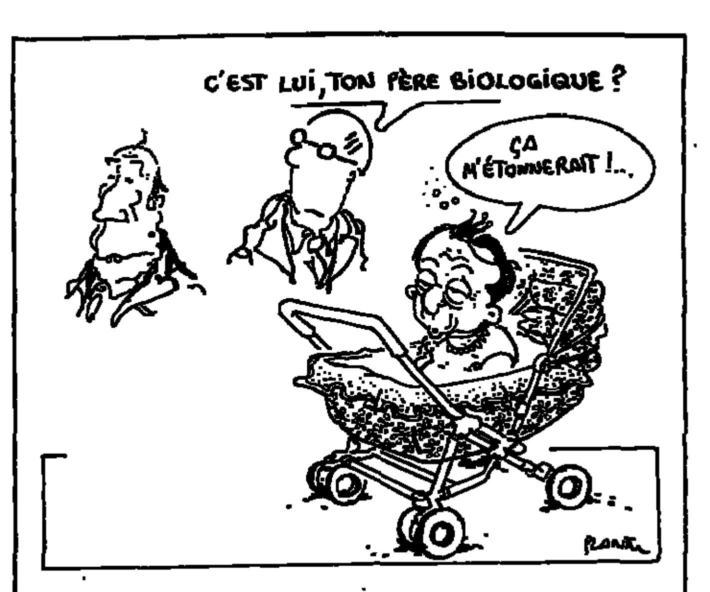
Le vrai sujet de ce conseil, le seul attendu, celui qui animait les apartés, fut abordé au moment du dîner : qui va s'installer à la tête de la Commission en janvier prochain, après le règne de dix ans de Jacques Delors? Qui occupera ce poste central alors que les Douze, demain peut-être les Seize, doivent imaginer l'organisation politique et institutionnelle de la grande Europe?

Trois candidats s'étaient déclarés avant Corfou. Le premier, Sir Leon Brittan, ancien ministre de Margaret Thatcher, aujourd'hui vice-président de la Commission, chargé des relations extérieures, et à ce titre principal porte-parole de la Communauté dans les négociations du GATT, ces dernières années, n'était sûr que du soutien de John Major.

En dépit de ses compétences unanimement reconnues, son ultra-libéralisme et son évidente méfiance envers toute forme de fédéralisme le rendaient suspect aux yeux de tous ceux qui souhaitent que l'Union européenne, fille du traité de Rome, ne change pas radicalement de visage.

PHILIPPE LEMAITRE et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 6



Le viol de l'ovule

Avec la micro-injection de spermatozoïde, les spécialistes de la procréation médicalement assistée se lancent dans une aventure aux risques considérables

Les histoires mêlées de la médecine et de sa morale retiendront que le premier bébé issu d'une micro-injection de spermatozoïde réussie en France – une petite fille de 3 kg 370 prénommée Audrey – a vu le jour, mercredi 22 juin, au solstice d'été, à l'hôpital américain de Neuilly, au moment même où le Parlement adoptait définitivement les textes de loi sur la bioéthique.

Elles souligneront également que le législateur français, en dépit des très longs délais pris par cet ambitieux passage de l'éthique au droit, n'avait jugé ni utile ni nécessaire de traiter de cette question. Or cette dernière apparaît bel et bien essentielle.

Loin de ne représenter qu'une nouvelle étape dans le développement souvent anarchique des procédés d'assistance médicale à la procréation humaine, la micro-injection de spermatozoïde réalise brutalement un triple saut, technique, conceptuel et symbolique.

JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 10

Compromis historique en Hongrie

Les ex-communistes du Parti socialiste hongrois et les anciens dissidents, regroupés dans l'Alliance des démocrates libres, se sont mis d'accord, vendredi 24 juin, pour former *un gouvernement de coalition.*

Pour éviter d'assumer seuls la responsabilité d'une gestion qui s'annonce difficile, les ex-communistes, en dépit de leur victoire sans partage aux dernières élections législatives, ont accepté de faire d'importantes concessions.

page 6

Liesse chez les Hutus, soulagement chez les Tutsis

Les premiers soldats français ont été accueillis au Rwanda par une foule enthousiaste

KIRAMBO

de notre envoyé spécial

Le village de Kirambo, pavoisé aux couleurs de la France et du Rwanda, fête-t-il sa libération? Quand, au détour de la piste, surgit le premier véhicule militaire français, une clameur monte de la foule en liesse. Les tam-tams s'affolent, la colonne française entre au pas, se frayant difficilement un chemin au milieu d'une haie de villageois en délire. Des centaines de mains se tendent vers les hommes des commandos de marines juchés sur les camions, brusquement embarrassés par leurs fusils.

Les bouquets de fleurs pleuvent sur le capot des jeeps recouvert d'un filet de camouflage, le mitrailleur du véhicule de tête finit par lâcher une de ses mains crispée sur la poignée de son arme pour saluer et sourire. Les hommes du capitaine de frégate Marin Gillier ne s'attendaient pas à pareille réception. Une heure plus tôt, en quittant la route asphaltée pour s'enfoncer sur la piste qui remonte le long du lac Kivu, ils s'étaient dit d'un air entendu que les choses sérieuses allaient commencer. Mais tout au long de leur route ce ne sont que chants, danses et banderoles saluant l'amitié franco-rwandaise.

Pas la moindre trace de rebelles. Un drapeau rwandais flotte devant la mairie de Kirambo où le bourgmestre, en complet veston, s'apprête à prononcer un discours.

JEAN HÉLÈNE

Lire la suite page 4 et nos informations pages 3 et 4.

Sagesse et folie des marchés

Les spéculateurs ont bon dos. La chute irrésistible du dollar sanctionne les déficits publics américains

Devant les secousses qui agitent actuellement les marchés sur les changes, les obligations, les actions, il est de bon ton de mettre en accusation les financiers, coupables de ne prêter aucune attention aux fameuses « données fondamentales » des économies et de donner la priorité à la spéculation, véritable bouc émissaire pour les difficultés actuelles. C'est vrai, la spéculation accentue les phénomènes, parfois démesurément, mais pas tant qu'on l'imagine. De plus, elle s'appuie toujours sur tout ou partie des « données » en question. Comme le rappelle très opportunément Olivier Davanne, économiste à la banque d'affaires américaine Goldman Sachs dans « le Monde-l'Economie » daté 12-13 juin, les plus gros intervenants sur les marchés ne sont pas des spéculateurs apatrides, mais *des gestionnaires prudents ayant* la responsabilité et la charge de placements à long terme.

En fait, il est difficile de comprendre quoi que ce soit aux soubresauts des marchés si on n'a pas présente à l'esprit une donnée, vraiment « fondamentale » celle-là : le monde financier est divisé en deux parties, on peut même dire en deux camps, celui des emprunteurs et celui des prêteurs. Au premier rang des emprunteurs figurent les Etats à la recherche de capitaux pour financer leurs déficits budgétaires, et après seulement les entreprises et les particuliers. Quant aux prêteurs, ce sont essentiellement les organismes de prévoyance, caisses de retraite, fonds de pensions et compagnies d'assurances, qui accumulent des capitaux pour respecter des engagements à dix, vingt ou trente ans.

FRANÇOIS RENARD

Lire la suite page 15

La guerre des autoroutes

La relance du programme autoroutier par le gouvernement d'Edouard Balladur se heurte, sur le terrain, aux citoyens mobilisés pour la défense de leur environnement et aux querelles d'élus sur les tracés. De l'Ile-de-France aux Pyrénées, du Val-de-Loire au Marais poitevin, il devient difficile, sinon impossible, de percer la moindre autoroute. L'aménagement du territoire est décidément une tâche ardue, que complique encore *la querelle des impôts* locaux, à laquelle Michel Charasse, ancien ministre délégué au budget, apporte son grain de sel.

Lire notre cahier « Heures locales » pages I à VIII

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a deux cents ans

La bataille de Fleurus et la « grande Terreur »

par Nicolas Weill

QUAND, le 12 juin 1794, le général Jourdan, cédant aux injonctions du représentant en mission Saint-Just, franchit les bords boisés et hérissés de collines de la Sambre pour aller mettre le siège devant la ville belge de Charleroi, il sait que pour l'armée de Sambre et Meuse qu'il commande, il s'agit bel et bien cette fois de *« vaincre ou de mourir »*. Car à Paris, comme aux armées, en ces *« jours caniculaires de la Révolution »*, la « grande Terreur » bat son plein.

Quelques jours avant le franchissement de la rivière, Robespierre a en effet fait voter par la Convention l'implacable loi du 22 prairial (10 juin 1794). Ce texte que certains historiens n'hésitent pas à qualifier de loi d'« extermination » supprime l'interrogatoire du prévenu avant l'audience, laisse l'audition de témoins à la discrétion du tribunal, ôte à l'accusé l'appui d'un défenseur et limite la sentence à l'acquittement ou la mort. Le jugement des « contre-révolutionnaires » est désormais concentré dans la capitale. La guillotine déménage du site trop voyant de la place de la Révolution (l'actuelle place de la Concorde), vers l'ancien faubourg Saint-Antoine. Le public parisien commence à se lasser du spectacle des exécutions, trop fréquemment renouvelé.

Le résultat est immédiat : alors que le tribunal révolutionnaire de Paris avait prononcé de mars 1793 au 10 juin 1794 quelque 1251 condamnations à mort, dans les six semaines qui précèdent la chute de Robespierre, 1376 personnes sont exécutées, parmi lesquelles des femmes et des adolescents de seize ans à peine.

Pourquoi cet emballement de la machine répressive, que les victoires ne ralentissent pas ? C'est que Robespierre, qui vient d'éliminer Danton, qui tente de transformer sa puissance politique en orthodoxie religieuse, Robespierre est inquiet en cette fin de printemps. Au cours de la lourde pompe orchestrée par le peintre David pour la Fête de l'Être suprême célébrée le 8 juin 1794, la Convention n'a-t-elle pas donné le spectacle d'un début de fronde parlementaire contre celui que quelques députés osent déjà appeler le « tyran » ? Pis, les conventionnels, lors de la discussion sur la loi de prairial, contestent un article qui donne aux comités l'autorisation d'arrêter les députés. Le fer de la Terreur semble dès lors menacer l'ensemble de l'Assemblée.



COLLECTION VIOLLET

La lutte est longue et confuse, scandée par une succession d'attaques et de replis.

Une théorie « fonctionnaliste » de la Terreur

Du moment où elle a été inscrite dans la loi – « mise à l'ordre du jour » le 5 septembre 1793 – la Terreur aura conduit à l'incarcération de près de 500 000 suspects. Elle aura fait près de 40 000 victimes dont 16 594 en application de sentences capitales (d'après Jacques Godechot, le chiffre de l'ensemble des morts de la Révolution, guerre comprise, s'élèverait à 500 000).

Ce sombre épisode de l'histoire de France a suscité et suscite encore un débat historiographique agité. Il existe ainsi une théorie « fonctionnaliste » de la Terreur, qui fait de celle-ci une conséquence de l'invasion du territoire national, une réaction à la « terreur blanche » royaliste. Cette interprétation domine l'historiographie apologétique du jacobinisme. D'autres historiens, comme Taine, voient au contraire la Terreur se mettre en place bien avant la guerre, dès la prise de la Bastille ou dès les journées d'octobre 1789. D'autres en font remonter la conception au *Contrat social* de Rousseau ou même à la théorie du gouvernement d'urgence, développée dans *l'Esprit des lois* de Montesquieu. Reliquat désolant des violences d'Ancien Régime, ou matrice du totalitarisme moderne, la Terreur manifesterait pour quelques-uns la propension irrésistible des Français au « despotisme ».

Quelle que soit l'interprétation du phénomène, il est certain qu'on ne saurait l'expliquer par les seules circonstances. Comme l'écrit Edgar Quinet dans une forte formule, *« le péril ne fait pas le système »*. La Terreur n'appartient-elle pas au projet régénérateur des jacobins et de tant d'autres révolutionnaires après eux ? N'est-elle pas l'arsenal indispensable de quiconque entend créer de toutes pièces un « homme nouveau », de quiconque veut rompre avec l'histoire ? *« On vous parle beaucoup,* dit Robespierre lui-même à la Convention, *de vos victoires avec une légèreté académique... Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes ? »* Saint-Just se veut plus explicite encore, en proclamant que *« ce qui constitue une république c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé »*. La Terreur viendrait en somme achever l'épure démocratique, dans un véritable vertige de la « table rase » qui semble s'être emparé de ce moment-là de la Révolution. *« L'établissement de la démocratie,* s'exclame Billaud-Varenne, *dans une nation qui a longtemps langui dans les fers, peut être comparé à l'effort de la nature dans la transition étonnante du néant à l'existence. »* Dans ce projet radical, le « péril » représenté par les coalisés paraît donc bien servir, au mieux, de prétexte à la politique terroriste.

Si la Terreur ne naît pas de la guerre, il est incontestable que l'esprit extrême de cette période de l'histoire de France rejaillit sur la manière de mener et de penser la guerre. Lazare Carnot est à la fois le théoricien et l'organisateur d'une nouvelle stratégie qui va triompher à Fleurus. Certains historiens militaires, comme le major-général Fuller, attribuent à la Révolution française et surtout à la proclamation de la « levée en masse », c'est-à-dire à la mobilisation de toutes les ressources humaines et économiques de la Nation au service de la victoire, l'invention de la notion de « guerre totale ». Pourtant, au cours des campagnes qui précèdent le printemps 1794, les troupes françaises victorieuses se sont contentées de raccompagner l'ennemi à la frontière, sans lui porter de coup décisif ni exploiter les succès à des fins de conquête. C'est avec cette stratégie d'Ancien Régime, si ancrée dans la mentalité des généraux français, que Carnot entend rompre, ce qu'il développe dans son *Système général de la campagne prochaine*. On peut dater de Fleurus le mouvement offensif des armées françaises, lequel ne sera arrêté que par Waterloo.

La guerre totale

Pour l'heure ce qu'il faut c'est isoler l'Angleterre, âme de la coalition, en se rendant maître d'Anvers et de la Belgique afin de couper Londres de ses alliés autrichiens et hollandais. Carnot déploie toute son éloquence pour recommander à ses subordonnés d'*« agir toujours en masse et offensivement : entretenir une discipline sévère et non minutieuse (...) ; engager en toute occasion le combat à la baïonnette »*. Carnot estime en outre qu'il faut désormais *« poursuivre l'ennemi jusqu'à sa destruction complète »*. Guerre totale, guerre qui ne veut pas de prisonniers. Tandis que la Convention fulmine un décret meurtrier contre les soldats étrangers, un général autrichien assure qu'*« on n'en fera que quand l'ennemi sera complètement en déroute »*.

C'est donc pour asséner ce coup décisif tant attendu que Jourdan investit Charleroi. La ville capitule, le 25 alors que Saint-Just tonne aux oreilles des plénipotentiaires venus négocier la reddition que *« ce n'est pas un chiffon de papier que je demande, c'est la place »*. Le duc de Saxe-Cobourg, à la tête de 70 000 hommes, accourt alors pour dégager Charleroi. Ce médiocre chef de guerre partage ses troupes en cinq corps morcelés en neuf colonnes. Le choc se produit dans la nuit du 26 juin (8 messidor an II), entre 3 heures et 4 heures du matin. L'armée de Jourdan, forte de 90 000 hommes, se dispose en demi-cercle autour d'un petit village du nord-ouest de Charleroi : Fleurus.

La lutte est longue et confuse, scandée par une succession d'attaques et de replis. Jusqu'à midi, elle tourne à l'avantage des coalisés. Pour freiner l'amorce de retraite de la droite française commandée par Marceau, Jourdan lance la cavalerie – arme typique de l'offensive – du général Dubois. A 17 heures, la tendance s'inverse au profit de l'armée de Sambre et Meuse. La gauche, sous la conduite de Kléber, repousse le prince d'Orange. Vers 8 heures, le général Kaunitz ordonne la retraite, sans que l'infanterie française, épuisée par cette longue journée, puisse pousser l'avantage. La Belgique et une partie de la rive gauche du Rhin n'en sont pas moins ouvertes aux républicains, et la lancinante menace d'invasion qui pesait sur le territoire est levée pour presque vingt ans...

L'an I des armées de l'air

La guerre moderne se profile derrière la journée de Fleurus. Une guerre qui devient de plus en plus meurtrière, comme le seront les grandes batailles de l'Empire : tandis qu'à Valmy, en septembre 1792, 484 victimes de part et d'autre restent sur le champ de bataille, à Fleurus on dénombre environ 5 000 victimes dans chaque camp. Une guerre plus sophistiquée aussi : pour la première fois, Jourdan utilise les services d'un ballon captif et d'une compagnie d'aérostiers afin d'étudier les mouvements de l'adversaire durant les combats. *Mutatis mutandis*, Fleurus marque l'an I des armées de l'air !

A en croire les Mémoires du conventionnel Baudot, au début de messidor, tandis que Jourdan remporte la victoire, les amis de Robespierre auraient demandé au Comité de salut public l'instauration d'une dictature. Quel rôle ont pu jouer Charleroi et Fleurus dans l'incroyable aplomb des robespierristes ? L'« Incorruptible » a-t-il craint l'ascendant que Fleurus conférerait à Carnot (Robespierre se serait à cette occasion lancé dans une violente philippique contre l'« organisateur de la victoire ») ? Pressentait-il que le prétexte de la Terreur – la menace extérieure – perdant son poids, il lui serait désormais plus difficile d'imposer son autorité vacillante à une Convention de plus en plus rebelle ? Quoi qu'il en soit, l'offre fut repoussée aux voix, et Robespierre finit par ne plus reparaître ni aux comités ni à la Convention. Derrière les fastes militaires de messidor, se profilait déjà pour lui la chute, et le vent qui allait l'emporter, un mois plus tard, le 9 thermidor.

► **Pour en savoir plus :** ***le lieutenant-colonel Allain Bernède, chef du cours d'histoire à la direction de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre, vient de publier un livre consacré à la bataille de Fleurus,*** **Aux avant-postes de Charleroi, Fleurus, 1794,** ***aux éditions Cénomane, 240 p., 125 F. La mairie de Montreuil organise jusqu'à 19 h 30, le 25 juin, une table ronde consacrée à « Robespierre, arrêt sur image » avec la participation d'Antoine de Baecque, Patrice Gueniffey, Annette Farge (Studio Marcellin-Berthelot, 6, rue Marcellin-Berthelot, 93100 Montreuil).***

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Nouvelles semences

L'ENGAGEMENT POLITIQUE
sous la direction
de Pascal Perrineau
Presses de la Fondation des sciences politiques,
444 pages, 270 F.

RÉPONDRE aux questions d'un sondage par des haussements d'épaules ou casser des vitrines à la faveur d'une manifestation publique sont des formes extrêmes d'engagement politique. Heureusement, il y en a d'autres, plus participatives et plus constructives, encore que l'on se prend à douter de leur pérennité. Le climat, délétère bien sûr, engendre le pessimisme. Le déclin du clivage gauche-droite, l'affadissement (ou les désillusions qu'elles ont laissées) des idéologies, les faiblesses du militantisme partisan et syndical, le repli sur la sphère familiale et sur l'individu, sont autant de données, parfois de clichés, qui concourent à expliquer le recul du politique. Comme toujours, les choses sont un peu plus compliquées que cela.

L'interrogation sur l'engagement politique avait fait l'objet d'un colloque organisé par le Centre d'étude de la vie politique française et d'une quarantaine de contributions présentées à cette occasion. Un ouvrage en reprend les principaux apports et les conclusions. C'est donc une œuvre collective, dirigée par Pascal Perrineau, directeur du CEVIPOF. Elle éclaire, à point nommé, une vie politique en pleine décomposition-recomposition, moins pour lui ouvrir des perspectives – car c'est le rôle des politiques et non des politologues – que pour en dégager les tendances dominantes et les mutations en cours. Voilà donc une façon plus rigoureuse, parce qu'elle se fonde sur une observation rationalisée, d'aborder le fameux décalage entre la politique, telle qu'elle s'exprime, et la réalité, telle qu'elle est vécue.

Partons du constat le plus banal : l'affaiblissement du clivage gauche-droite. Etienne Schweisguth rappelle que ce n'est pas une nouveauté et que, s'il y a bien eu rapprochement entre les deux camps en matière économique, ceux-ci se distinguent encore par bien des traits, à partir de références historiques ou de critères renouvelés. Selon l'auteur, ce serait une erreur de croire que l'effacement de l'antagonisme gauche-droite disparaît en raison, si l'on peut dire, d'une inadéquation du marché entre l'offre, ancienne et vieillie, et la demande renouvelée et insatisfaite. Certes, il y a des transformations, des altérations, mais qui n'entraînent pas des conséquences rédhibitoires. Tout au plus une difficulté d'identification, le flou de l'offre favorisant la confusion de la demande. *« On peut s'attendre,* écrit-il, *à ce que à gauche, comme à droite, apparaissent de nouvelles synthèses idéologiques (...) tentant de reconstituer la représentation d'un univers politique polarisé par l'opposition gauche-droite. »* Tout n'est donc pas perdu de ce côté-là. En attendant, le vide, ou l'évanescence, du décor classique est rempli par la résurgence de vieilles identités, quand ce n'est pas par l'attrait de l'illusionnisme : on retombe là dans l'actualité chaude.

Les repères qui servaient à l'engagement semblent se perdre dans le brouillard, mais les lieux où il se formait habituellement ont aussi changé, en raison des mutations de l'espace public, nées de l'évolution du régime de la Ve République, de l'intégration européenne, de la transformation des normes et des acteurs des politiques publiques. Les problèmes politiques reçoivent des solutions qui ne se négocient plus de la même façon qu'autrefois, qu'il s'agisse des lieux de décision, des protagonistes et des critères en cause. Face à des enjeux nationaux, les réponses sont de plus en plus ponctuelles, spécifiques et localisées. *« Assiste-t-on à la fin du pouvoir d'Etat ? »*, s'interroge Luc Rouban. Non, estime-t-il, car celui-ci reconstitue ailleurs ce qu'il a perdu sur ses anciennes positions. *« Le pouvoir d'Etat se recompose autour de la notion d'expertise (...) qui devient,* note-t-il, *le véritable enjeu du nouvel espace public. »*

Bien d'autres pistes balisées par cette entreprise collective mériteraient d'être suivies. Signalons, par exemple, celle qui mène aux nouvelles formes d'engagement, lesquelles permettent, comme le montre Martine Barthélémy, d'intégrer des itinéraires de plus en plus individuels à un mouvement associatif qui se densifie, à travers des actions ponctuelles, parfois éphémères, souvent à forte teneur morale. Notons aussi cette forme extrême d'engagement spécialisé qu'incarne le lobbyisme : Marc Abélès l'a étudié sur le terrain particulièrement propice des institutions européennes.

Pascal Perrineau estime que le déclin de l'engagement politique illustre plus la difficulté du système à répondre à la demande des citoyens qu'une dépolitisation radicale. Pour Jacques Ion, on assiste, peut-être, à la fin de la spécificité française *« inaugurée avec la Révolution »* et fondée sur *« une représentation de la société pensée en négation mais aussi en contre-dépendance du modèle religieux, que ce soit par le courant républicain ou par le courant communiste »*. Un nouveau modèle émerge, écrit-il, qui repose sur un engagement *« davantage contractuel, indifférent aux sociabilités communautaires comme au cadre national et valorisant, à la carte, les compétences personnelles, dans un cadre référencé sur d'autres critères que la composante étatique (le mondialisme humanitaire ou écologique remplace l'internationalisme républicain ou communiste) »*.

C'est donc le terreau politique qui change et, s'il paraît moins fertile, ce n'est qu'en apparence et parce qu'il attend une nouvelle culture.

grande Terreur »

هكذا من الأصل

L'intervention militaire française au Rwanda

Les militaires français intervenus à l'ouest du Rwanda, dans la zone contrôlée par les forces gouvernementales, ont été très bien accueillis par la population hutue et les réfugiés tutsis. De nouvelles troupes doivent arriver au Zaïre, où est basée l'opération «Turquoise».

■ SOUTIEN. – Six pays de l'*Union de l'Europe occidentale* (UEO) sont disposés à apporter un soutien logistique et humanitaire à l'opération, sans compter l'Italie, qui pourrait envoyer des troupes si le Front patriotique rwandais (FPR), revenant sur son refus, donnait son feu vert à l'intervention initiée par Paris.

■ ASILE. – Le rejet d'une demande d'asile déposée par une Rwandaise tutsie il y a un an embarrasse les autorités françaises chargées de l'attribution du statut de réfugié. Malgré la gravité des événements, la France ne fait pas face à un afflux de demandeurs d'asile rwandais *(lire page 4).*

Alain Juppé se félicite des premiers résultats «diplomatiques et politiques»

Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a indiqué, vendredi 24 juin, en marge du sommet européen de Corfou, que *«de nombreux pays»* étaient *«en train de se mobiliser»* pour aider la France dans le cadre de l'opération «Turquoise». Six pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) sont disposés à accorder à Paris une aide logistique ou humanitaire.

Alain Juppé s'est félicité des premiers résultats *«diplomatiques et politiques»* de l'intervention humanitaire française au Rwanda, en estimant qu'elle avait *«un peu réveillé l'apathie qui s'était installée»* dans la communauté internationale. Selon le chef de la diplomatie, on assiste parallèlement à une *«accélération»* dans la constitution de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) renforcée, qui doit compter 5 500 hommes.

M. Juppé a fait état de conversations en cours avec les Etats-Unis, prêts à mettre des avions à la disposition de la France, de la décision sénégalaise d'envoyer 300hommes sur le terrain sous 48 heures, de l'envoi par l'Egypte de 40 observateurs et d'une contribution mauritanienne sous la forme de personnel médical. *«Nous souhaitions la participation d'autres contingents pour des raisons politiques»*, a-t-il conclu à propos de l'opération «Turquoise»; sur le plan diplomatique, *«nous nous sentons moralement soutenus»*. En ce qui concerne la MINUAR II, le ministre a fait le bilan suivant des dernières participations annoncées : 350 hommes et une unité de communication du Canada, 500 Tunisiens, le transfert de contingents pakistanais de Somalie et l'acheminement de matériel par les Etats-Unis. M. Juppé a réaffirmé que l'initiative française n'avait pas d'autre objet que de servir de *«relais»*, en attendant le déploiement de la MINUAR, attendu fin juillet. Outre l'Italie, disposée à apporter un soutien en troupes sous certaines conditions, six pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) – Belgique, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Allemagne et Grande-Bretagne – sont prêts à fournir une aide logistique ou humanitaire, selon des sources diplomatiques. L'UEO, qui a décidé de coordonner les contributions de ses Etats membres (les Douze moins l'Irlande et le Danemark), doit les informer des diverses demandes que la France pourrait soumettre.

Le chef de l'Etat tchadien, le colonel Idriss Déby, a apporté le soutien du Tchad à l'initiative de la France en affirmant que son pays *«est prêt, malgré ses maigres ressources, à s'associer à tout projet allant dans ce sens»*. En revanche, le ministre sierra-léonais des affaires étrangères, Abass Bundu, a recommandé vendredi de *«surveiller attentivement»* le déroulement de l'opération, en exprimant ses réticences face à *«une puissance européenne qui déclenche une action militaire en Afrique»*. Enfin, un journal gouvernemental ougandais, *New Vision*, a estimé vendredi que *«faire débarquer des troupes étrangères partisanes qui, dans le meilleur des cas, ont des motifs peu clairs et, au pire, sont carrément partie prenante, dans un climat militaire aussi trouble, risque d'enfoncer davantage le Rwanda dans le désastre»*. – *(AFP, Reuter.)*

Washington : un geste «audacieux» mais «une solution imparfaite»

WASHINGTON

de notre correspondant

«La France, faute de mieux.» Ainsi pourrait-on résumer les commentaires, publics et privés, formulés ici sur l'opération humanitaire lancée par les forces françaises au Rwanda. Même si les milieux officiels pensent tout bas que la France, proche allié du régime qui arma les milices hutues responsables du génocide de dizaines – si ce n'est de centaines – de milliers de Tutsis, n'est certainement pas le pays le mieux placé pour intervenir au Rwanda, ils ne le disent pas tout haut. C'est que les Etats-Unis ne sont pas non plus les mieux placés pour faire la leçon à qui que ce soit.

Dans cette affaire, l'administration Clinton a été accusée de se tenir en retrait, et même d'avoir traîné les pieds avant de mettre à la disposition de l'ONU les véhicules blindés devant équiper les renforts tant attendus de «casques bleus» sur place.

Lors du débat mercredi au Conseil de sécurité, la représentante des Etats-Unis, Madeleine Albright, n'en a pas moins commenté sur un mode un brin condescendant l'initiative de la France. Après avoir salué un geste *«noble»* et *«audacieux»* et assuré la France du *«ferme soutien»* des Etats-Unis, l'ambassadeur a indiqué que l'opération «Turquoise» ne saurait être qu'un pis-aller : *«Face à la variété de conflits auxquels nous avons à répondre dans le monde d'aujourd'hui*, a-t-elle déclaré, *nous devons être suffisamment souples pour accepter des solutions imparfaites quand il n'y en a pas de meilleure à notre disposition.»*

C'est également l'opinion du *New York Times*, qui, dans un éditorial très critique, qualifie d'*«anomalie»* l'intervention d'un pays, la France, *«ayant armé et entraîné les milices parrainées par le gouvernement hutu»*, celles-là même qui sont *«accusées, de manière crédible, de perpétrer les massacres contre la minorité tutsie»*. Notant, cependant, que *«la France est le seul pays à vouloir mettre ses troupes en danger»* (au Rwanda), le grand quotidien new-yorkais ajoute : *«Les cyniques diront qu'en cette saison électorale M. Mitterrand veut montrer aux électeurs que la France peut encore se faire entendre sur la scène internationale.»*

La France ne doit à aucun prix dépêcher ses troupes dans la capitale, Kigali, et encore moins esquisser le moindre geste pour tenter de sauver «ses clients hutus, dont les chefs se regrouperaient près des forces françaises le long de la frontière avec le Zaïre», dit encore le *New York Times*. Un des commentateurs du *Washington Post*, Richard Cohen, est plus élogieux qui, sous le titre *«la leçon de morale administrée par les Français»*, écrit : *«A cause de leur passé ils* (les Français) *sont perçus avec suspicion au Rwanda. Qu'importe. Ils veulent faire ce qui est bien, pas ce qui est politiquement facile.»*

La timidité des Etats-Unis face au drame rwandais est conforme à leur politique de participation mesurée et précautionneuse aux interventions de l'ONU à l'étranger. Au moment où la CIA aurait décidé de fermer une quinzaine de postes en Afrique, certains y voient aussi la confirmation d'un certain retrait américain du continent noir, dès lors qu'il n'est plus le théâtre de la rivalité Est-Ouest. Dénonçant le manque d'intérêt de l'administration Clinton pour l'Afrique, le groupe parlementaire noir au Congrès vient d'ailleurs de décider de boycotter une conférence que la Maison Blanche organise ce week-end sur le thème du développement du continent africain.

ALAIN FRACHON

Les soldats français découvrent des fosses communes

Patrouilles de reconnaissance, recensement des personnes menacées, explications sur le caractère humanitaire de l'opération, début de la protection des sites où sont réfugiés essentiellement des Tutsis : l'opération française au Rwanda se met peu à peu en place, tandis que les combats se poursuivent à Kigali – l'hôpital y a encore été bombardé, vendredi 24 juin, faisant quarante blessés graves. Peu après leur entrée au Rwanda, les Français ont, en outre, découvert *«quelques fosses communes»*, a annoncé à Paris le général Raymond Germanos, sous-chef d'état-major des armées, chargé des opérations.

Commencée officiellement jeudi, avec l'entrée des premiers parachutistes dans l'est du Rwanda depuis des bases avancées à Bukavu, en territoire zaïrois, l'opération «Turquoise» devait être complétée progressivement samedi, a-t-on indiqué de sources militaires françaises au Rwanda. De nouvelles troupes sont attendues au Zaïre pour renforcer les premiers éléments arrivés sur place. Si l'intervention a débuté à partir de Bukavu, notamment vers le camp de Nyarushishi – non loin de la frontière où sont réfugiés plus de 8 000 Tutsis –, l'essentiel des troupes doit être déployé à Goma, l'autre base française sur la frontière au nord de Bukavu.

Depuis jeudi, les militaires français multiplient les patrouilles de reconnaissance et de surveillance. De petits groupes de parachutistes – cinq ou six hommes généralement – circulent sur les routes tortueuses qui serpentent à travers les collines. Ces patrouilles visent à assurer la protection des réfugiés, généralement tutsis, contre d'éventuelles menaces, mais aussi, selon un officier supérieur, à localiser d'autres personnes menacées.

C'est dans la région de Cyangugu que les Français ont découvert des fosses communes. Le général Germanos a précisé que les forces sur place ignoraient l'appartenance ethnique des victimes. Il n'a pas, non plus, indiqué le nombre exact de corps découverts. Depuis le début de l'opération, les quelque soixante militaires français détachés sur place ont visité cinq localités entre Cyangugu et Kibuye, sur le lac Kivu, où ils n'ont rencontré aucune résistance, a déclaré le général Germanos, selon lequel *«l'opération se déroule dans des conditions satisfaisantes»*. Les Français ont toutefois constaté la présence de *«jeunes portant des armes blanches et des bâtons»*. Ces derniers n'ont manifesté aucune hostilité vis-a-vis des troupes françaises, a-t-il ajouté.

Pour sa part, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, a indiqué que, vendredi soir, un millier d'hommes étaient déployés sur l'ensemble du dispositif «Turquoise», la très grande majorité se trouvant au Zaïre. Les cinq sites visités par les troupes françaises sont, outre Cyangugu, le camp de déplacés tutsis de Nyarushishi, la ville de Bugarama à l'est, et, plus au nord, le camp de Rwanbuka, et la ville de Kibuye, sur le lac Kivu, où ils ont rencontré des religieuses engagées dans des actions humanitaires. Toutes ces localités sont sous le contrôle des forces gouvernementales, à majorité hutue.

L'amiral Lanxade a précisé que l'objectif poursuivi par les forces françaises, appelées à faire de fréquentes navettes entre leurs bases du Zaïre et le Rwanda, était de *«juger de la situation et essayer de calmer le jeu»*, tout en restant près de la frontière zaïroise. *«Notre intention et nos instructions ne sont pas de nous implanter de façon un peu durable au Rwanda. Donc, à partir des bases arrières nous faisons des reconnaissances et nos gens restent quelques heures, voire une nuit»*, a expliqué l'amiral Lanxade. – *(AFP, Reuter.)*

Rome : les conditions d'une participation ne sont toujours pas réunies

ROME

de notre correspondante

Silvio Berlusconi contrôle les sondages d'opinion, on le sait. A tout propos. Avant la réunion du conseil des ministres, jeudi 23 juin, et son départ le soir même pour Corfou, le président du conseil a tenu à s'informer sur l'opinion de la majorité des Italiens au sujet de la situation au Rwanda. Pas de suprise : comme il l'a confié aux journalistes, les Italiens trouvent *«honteuse»* l'incapacité occidentale à intervenir rapidement face à une réalité *«indescriptible»*. Vendredi soir, un sondage réalisé pour la troisième chaîne de la RAI confirmait que 50 % des personnes interrogées – contre 36 % – sont d'accord pour une participation italienne.

Alors, que faire? Agir, mais à certaines conditions. Tandis que, pendant toute la semaine, ses ministres des affaires étrangères et de la défense avaient exprimé des positions pas toujours concordantes sur la question, M. Berlusconi a évoqué les trois conditions que pose l'Italie pour se joindre à la France. Jusqu'ici, seule la première – l'accord des Nations unies – a été remplie.

Le dispositif est prêt

Pour le reste, l'Italie réclame la clarté sur le commandement de la mission – en Somalie, les militaires italiens se sont trouvés en porte-à-faux avec les Américains, justement à ce propos – qu'elle voudrait voir confier à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ou à l'alliance atlantique. Mais c'est la dernière condition qui semble loin d'être réalisable dans l'immédiat : l'accord préalable des belligérants.

Les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais, avec leur représentant à Bruxelles, ont été clairs à ce propos en rappelant aux Italiens que, s'ils interviennent, ils le font à leurs risques et périls. Pour l'instant, l'Italie se contente d'intervenir, en dehors du territoire rwandais, en soutien. Vendredi, un vol est parti pour le Burundi avec 30 tonnes de produits de première nécessité destinés au camp de réfugiés de Nyanza.

Côté militaire, le dispositif est prêt. *«Nous n'attendons que les ordres»*, a confirmé le chef d'état-major, le général Incisa Di Camerana. Les soldats pressentis sont au nombre de quatre cent cinquante, parachutistes et fusiliers-marins. Le gros du soutien logistique et la couverture aérienne seront assurés par les Français. Devant de tels préparatifs, l'opposition a expressément demandé que les assemblées soient informées avant toute décision. La presse ne manque pas de s'interroger sur le sens d'une participation italienne, aux côtés d'un pays comme la France – dont l'objectif n'apparaît pas uniquement humanitaire – et préfère insister sur les chances de réussite d'une initiative internationale de grande envergure, claire et cohérente. En fin de compte, il s'agit du banc d'essai de cette *task force* humanitaire et internationale, dont Silvio Berlusconi a déjà parlé au chancelier Helmut Kohl, et qu'il compte proposer officiellement à la réunion du G7 de Naples, début juillet. – *(Intérim.)*

Bonn : les Allemands se montrent sceptiques

BERLIN

de notre correspondant

La pureté des intentions françaises au Rwanda laisse pour le moins sceptiques les commentateurs outre-Rhin. La majorité de la presse allemande y voit une tentative tardive de Paris, sous un prétexte humanitaire, de redorer son blason après les massacres commis par ses anciens protégés hutus et d'éviter une victoire trop écrasante des Tutsis qui limiterait son influence dans la région.

Paris a toutefois des défenseurs. Le quotidien de centre droit berlinois *Der Tagesspiegel* note ainsi que le risque pris par la France mérite *«respect»*, que cette intervention est *«la meilleure de beaucoup de mauvaises solutions»*. Le président de la commission des affaires étrangères du Bundestag, le chrétien démocrate Hans Sterken, a lui aussi salué une initiative que *«seuls les Français étaient capables d'entreprendre dans la région»*.

Bien qu'ayant approuvé au sein de l'UEO le principe de l'intervention, le gouvernement allemand est resté lui-même d'une grande prudence. Président de la commission du Bundestag pour les organisations internationales, le chrétien-démocrate Christian Ruck a demandé au ministre des affaires étrangères de veiller à ce que l'opération *«n'aboutisse pas simplement à maintenir au pouvoir les forces gouvernementales responsables de la plus grande part des massacres»*. S'appuyant sur les critiques émises en France même, le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le grand quotidien pro-gouvernemental de Francfort, reproche aux Français de se mêler de l'affaire *«au moment où le gouvernement hutu est poussé dans ses retranchements»*. *«La seule chose claire est que la France essaye de stabiliser sa zone d'influence, la zone francophone»*, conclut-il, dans une opinion largement partagée par d'autres organes de presse de droite comme de gauche.

HENRI DE BRESSON

«C'est l'honneur de la France de tenter quelque chose»

affirme le cardinal Lustiger

Le Conseil des Eglises chrétiennes de France a lancé un appel à toutes les communautés catholiques, protestantes et orthodoxes pour que, dimanche 26 juin, elles manifestent leur solidarité pour la population du Rwanda et prient pour la paix. *«Les morts s'ajoutent aux morts*, souligne le texte de cet appel. *Des évêques et des prêtres sont assassinés. Les réfugiés sont de plus en plus nombreux. C'est tout un peuple qui est plongé dans la désespérance. Il est temps que les organisations internationales et les Etats prennent les dispositions nécessaires pour rétablir la paix. On ne peut laisser un peuple tout entier se détruire.»*

Archevêque de Paris, le cardinal Lustiger a également indiqué, vendredi 24 juin, que *«c'est l'honneur de la France de tenter quelque chose»*, tout en admettant que *«la France est la plus mal placée pour le faire»*. Mais, ajoute-t-il, *«il n'y a personne d'autre! Où sont les autres?»*. Il se dit *«couvert de honte»* par le désintérêt des Nations unies et de *«l'ensemble des nations civilisées»* pour ce drame. A propos des évêques, des prêtres et des religieux assassinés, il estime qu'il s'agit de *«martyrs de la charité»*, parce que *«certains sont morts pour protéger des victimes, appartenant aussi bien à l'ethnie hutue qu'à l'ethnie tutsie»*.

Le cardinal Etchegaray en mission au Rwanda. – A la demande du pape, le cardinal français Roger Etchegaray, président du conseil pontifical Justice et Paix, a gagné, vendredi 24 juin, venant de Bujumbura (Burundi), la frontière avec le Rwanda. Il a été accueilli par les évêques de Butare, Gikongoro et Cyangugu. Il visitera les missions des diocèses frappés par la guerre *«pour témoigner la solidarité du pape»*. Ce voyage devrait durer six jours. – *(AFP).*

MAROC

Peines de prison pour une manifestation de chômeurs

Quatorze chômeurs, membres de l'Association nationale des lauréats d'université, viennent d'être condamnés à deux ans de prison ferme et à une forte amende, pour avoir *«manifesté sans autorisation»*, a rapporté, vendredi 24 juin, la presse d'opposition. Les manifestants avaient défilé, début juin, devant la sous-préfecture de Guercif (nord du pays) pour dénoncer le *«clientélisme»* et le *«népotisme»* qui ont, selon eux, entaché les recrutements effectués par plusieurs communes de la région.

Selon les avocats de la défense, cités par le quotidien *l'Opinion*, organe du parti Istiqlal, les prévenus ont été retenus au commissariat *«hors des délais légaux»*, leurs familles n'ont pas été *«averties»* et ils ont été *«torturés»*. – *(AFP.)*

NIGÉRIA

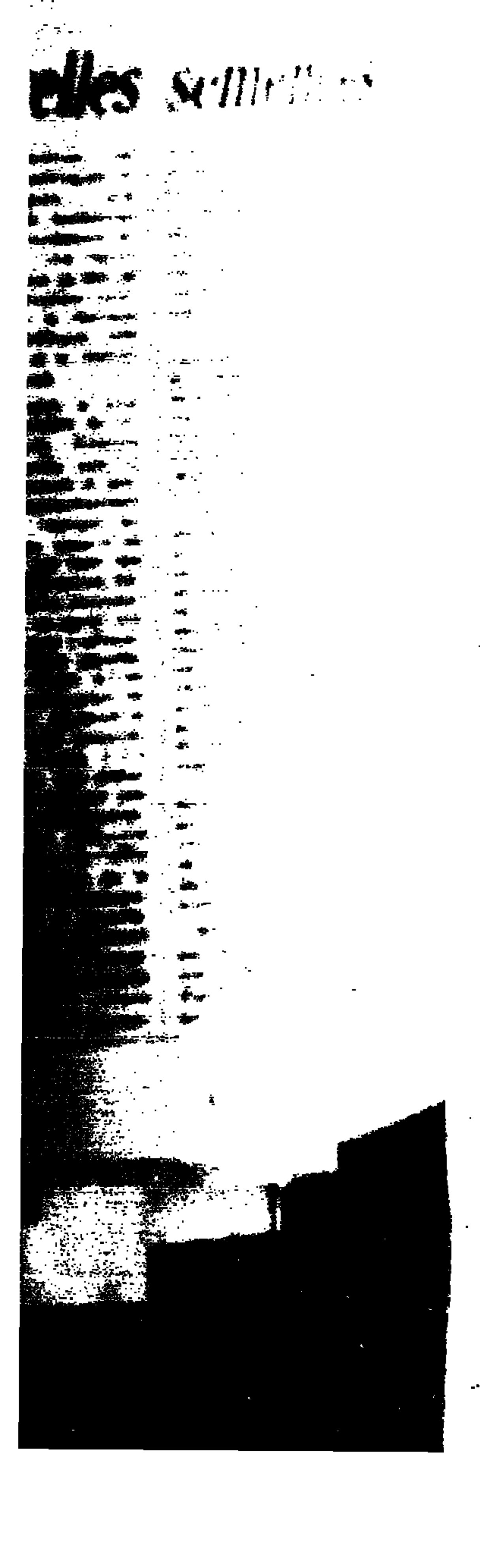
Heurts entre la police et des partisans de M. Abiola

La police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser un millier de femmes qui manifestaient, vendredi 24 juin, à Lagos, contre l'arrestation de Moshood Abiola, vainqueur présumé de l'élection présidentielle annulée en 1993, a rapporté un responsable de l'opposition.

Dans le quartier d'Ikeja, des centaines de partisans de M. Abiola ont arpenté les rues voisines de son domicile en scandant des slogans. La police et l'armée nigérianes avaient renforcé la sécurité, vendredi, dans la capitale économique du pays, en prévision d'une visite du général Sani Abacha, chef du régime militaire. Des policiers avaient pris position aux points stratégiques. La Confédération syndicale du Nigéria, qui revendique 3,5 millions d'adhérents, a exigé la libération immédiate de Moshood Abiola et d'autres responsables politiques. – *(AFP, Reuter.)*

LIBÉRIA : neufs villageois «massacrés» par l'une des factions. – Selon le témoignage d'un rescapé arrivé vendredi 24 juin à Monrovia, des combattants du clan mandingue du Mouvement uni de libération (ULIMO) ont *«massacré»*, mercredi, neuf habitants, dont une fillette d'un an, d'un village proche de Brewerville, à une quinzaine de kilomètres de la capitale. L'ULIMO est l'une des trois factions signataires de l'accord de paix de juillet 1993. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF. – C'est à l'appel du comité *«pour la paix civile et la démocratie en Algérie»* qu'une réunion publique est prévue, mardi 29 juin, à Marseille (*le Monde* du 23 juin). Cet appel a réuni une centaine de signatures de personnalités, d'associations ou d'organisations syndicales et politiques, et pas seulement, comme nous l'indiquions par erreur, les militants du Front des forces socialistes (FFS).



L'intervention militaire française au Rwanda

Liesse chez les Hutus soulagement chez les Tutsis

Suite de la première page

«Nous espérons que votre présence ici apportera un soulagement à la population et aux déplacés de la région», lance-t-il. *«Merci pour votre accueil et vos sourires»*, répond le capitaine de frégate Gillier, s'attirant un franc succès.

La réception se termine par des danses avant que les autorités n'invitent l'officier français à visiter le camp de réfugiés : quelque 300 000 personnes qui ont fui l'avancée du Front patriotique rwandais (FPR). Certains ont quitté leur village la veille de l'arrivée des maquisards, d'autres n'ont jamais pu rejoindre le leur. Justin Thérérobo ne reverra sans doute jamais sa famille *«décimée par les inkontanyi* [rebelles] *comme tout mon village de Gituza»*, dans le Nord-Est.

Théoneste a quitté sa ville de Byumba lors de la mort de ses parents en octobre 1990, quand le FPR a envahi le nord du Rwanda. Il s'est réfugié à Kigali puis à Butaré où *«il faisait ses humanités»* à l'université, quand la guerre a repris. Il s'est replié au bord du lac Kivu car *«ça devenait vraiment trop chaud là-bas»*, où le FPR est aux portes de la ville. Il est responsable des réfugiés de guerre et attendait avec impatience la venue des Français : *«Le front est loin mais on a peur des infiltrations»*.

La liesse populaire est à la mesure du soulagement des villageois. Il n'y aurait pas eu de massacres à Kirambo *«mis à part les partisans du FPR que nous avons débusqués»*. Selon la version officielle, la majorité des Tutsis menacés par les milices hutues depuis la mort du président Habyarimana se sont enfuis sur l'île zaïroise d'Idjwi, au milieu du lac Kivu. Les autres ont pu atteindre Cyangugu et se réfugier dans le stade de la ville protégé par l'armée. Ici, il n'est pas question d'aller montrer aux journalistes de passage les fosses communes, comme le font, plus à l'est, les rebelles, dans chaque village qu'ils viennent de conquérir.

Les réfugiés tutsis soulagés

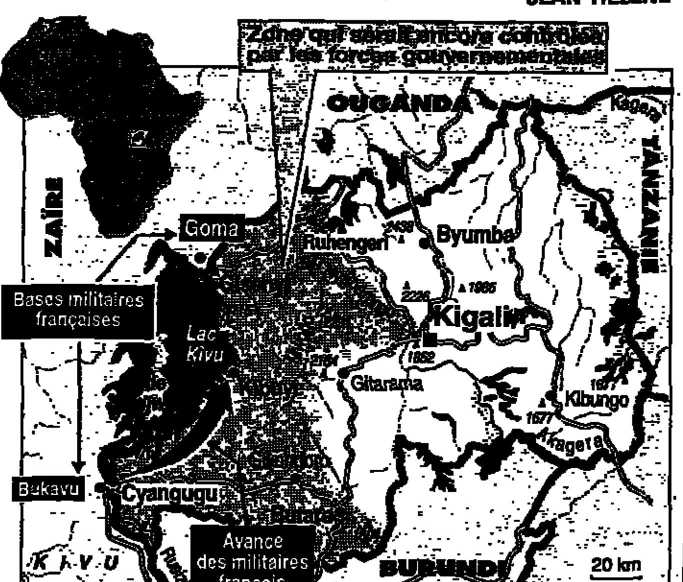
Pas la moindre trace de culpabilité collective, même chez les religieux. *«Que voulez-vous faire quand la foule est en colère?*, s'excuse le pasteur lorsque l'on évoque les massacres de femmes et d'enfants. *Je m'efforce bien de prêcher le pardon mais mes paroissiens ne veulent rien entendre.»* Parmi toutes ces personnes qui serrent avec chaleur les mains des soldats, qui agitent des bouquets de fleurs ou des drapeaux français, parmi tous ces jeunes gens qui dansent de joie, combien d'assassins? Le détachement français n'est pas là pour se poser ce genre de question. Il continuera cet après-midi vers Kibuye, plus au nord, en espérant trouver des Tutsis ou des opposants hutus qui se cachent encore après deux mois de clandestinité pour échapper aux machettes des miliciens.

A trente kilomètres de là, le camp de Nyarushishi dévoile l'autre face de la tragédie rwandaise. Rassemblés autour de feux, quelque 8 000 personnes d'origine tutsie s'apprêtent à passer une nouvelle nuit dans leurs huttes bleues et vertes éparpillées sur les versants de collines. Mais leur angoisse quotidienne a disparu depuis qu'un détachement français, arrivé jeudi, veille sur le camp. Ce matin, il a d'ailleurs chassé des miliciens qui rôdaient alentour. La veille, ils avaient réussi à tuer trois réfugiés.

«Un colonel de la gendarmerie rwandaise nous protégeait de son mieux, mais avec dix hommes il ne pouvait pas faire grand-chose», dit Jean-Bosco Nyabiranga, qui peut apercevoir, depuis le camp, sa ferme pillée, d'où il a été chassé le 9 avril par ses voisins. *«Parce que je suis de la race contraire»*, explique ce fermier tutsi qui a fui sa bananeraie avec femme et enfants. Dirigé vers le stade de Cyangugu, il y a retrouvé plusieurs milliers d'autres personnes menacées. *«La force publique nous gardait mais des militaires venaient régulièrement chercher ceux qu'ils appelaient des personnes suspectes, en général des fonctionnaires et des intellectuels qu'on ne revoyait jamais»*, raconte-t-il.

Comme à Kirambo, la présence française a soulagé les déplacés, mais pour d'autres raisons. Visiblement, la mission française n'a pas été comprise de la même façon par tout le monde et il y a fort à parier que les autorités rwandaises demandent un jour aux soldats français de les aider à traquer les *«ennemis de la nation qui menacent la population»*. *«Il y a encore des suspects à Nyarushishi»*, assure un gendarme.

JEAN HÉLÈNE



La France n'accueille qu'un nombre infime de réfugiés

Le refus de séjour opposé à une réfugiée rwandaise, le 16 juin dernier, puis réexaminé sous la pression des événements, illustre les incertitudes de la pratique française du droit d'asile.

Présente à titre humanitaire au Rwanda, la France ne se montre guère empressée d'ouvrir ses propres frontières aux victimes de la guerre civile et des massacres dans ce pays. C'est ainsi que, jeudi 16 juin, alors que se poursuivaient les massacres au Rwanda, la Commission de recours des réfugiés (CRR) a confirmé le rejet de la demande d'asile déposée un an plus tôt par une Rwandaise tutsie de vingt-quatre ans, qui affirme avoir fait l'objet de sévices par des policiers hutus en mars 1993. Privée de la protection du statut de réfugiée, la jeune Rwandaise avait même fait l'objet d'une *«invitation à quitter la France»*.

La publication de cette décision par *Libération* a provoqué, vendredi 24 juin, un malaise au sein des instances françaises chargées d'instruire les demandes d'asile, et a conduit Jean-Jacques de Bresson, président de la CRR, à suspendre l'examen des recours émanant de Rwandais en attendant une clarification de la situation politique sur place (*le Monde* du 25 juin). M. de Bresson justifie la décision de la commission par le caractère *«très mince et non étayé»* du dossier de cette ressortissante dont la nationalité rwandaise n'est, selon lui, pas certaine. Le président de la commission de recours parle néanmoins d'*«affaire ennuyeuse»* et promet un réexamen favorable du dossier, tandis que Francis Lott, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), évoque le *«malencontreux calendrier de la commission»*.

Cet épisode illustre les errements de la doctrine française en matière d'asile politique et sa perméabilité au contexte international et médiatique. Alors que le cas de la jeune Rwandaise n'avait pas été pris au sérieux par l'OFPRA en septembre dernier, à un moment où la guerre civile rwandaise n'était pas encore sous les projecteurs des médias, la publicité faite à son cas après la révélation des massacres transforme le rejet de sa demande d'asile en bourde tragique et va imposer son admission au statut de réfugié en France.

Laurent Giovannoni, permanent de la CIMADE (service œcuménique d'entr'aide), qui s'est trouvée en première ligne dans cette affaire, y voit *«l'aboutissement absurde d'une pratique de l'OFPRA et de la CRR qui consiste à mettre en doute systématiquement les déclarations des requérants et la validité des pièces qu'ils produisent»*.

En dépit de la gravité des événements, la France n'est pas confrontée à un afflux de demandeurs d'asile rwandais. La pression, infime, s'est à peine renforcée dans la période récente. L'OFPRA n'a enregistré que vingt demandes depuis le début du mois de juin et moins d'une soixantaine depuis janvier dernier. En 1993, seuls dix-huit dossiers rwandais avaient été déposés, tandis que dix-sept admissions au statut de réfugié avaient été prononcées.

Actuellement, la CIMADE signale plusieurs cas de Rwandais réfugiés au Burundi qui attendent un visa pour la France depuis plusieurs semaines, en vain pour le moment. En France même, plusieurs étudiants rwandais ont sollicité des visas pour être rejoints par des membres de leur famille. Mais la confusion qui règne sur place et le peu d'empressement apparent des autorités françaises rendent pour l'instant difficile ce type de rapprochement, même lorsque femmes et enfants ont échappé aux massacres.

PHILIPPE BERNARD

ASIE

JAPON

Le premier ministre Hata a annoncé sa démission

Menacé d'une motion de censure (*le Monde* du 25 juin), le premier ministre japonais, Tsutomu Hata, a annoncé, samedi 25 juin, sa démission et la dissolution de son cabinet. Il a fait part de sa décision au cours d'une conférence de presse, une heure avant que la Diète n'ait à se prononcer sur la motion présentée par le principal parti d'opposition, le Parti libéral-démocrate (PLD), qui risquait d'être adoptée grâce au vote de certains dissidents socialistes. A la suite de l'annonce de M. Hata, la séance plénière de la Diète a été annulée.

M. Hata, qui était au pouvoir depuis avril à la tête d'une coalition minoritaire – en raison de la défection du Parti socialiste (PSJ) –, a laissé au Parlement le soin de désigner la prochaine équipe gouvernementale et a dit vouloir éviter de nouvelles élections législatives. Ce qui créerait un vide politique, au moment même où se réunit à Naples le sommet du G-7, dont fait partie le Japon. Le premier ministre démissionnaire n'est pas favorable à un gouvernement PLD : *«Si je laisse le gouvernement au parti d'opposition le plus fort, il s'agira de nouveau d'un gouvernement minoritaire. Je regrette d'avoir à dire qu'aucun parti, à l'heure actuelle, ne dispose de majorité»*, a-t-il dit.

M. Hata avait espéré pouvoir obtenir le soutien du PSJ dans une nouvelle coalition. Il était même prêt à se démettre avant de former une équipe élargie. Mais les socialistes se sont montrés plus fermes que prévu, refusant de s'engager à réélire M. Hata après sa démission. Samedi, le PSJ a toutefois fait savoir qu'il voulait faire partie d'une nouvelle coalition, à condition que le choix de l'équipe soit fait de façon ouverte et démocratique. – *(Reuter, AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Vestiges français à Shanghaï



SHANGHAÏ

de notre envoyé spécial

Flots de musiques concurrentes, cris d'enfants, sons de jeux électroniques, dialogues de cinéma, arias d'opéra chinois ruissellent des façades rococo, s'entrechoquent au beau milieu de l'espace qu'ils enserrent et qui n'avait pas été conçu pour cela, comme la cour principale de cette sorte de Luna-Park à la chinoise au beau milieu de Shanghaï.

Bienvenue au Grand Monde, dont la sulfureuse réputation – le plus grand et fastueux lupanar d'Asie – n'est plus qu'un lointain souvenir. Fantasmagorique palais de plaisirs dont les galeries tortueuses contournaient autrefois salles de jeu, alcôves, boudoirs et salons. S'y côtoyaient aventuriers à la fortune d'un jour, princesses russes encore envoûtantes, espionnes flamboyantes et louches banquiers, mais aussi personnages un cran moins hauts en couleur formant le Tout-Shanghaï.

Se représenter aujourd'hui ce que pouvait être, dans l'ex-«Paris de l'Extrême-Orient», l'ambiance de cette cathédrale de la décadence, à la célèbre silhouette rehaussée d'un clocheton païen requiert une certaine imagination. L'endroit a bien gardé son nom (un temps pourtant occulté), mais a été transformé par les communistes, tout d'abord en un palais d'«attractions» socialistes pour ouvriers méritants, pour devenir ensuite un lieu familial, bruyant et inoffensif. La structure du bâtiment a été conservée. Mais quoique la prostitution ait refait surface à grande échelle en Chine, Shanghaï, toujours placée sous haute surveillance idéologique de Pékin, n'ose pas le rendre à sa vocation d'origine.

Un déploiement de polissonnerie

L'endroit revêt toutefois une autre signification. Il symbolise à sa manière voyante une ancienne présence française en Chine – laquelle n'était heureusement pas limitée aux activités du plaisir – pour laquelle les propriétaires d'antan réclament toujours, quarante-cinq ans après s'être vu confisquer leurs biens par le régime communiste, une sorte d'indemnisation. Une part substantielle des biens concernés par ce litige se trouve naturellement à Shanghaï.

Alors que ce contentieux a été réglé avec d'autres ex-puissances coloniales, le dossier concernant la propriété des Français qui s'étaient établis dans ce pays à l'époque pré-communiste n'a toujours pas trouvé de solution. Situation paradoxale quand on voit le battage publicitaire auquel se livre l'industrie touristique shanghaïenne pour vendre à nouveau l'image décadente de la ville. Les dépliants, pourtant visés par la municipalité, jouent sur le souvenir des folles soirées de la métropole aux mille feux, flattent la corde de débauches passées d'un archet nostalgique. Il n'est pas jusqu'à un marchand de chiens de luxe qui ne s'intitule Le Chenil Coquin.

Ce déploiement de polissonnerie, de la part d'une ville où le maoïsme, voici trois décennies, fut particulièrement intense, et où le contrôle social reste probablement le plus ferme de Chine, est avant tout destiné à attirer le capital occidental. Pour séduire, Shanghaï prétend mettre entre parenthèses la sombre période que connurent ici, à partir de 1949, le capitalisme et certains de ses représentants.



L'Union des Français de Chine, dont le président, Georges Bouvier, est l'héritier du propriétaire du Grand Monde, avait écrit le 24 mars à Edouard Balladur afin que celui-ci œuvre à un arrangement du type auquel étaient parvenus, en 1979, les Etats-Unis et, en 1981, le Canada (respectivement pour 50 millions de dollars américains et 340 000 dollars canadiens versés par la Chine *«en règlement définitif des réclamations de citoyens»* ayant vu leurs biens confisqués). *«La Chine souhaite s'ouvrir aux investissements étrangers et à la technologie française*, note l'organisation française. *Il est opportun de rappeler un passé que le régime actuel connaît bien.»*

Car les communistes, qui avaient conquis les pleins pouvoirs à l'instauration du régime en 1949, n'en adoptèrent pas moins, pour leur appropriation des biens confisqués, une démarche très paperassière dans la coercition. Un Français de Shanghaï, Pierre Fano, patron de trois sociétés détentrices d'un sustantiel patrimoine immobilier, passa sept ans en semi-détention avant d'accepter la condition de sa libération : qu'il signe un document cédant les actifs du groupe au nouvel Etat, ainsi qu'une reconnaissance de dette pour 15 millions de dollars, en suite de quoi il fut autorisé à quitter le pays. Il considère encore aujourd'hui ce document comme invalide, lui ayant été soutiré par la contrainte. Un certain M. Coviaux, représentant de la Banque de l'Indochine, mourut sur place, ayant refusé d'abandonner les biens immobiliers de la banque.

La Chine populaire traita de façon encore plus cavalière les engagements financiers contractés avant 1949 par la République de Chine, nationaliste, dont elle se présentait comme le successeur légal : la dette extérieure fut du jour au lendemain décrétée nulle et non avenue, et Pékin put se targuer pendant longtemps d'une ardoise parfaitement vierge à l'étranger.

La Chine, indique l'UFC, entend négocier de gouvernement à gouvernement. L'atmosphère ayant prévalu pendant la visite de M. Balladur en avril n'a guère été favorable à la reprise de négociations. Pourtant la conclusion d'un accord similaire à ceux signés avec les autres puissances, comme le note l'UFC, *«montrerait que la Chine se conforme aux règles juridiques internationales en matière de propriété»*. Et d'ajouter qu'un tel comportement *«sécuriserait les investissseurs français pour leurs futures opérations»*.

Toutefois, le droit reste un concept largement inopérant en Chine. Pour l'instant, aux Français d'avant 1949 qui formulent des demandes d'indemnisation, la Chine répond qu'ils n'ont pas grand-chose à espérer, compte tenu des pertes que la France lui a infligées au XIXe siècle, allant jusqu'à citer à l'appui de ses dires le sac du Palais d'été à Pékin, en 1860. Cette manière de voir a sa logique, mais celle-ci va à l'encontre des considérations juridiques que, lorqu'elle le veut bien, la Chine accepte de prendre en considération.

Ce qui n'empêche pas les Français *«spoliés»* de faire preuve à l'occasion d'optimisme : *«Nous serons peut-être les derniers à être indemnisés, mais peut-être ceux qui le seront le mieux car, étant les derniers, nous ne créerons pas de précédent et la Chine est plus riche aujourd'hui qu'il y a dix ans»*, écrivait Pierre Fano au ministre français des afaires étrangères, Alain Juppé, en 1993. Contre mauvaise fortune...

FRANCIS DERON

CORÉE DU NORD : un sommet Clinton-Kim Il-sung n'est pas exclu. – Une rencontre au sommet entre les présidents américain Bill Clinton et nord-coréen Kim Il-sung pourrait avoir lieu dans l'avenir, a estimé, vendredi 25 juin, le secrétaire d'Etat Warren Christopher. *«S'ils* (les Nord-Coréens) *rejoignent la communauté internationale de façon appropriée, s'il commencent à adopter une conduite qui justifie une rencontre avec le président des Etats-Unis, je suis sûr que le président Clinton serait heureux de le faire»*, a-t-il dit à la chaîne de télévision CNN. – *(AFP.)*

CORÉE DU SUD : grève du métro à Séoul. – Le métro de Séoul a été partiellement paralysé, vendredi 24 juin, par une grève des cheminots, qui réclament une hausse de salaire. La police anti-émeutes a monté la garde aux stations pour empêcher les piquets de grève. Jeudi, des milliers de policiers avaient tenté de s'opposer à une grève nationale des chemins de fer. – *(AFP.)*

VIETNAM : le droit de grève reconnu dans certaines conditions. – Le Vietnam a adopté son premier code du travail, ainsi que des textes permettant d'améliorer la gestion administrative et de créer un cadre juridique et social aux investissements, lors de la session parlementaire qui s'est achevée jeudi 23 juin. De vifs débats ont eu lieu autour de la reconnaissance du droit de grève dans certaines conditions, si plus de la moitié de la direction syndicale d'une entreprise vote l'arrêt du travail à bulletin secret. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Yasser Arafat a «le droit de se rendre à Jérusalem pour y prier»

«Yasser Arafat a le droit, comme tout musulman, de se rendre à Jérusalem pour y prier s'il le veut. Le problème est la date d'un tel voyage, à cause des questions de sécurité qu'il pose», a déclaré, dans un entretien publié vendredi 24 juin par le quotidien indépendant *Yediot Aharonot*, le premier ministre israélien, Yitzhak Rabin. Ces dernières semaines, arguant des circonstances et du stade de la négociation entre Israël et les Palestiniens, M. Rabin s'était prononcé à plusieurs reprises contre une telle visite.

«Israël s'est engagé à protéger les lieux saints musulmans et chrétiens, et à veiller à leur libre accès. (...) Tout Israélien qui refuse à un musulman de se rendre en pèlerinage à Jérusalem, que ce soit le colonel Kadhafi, le roi Fayçal d'Arabie saoudite, le président Assad de Syrie ou Arafat, porte du tort à Israël», a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le chef des forces musulmanes appelle à une « guerre de libération » contre les Serbes

Le chef de l'armée bosniaque – essentiellement musulmane –, le général Rasim Delic, a appelé à une *« guerre de libération »* contre les Serbes, alors que le cessez-le-feu entré en vigueur le vendredi 10 juin est régulièrement violé par tous les belligérants, dans le nord et le centre de la Bosnie-Herzégovine.

Les « casques bleus » ont, quant à eux, dû faire appel, jeudi 23 juin, à la protection aérienne de l'OTAN après qu'un convoi humanitaire qu'ils escortaient eut été attaqué par les forces serbes en Bosnie centrale. *« Des avions ont lâché des fusées en guise d'avertissement »*, a indiqué, vendredi 24 juin, Rob Annink, porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo. Celui-ci a également fait état de violations du cessez-le-feu de la part des Musulmans. Ces derniers ont notamment tiré des obus de char vendredi dans le centre de Doboj, dans le nord-est de la République, causant de sérieux dommages.

D'autre part, le général Delic a affirmé la volonté des Musulmans de regagner le terrain perdu au profit des Serbes. Il a demandé à la fédération croato-musulmane, nouvellement créée, de déclencher une *« guerre de libération »*, rapporte vendredi le journal *Oslobodjenje*. *« Je veux une bataille commune pour libérer l'Etat commun »*, a dit le général Delic lors d'une réunion d'officiers à Sarajevo. *« Jusqu'à présent, nous avons mené une guerre défensive. Maintenant, nous allons passer à la phase 2, une guerre de libération. Cela signifie que nos soldats devront surmonter une barrière psychologique, sortir des tranchées et avancer »*, a-t-il ajouté, toujours selon *Oslobodjenje*.

Dans la journée de vendredi, Musulmans et Croates devaient signer à Gornji Vakuf (Bosnie centrale), sous l'égide de l'ONU, un accord de désengagement de leurs forces sur leurs anciennes lignes de front, traduisant ainsi sur le terrain leur accord de fédération de mars dernier. La fin des hostilités entre Croates et Musulmans a permis à ces derniers de concentrer plus de forces contre les Serbes qui, en plus de deux ans de guerre, ont conquis 70 % du territoire de la Bosnie.

Un projet de plan de paix international, actuellement en discussion, prévoit d'attribuer à la fédération croato-musulmane 51 % du territoire de la Bosnie et 49 % aux Serbes. – *(Reuter.)*

Enclavée dans le nord-ouest de la Bosnie

La « province autonome » de Bihac vit des heures sombres

Dans l'enclave musulmane de Bihac, les forces loyales à Sarajevo profitent du cessez-le-feu avec les Serbes pour tenter de mettre fin à la dissidence des « autonomistes » musulmans.

VELIKA-KLADUSA (Bosnie occidentale)

de notre envoyé spécial

Il existe des « républiques bananières ». Ici, en Bosnie occidentale, à Velika-Kladusa, siège d'Agrokomerc – le premier producteur, avant-guerre, de poules et d'œufs de la Yougoslavie –, on a inventé ce qu'un observateur international appelle avec humour la *« république poulaillère »*. Las de voir son entreprise ruinée par la guerre et l'encerclement par les forces sécessionnistes serbes de Bosnie (à l'est) et de Croatie (à l'ouest), le riche PDG d'Agrokomerc, le Musulman Fikret Abdic, a proclamé en septembre dernier sa commune de cinquante mille habitants *« province autonome »*.



Soutenu par les négociateurs de la communauté internationale, M. Abdic s'est aussi proclamé *« président constitutionnel et moral de la Bosnie-Herzégovine et des Musulmans »*. Il a promis de juger le président bosniaque, Alija Itzetbegovic, pour *« crimes de guerre »*. Puis, *« pour relancer la production »*, l'ex-roi du poulet congelé yougoslave, membre de la présidence collégiale bosniaque (après avoir été un haut dignitaire de la Ligue des communistes) a signé des accords de paix séparés avec les Serbes et les Croates, avec lesquels il maintient de *« bonnes relations »* (d'affaires) depuis le début de la guerre. Pour avoir accepté de vivre dans une *« réserve »*, M. Abdic a été qualifié de *« chef indien »* par Sarajevo.

Les loyalistes progressent

Mais aujourd'hui l'heure n'est ni à l'élevage ni à la plaisanterie. Le 5e corps de l'armée bosniaque, fidèle à Sarajevo, basé dans la poche encerclée, attaque depuis le 10 juin les sécessionnistes et menace Velika-Kladusa, en profitant du répit né du cessez-le-feu avec les forces serbes. L'armée gouvernementale a cependant attendu que la milice du magnat de la volaille passe à l'offensive. A Hasici, sur la ligne de front, les hommes de M. Abdic font preuve de nervosité. *« Revenez demain, si nous sommes encore là »*, dit un soldat, dans un bruit incessant de tirs d'armes automatiques et de mortier. Visiblement, les forces de M. Abdic se sont repliées à la hâte. Des civils, pas forcément volontaires, creusent des tranchées pour renforcer de nouvelles positions. D'autres fuient en carriole la zone des combats. En une semaine, le 5e corps a gagné plusieurs kilomètres, menaçant le fief de M. Abdic. Les combats auraient fait soixante-dix morts chez les « légalistes » et plus encore chez les autonomistes, dont quatre cents hommes ont été faits prisonniers. Pour soutenir leur allié en difficulté, les Serbes ont mis leur artillerie en batterie et bombardent les forces loyales à Sarajevo. Ils menacent même d'intervenir directement.

« Nous nous battons parce que nous voulons la paix », explique sans peur du paradoxe Mehmed Kostic, chef de cabinet de M. Abdic. Quinze mille loyalistes aguerris contre cinq mille autonomistes qui n'ont jamais connu la guerre. *« La situation est très sérieuse »*, admet-il. *« Si les extrémistes musulmans gagnent, il y aura plus de victimes qu'à Oradour. »* Et la région, qui sera *« totalement encerclée »*, deviendra *« une base terroriste qui menacera toute l'Europe »*, dit très sérieusement M. Kostic. Mais *« nous sommes assez forts pour défendre la province autonome »*, assure-t-il.

Réfugié dans le donjon du vieux château ottoman, récemment restauré, qui domine la petite ville et ses grandes basses-cours industrielles, Fikret Abdic fait preuve de nervosité. Pour se déplacer, il a acheté un véhicule blindé à ses alliés serbes de Krajina, qui l'avaient eux-mêmes volé aux « casques bleus » français. Au premier jour de l'offensive du 5e corps, la paranoïa semble s'être emparée de la « province » qui se veut *« un modèle de démocratie européenne »*, face *« aux extrémistes fondamentalistes »* du Sud. Dans les élevages de poulets reconvertis en prisons, on entasse les opposants politiques accusés d'être *« la cinquième colonne du 5e corps »*. *« Personne n'a été arrêté pour des raisons politiques »*, affirme Bozidar Sicel, président du « Parlement constitutionnel de la province autonome de Bosnie occidentale », mais « certaines personnes » (cent cinquante, selon lui) ont été arrêtées. Car, dit-il, *« elles font la propagande de l'ennemi, mettent en danger la sécurité et doivent recevoir un traitement spécial »*, non précisé.

Défection croate

« Mon mari ne voulait pas se battre. Nous n'avons pas besoin d'un conflit entre Musulmans. La police militaire de M. Abdic l'a arrêté », explique une réfugiée de la purification ethnique menée par les Serbes dans la région voisine de Banja-Luka. *« Ceux qui ont accepté d'aller se battre ont été libérés et aussitôt amenés en première ligne »*, raconte-t-elle. *« Mon mari a été arrêté avec environ quinze autres personnes; elles avaient refusé deux fois de signer l'initiative »* en faveur de l'autonomie, assure une autre femme de la région. Les témoignages font état de plusieurs centaines de personnes détenues dans des conditions déplorables, dont des femmes et des personnes âgées. Des hommes seraient envoyés sur le front pour creuser des tranchées. Après une semaine d'interdiction, le Comité international de la Croix-Rouge a réussi à visiter l'une des prisons improvisées dans un poulailler industriel mais garde son habituel silence.

Outre l'offensive du 5e corps, Velika-Kladusa a un autre souci. Depuis l'accord conclu entre Sarajevo et Zagreb sur une fédération croato-musulmane en Bosnie, la paix séparée signée entre la Croatie et le « royaume du poulet » semble battre de l'aile. *« Nous savons que M. Izetbegovic a demandé au président croate Tudjman de ne plus nous soutenir »*, dit le président du « Parlement de la province autonome ». Les *« convois commerciaux »* venant de Croatie, qui ont permis de relancer 10 % de la production du poulet et d'alimenter la province, sont arrêtés par les Croates depuis une semaine. *« Simple problème administratif »*, assure un responsable autonomiste. De leur côté, les Serbes empêchent depuis le 17 mai, avant même l'offensive du 5e corps musulman, tout ravitaillement du sud de la poche par les convois du Haut-Commissariat des Nations unies pour les *réfugiés (HCR)*.

Autre problème : la guerre semble coûter cher à M. Abdic, dont les policiers, équipés de pistolets de *gros calibre*, *fument force cigarettes* américaines, boivent du whisky et exhibent des poignées de billets de devises fortes. M. Abdic a d'ailleurs demandé au HCR de lui rembourser un don et continue d'exiger du bataillon français logé dans ses locaux un loyer important.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

ESPAGNE : le frère du numéro deux du PSOE condamné. – Juan Guerra, frère du numéro deux du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) Alfonso Guerra, s'est vu interdire vendredi 24 juin toute activité publique pendant six ans et demi par la Cour suprême espagnole, *pour abus de confiance* à l'occasion de la vente d'une propriété à la compagnie sidérurgique nationale Ensidesa. – *(Reuter.)*

PORTUGAL : démission du ministre du travail. – Antonio Pinto Cardoso, secrétaire d'Etat au travail et à la formation professionnelle, a démissionné à la suite de l'ouverture d'une enquête pour détournement présumé de fonds de l'Union européenne, à l'occasion du paiement d'une subvention du Fonds social européen, *destinée* à un magazine en voie de création. Dans sa lettre de démission, rendue publique jeudi 23 juin, M. Pinto Cardoso précise qu'il renonce à ses fonctions, non en signe de culpabilité, mais pour protéger la dignité du gouvernement et contribuer à faire la lumière sur cette affaire. – *(Reuter.)*

BIÉLORUSSIE

Alexandre Loukachenko apparatchik imprévisible

Alexandre Loukachenko, qui a obtenu, jeudi 23 juin, 45 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle en Biélorussie (*le Monde* du 25 juin) et qui part largement favori pour le second tour, dans deux semaines, est un homme politique peu expérimenté et imprévisible si l'on en juge par ses revirements récents. Député du Soviet suprême depuis 1990, ancien directeur de sovkhoze, M. Loukachenko, âgé de trente-neuf ans, a été, jusqu'à quelques mois avant l'élection présidentielle, proche des communistes, qui l'ont aidé à faire carrière.

C'est seulement depuis la fin de l'an dernier, quand il a pris la tête de la commission d'enquête parlementaire sur la corruption, qu'il a commencé à se faire connaître au-delà de sa région natale de Moguilev (Est). Il y a, en effet, fait sensation en réclamant que des poursuites soient engagées contre plusieurs hauts dignitaires de l'État, dont des proches du premier ministre, Viatcheslav Kebitch, son adversaire du second tour.

Tout au long de la campagne électorale, M. Loukachenko s'est présenté comme le défenseur du peuple contre la corruption, la criminalité et la détérioration générale des conditions de vie de la population. Secondé par un député juriste qui l'a encouragé à se forger une nouvelle image, indépendante des communistes, M. Loukachenko a réussi à séduire nombre d'ouvriers, employés, retraités et ruraux, qui ont le plus souffert de la dislocation de l'Union soviétique.

Mais ses déclarations souvent très démagogiques lui valent aussi une profonde méfiance de l'électorat réformiste modéré, qui le compare souvent au leader ultranationaliste russe Vladimir Jirinovski. *« La vérité, c'est que son programme est complètement flou, et c'est un peu inquiétant »*, déclarait ainsi un diplomate occidental, qui ajoutait : *« C'est le populiste par excellence, sans expérience du pouvoir, un phénomène à la Jirinovski. »*

Loukachenko, marié et père de deux enfants, n'a cependant pas la fibre nationaliste de M. Jirinovski. Au contraire, il a jusqu'au début de la campagne électorale *prôné le rattachement de la Biélorussie* à la Russie. Pendant la campagne, M. Loukachenko a été beaucoup plus prudent, se prononçant pour le *« rétablissement des liens d'égalité mutuellement avantageux avec la Russie, l'Ukraine et les autres Etats de l'ex-URSS »*. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : trois hommes d'affaires condamnés pour avoir aidé l'Irak à améliorer ses Scud. – Au terme de huit mois d'audiences, trois hommes d'affaires allemands, dont les *deux propriétaires de la société* métallurgique H+H Metalform, ont été condamnés vendredi 24 juin par le tribunal de Münster pour avoir illégalement livré à l'Irak plus de vingt-sept mille pièces destinées à améliorer la portée de ses missiles Scud, entre 1988 et janvier 1991. Les propriétaires de la société ont été condamnés à trente-quatre et trente mois de prison ferme, mais mis en liberté conditionnelle, car ils ont purgé vingt-trois mois de détention préventive. Un ingénieur a été condamné à six mois de prison avec sursis. – *(AFP.)*

EUROPE

HONGRIE

Les ex-communistes et les anciens dissidents forment un gouvernement de coalition

Quatre ans après avoir balayé l'ancien régime, la Hongrie vient de vivre une autre mutation avec la conclusion, vendredi 24 juin à Budapest, d'un « compromis historique » entre les anciens communistes réformateurs et les ex-dissidents.

Après plus de trois semaines de négociations serrées, les socialistes, grands vainqueurs des élections législatives de mai (54 % des voix) et le parti arrivé en deuxième position, l'Alliance des démocrates libres (18 %), qui regroupe la plupart des opposants de la première heure, sont tombés d'accord sur la formation d'un gouvernement de coalition. Dix des treize portefeuilles iront aux socialistes et trois (intérieur, culture et éducation, équipement) à l'Alliance

Cet accord de plus de cent cinquante pages doit maintenant être approuvé par les délégués des deux partis qui se réunissent, samedi et dimanche, en congrès extraordinaire dans la capitale magyare. Même si ce texte fera sans doute grincer des dents, surtout chez d'anciens dissidents qui estiment qu'ils se jettent ainsi dans la «gueule du loup», il sera vraisemblablement accepté, ouvrant ainsi la porte à l'investiture de Gyula Horn, ex-ministre des affaires étrangères qui contribua au démantèlement du rideau de fer en ouvrant la fontière vers l'Autriche pour les réfugiés de la RDA, au poste de premier ministre. Le simple fait que les frères ennemis d'hier acceptent désormais de partager le pouvoir donne la mesure des bouleversements intervenus depuis quatre ans et illustre, aussi, la grande capacité de compromis des dirigeants politiques hongrois, peu fréquente ailleurs en Europe de l'Est. Qui aurait cru possible, il n'y a pas si longtemps, de voir siéger au même conseil des ministres l'austère Gyula Horn, ancien membre des milices communistes, et le pétillant Gabor Fodor, avocat d'une trentaine d'années et coqueluche de l'intelligentsia libérale hongroise, qui dirigera le ministère de la culture?

Mariage de raison

Il s'agit certes d'un mariage de raison mais l'Alliance des démocrates libres (SzDSz), malgré son rapport de forces défavorable, a obtenu des concessions importantes alors que les socialistes disposent déjà d'une majorité absolue au Parlement (209 sièges sur 386). Outre les trois ministères, dont celui de l'intérieur accordé à son chef de file Gabor Kuncze, le SzDSz a arraché deux garanties essentielles : un droit de veto sur la nomination de hauts fonctionnaires à des postes-clés, ainsi que sur les lois soumises au Parlement. Les Démocrates libres ont aussi indirectement obtenu gain de cause avec la nomination du «monétariste» Laszlo Békesi, considéré comme le garant de la poursuite des réformes économiques, au ministère des finances. Quant aux affaires étrangères, elles seront dirigées par Laszlo Kovacs, un homme pragmatique et consensuel avec lequel le SzDSz n'aura sans doute pas de difficulté à collaborer, d'autant plus que les Démocrates libres ont réussi à imposer un des leurs au poste de numéro deux de ce ministère.

En réalité, les deux partis ont été presque condamnés à s'entendre. Les socialistes ne souhaitaient pas assumer seuls la responsabilité d'une gestion qui s'annonce difficile et ingrate. En termes d'image du gouvernement, surtout vis-à-vis de l'extérieur, ils avaient aussi besoin de l'appoint d'une force libérale. Quant aux Démocrates libres, la perspective d'une nouvelle cure d'opposition, où ils auraient sans doute eu plus de mal à coopérer avec les conservateurs qu'avec les socialistes, les aurait conduit à une marginalisation progressive.

Les grandes lignes de la politique du gouvernement seront dévoilées lors de la première session du nouveau Parlement le 28 juin. Parmi les questions encore en suspens reste, notamment, celle de la réorganisation de l'Office des minorités, un problème ultra-sensible qui dépasse les enjeux strictement nationaux en raison de la présence de près de trois millions de Hongrois de souche dans les pays voisins.

YVES-MICHEL RIOLS

DIPLOMATIE

Les Douze choisiront en juillet le successeur de M. Delors

Suite de la première page

Ce type de crainte ne pouvait pas gêner la candidature de Ruud Lubbers, un démocrate-chrétien bon ton, premier ministre pendant douze ans d'un des pays fondateurs de la Communauté, fidèle aux idéaux des grands pionniers. A ces qualités de leur candidat, les Néerlandais unanimes ajoutaient que leur pays, bien que n'ayant pas démérité, n'avait jamais accédé à la présidence de la Commission, sinon durant les huit mois de Sicco Mansholt. Ils avaient fait comprendre que la désignation de M. Lubbers était devenue pour eux une question de fierté nationale.

Leur dépit fut d'autant plus vif quand Français et Allemands annoncèrent que leur candidat commun n'était pas Ruud Lubbers mais son voisin belge, Jean-Luc Dehaene. C'était une préférence d'autant plus difficile à admettre aux Pays-Bas que le profil politique des deux hommes pouvait paraître à première vue très proche. Sans que cela fût jamais explicité, il semble que Helmut Kohl ait gardé un mauvais souvenir des réactions méfiantes du premier ministre néerlandais au moment de la réunification allemande, et qu'en outre le chancelier, comme le président de la République française, n'ait guère apprécié la manière dont M. Lubbers avait dirigé les travaux du conseil européen de Maastricht, en décembre 1991.

La bienveillance naturelle des Néerlandais envers les Britanniques, leur langue et leur comportement, même si La Haye n'endosse pas vraiment les thèses de Londres, ajoutaient aux réticences de Paris et de Bonn. Bref, M. Lubbers, sans être vraiment récusé, n'apparaissait pas, aux yeux des Français et des Allemands, comme le conciliateur idéal dans le débat multiforme qui oppose des sensibilités politiques et géographiques diverses sur le destin de l'Union.

Silvio Berlusconi contre le « centralisme »

Jean-Luc Dehaene, auréolé des éloges adressés unanimement à sa présidence des travaux communautaires au cours du second semestre 1993, paraissait mieux remplir l'ensemble des qualités requises, aux yeux des Français et des Allemands, qui n'ont apparemment pas éprouvé beaucoup de difficultés à convaincre la majorité des gouvernements de l'Union. Dès le premier tour de table, vendredi soir, huit voix se sont portées sur la candidature Dehaene, une, celle de John Major, sur la candidature Brittan, et trois, celles de l'Espagne, du Portugal et bien sûr des Pays-Bas, sur M. Lubbers.

M. Lubbers et M. Dehaene avaient laissé la place pour ce débat les concernant, à Wim Kok, vice-premier ministre néerlandais, et Willy Claes, ministre des affaires étrangères de Belgique. Le suffrage apporté au premier tour par Felipe Gonzalez à Ruud Lubbers n'avait pas de vraie signification politique : le président du gouvernement espagnol avait en effet exprimé son appui à cette candidature bien avant que Jean-Luc Dehaene ne se soit déclaré. Il ne voulut pas donner l'impression d'oublier cette marque de sympathie, tout en faisant immédiatement savoir qu'il n'avait absolument rien contre le premier ministre belge, si tel devait être le choix de la majorité. L'attitude de Silvio Berlusconi est d'une tout autre nature : on avait craint qu'il fasse de la résistance contre le *«centralisme»* franco-allemand déjà dénoncé par son porte-parole. L'annonce faite par MM. Kohl et Mitterrand, il y a quelques semaines, qu'ils soutiendraient Jean-Luc Dehaene est une *«décision de parrains»*, s'est exclamé le porte-parole du *cavaliere*. Cette formule faisant délibérément appel au vocabulaire mafieux témoigne de l'irritation que suscitent, aujourd'hui comme hier, les manières directives du couple franco-allemand, avec comme élément nouveau la détermination des dirigeants italiens, forts de leurs succès électoraux, de s'y opposer ouvertement. Cependant, estimant que le message de la nouvelle Italie avait été suffisamment délivré aux différents protagonistes (mise en garde à Paris et à Bonn, clin d'œil à Londres), Silvio Berlusconi s'est rallié au choix majoritaire : s'y opposer sans raison politique sérieuse serait revenu à ne pas jouer le jeu, à rappeler une fois encore de manière bien inopportune la difficulté des Douze à trouver un langage commun.

Espérant boucler l'affaire avant la nuit, la présidence grecque a organisé, à une heure déjà avancée, un second tour de table à l'issue duquel il ne manquait plus que deux voix à Jean-Luc Dehaene, celle des Anglais et celle des Néerlandais. Apparemment, John Major, qui avait vivement critiqué au cours des dernières semaines la candidature *« fédéraliste »* de M. Dehaene, espérait alors que la décision serait reportée à une autre session, au mois de juillet, et qu'un nouveau candidat aurait fait d'ici là son apparition. Après avoir indiqué dans la nuit son intention de se maintenir envers et contre tout, manifestant un entêtement peu conforme à la règle du jeu communautaire, Rudd Lubbers se résignait à déclarer forfait. Peu après, Leon Brittan annonçait une décision identique. Ce qui n'empêchait pas le gouvernement britannique de maintenir son hostilité envers M. Dehaene, faisant ainsi durer un peu plus le suspense.

PHILIPPE LEMAITRE
et CLAIRE TRÉAN

AMÉRIQUES

MEXIQUE

L'atmosphère politique s'alourdit encore avec la démission du ministre de l'intérieur

A l'approche de l'élection présidentielle du 21 août, la démission du ministre de l'intérieur, Jorge Carpizo, a provoqué une crise au sein du gouvernement du président Carlos Salinas. M. Carpizo était précisément chargé de superviser le processus électoral.

MEXICO

de notre correspondant

« Furieux, indigné et déçu », tels sont les sentiments exprimés par Jorge Carpizo pour expliquer sa démission. En dénonçant les *« calomnies »* proférées à son égard par *« divers secteurs »* politiques, qui chercheraient à *« défendre leurs intérêts sans se préoccuper du Mexique* (...) *au moment où le pays vit des moments difficiles »*, M. Carpizo a déclenché une vague de spéculations : ses accusations sont-elles dirigées contre l'opposition de gauche, qui lui reproche de ne pas prendre les mesures nécessaires pour empêcher une nouvelle victoire frauduleuse du parti au pouvoir? Ou bien le message s'adresse-t-il à certains secteurs de la formation officielle, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui sont prêts à tout pour bloquer la route à l'opposition?

Cette nouvelle crise survient alors que le Mexique fait face depuis six mois à un climat de violence sans précédent qui pourrait mettre en question la tenue des élections. La réaction de la classe politique, des milieux d'affaires et de l'Église – tous ont demandé à M. Carpizo de revenir sur sa décision *« pour le bien du pays »* – révèle la nervosité des Mexicains à l'approche du scrutin, qui pourrait mettre fin au pouvoir sans partage exercé depuis soixante-cinq ans par le PRI.

La réapparition soudaine dans l'actualité de la guérilla « zapatiste » du Chiapas, les rumeurs sur l'existence de mouvements armés dans plusieurs régions du pays et le piétinement suspect de l'enquête sur l'assassinat, le 23 mars, du candidat du PRI à la présidence de la République, Luis-Donaldo Colosio, contribuent à aggraver les tensions au sein de la formation officielle, de plus en plus ouvertement divisée à propos de l'efficacité de la campagne menée par son nouveau candidat, Ernesto Zedillo.

Le « secteur intolérant » du parti au pouvoir

La rébellion d'un des principaux dirigeants du PRI, Manuel Camacho, qui a annoncé la semaine dernière son retrait temporaire de la vie politique, continue de secouer la formation officielle. *« Il y a au sein du PRI un secteur intolérant, actuellement majoritaire, qui s'oppose à la recherche de solutions pour réduire les tensions que vit le pays »*, a déclaré M. Camacho à la revue indépendante *Proceso.* Il reproche notamment à M. Zedillo d'avoir contribué, par des déclarations intempestives, à torpiller la reprise éventuelle des négociations avec l'Armée zapatiste de libération nationale, l'obligeant ainsi à abandonner ses fonctions de médiateur entre le gouvernement et les rebelles.

L'enlisement des négociations au Chiapas, où les zapatistes contrôlent une partie du territoire depuis le cessez-le-feu décrété le 12 janvier, a donné un prétexte à M. Zedillo pour régler ses comptes avec M. Camacho, soupçonné de conspirer pour empêcher la victoire de son propre parti aux élections et se présenter comme l'homme *« providentiel »* si la crise politique s'aggravait. Manuel Camacho n'a jamais caché en effet ses ambitions présidentielles et avait publiquement exprimé, en novembre dernier, son amertume de ne pas avoir été choisi par le président Carlos Salinas pour lui succéder à la tête de l'Etat (selon une tradition, de plus en plus contestée, le président en exercice désigne le candidat du PRI).

« Salinas a perdu le contrôle du PRI », déplore pour sa part un haut fonctionnaire proche de M. Zedillo, qui reconnaît l'existence d'un vent de panique au sein de son propre parti, face à la progression spectaculaire dans les sondages du candidat conservateur du Parti d'action nationale, Diego Fernandez de Cevallos (le candidat de l'opposition de gauche, Cuauhtémoc Cardenas, arriverait en troisième position, loin derrière).

Selon notre interlocuteur, *« certains secteurs, peut-être liés à l'aile traditionnelle du PRI, qui n'accepte pas la modernisation politique et économique imposée par Salinas, ont repris l'offensive pour créer une stratégie de la tension visant à empêcher le déroulement normal des élections et à imposer une solution musclée. »* Il en veut pour preuve les soubresauts survenus au cours des dernières semaines, notamment la rupture des négociations avec les zapatistes, l'explosion d'une voiture piégée devant un grand hôtel de Guadalajara (cinq morts) et l'ultimatum des responsables de l'enlèvement de M. Harp. Après un long silence et des rumeurs insistantes de libération, la famille du banquier a finalement accepté de payer une rançon de 30 millions de dollars.

Les déclarations fracassantes du « sous-commandant Marcos », le guérillero-poète au visage couvert d'un passe-montagne, sont venues confirmer l'objectif réel des zapatistes : empêcher la victoire du PRI aux élections et créer les conditions pour la formation d'un gouvernement de transition qui prendrait les mesures nécessaires devant conduire le pays à la démocratie. Rompant le silence qu'il s'était imposé pendant que les communautés indiennes de la zone contrôlée par les zapatistes se prononçaient sur les contre-propositions du gouvernement – rejetées par 98 % des suffrages –, *« Marcos »* a renoué cette semaine ses relations avec la presse, qui publie de longs entretiens avec le plus haut dirigeant zapatiste.

« Si le PRI gagne l'élection présidentielle, c'est la guerre civile », a-t-il déclaré à la *Jornada*, un des principaux quotidiens de Mexico. Une victoire de M. Zedillo, dit-il en substance, serait inévitablement le produit d'une fraude, et il faut donc l'empêcher en convoquant dès maintenant une *« convention nationale démocratique »*, regroupant les forces vives de la nation, qui serait chargée d'organiser des élections *« propres »*.

Paradoxalement, au moment où le climat politique s'alourdit, les différentes forces en présence reconnaissent que les garanties juridiques pour l'organisation d'élections démocratiques se sont très nettement améliorées par rapport aux scrutins précédents. A la suite d'une négociation ardue avec le pouvoir, l'opposition a fait son entrée à l'Institut fédéral électoral, où, jusqu'alors, le PRI exerçait un contrôle sans partage sur l'organisation des scrutins et ratifiait systématiquement les pratiques frauduleuses de ses militants.

De plus, pour la première fois, des *« visiteurs »* étrangers, selon la terminologie officielle, seront autorisés à observer les élections. Selon Horacio Boneo, le chef des experts des Nations unies en matière électorale, les dernières réformes ont mis en place *« une infrastructure moderne et devraient permettre l'organisation d'élections justes et libres »*.

La lutte reste cependant encore inégale, dans la mesure où la télévision, totalement dominée par le PRI jusque tout récemment, commence à peine à s'ouvrir à l'opposition. Le PRD exige par ailleurs la révision des listes électorales, où, affirme-t-il, figureraient des millions de citoyens *« fantômes »*, utilisés comme *« réserve »* par le PRI pour s'assurer la majorité dans les zones problématiques.

BERTRAND DE LA GRANGE

ÉTATS-UNIS : Richard Holbrooke nommé secrétaire d'Etat adjoint pour l'Europe. – Richard Holbrooke, actuellement ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, a été nommé par le président Bill Clinton, sous réserve de l'approbation du Sénat, secrétaire d'Etat adjoint chargé des questions européennes, a annoncé vendredi 24 juin la Maison Blanche. Cette décision attendue fait partie du remaniement annoncé de l'équipe européenne du département d'Etat (*le Monde* du 20 juin). – *(AFP.)*

COMMENTAIRE

La Russie entre l'Europe et la démocratie

MOSCOU

de notre correspondant

LA Russie se rapproche de l'Europe et s'éloigne de la démocratie. Le constat est sans doute désagréable, mais les faits sont troublants. A Bruxelles et à Corfou, la Russie devient un partenaire de l'OTAN et de l'Union européenne, avant que le président russe n'aille à Naples officialiser son statut de membre de plein droit d'un « G-8 politique ». A Moscou, Boris Eltsine vient une fois de plus de montrer qu'il se considère comme au-dessus de la loi, y compris de la Constitution, qu'il a pourtant taillée à sa mesure à l'automne dernier.

Son récent décret sur la lutte contre la criminalité, qu'il refuse de retirer malgré les demandes de la Douma et de multiples protestations, enfreint plusieurs points majeurs de la Constitution et du code pénal. Sans doute son objectif – lutter contre l'anarchie criminelle et la corruption – est-il louable, mais le procédé ne l'est pas. Dans un pays où les organes de la police et de la sécurité ont pris, depuis des générations, les habitudes que l'on sait, leur permettre, entre autres, d'étendre la garde à vue à trente jours est une dangereuse atteinte aux droits de l'individu.

Comme l'écrit l'ancien prisonnier politique Serguei Kovalev, placé par M. Eltsine lui-même à la tête du « conseil présidentiel des droits de l'homme », *« la sécurité des citoyens ne peut être assurée par des moyens qui attentent aux droits et aux libertés figurant dans la Constitution »*. En outre, si le décret présidentiel peut faire peur aux petits malfrats, voire à quelques gros « mafieux », il est loin d'aller au fond du problème et d'une corruption qui se trouve aujourd'hui au cœur du système, y compris dans l'appareil de la présidence, dans celui du gouvernement, dans les grandes municipalités et dans la magistrature.

En septembre dernier, Boris Eltsine avait déjà, de son propre aveu, violé la Constitution alors en vigueur, au nom de *« l'intérêt supérieur de la Russie »*. Là encore, l'objectif proclamé était apparemment louable, puisqu'il s'agissait de terrasser définitivement le *« pouvoir des Soviets »*. Il reste que le président russe avait délibérément provoqué la crise et poussé à l'affrontement dont il devait sortir vainqueur au prix d'un très grand nombre de victimes.

Cet accès de violence extrême marquait la fin d'un bref interlude, relativement libéral, dans l'histoire de la Russie : à nouveau, la fin, pour les uns comme pour les autres, justifiait les moyens. Aucun des grands pays occidentaux n'émit la moindre réserve, faisant passer le maintien de Boris Eltsine et des « démocrates réformateurs » avant toute autre considération.

Ballon d'essai

Aujourd'hui, d'autres méthodes *ad hoc* sont proposées, toujours dans l'intérêt bien compris du pays, et au nom de la « stabilité » : un haut dignitaire de l'Etat, le président de la Chambre haute, suggère de faire l'économie des prochaines élections et de prolonger le mandat des députés et celui du président *« d'au moins deux ans »* (*le Monde* du 23 juin). Certes, rien n'est décidé, et plusieurs responsables de partis politiques ont aussitôt dénoncé *« l'indécence »* voire *« l'amoralité »* du projet. Mais les propos de quelques membres de l'entourage présidentiel, qui soulignent *« les avantages »* et *« l'intérêt indéniable »* d'une telle solution, confirment qu'il s'agit bien là d'un ballon d'essai.

Une partie de l'« entourage » présidentiel teste la réaction de la classe politique russe, mais le « ballon » vole aussi vers l'Ouest. Au moment où l'Occident se préoccupe, à juste titre, d'intégrer la Russie, et même de lui apporter des égards particuliers, il serait opportun de rappeler à voix haute que le statut de grande puissance démocratique donne des droits, mais comporte aussi des devoirs.

JAN KRAUZE

A l'Assemblée nationale

Des voix s'élèvent au RPR en faveur d'une « réforme globale de la politique du logement »

L'Assemblée nationale a commencé, vendredi 24 juin, l'examen en première lecture du projet de loi relatif à l'habitat, présenté par Hervé de Charette, ministre du logement. Tout en soutenant le projet, déjà adopté par le Sénat, les députés du RPR ont regretté la modestie de ses ambitions et émis des réserves sur l'assouplissement de la vente des logements HLM à leurs occupants. Certains d'entre eux souhaitent une *« réforme globale de la politique du logement »*, selon les termes employés par M. Périssol (Allier).

Tout comme au Sénat (*le Monde* du 4 juin), M. de Charette avait opté pour la stratégie de la modestie. En présentant aux députés son projet de loi – associé à huit propositions de loi émanant de l'opposition comme de la majorité – comme un simple ensemble de retouches à la législation en vigueur, le ministre du logement souhaitait parvenir à la démonstration que l'on peut, aujourd'hui, légiférer dans le domaine de l'habitat sans faire resurgir les affrontements *« idéologiques »* du passé. De fait, il peut déjà se prévaloir de deux accords conclus, l'un avec l'union des organismes HLM, l'autre avec les représentants des locataires et des propriétaires, dont les relevés nourrissent son projet.

A l'Assemblée, une partie de la majorité lui a fait grief de cette prudence. Plusieurs députés, du RPR essentiellement, ont regretté de ne pas pouvoir débattre d'un texte plus ambitieux. Principal orateur du groupe néogaulliste, Pierre-André Périssol (Allier), conseiller de Paris, a jugé *« urgente »* une *« réforme globale de la politique du logement »*. Son propos était relayé par Raymond Lamontagne (Val-d'Oise), maire de Sarcelles, pour qui le texte *« est sans doute insuffisant »*, tandis que Christian Dupuy (Hauts-de-Seine), maire de Suresnes, déplorait de ne pas y reconnaître *« le grand texte sur le logement que nos concitoyens sont en droit d'attendre »*. Cette critique a été formulée aussi par Jacques Guyard (PS, Essonne), maire d'Evry, qui, en défendant la question préalable (dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer) du groupe socialiste, a reproché au texte, même s'il comporte des mesures *« intéressantes »*, de ne *« constituer en rien une politique du logement dont notre pays a grand besoin »*, notamment en direction des revenus modestes.

M. de Charette a dû faire face une seconde fois aux réticences du RPR, réservé sur les conséquences de l'assouplissement des conditions de vente des logements HLM à leurs occupants et, plus largement, préoccupé par la *« crise »* que traverse le logement social. Comme M. Périssol, M. Dupuy s'est interrogé sur *« l'opportunité »* d'une incitation à la vente de HLM, *« alors que des centaines de milliers de demandes de location sont insatisfaites »*. Rejoignant parfois les arguments de l'opposition socialiste et communiste, plusieurs orateurs se sont inquiété des risques d'opérations *« spéculatives »* ouverts par la possibilité de revente immédiate, au prix du marché, d'un logement HLM acquis sans condition de résidence par son occupant. *« Que diraient nos concitoyens, qui attendent parfois très longtemps un logement HLM, s'ils voient, en même temps, les meilleurs* [logements] *vendus, puis revendus trois mois après, pour finalement rester inoccupés, car devenus résidences secondaires ? »* s'est interrogé M. Périssol.

L'hébergement des sans-abri

MM. Périssol et Guyard, de même que Louis Pierna (PCF, Seine-Saint-Denis), ont aussi manifesté la crainte de voir le parc de logements sociaux perdre ses meilleurs emplacements, dans la mesure où les premiers logements vendus seront les mieux situés et ne pourront pas être remplacés par des logements dotés des mêmes avantages, *« pour une simple raison de disponibilité foncière »*. D'autres, comme Gilbert Meyer (RPR, Haut-Rhin), s'attendent à une hausse du niveau des loyers du parc public, en raison du coût des constructions de remplacement.

Soutenu par le rapporteur, Hervé Mariton (UDF, Drôme) et par Charles Revet (UDF, Seine-Maritime) et Laurent Dominati (UDF, Paris), M. de Charette a appelé les députés à faire confiance aux organismes HLM, laissés maîtres de leur politique de vente. A René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire), qui s'inquiétait des réticences de certains organismes de HLM à vendre leurs logements, le ministre du logement a indiqué, en substance, que si, dans dix-huit mois ou deux ans, on constatait que le nouveau dispositif n'était pas utilisé, le Parlement pourrait être amené à *« aviser »*.

Les députés ont adopté à l'unanimité, avec l'accord du gouvernement, le principe de plans départementaux pour l'hébergement d'urgence des sans-abri, mis au point par la commission de la production et des échanges sur proposition de son président, François-Michel Gonnot (UDF, Oise) (*le Monde* du 17 juin). Ces plans seront établis, avant le 31 décembre prochain, par le préfet, en concertation avec les collectivités locales et *« les autres personnes morales concernées »*, comme les associations, les caisses d'allocation familliales ou les HLM. Ils devront prévoir un nombre minimum de place en fonction de la population du « bassin d'habitat ».

CÉCILE CHAMBRAUD

Préparation des élections municipales

M. Gaudin devrait prendre la tête de la droite marseillaise face à M. Tapie

Prise entre le maire de Marseille, Robert Vigouroux (majorité présidentielle), qui se présente comme *« le seul rempart contre le populisme »*, et le Front national, dont l'audience reste élevée, la droite marseillaise tente de s'organiser face à Bernard Tapie. Son chef de file devrait être, une nouvelle fois, Jean-Claude Gaudin, sénateur (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône et président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Qui peut empêcher M. Tapie, grand vainqueur du scrutin des européennes à Marseille, où sa liste a obtenu 28,64 % des suffrages exprimés, de s'emparer de la mairie de Marseille ? Et comment ? Cette double question résume, désormais, la problématique politique marseillaise.

A gauche, le débat est déjà clos. Le député des Bouches-du-Rhône, en effet, a littéralement « cannibalisé » l'électorat socialiste, puisque, le 12 juin, la liste conduite par Michel Rocard, arrivée en sixième position, n'a recueilli que 6,6 % des voix : le PS marseillais se considère désormais comme hors jeu. A l'exception notable du député « refondateur » Guy Hermier, qui veut *« fédérer tous ceux qui, à gauche, ne sont pas résignés à la montée du populisme »*, les dirigeants communistes paraissent accepter, eux aussi, la domination de M. Tapie. La marge de manœuvre du PS et du PCF est, d'ailleurs, d'autant plus étroite que le phénomène Tapie s'est étendu à l'ensemble du département et qu'aux prochaines élections municipales ils devront composer, un peu partout, avec le MRG.

Accord tactique avec M. Vigouroux

Le problème posé à la droite n'est pas moins ardu. Si elle a fait jeu égal avec M. Tapie à Marseille, où les listes Baudis et Villiers ont totalisé 28,74 % des voix, la majorité n'a pu empêcher le président de l'OM d'arriver en tête dans sept secteurs municipaux sur huit. Son espace est doublement limité par un Front national toujours fort (17,43 % des suffrages exprimés) et par la présence de M. Vigouroux. Le maire de Marseille a, paradoxalement, été requinqué par le score de M. Tapie, dans la mesure où il se considère, désormais, comme *« le seul rempart contre le populisme »*.

Le débat sur une alliance éventuelle entre la droite et le « vigourisme » paraît, pourtant, tranché. Du jeune « patron » du RPR, Renaud Muselier, à son collègue député Jean-François Mattei (UDF-PR), l'ensemble des responsables marseillais de la majorité excluent une liste commune, dès le premier tour, avec le maire de Marseille. Ils laissent la porte ouverte, en revanche, à un accord tactique, entre les deux tours, voire, comme M. Mattei, au « troisième tour », en fonction des circonstances.

Ce point réglé, la droite marseillaise doit résoudre deux autres difficultés majeures : le choix de son chef de file et celui de la stratégie à adopter pour tenter de faire échec à M. Tapie. Il est acquis, sauf surprise, que M. Gaudin, en dépit de ses échecs aux élections municipales de 1983 et de 1989, conduira de nouveau la liste UDF-RPR. *« Par loyauté comme par réalisme politique, sa candidature ne se discute pas »*, estime M. Mattei. Un élu du RPR s'interroge pourtant, ouvertement, sur *« l'usure »* de M. Gaudin, contrastant avec l'image *« d'homme d'action »* de M. Tapie. Au demeurant, les amis du président du conseil régional le pressent, de plus en plus, de *« se déclarer sans tarder »*.

Reste à élaborer un plan de bataille. La droite marseillaise doit éviter deux écueils : « diaboliser » M. Tapie ou, à l'inverse le « banaliser ». La première attitude a déjà fait la preuve de son inefficacité. La seconde ne serait pas de mise avec un homme tel que le président de l'OM, dont le verbe est la principale arme.

GUY PORTE

Au Palais du Luxembourg

Les sénateurs ont adopté le projet de loi sur la protection sociale complémentaire

Les sénateurs ont adopté, vendredi 24 juin, en première lecture, le projet de loi relatif à la protection sociale complémentaire des salariés. Le groupe socialiste s'est abstenu, les communistes ont voté contre. Ce texte vise à adapter aux directives européennes de 1992 sur l'assurance, le droit des institutions paritaires (institutions de prévoyance, organismes de retraite complémentaire ou supplémentaire), qui interviennent dans le domaine de la protection sociale complémentaire, c'est-à-dire toutes les prestations qui s'ajoutent au régime obligatoire de Sécurité sociale.

Sur trois points, notamment, les sénateurs ont amendé le texte déjà voté par l'Assemblée nationale, le 10 mai dernier (*le Monde* du 12 mai). Pour la clause de désignation, par les partenaires sociaux, des organismes chargés de la mutualisation des risques, les sénateurs ont renforcé le dispositif : le réexamen périodique du choix de l'organisme assureur devra être effectué dans un délai maximum de cinq ans.

Le deuxième point concerne les provisions que les institutions de retraite supplémentaire seront obligées de constituer pour garantir le maintien des droits à la retraite des salariés. Les députés avaient déjà modifié le texte pour éviter que ces provisions ne soient uniquement externes ; les sénateurs ont précisé qu'elles devraient être au moins égales au flux cumulé des engagements de retraite. Enfin, le Sénat a adopté un amendement de la commission des affaires sociales tendant à interdire l'utilisation, à des fins de prospection commerciale, d'un fichier détenu par un organisme d'assurances (société d'assurances, mutuelle ou institution de prévoyance), dès lors que ce fichier contient des informations nominatives, relatives au revenu, obtenues dans le cadre d'opérations pour lesquelles l'adhésion revêt un caractère obligatoire.

GÉRARD COURTOIS

Souhaitant en réduire les « aspects personnels »

M. Chirac exprime sa vision de la compétition présidentielle

Jacques Chirac souhaite que, pour l'élection présidentielle, *« chacun défende ses propres réflexions et ses idées »* et qu'on *« élimine, autant que faire se peut, les aspects personnels ou partisans »*, afin qu'*« ensuite »*, le peuple choisisse. Dans un entretien publié dans *le Point* (daté du 25 juin), le président du RPR estime que ce débat sur *« les idées et les réformes nécessaires »* aura lieu *« par la force des choses »*, car les Français sont *« inquiets »* et *« n'accepteront pas qu'on élude les vrais problèmes »*.

Le maire de Paris reconnaît qu'une des *« causes du malaise des Français »* vient des querelles d'hommes, mais, d'un autre côté, il voit dans la *« compétition »* une *« émulation »*. *« La dispute,* affirme-t-il, *oblige les uns et les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes. »* Il critique de nouveau *« la dérive monarchique des institutions »*, à laquelle on a assisté *« à partir des années 70 »* et qui a abouti à un *« renforcement rapide et important des pouvoirs du président de la République »*. *« Cela a conduit,* estime M. Chirac, *à l'affaiblissement du politique, des ministres et du Parlement, à l'émergence et au renforcement d'une technostructure composé d'hommes* [qui] *ont reçu un pouvoir de décision qu'ils n'avaient pas vocation à exercer. »*

Parlant longuement de la rédaction de son livre *Une nouvelle France*, le président du RPR souligne qu'il a eu le souci de rencontrer le plus de Français possible *« à Paris et en province »*. Le même souci l'a poussé à venir, vendredi, dans les studios de NRJ, pour une émission en direct avec une dizaine de jeunes de quinze à vingt-cinq ans. Jamais un homme politique ne l'avait encore fait. *« Il faut que les hommes politiques fassent un effort pour être « au contact »*, a déclaré M. Chirac.

Arrestation, le 7 juin, d'un militant indépendantiste

Fort-de-France est le théâtre d'une série d'incidents inexpliqués

FORT-DE-FRANCE

de notre correspondant

La Martinique connaît un climat étrange depuis que des incidents encore inexpliqués défraient régulièrement sa chronique électorale. L'arrestation, le 7 juin, à Fort-de-France, d'un ancien militant de l'ex-Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC), est révélateur de cette atmosphère trouble. Cette interpellation fait suite à une série d'attentats commis contre des voitures particulières dans deux quartiers résidentiels du chef-lieu et contre le palais de justice, alors que des pneus enflammés avaient été apposés contre une fenêtre de l'édifice, provoquant des dégâts légers à l'intérieur d'une salle d'audience.

Trois personnes, dont Michel Louis-Sidney, qui milita naguère au sein de l'ARC, ont été immédiatement interpellées à proximité du palais par une patrouille de police. M. Louis-Sidney, cadre de direction d'un grand hôtel, a refusé de répondre aux questions de la police et du juge d'instruction. Selon son avocat, Me Marcel Manville, il est disposé à assumer toutes les conséquences de ses actes de *« militant révolutionnaire »* et il est *« prêt à un procès politique »*. La seule déclaration de M. Louis-Sidney a été faite peu avant sa comparution devant le juge d'instruction. *« Je suis martiniquais et caraïbéen et non européen. Non à la France colonialiste ! »* a-t-il dit.

Cette arrestation pose la question de l'origine de la trentaine d'attentats perpétrés depuis novembre 1991 dans le département et qui n'ont débouché, à ce jour, sur aucune piste sérieuse. A la veille de chaque échéance électorale, des dégradations sont commises sur le palais de justice (à trois reprises), des locaux techniques de France-Telecom et d'EDF, d'une station de radio et de voitures de location ou supposées appartenir à des métropolitains expatriés. Ces attentats ont été revendiqués par un mystérieux groupe Yich Telga, du nom d'un chef insurgé de la période post-esclavagiste, ainsi que par un non moins mystérieux groupe Riposte, né au lendemain des échauffourées qui avaient émaillé, à la mi-février, le carnaval de Fort-de-France.

Si l'on ne peut exclure l'hypothèse d'un activisme de militants isolés et incontrôlés, il semble, pour l'heure, prématuré d'en conclure que la Martinique entre dans un cycle d'attentats. Le parquet de Fort-de-France est plutôt enclin à privilégier la piste du droit commun.

JEAN-MARC PARTY

EN BREF

ASSEMBLÉE NATIONALE : François Mitterrand répond à l'invitation de Philippe Séguin. – Le président de la République doit assister, mercredi 29 juin, à la réception offerte par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, à l'occasion de la fin de la seconde session parlementaire. Edouard Balladur et les membres du gouvernement sont également invités à cette réception.

OISEAUX MIGRATEURS : les députés accèdent à la requête des chasseurs. – L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 24 juin, une proposition de loi de Pierre Lang (UDF, Moselle), prévoyant un échelonnement des dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs – entre le 31 janvier et la fin février, selon les espèces – qui répond à la requête des associations de chasseurs. Les groupes de la majorité UDF et RPR ont voté « pour », le groupe PC a voté « contre », tandis que les socialistes n'ont pas pris part au vote.

Le texte de M. Lang vise à *« lever les incertitudes juridiques »* qui pèsent sur la détermination des périodes de chasse, alors que les tentatives de réformer la directive européenne de 1979 donnent lieu à des positions divergentes entre la Commission de Bruxelles et l'Assemblée de Strabourg. Porte-drapeau des associations de protection des animaux, Brigitte Bardot a fait une apparition aussi furtive que remarquée dans les tribunes réservées au public.

DIRECTIVE EUROPÉENNE : les députés adoptent une résolution sur le marché de l'électricité et du gaz. – Les députés ont adopté, le 20 juin, une résolution sur une proposition de directive communautaire relative à la mise en place du marché européen de l'électricité et du gaz naturel. Texte de compromis rédigé à partir de trois propositions de Franck Borotra (RPR, Yvelines), Michel Destot (PS, Isère) et Jean-Claude Lefort (PC, Val-de-Marne), cette résolution affirme la nécessité de *« respecter la notion de service public »*.

PARTI SOCIALISTE : M. Delors estime qu'« il n'y a pas le feu dans la maison ». – Jacques Delors a réaffirmé, jeudi 23 juin, à Corfou, qu'en raison de sa position à la tête de la Commission européenne il ne doit pas *« se mêler de politique intérieure »* française jusqu'au terme de son mandat, en janvier 1995. M. Delors, cependant, a estimé qu'il *« n'y a pas le feu dans la maison »*. Par ailleurs, la direction du PS a décidé d'avancer au 29 juin la date de son conseil national, initialement fixée au 3 juillet.

La réunion du conseil national du Parti républicain

M. Longuet propose au PR d'affirmer son autonomie au sein de l'UDF

Pour mettre un terme à la crise ouverte, le 14 juin, par la création – aujourd'hui suspendue – d'un groupe de vingt-sept députés du PR, Gérard Longuet, président du Parti républicain, devait proposer au conseil national de sa formation, dimanche 26 juin, une stratégie articulée autour de trois axes : *« le soutien ferme et sans faille »* au gouvernement ; *« l'appel à une candidature unique pour la présidentielle »*, dans le respect de la charte des primaires à la française ; enfin, *« l'élaboration d'un projet de réforme de la société française pour le prochain septennat, exprimant l'identité républicaine »*.

Au cours de cette réunion du conseil, M. Longuet devait également énoncer le dilemme devant lequel se trouve placé le PR : discipliné, il s'affaiblit ; autonome, *« il apparaît comme un diviseur et risque de se scinder »*. Le ministre de l'industrie, qui ne reprend pas à son compte l'idée d'un groupe autonome, relance celle *« d'un pacte majoritaire entre les trois grandes composantes de l'UDF »* (le PR, le Parti radical et le CDS), qui a pour objectif de limiter les marges de manœuvres de Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF. *« Tout en restant attaché à l'UDF, aujourd'hui, je suis favorable à une expression plus autonome du PR, dont le message, aujourd'hui, n'est pas exprimé »*, explique M. Longuet.

G. P.

AUSCHWITZ : Edouard Balladur doit se rendre dans l'ancien camp. – A l'occasion de son voyage en Pologne, le premier ministre français, Edouard Balladur doit se rendre, vendredi 1er juillet, dans l'ancien camp nazi d'Auschwitz pour saluer la mémoire des victimes juives de la « solution finale », a indiqué, jeudi 23 juin, Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

En dépit des protestations de communautés d'origine étrangère

Certaines langues rares ne pourront plus être présentées aux épreuves obligatoires du bac 1995

Plusieurs communautés linguistiques – entre-autres, vietnamienne et turque – se sont émues de la disparition, pour la session 1995 du baccalauréat, de la possibilité de choisir leur langue d'origine aux épreuves obligatoires de langues vivantes du baccalauréat. Une pétition pour le maintien du vietnamien aux épreuves obligatoires a ainsi recueilli 2 000 signatures et a été envoyée, jeudi 23 juin, à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Fixant les modalités du « nouveau » bac prévu pour la session 1995, un arrêté du 17 mars 1994 limite en effet à quatorze le nombre de langues qu'il sera désormais possible de choisir au titre des épreuves obligatoires des première, secondes ou troisièmes langues vivantes. Ces langues sont : l'allemand, l'anglais, l'arabe littéral, le chinois, le danois, l'espagnol, le grec moderne, l'hébreu moderne, l'italien, le japonais, le néerlandais, le polonais, le portugais et le russe, toutes disciplines qui font l'objet d'un concours de recrutement de professeurs (CAPES ou agrégation). Selon l'arrêté, d'autres langues pourront toutefois toujours être présentées au titre des épreuves facultatives, *« à condition que le ministère soit en mesure de les organiser »* matériellement – l'administration se réservant la possibilité de ne pas accéder à toutes les demandes.

1 655 candidats pour 40 langues

Pour les services des examens et concours, l'organisation des épreuves de langues rares constitue traditionnellement un véritable casse-tête, du fait, d'une part, du petit nombre de candidats (et de correcteurs) dans ces épreuves et, d'autre part, de la nécessité d'inclure dans la composition des jurys au moins un examinateur de chacune des disciplines. En 1994, à titre d'exemple, le service interacadémique des examens et concours (SIEC) d'Arcueil, qui gère environ un cinquième des candidats au baccalauréat en France, devait organiser le passage à l'oral obligatoire de 1 655 candidats dans... 40 langues étrangères (1 en albanais, 3 en finnois, 5 en macédonien, 5 en tamoul, 14 en peuhl, etc.), alors que plus de 100 000 autres présentaient les 6 langues les plus usitées (anglais, allemand, espagnol, russe, portugais et italien).

Les langues rares les plus concernées par les nouvelles dispositions sont : le vietnamien, le turc, le serbo-croate et le persan, qui comptaient respectivement 128, 98, 74 et 72 candidats inscrits en 1994 à l'oral obligatoire dans les trois académies de la région parisienne (et légèrement moins dans les épreuves facultatives).

Par un système dérogatoire, la précédente réglementation permettait à toute langue d'être présentée comme langue vivante obligatoire, sous réserve qu'une convention universitaire ait été signée entre la France et le pays concernés. Les signataires de la pétition vietnamienne rappellent qu'une telle convention avait été conclue entre les gouvernements français et vietnamien en avril 1977 et qu'elle avait été renouvelée en 1993. Ils demandent donc au ministre de réexaminer sa décision. Ils font valoir également que les épreuves facultatives vers lesquelles le ministère entend dorénavant diriger les candidats sont désormais écrites et non plus orales. Alors même que François Bayrou se défend d'avoir renforcé, au baccalauréat, l'écrit au détriment de l'oral.

JEAN-MICHEL DUMAY

Un sujet d'examen à l'université de Nantes

De la psychopathologie appliquée à la « déportation » des juifs

« Traumatisme : pour quelles raisons à votre avis les juifs de divers pays, et dans leur majorité, ont-ils « accueilli » la déportation, entre 1939 et 1942, comme un fait inéluctable ? (: raisons cliniques et pas seulement sociologiques) ». Tel est l'un des deux sujets soumis à quatorze étudiants de première année d'un DESS de psychopathologie (3[ème] cycle) de l'université de Nantes, le 27 mai dernier, et traité par quatre d'entre eux.

Emu par cet intitulé, qui énonce comme une évidence la passivité des victimes juives face aux nazis, un étudiant a saisi la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) de Nantes. Celle-ci a protesté auprès du président de l'université, Jacques-Henri Jayez, qui a demandé des explications à Jean-Louis Bonnat, professeur de psychologie et auteur du sujet controversé. L'affaire ne serait pas sortie du cénacle universitaire si l'hebdomadaire *Tribune juive* ne s'en était pas saisi en publiant un communiqué, vendredi 24 juin.

Par son libellé, le sujet proposé à Nantes assène que pour des *« raisons cliniques »* , les juifs déportés auraient accepté leur sort, thèse qui renvoie à la fois à la justification de la déportation par les nazis eux-mêmes, et à une certaine idéologie chrétienne sur la prétendue culpabilité collective des juifs, « peuple déicide ». Il passe ainsi sous silence la somme d'évasions, de suicides et de révoltes (dont celle du ghetto de Varsovie et du camp d'extermination de Treblinka) qui ont émaillé l'histoire des juifs d'Europe à cette époque. Il faut aussi s'interroger sur la référence limitative à la période 1939-42, alors que les arrestations de juifs allemands ont débuté avec l'arrivée de Hitler au pouvoir en 1933, et que les déportations en vue d'extermination se sont poursuivies jusqu'à l'écrasement du troisième Reich.

Joint par téléphone samedi 25 juin, Jean-Louis Bonnat nous a expliqué que ce sujet renvoyait au travail de réflexion sur *« ce qui fait destin chez un individu, mais aussi dans une communauté »* effectué en cours d'année avec ses étudiants. *« Je ne pensais pas que donner un tel sujet dans le cercle restreint d'un DESS pouvait toucher des amis. Ça me fait mal »* , a-t-il poursuivi en se défendant de tout antisémitisme et en arguant de son soutien actif à Amnesty international.

Émotion à Nantes

« C'est une vérité terrible que la déportation a été organisée avec le concours de la communauté juive, affirme M. Bonnat, en mentionnant les travaux de l'historien américain Raül Hilberg. Le professeur, enseignant à Nantes depuis vingt-sept ans, précise que le sujet n'est *« en aucun cas une déclaration de foi »* , et que la référence à la période 1939-1942 s'explique par la volonté de ne pas traiter de la Shoah, dont le principe aurait été décidé en 1942. M. Bonnat s'étonne d'avoir fait l'objet d'une *« délation anonyme »* et évoque l'hostilité de certains de ses collègues.

Cette affaire soulève d'autant plus d'émotion, qu'à Nantes, en 1985, une thèse niant l'existence des chambres à gaz avait été soutenue clandestinement par un militant négationniste, Henri Roques. La soutenance avait ensuite été annulée par le ministre de l'époque, Alain Devaquet.

Vendredi 24 juin, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon s'est déclaré *« indigné »* et a demandé un rapport au président de l'université, qui s'interrogeait, samedi 25 juin, sur l'éventualité d'une annulation de l'épreuve contestée.

PHILIPPE BERNARD

Conformément aux textes réglementaires

M. Bayrou se prononce contre l'allongement de la journée des écoliers

La consultation des conseils d'école sur l'organisation de la semaine scolaire et l'éventuelle libération du samedi matin, qui a commencé le 20 juin (*le Monde* du 23 juin), pourra se poursuivre à la rentrée de septembre. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, dans un communiqué publié jeudi 23 juin. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) avait jugé *« inadmissibles et scandaleuses »* les conditions de cette consultation des conseils d'école, où siègent, côte à côte, représentants des parents d'élèves et instituteurs.

François Bayrou a par ailleurs précisé qu'il n'avait *« pas l'intention de changer les dispositions légales et réglementaires qui fixent le maximum horaire* [journalier] *à six heures »*. La circulaire du 24 avril 1991 fixe en effet les conditions dans lesquelles les inspecteurs d'académie peuvent, après consultation des conseils d'école, procéder à des aménagements de l'année, de la semaine et de la journée dans les écoles primaires. Ce texte précise notamment que *« le volume journalier horaire ne doit pas dépasser six heures »*. Or, dans un premier stade de la réflexion sur l'organisation de la semaine scolaire, François Bayrou n'avait pas exclu que les trois heures éventuellement libérées le samedi matin soient reportées en fin de journée, afin, par exemple, que soient assurées les études dirigées qui doivent, dès la prochaine rentrée, être assurées pendant le temps scolaire par tous les maîtres du primaire.

BACCALAURÉAT : arrestation d'un « faux » candidat en cours d'épreuve. – A la demande du proviseur du lycée Simone Weil à Paris (3[e] arrondissement), des policiers ont interpellé, mercredi 22 juin, un étudiant en BTS de comptabilité de 23 ans qui passait l'épreuve de technologie du baccalauréat à la place d'un de ses amis. Peu après la fin de l'examen, le vrai candidat a été arrêté, à son tour, non loin du lycée. Déférés devant le procureur de la République puis remis en liberté, les deux jeunes gens ont été cités à comparaître, le 7 juillet prochain, devant le tribunal correctionnel.

SCIENCES

Faute d'un accord avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne

Les membres du CERN reportent leur décision sur le grand accélérateur

Incapables de régler tous leurs différends sur le financement des travaux de construction du grand accélérateur LHC *(large hadrons collider)*, les Etats membres du CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) ont décidé, vendredi 24 juin à Genève, de *« laisser ouverte »* la 100[e] session du conseil du CERN, qui se tenait depuis le début de la semaine. L'Allemagne et la Grande-Bretagne, dont la position a entraîné le blocage des débats, vont maintenant mener des discussions informelles avec la France dans le but d'arriver à un consensus *« dans les trois mois »*.

Les négociateurs restent optimistes. Les deux pays contestataires se sont, en effet, retrouvés isolés face aux dix-sept autres Etats membres dans un vote indicatif réclamé par le président du conseil, l'ancien ministre français de la recherche Hubert Curien. Mais, Bonn et Londres représentant ensemble 35 % des cotisations (donc du budget) du CERN, le projet ne peut pas être lancé sans leur accord formel. Ce résultat encourageant a été obtenu au prix de quelques concessions. L'Espagne a ainsi obtenu une réduction moyenne de 23 % de sa contribution de 1994 à 1998 contre son engagement de rembourser sa dette (600 millions de francs) au CERN. De son côté, l'Allemagne, qui bénéficie depuis l'an dernier d'une réduction de sa contribution de 25 % jusqu'en 1997, a vu cet avantage prolongé jusqu'en 1999.

En contrepartie, Bonn et Londres ont assoupli leur position. Ils acceptent désormais de payer les dépassements du budget originel (plus de 10 milliards de francs) que l'inflation ou les différentiels de change entre monnaies pourraient entraîner durant les dix ans de construction du LHC. A l'ouverture des débats, ils refusaient obstinément de prendre en charge ces surcoûts, qui, estime un expert, peuvent atteindre 1,5 à 3 % par an (*le Monde* du 24 juin).

Avant de voter le lancement des travaux, Allemands et Britanniques exigent cependant que la France annonce quel sera le montant et le calendrier de versement du « geste » qu'elle a promis de faire en sus de sa cotisation. Apparaissant comme un baroud d'honneur, cette exigence tombe mal pour les responsables français de la recherche qui, durant tout l'été, vont devoir mener de difficiles tractations budgétaires avec les services du premier ministre.

J.-P. D.

TOXICOMANIE

Commençant le 1[er] juillet au Sénat

Les auditions de la commission Henrion sur les drogues seront ouvertes au public

Le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, a indiqué, dans un communiqué publié mardi 21 juin, que les auditions de la commission de réflexion sur les problèmes de drogues et de toxicomanie, présidée par le professeur Roger Henrion, débuteront le 1[er] juillet au Sénat et seront ouvertes au public.

La *« phase préparatoire »* des travaux de la commission de réflexion sur les problèmes de drogues et de toxicomanie étant *« désormais achevée »*, les dix-sept membres de cette instance installée le 9 mars dernier par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et présidée par le professeur Roger Henrion (*le Monde* daté 26-27 décembre 1993 et du 18 mars), vont entendre une cinquantaine de personnalités, d'experts et d'associations, en audiences publiques.

La première audition aura lieu dans la salle Médicis du Sénat, à Paris, le 1[er] juillet, de 9 heures à 13 heures, avec, dans un ordre encore provisoire, le professeur Bernard Glorion, président du conseil national de l'ordre des médecins, Marc Moinard, procureur de la République au tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis), le professeur Henri Loo (hôpital Sainte-Anne, Paris) et le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé et délégué interministériel à la lutte contre le sida. L'après-midi, de 14 h 30 à 18 h 30, Léon Hovnanian, président du Centre national d'information sur la drogue, Lydie Socias, responsable du numéro vert Drogues info-service et Didier Jayle, directeur du Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS), devraient être successivement entendus.

La liste définitive des invités de la commission sera diffusée *« très prochainement »*, assure le ministère. Les auditions se poursuivront en matinée les 2, 6, 8, 9 et 13 juillet, et reprendront le 14 septembre à 9 heures. Les séances des 8 et 9 juillet seront retransmises en différé sur France 3. Les intervenants disposeront chacun d'environ une demi-heure pour s'exprimer.

La commission Henrion, qui ne rendra donc pas son rapport avant l'été, est chargée par le gouvernement d'examiner, *« face à l'évolution des faits et des pratiques »* , la pertinence de la loi du 31 décembre 1970 *« relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage des substances vénéneuses »*. Le professeur Henrion assure qu'il tente de réunir un éventail de personnalités *« assez large, sans aucune exclusive »* : des magistrats, des avocats, des médecins et un sociologue seront auditionnés, ainsi que les représentants des associations de lutte contre le sida (AIDES, Arcat-sida et Act-up) de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT), de l'Association d'auto-support des usagers de drogue (ASUD) et du Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC). *« Il va être difficile de formuler une recommandation univoque*, prévoit le professeur Henrion, *car si tous les membres pensent que les choses doivent évoluer, toutes les tendances sont représentées dans la commission. » « Une majorité va certes se dégager*, conclut-il, *mais, sur un sujet aussi passionnel, le rapport devra également donner la parole aux minoritaires. »*

LAURENCE FOLLÉA

Réunissant des scientifiques et des personnalités de la société civile

Le CNRS se dote d'un comité d'éthique pour les sciences

Un comité d'éthique pour les sciences vient d'être créé au CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ce groupe de réflexion, qui sera présidé par Hélène Ahrweiler, ancien recteur de Paris et président de l'Université de l'Europe, réunira *« des scientifiques et des personnalités de la société civile reconnus pour leur compétence ou leur intérêt pour les questions éthiques »*, annonce le CNRS dans un communiqué publié vendredi 14 juin. Il se réunira pour la première fois le 6 juillet. Ses membres et son président sont nommés par le directeur général du CNRS, pour trois ans renouvelables par tiers chaque année.

Parmi les sujets très divers que ce nouveau comité pourra aborder, le CNRS cite à titre d'exemple *« les altérations de l'environnement, les recherches expérimentales (psychologie cognitive ou psychologie sociale) sur les comportements, les pratiques d'influence amplifiées par les technologies modernes de l'audiovisuel, les manipulations de l'histoire à des fins politiques, l'expérimentation animale, l'évolution du nucléaire, la transmission du savoir et des connaissances, la déontologie de la recherche scientifique »*. Ses conclusions seront rendues publiques.

Ce comité, *« qui ne fera pas concurrence aux autres comités d'éthique existant à l'échelon national »*, sera *« complémentaire de toute action d'envergure touchant à l'éthique des sciences, que ce soit à l'échelon national ou européen »*.

[Née le 29 août 1926 à Athènes, diplômée de l'Ecole pratique des hautes études, docteur en histoire, docteur ès lettres, Hélène Ahrweiler entre au CNRS en 1955. Depuis 1967, elle est professeur à la faculté des lettres de Paris. Elle y occupera successivement les postes de directeur du département d'histoire et de président de la commission recherches (1969-1970), avant de devenir premier vice-président (1970-1973), puis président (1976-1981) de l'université de Paris-I, recteur de l'Académie et chancelier des universités de Paris (1982-1989). M[me] Ahrweiler a aussi présidé le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, tout en assurant la vice-présidence, puis la présidence, de la Maison des sciences de l'homme (1989-1991). Elle est actuellement président de l'Université de l'Europe.]

SANTÉ

La délivrance des médicaments par la pharmacie centrale des hôpitaux va être modifiée

Des membres des associations AIDES et Act-Up ont manifesté, vendredi 24 juin, devant la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) à Paris, pour protester contre les déplacements imposés à certains malades atteints d'affections graves et contraints d'aller chercher à la PCH des médicaments prescrits par des médecins hospitaliers. *« Un grand nombre de médicaments (...) ne sont disponibles qu'à la pharmacie centrale des hôpitaux »*, ont indiqué les deux associations.

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a répondu, vendredi 24 juin, en fin d'après-midi, qu'elle avait, « décidé de modifier l'organisation de cette dispensation de façon à en alléger la procédure et la généraliser ».



JUSTICE

Au tribunal de Paris

Le procureur requiert cinq ans de prison ferme contre Jean-Michel Boucheron

Le procureur de la République, Jean-Marie Somny, a requis, vendredi 24 juin, cinq ans de prison ferme, l'interdiction du droit de vote et l'inéligibilité pour la même durée contre Jean-Michel Boucheron, *ancien maire (PS)* d'Angoulême, et trois ans d'emprisonnement, accompagnés là aussi de la privation des droits civiques, contre Michel Gabaude, le dirigeant des deux sociétés de fausse facturation, la SCCA et la SEPC, mises en cause dans ce dossier (*le Monde* du 24 juin). Le procureur a assorti ses requêtes d'une amende de 1 million de francs pour chacun des deux accusés. Le jugement, mis en délibéré au 8 juillet, devrait relancer la procédure de l'arrestation de M. Boucheron, en fuite en Argentine depuis deux ans.

La deuxième journée du procès Boucheron, vendredi, devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, a été celle de toutes les accusations. Contre les deux inculpés, bien sûr : Michel Gabaude, l'affairiste, l'organisateur de la fausse facturation, et Jean-Michel Boucheron, l'élu sans scrupules, le Rastignac au petit pied, passé trop vite, selon la formule de Bernard Cathelineau, avocat de la ville d'Angoulême, *« du 70 % polyester au 100 % cachemire »*. Cependant, l'ancien maire (PS) d'Angoulême n'était pas le seul accusé absent de cette audience.

Accusées, les déviances d'un système, celui du financement occulte de la vie politique qui, sous le prétexte de pourvoir aux besoins des partis, a permis d'instaurer un véritable *« racket organisé »*. Dans cette société souterraine, a observé Mᵉ Bernard Vatier, avocat de la partie civile, *« l'homme politique devient un carnassier, les citoyens et les entreprises deviennent des proies »*. Face à ce détournement de l'objectif initial – assurer le coût de la démocratie –, c'est observe-t-il, *« la démocratie elle-même qui est ruinée »*. Voilà pourquoi cette affaire va bien au-delà des deux individus qui étaient jugés vendredi, a renchéri le procureur, M. Somny. *« Jean-Michel Boucheron a trahi*, a-t-il affirmé. *Il a jeté un doute sur les institutions et sur ceux qui les représentent. »*

La « conspiration du silence »

Accusée, aussi, cette *« conspiration du silence »* qui a entouré, pendant de si longues années, les pratiques frauduleuses de l'ancien maire d'Angoulême, alors même que celui-ci exhibait avec impudence un train de vie incompatible avec ses seuls revenus d'élu. *« On ne me fera pas croire que, dans l'entourage du maire, on ne s'est pas aperçu de ses malversations »*, a déclaré le procureur. *« Ce silence a des causes*, a-t-il continué. *La peur de perdre sa place, quand on est employé municipal, mais aussi, et c'est beaucoup plus grave, le sentiment que tout cela est parfaitement naturel. »*

N'a-t-on pas admis implicitement – s'est-il interrogé –, que la malhonnêteté des uns ne faisait que suivre celle des autres et précéder celle de ceux à venir ? *« Il a fallu l'action de Marcel Dominici* [cet habitant d'Angoulême qui, le premier, avait dénoncé par tracts les turpitudes du maire et a permis l'ouverture d'informations judiciaires], *c'est-à-dire de gens, de chômeurs qui, se sentant exclus, ne peuvent admettre de telles pratiques, pour que soit levée cette conspiration du silence. »* C'est une autre *« conspiration du silence »* qu'a dénoncée, pour sa part, Georges Chavanes, député (UDF-CDS) de la Charente et maire d'Angoulême. Dans un long réquisitoire, le successeur de Jean-Michel Boucheron a expliqué, par le menu, dans quel état désastreux il avait trouvé les finances de la ville, en 1989, et quelles avaient été, depuis cette date, ses démarches pour obtenir réparation. *« Il a fallu des années avant que ces affaires ne sortent. Je suis allé voir tous les gardes des sceaux successifs, qui me promettaient qu'elles allaient être jugées. En vain. Pourquoi les dossiers ont-ils été bloqués et découpés en petits morceaux ? »* , s'est interrogé M. Chavanes, avant d'affirmer qu'*« au plus haut niveau de l'Etat, on a donné à la chancellerie des consignes très précises de ralentissement »*.

La conséquence directe de ces consignes a été la prescription opposée à d'autres instructions contre Boucheron. A l'appui de son accusation, le maire d'Angoulême a cité le contenu de l'une de ses conversations avec le premier ministre de l'époque, Michel Rocard. *« Alors que je m'étonnais auprès de lui de la nomination de Jean-Michel Boucheron dans son premier gouvernement, en qualité de secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Michel Rocard m'a répondu : « Ce n'est pas moi qui l'ai choisi. On me l'a imposé. »*

« Les eaux troubles de la Générale »

Un autre accusé a été explicitement convoqué à la barre par M. Chavanes : la Compagnie générale des eaux. Le contrat léonin obtenu, du temps de Boucheron, par une filiale à 100 % de cette entreprise, pour le sous-affermage des eaux de la ville d'Angoulême, s'est traduit *« par une augmentation de 70 % du prix de l'eau pour les contribuables »* , a rappelé M. Chavanes. Constatant, dès son élection à la tête de la ville, les *« conditions extravagantes »* de ce contrat, le nouveau maire veut en obtenir l'annulation. Son entrevue avec le président de la Générale des eaux, Guy Dejouany, tourne court, raconte-t-il à la barre. Devant le refus qui lui est opposé, M. Chavanes menace de faire régler le problème par voie judiciaire. Le propos semble porter, puisque, souligne-t-il, dès le lendemain, un émissaire de la Générale lui annonce que la compagnie est d'accord pour annuler ce contrat. *« Qui a commencé ?*, demande M. Chavanes. *Est-ce Boucheron, est-ce Gabaude, est-ce la Compagnie générale des eaux ? Dans cette affaire, il y a des corrupteurs et des corrompus. »*

Comme M. Chavanes, Mᵉ Jean-Claude Guillard, avocat de la SEMEA, la société d'économie mixte dont la filiale de la Générale des eaux détenait une partie du capital, s'est interrogé sur les conditions dans lesquelles l'entreprise avait obtenu le contrat de sous-affermage des eaux. Au-delà du pourcentage exhorbitant accordé, par un article de ce contrat, aux deux bureaux d'études de Gabaude, pour *« frais de contrôle technique et de gestion »* , l'enquête a révélé qu'une facture de 236 000 francs, destinée à régler à une agence de voyages un déplacement aux Antilles de Boucheron, avait été trouvée à la Générale des eaux. *« Jean-Michel Boucheron n'a sans doute pas concédé le marché sans toucher beaucoup d'argent. Cela fait partie des eaux troubles de la Générale des eaux »*, a observé Mᵉ Guillard.

Pour l'avocat de Gabaude, Mᵉ Jean-Paul Lévy, la plaidoirie était toute trouvée : c'était bien un système qui devait être condamné, comme les deux journées d'audience l'avaient montré. A une époque où le financement des partis politiques n'était encadré par aucune loi, contrairement aux autres pays, on avait admis qu'en France, *« il fallait se débrouiller »*. Les deux lois organisant ce financement et amnistiant, au passage, les délits politico-financiers commis antérieurement – la loi de juillet 1988 et celle de janvier 1990 –, en ont pris acte, en « effaçant » certaines affaires liées à cette ère du « système D ». *« Pourquoi Michel Gabaude devrait-il payer, alors que beaucoup d'autres ont bénéficié de cette mesure d'amnistie ? »* , s'est interrogé Mᵉ Lévy, avant de pointer du doigt un des sous-entendus de ce procès. *« Il y a dans cette affaire*, a dit l'avocat, *quelque chose qui ressemble à une volonté d'exorciser. »*

Jugement le 8 juillet.

PASCALE ROBERT-DIARD

PROCÈS PAPON : Maurice Papon autorisé à faire appel. – Le Tribunal correctionnel de Bordeaux a autorisé, vendredi 24 juin, Maurice Papon à interjeter appel du sursis à statuer prononcé dans le procès en diffamation qu'il avait intenté à Mᵉ Gérard Boulanger, auteur du livre *Maurice Papon, un technocrate français dans la collaboration* (*le Monde* du 15 juin). Le tribunal avait décidé d'attendre que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde soit jugé sur les faits qualifiés de crimes contre l'humanité avant de se prononcer sur la diffamation.

MÉDECINE

Le viol de l'ovule

Suite de la première page

On mesure encore mal la portée de cette nouvelle technique mais à l'évidence elle engage dans une voie irréversible le processus de la maîtrise de la fonction de reproduction dans l'espèce humaine.

Cette démarche expérimentale à très hauts risques soulève une série de problèmes éthiques inattendus et, en l'état actuel de la réflexion et de la législation, presque insolubles. Car, pour reprendre la très juste formule du professeur Axel Kahn (directeur de l'unité 129 de l'INSERM et président de la section technique du comité national d'éthique), il ne s'agit pas ici d'un essai *« sur l'homme »*, mais bien d'un *« essai d'homme » ;* ou encore, pour reprendre l'image du biologiste Jacques Testart, d'un *« viol gamétique »*.

Tout s'est passé de manière excessivement rapide et inattendue, après les lents développements, dans les années 70, de l'insémination artificielle avec donneur (IAD), puis, dans les années 80, de la fécondation *in vitro* (FIV). L'IAD cherchait à répondre, avec les spermatozoïdes d'un étranger au couple, aux stérilités masculines, alors que la FIV visait le plus souvent à fournir une réponse thérapeutique à des stérilités féminines. Dans les deux cas, pourtant, cette médicalisation de la procréation ne modifiait pas ce phénomène essentiel qu'est la pénétration – la fécondation – de l'ovule par un spermatozoïde.

Une mécanisation de la fécondation

Or la micro-injection se propose de réaliser mécaniquement ce phénomène. C'est cette mécanisation, cette instrumentalisation de la fécondation qui aujourd'hui permet à des hommes jusqu'alors stériles (par absence ou insuffisance de spermatozoïdes fécondants) d'avoir un enfant dont ils seront le père « biologique », ce qui n'est pas, par définition, le cas lorsque l'on a recours à l'IAD.

Après différents essais souvent infructueux, puis abandonnés, chez l'animal, c'est, en 1985, l'équipe de Jacques Testart (INSERM, hôpital américain de Neuilly) qui décrivait pour la première fois la fécondation « hétérospécifique » d'un ovule de hamster après injection mécanique d'un spermatozoïde humain dans la région périphérique (zone pellucide) de l'ovule. Les très vives inquiétudes formulées alors, notamment par le Comité consultatif national français d'éthique, quant à la possibilité d'une expérimentation de cette nouvelle technique dans l'espèce humaine n'empêchèrent pas plusieurs équipes de développer ce procédé, rapidement baptisé SUZI (pour *subzonal insemination*).

La première grossesse obtenue grâce à cette technique fut rapportée en 1988, à Singapour, et publiée le 1er octobre de la même année dans les colonnes de l'hebdomadaire britannique *The Lancet*. En 1990, un bilan approximatif mondial faisait état de quatre cents cycles de traitement, de deux cent trente-quatre transferts d'embryons et de trente-huit grossesses.

Divers obstacles techniques interdisaient toutefois de situer avec précision l'intérêt de la SUZI dans la prise en charge des infertilités d'origine masculine.

Outre celle de Singapour, des équipes australiennes (Merbourne), italiennes (Rome et Bologne), belges (Bruxelles) et américaines (New-York) se lancèrent toutefois dans cette aventure hors du commun, suivies par d'autres, israéliennes, britanniques ou françaises (Strasbourg, Clamart-Bicêtre). En 1992, on comptait déjà deux cents grossesses obtenues par SUZI. Plusieurs difficultés devaient néanmoins interdire le rapide développement de ce procédé.

C'est alors qu'une équipe de l'université libre de Bruxelles, dirigée par le professeur André van Steirteghem (pour la partie scientifique) et Paul Devroey (partie clinique), commença à faire état de résultats tellement prometteurs que la communauté spécialisée ne voulut pas, dans un premier temps, y accorder trop d'attention, soupçonnant un subterfuge. En fait, l'équipe belge avait abandonné la SUZI pour une autre technique – baptisée ICSI (pour *intracytoplasmic sperm injection*) – que personne n'avait encore véritablement osé utiliser, la tenant pour trop « agressive » et, à ce titre, potentiellement à très hauts risques pour l'embryon ainsi conçu et pour l'enfant à venir.

Alors que la SUZI force seulement la zone pellucide, l'ICSI fait pénétrer le spermatozoïde directement au sein du cytoplasme de l'ovule. Cette dernière est maintenue immobile par le biais d'une micro-aspiration, pendant que le technicien injecte, au moyen d'une micro-pipette, un spermatozoïde qu'il a au préalable prélevé sous microscope. L'ICSI offre l'avantage de n'utiliser qu'un seul spermatozoïde par ovocyte, à la différence de la SUZI, ce qui annule le risque de polyspermie (fécondation d'un ovoïde par plusieurs spermatozoïdes, ce qui rend non viable l'embryon ainsi conçu). En outre, l'injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ne réclame pas le recours à un spermatozoïde mobile, ce qui permet d'obtenir des fécondations à partir de spermes de très mauvaise qualité.

Extraordinaires résultats d'une équipe belge

Confirmés, les résultats de l'équipe belge devaient provoquer la surprise, puis rapidement l'enthousiasme général. Contrairement à ce que l'on supposait auparavant, le « traumatisme » infligé à l'ovocyte humain ne semblait pas provoquer – à la différence de ce que l'on avait observé chez les ovocytes animaux – de lésion structurelle majeure. Jacques Testart, dans un courrier daté du 2 septembre 1993 adressé, pour une demande d'avis complémentaire, au président du Comité consultatif de protection des personnes de Saint-Germain-en-Laye, rappelait que « *l'élimination de toutes les barrières (zone pellucide et membrame plasmique) qui peuvent éventuellement jouer un rôle dans la sélection du spermatozoïde normal laissait craindre la multiplication d'anomalies de l'œuf fécondé* ». « *Pourtant*, ajoutait-il alors, *les embryons obtenus en ICSI sont capables de se développer* in utero *dans une proportion extraordinairement élevée : 26 % d'entre eux s'implantent, permettant d'obtenir 35 % de grossesses cliniques par cycle de traitement. Ces résultats peuvent être comparés à ceux de la fécondation* in vitro *classique, avec un sperme normal, où le taux d'implantation par embryon est de 9 % et le taux de grossesses par cycle de 19 %* ».

Tout s'est brutalement accéléré ces derniers mois et ces dernières semaines avec les résultats de plus en plus époustouflants de l'équipe belge, qui, forte de près de deux cents naissances, dispose déjà aujourd'hui dans ce domaine d'une aura internationale. Comme nous le confirmait il y a quelques semaines à Bruxelles le professeur van Steirteghem, les résultats belges et certains résultats américains laissent penser que la micro-injection de spermatozoïde par la technique de l'ICSI permet dès maintenant, dans des mains expertes, de dépasser les taux de fécondité naturels observés chez les couples fertiles. Si l'on ne peut encore situer avec précision l'origine de tels succès, tout laisse à penser que les derniers résultats observés proviennent d'une série d'aménagements techniques (forme, taille et biseautage de la pipette, milieu de conservation des spermatozoïdes, gestuelle maîtrisée du biologiste, etc.).

C'est dans ce contexte qu'il faut resituer la première naissance issue d'une micro-injection par ICSI, réalisée à l'hôpital américain de Neuilly (docteur A. Thebault, Jan Tesarik et Jacques Testart). L'annonce de cette naissance a immédiatement relancé la course à la médiatisation, plusieurs équipes annonçant déjà sans retenue, dans la foulée de cette « première », les naissances à venir et les grossesses débutantes. L'enjeu médical et certaines considérations économiques (le marché de l'hypofertilité masculine est considérable et l'offre faite à l'homme hypofertile d'éviter le recours à l'IAD suscite rapidement une demande croissante) sont réels. Ils ne doivent toutefois pas masquer l'essentiel.

Le silence des tutelles sanitaires

Il faut d'abord compter avec de nombreuses difficultés techniques et les risques considérables délibérément pris par les équipes qui se sont engagées dans cette compétition. L'absence d'expérimentation sur l'animal, le risque de léser gravement la structure de l'ovocyte et son matériel génétique, l'injection au sein du cytoplasme ovocytaire de substances étrangères, la fécondation « mécaniquement forcée », à partir d'un spermatozoïde qui, naturellement, était inféconda nt, ce viol en somme de l'ovule, constituent autant de dangers potentiels qui auraient, en toute rigueur, dû imposer l'attente.

En France, les biologistes et les gynécologues obstétriciens ont cherché, dans un premier temps, à obtenir une réponse des structures et des autorités de tutelle. En vain, tout se passant comme si ces tutelles étaient dépassées par l'ampleur des enjeux et des risques d'une telle affaire.

« *Dans notre pays, la mise en œuvre de ces techniques a été retardée par les professionnels eux-mêmes, qui ont cru nécessaire de devoir s'assurer préalablement d'un minimum de garanties d'ordre éthique*, déclarait il y a quelques jours au *Monde* le professeur Bernard Sèle (faculté de médecine de Grenoble), président des BLEFCO (biologistes des laboratoires d'étude de la fécondation et de la conservation de l'œuf). *Malheureusement, les longues démarches entreprises collectivement par les BLEFCO, tant au niveau du Comité national d'éthique qu'au niveau des pouvoirs publics, sont restées sans réponse* (1). *C'est dans ces conditions qu'à la fin de l'année 1993 nous avons publiquement fait savoir que nous prenions l'initiative de mettre en route ces techniques et que nous nous proposions de collecter les données au plan national, afin de réaliser une enquête d'activité dont les conclusions seront déposées lors d'un congrès mondial qui se tiendra à Montpellier, en septembre 1995. Le retard pris par nos laboratoires a été rapidement comblé, et les cas susceptibles de bénéficier de la micro-injection seront bientôt pris en charge dans toutes les régions de France. Cependant, cette technique, et tout particulièrement l'ICSI, relève d'une pratique encore expérimentale. Malgré des taux de grossesse très significatifs rapportés ici ou là, et bien que les examens chromosomiques réalisés chez les enfants soient, pour le moment, rassurants, il reste non seulement à déterminer quelles indications peuvent bénéficier de ces techniques, mais aussi à vérifier la totale inocuité de la procédure. L'ICSI constitue probablement un pas déterminant dans la prise en charge de l'infertilité. Pour autant, les professionnels se refusent à céder à l'argument qui voudrait substituer l'ICSI à l'ensemble des actes actuels de fécondation* in vitro. » Le silence des tutelles sanitaires et éthiques durera-t-il encore longtemps ? On annonce – enfin – une prochaine prise de position du Comité national d'éthique sur cette question. De nombreux professionnels de l'assistance médicale à la procréation confient leur angoisse devant les développements actuels, en même temps que leur envie irrépressible de participer à cette aventure. D'autres, plus âgés ou plus sages, expriment confidentiellement leurs plus vives inquiétudes. « *Nous avons franchi, en même temps que la membrane de l'ovule, le dernier tabou*, nous explique le professeur Axel Kahn. *Et ce même geste qui permet aujourd'hui l'injection d'un spermatozoïde autorisera demain celle d'un noyau spermatique, d'un génome, d'un spermatozoïde trié. Je ne me serais, pour ma part, jamais engagé dans une telle voie, compte tenu des risques inouïs encourus. Mais c'est ainsi : nous sommes déjà devant le fait accompli. Il y a là, à mes yeux, d'un point de vue intellectuel, une formidable régression.* »

JEAN-YVES NAU

(1) Il s'agit notamment de courriers en date du 23 juillet 1993 et du 2 septembre 1993, respectivement adressés à Jean-Pierre Changeux, président du Comité national d'éthique, et à Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé,

SPORTS

TENNIS

Les Internationaux de Grande-Bretagne à Wimbledon

Sergi Bruguera, grand joueur sur gazon

L'Espagnol Sergi Bruguera s'est qualifié, vendredi 24 juin, pour les huitièmes de finale des Internationaux de tennis de Grande-Bretagne. Le double vainqueur de Roland-Garros a battu le Français Jean-Philippe Fleurian. Lundi, Bruguera devait rencontrer l'Américain Michael Chang, un autre ex-spécialiste de la terre battue devenu un joueur tout terrain.

LONDRES

de notre envoyée spéciale

A Wimbledon, l'Espagnol n'est pas une vedette : tout au plus un joueur comme les autres. Bien que double vainqueur de Roland-Garros, il ne peut afficher qu'un *curriculum vitae* misérable sur le gazon. Il n'avait joué que trois matches à Londres avant de s'absenter pendant quatre ans. Comme Wimbledon désigne ses têtes de série en fonction des performances sur surfaces rapides, ce quatrième joueur mondial est tête de série n° 8.

On lui souhaitait un joli voyage de touriste. Un match ou deux, le temps d'une visite de politesse : le voilà en huitièmes de finale. Il ne s'y attendait sûrement pas, lui, l'enfant de la terre battue, surface lentissime où, dans un tennis marathon, la poussière se mêle à la sueur ; où, gagnant du fond du court, Sergi Bruguera est passé maître dans la stratégie de la guerre de tranchées.

Son rêve d'enfant – gagner à Roland-Garros – accompli par deux fois, il s'est fixé d'autres horizons, et en profite pour se débarrasser de cette réputation de laborieux cogneur *du fond du court. Il* est venu à Londres dans le sourire de celui qui a déjà perdu. Est-ce cette chaleur de plomb qui pèse sur Wimbledon et fait ressembler les courts à des arènes ? Sergi Bruguera gagne et soulève les foules devenues folles de ses audaces.

Au fil des matches, arrachés comme des défis à lui-même, il a étoffé son jeu et s'en amuse. Jeudi 23 juin, contre Patrick Rafter, il a sauvé quatre balles de match avant de l'emporter. Vendredi, contre Jean-Philippe Fleurian, il a joué au yo-yo avec son tennis, tantôt superbe, dans une variation de services et de volées presque indécente, tantôt épuisé par ce tennis d'extra-terrestre qu'il s'oblige à jouer. *« Il me faut des matches pour jouer de mieux en mieux. Je n'aimais pas trop le gazon. Après ces trois victoires, je l'aime plus qu'avant,* explique-t-il benoîtement. *Je m'épate moi-même : je monte bien au filet, je volleye avec justesse. Mais ce jeu de service-volée m'épuise. »*

Pour gagner, Sergi Bruguera a forcé sa nature comme pour se retrouver lui-même. Il a consenti à cette métamorphose sur les conseils de son père, son entraîneur de toujours : *« Quand on est enfant,* estimait Luis, après la deuxième victoire de son fils à Paris, *on ne rêve pas de gagner deux fois quelque chose. »* Pour accomplir d'autres rêves, Sergi Bruguera affirme qu'il est resté le même, seulement plus curieux du filet et de ses secrets. Il se dit lent, il a gagné en vitesse et a appris à appuyer ses coups et glisser sur le gazon.

Sergi pense à Björn Borg, spécialiste du lift et de l'usure, quintuple vainqueur à Londres et sextuple champion à Roland-Garros entre 1974 et 1981. Il affirme un grand respect pour Jim Courier, le dernier joueur tout terrain, vainqueur en 1993 de l'Open d'Australie, puis finaliste à Roland-*Garros et à Wimbledon. Pour* l'heure, Bruguera s'étonne de sa nouvelle nature. Sur le gazon, il se surprend et surprend ses adversaires. Il est devenu un vrai grand joueur.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats du vendredi 24 juin

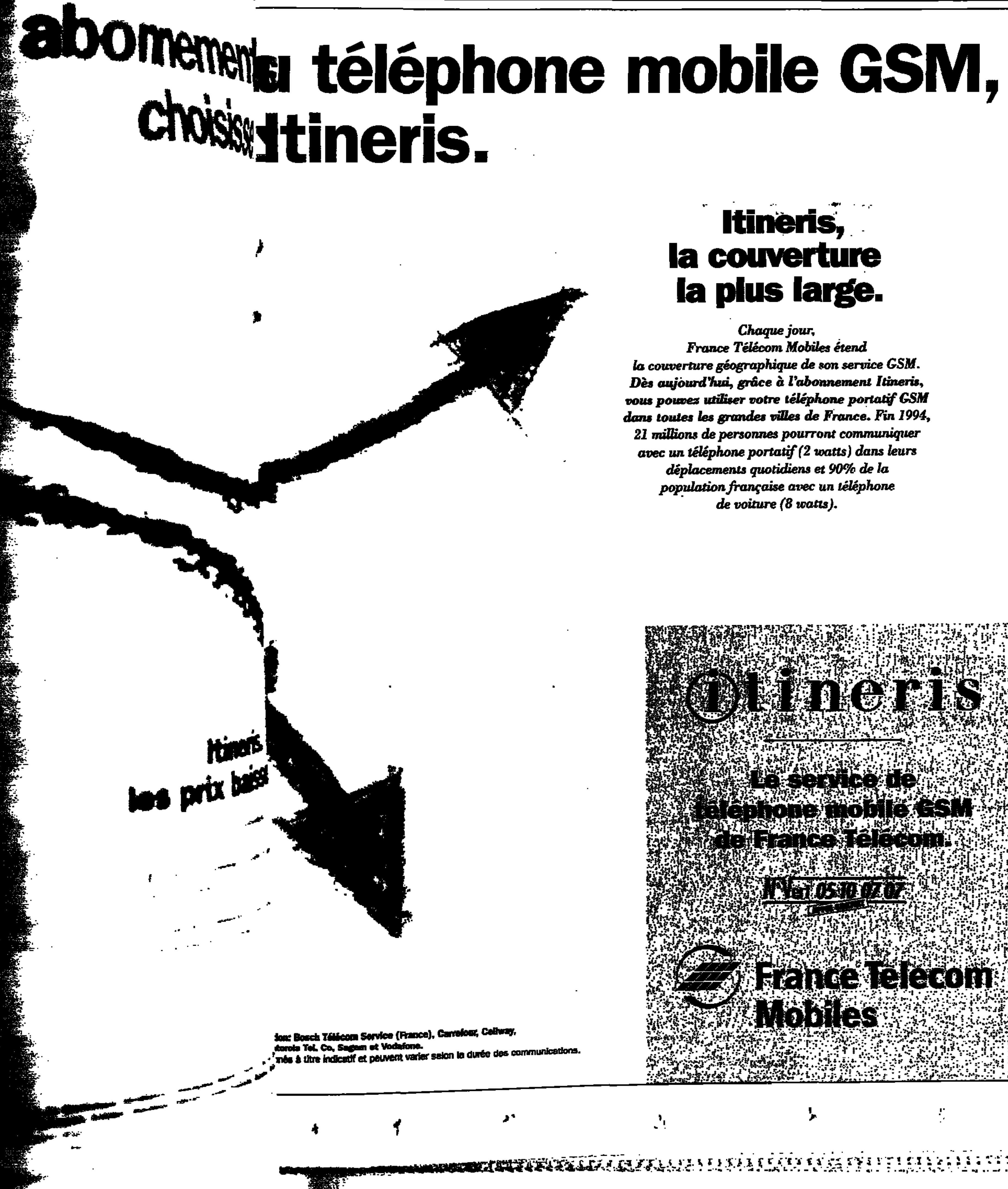
Troisième tour

SIMPLE MESSIEURS

D. Vacek (Rép. tch.) b. E. Kafelnikov (Rus., n° 16) 4-6, 7-6, 6-4, 3-6, 6-4 ; M. Chang (EU, n° 10) b. G. Connell (Can.) 7-6, 6-4, 6-2 ; S. Bruguera (Esp., n° 8) b. J.-P. Fleurian (Fra.) 7-6, 6-4, 2-6, 7-5 ; J. Bjorkman (Suè.) b. K. Carlsen (Dan.) 6-4, 6-4, 1-0, ab. ; W. Ferreira (RSA.) b. C. Wilkinson (GB.) 6-2, 6-2, 6-3 ; A. Agassi (EU.) b. A. Krickstein (EU.) 6-4, 6-3, 7-6 ; T. Martin (EU., n° 6) b. M. Damm (Rép. tch.) 6-2, 6-7, 4-6, 6-3, 11-9.

SIMPLE DAMES

L. McNeil (EU.) b. K. Boogert (PB.) 6-2, 6-4 ; F. Labat (Arg.) b. P. Shriver (EU.) 6-4, 4-6, 6-2 ; A. Coetzer (RSA., n° 14) b. G. Hegelson (EU.) 6-0, 6-3 ; L. Neiland (Lit.) b. K. Date (Jap., n° 6) 6-3, 6-2 ; C. Martinez (Esp., n° 3) b. N. Tauziat (Fra.) 6-3, 6-1 ; K. Radford (Aus.) b. I. Gorrochategui (Arg.) par forfait ; G. Sabatini (Arg., n° 10) b. J. McGrath (EU.) 6-4, 6-1 ; L. Davenport (EU., n° 10) b. B. Ritmer (All.) 6-4, 3-6, 6-1.



COMMUNICATION

La guerre des prix des journaux britanniques

« The Independent » accuse « The Times » de porter atteinte à la concurrence

La guerre des prix que se livrent les « quotidiens de qualité » britanniques est en train de déborder le strict champ économique pour se porter sur le terrain politico-juridique. La décision du *Daily Telegraph* de Conrad Black de réduire son prix de vente, jeudi 23 juin, puis celle prise, quelques heures après, par *The Times* de Rupert Murdoch d'y répliquer en recourant à une nouvelle baisse de son prix (*le Monde* du 25 juin) menace l'équilibre de l'ensemble de ce secteur. Le Stock Exchange londonien a très mal réagi, les actions des divers groupes de presse ayant plongé dès jeudi. Le péril est grand puisque les quotidiens qui ne peuvent consentir les mêmes rabais sans mettre en difficulté leur exploitation risqueraient de disparaître purement et simplement, ce qui porterait atteinte au pluralisme de la presse écrite au Royaume-Uni.

C'est la raison pour laquelle l'un des journaux londoniens les plus menacés par cette guerre des rabais, *The Independent*, par la voix de l'un de ses fondateurs, Andreas Whittam Smith, a décidé d'en appeler aux parlementaires, afin de demander une enquête à l'Office of Fair Trading (OFT, équivalent de notre Conseil de la concurrence) afin de vérifier que les principes de la concurrence industrielle sont bien respectés. En septembre 1993, lors de la première baisse de prix du *Times*, une plainte similaire de M. Whittam Smith avait été rejetée.

Aujourd'hui, la situation est, sans conteste, plus tendue. Robin Cook, secrétaire au commerce et à l'industrie du « cabinet fantôme » travailliste, a d'ailleurs écrit une lettre à Sir Bryan Carsberg, directeur général de l'OFT, afin de lui demander cette enquête sur *« la politique de prix prédatrice »* menée par M. Murdoch.

« Il est inacceptable que The Times *baisse son prix de 55 % en moins d'un an, en se reposant sur les profits des autres parties de son empire. C'est une politique de prix de prédateur dont l'intention est de forcer des rivaux, incapables de supporter de telles pertes, à sortir du marché. Le résultat de ce comportement aboutit à la réduction des choix des consommateurs et à minimiser la compétition »,* explique M. Cook, qui bénéficie du soutien de membres du Parlement dont plusieurs députés conservateurs.

Si la politique de réduction de prix a bénéficié au *Times*, qui a accru ses ventes de 12 % vendredi 24 juin, et dans une moindre mesure au *Daily Telegraph* (+ 6 %), par rapport au vendredi précédent, les autres titres s'interrogent toujours sur la politique à suivre : le *Daily Mail* dit vouloir conserver son prix de vente (32 pence, soit 2,56 francs), mais sa récente expérience de baisse de prix en Irlande du Nord (20 pence, soit 1,60 franc) lui a permis d'accroître ses ventes de 20 % et pourrait donc l'inciter à imiter ses grands rivaux. La direction du *Daily Express* n'a, pour sa part, pas donné d'indication sur ses intentions.

Dernier épisode en date, les directeurs du groupe Telegraph devraient entendre, mardi prochain, les explications de leur président, Conrad Black, concernant la baisse du prix du *Daily Telegraph*, ainsi que des éclaircissements sur l'enquête du Stock Exchange de Londres concernant la vente, en mai, d'actions du *Telegraph* représentant 73 millions de livres (environ 613 millions de francs).

Y.-M. L.

Le festival international du film publicitaire à Cannes

Les spots américains s'imposent

La quarante et unième édition du festival du film publicitaire, qui a eu lieu à Cannes du 20 au 25 juin, a été marquée par la puissance américaine. Après plusieurs participations décevantes, la première nation publicitaire en terme d'investissements (environ 50 % du marché mondial) a aussi prouvé son punch créatif. Non seulement elle empoche – pour la première fois depuis 1986 – le Grand prix pour un spot de l'agence Bozell consacré à la Jeep Cherokee, mais elle décroche également 30 autres trophées sur les 119 attribués (les fameux « Lions » de Cannes), devançant ainsi largement la Grande-Bretagne (21 prix) et l'Espagne (12 prix). Les Etats-Unis n'avaient pourtant inscrit « que » 625 films cette année au lieu de 802 l'an dernier, sur les 3 931 présentés (*le Monde Radio-Télévision* daté 26-27 juin). Avec quatre Lions seulement (un Lion d'or pour Opéra RLC/Théâtre de l'Odéon, un Lion d'argent pour Ogilvy/Perrier, un Lion d'argent pour CLM/BBDO/Kookaï et enfin un Lion de bronze pour DMB&B/camembert Le Rustique), la France réalise son plus mauvais score de ces dernières années. Elle se classe au septième rang des pays médaillés. Elle est distancée par le Brésil, par la Hollande et par un pays dont la création est de plus en plus appréciée sur la Croisette : *la Norvège*.

J.-E. A.

Le lancement de la chaîne d'informations en continu de TF 1

Trac en chaîne sur LCI

Françoise-Marie Morel avait le trac. Pas facile d'inaugurer les premières images d'une chaîne d'informations en continu. Cécile Dechambre, qui présente ensuite « Trafic Info », avait le trac aussi. Pour les mêmes raisons. Cette émotion de départ passera sans doute avec le temps, l'essentiel n'étant pas là. Vendredi 24 juin à 20 h 30 précises, LCI (La Chaîne info), préparée par TF 1, a démarré son programme d'infos en continu sur le câble, comme prévu.

Si des problèmes techniques ont pu se poser pendant la période de préparation, ils semblaient réglés à la première minute du lancement. Pour le reste, LCI ressemble comme un clône à ses aînées anglo-saxonnes (CNN, Sky News, etc.) : même ton impersonnel des présentateurs, enchaînement des sujets « à la hache » : massacres en Afrique, sommet de Corfou, livret A, sport, Bourse, conseils pratiques... Libre à chacun de piocher ce qui l'intéresse. Légère critique : la cotation des valeurs boursières gagnerait à être accompagnée d'un signal de hausse ou de baisse. Mais on ne peut penser à tout le premier jour.

L'habillage de la chaîne, enfin, semblait plutôt soigné, hormis le logo, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de TF 1 (signe blanc sur rectangle bleu et rouge). La véritable surprise vient, en fait, de la publicité : pour une chaîne actuellement diffusée auprès de 400 000 personnes et qui touchera, au mieux, 1 million de personnes fin 1994, le nombre d'écrans publicitaires était sidérant, montrant clairement que la synergie entre TF 1 et son « bébé câblé » avait joué à fond.

On ne sait si l'info trouvera vraiment son compte avec LCI ce qui est sûr, en revanche, c'est que le câble faisait figure, vendredi soir, de grand vainqueur. C'est la première fois qu'il bénéficiait d'une telle publicité sur les chaînes hertziennes. TF 1, bien sûr, en a parlé dès l'ouverture du journal de 20 heures, mais aussi les télévisions publiques, pourtant présentes dans Euronews (que concurrence LCI), qui ont consacré un sujet de leur journal au lancement de la nouvelle chaîne câblée. Que LCI fasse enfin décoller les abonnements au câble, c'est tout le mal qu'on lui souhaite.

YVES MAMOU

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Le Brésil a infligé une sévère défaite au Cameroun (3-0). Il reste encore aux Africains le match du 28 juin contre la Russie pour se qualifier.

■ **PRESSIONS.** Après le match, le gardien de but des Lions, Joseph-Antoine Bell, a provoqué quelque tempête en déclarant que des pressions avaient été exercées au plus haut niveau pour qu'il soit écarté de la sélection camerounaise. *«Que ceux qui veulent me «tuer» au Cameroun,* a-t-il ajouté, *se rassurent : je n'ai aucune ambition politique...»*

■ **PENALTIES.** Dans la seule première mi-temps de la rencontre Suède-Russie (3-1), l'arbitre français Joël Quiniou a sifflé deux penalties, soit autant qu'il y en avait eu depuis le début de la Coupe du monde...

■ **CHALEUR.** Certaines équipes supportent moins bien que d'autres le climat, et l'Irlande estime avoir été vaincue autant par la chaleur de la Floride que par les Mexicains (2-1).

GROUPE B : Suède-Russie (3-1)

Martin Dahlin, soleil suédois

DETROIT

de notre envoyé spécial

Le toit du Silverdome de Pontiac ne peut s'occuper de tout. Il est censé protéger le terrain de cette pluie qui tombe sans discontinuer sur la lointaine banlieue de Detroit. Mais il reste impuissant contre la grisaille qui envahit le jeu de ce début de Suède-Russie. En bon météorologiste du football, Joël Quiniou a senti le vent du mauvais match se lever dans cette entame de partie crispée. Alors l'arbitre français décide de faire la pluie et le beau temps, de sauver seul la rencontre qui menace de se noyer.

L'homme qui avait expulsé un joueur dès la première minute de sa première apparition en Coupe du monde, en 1986, n'a jamais craint de faire respecter l'esprit du règlement par des coups de sifflet iconoclastes. Il n'a jamais tremblé devant les décisions qui peuvent tout à coup bouleverser le cours d'un match. Un défenseur suédois retient par le bras Alexandre Borodiuk qui s'en allait vers le but ? Penalty, transformé, dès la quatrième minute, par Oleg Salenko. Un défenseur russe bouscule Martin Dahlin qui prenait son élan dans la surface de réparation pour ajuster une tête ? Re-penalty, réussi par Tomas Brolin, à la trente-neuvième minute. Soit autant de sanctions suprêmes en moins d'une mi-temps qu'en dix-sept rencontres depuis le début de cette Coupe du monde.

Joël Quiniou, en appliquant scrupuleusement les nouvelles consignes de la FIFA, vient de placer l'intérêt de cette première moitié du match sous respiration artificielle. Il lui reste à réanimer la seconde mi-temps. Sergei Gorlukovich, pour une brutalité sur un joueur, lui en offre d'entrée l'occasion. Son deuxième carton jaune le chasse du terrain. Les Russes finiront à dix, et le spectacle va jaillir de ce déséquilibre. Les hommes forts peuvent profiter du désordre qui fait naître les occasions.

Dans ces deux équipes qui ressemblent à des légions étrangères, ils se recrutent parmi ces mercenaires partis vendre leurs jambes dans les championnats étrangers et qui ne rentrent au pays qu'à la saison des moissons des grands titres internationaux. Les Russes compteraient près de deux cents de ces footballeurs nomades qui courent les terrains d'Europe pour monnayer leurs talents. Hélas ! la sélection n'aligne pas les bons. Igor Shalimov est resté dans son Inter de Milan, Sergueï Kiriakov et Andreï Kanchelskis ne veulent plus porter d'autres maillots que ceux de Karlsruhe ou de Manchester United.

Tous trois, avec quelques autres, sont les derniers irréductibles de la quinzaine de *refuzniks* qui ont tenté de faire plier la fédération russe. On leur a imposé une marque de chaussures dont ils ne voulaient pas, on leur a refusé la tête de l'entraîneur qui ne leur revenait pas. Alors ils ont boudé cette Coupe du monde, au risque de voir baisser leur valeur marchande. Les Russes doivent se contenter du deuxième choix, de ceux qui font les beaux jours des clubs de seconds rangs, voire de deuxième division, espagnols ou allemands. L'équipe, malgré le talent des jeunes joueurs qui la composent, en tire une résignation proche du « je-m'en-foutisme ». Vendredi soir 24 juin, elle a gaspillé son avantage comme si elle n'avait trop su quoi faire de ce penalty marqué dans les premières minutes.

Les stars venues de l'étranger, celles à qui l'on passerait tous leurs caprices tant elles ont su se rendre indispensables, se trouvent dans le camp d'en face. Et parmi elles brille celui qui n'aurait même pas besoin de virevolter au milieu des défenses adverses pour qu'on le reconnaisse le premier. La tête de Martin Dahlin, qui tient sa peau sombre de son père vénézuélien, est devenu l'astre autour duquel gravite tout le système de jeu suédois. Les centres la cherchent, et la trouvent souvent sur leur trajectoire. Vendredi soir, aux deux buts suscités par Joël Quiniou, Martin Dahlin a ajouté les deux siens. L'arbitre français s'est effacé quand le Suédois, âgé de vingt-six ans, a commencé à rayonner.

Un talent à deux facettes

Ces deux têtes marquées par Dahlin résument les deux facettes de son talent. La première (60e) est née de sa technique. Plongeante, piquée, croisée, elle a semblé additionner les effets, comme une raquette de tennis, pour contourner le gardien russe. La deuxième (82e minute) doit à son physique. Dahlin l'a décochée en sautant plus haut que tout le monde, comme un coup de poing qui propulse la balle dans la lucarne. Son mètre 85, ses 83 kilos qui lui permettent de s'improviser catapulte, lui valent aussi sa mauvaise réputation auprès des défenseurs. Ceux-ci se plaignent souvent d'avoir été rudoyés par l'attaquant, qui sait profiter de sa masse musculaire pour expulser un joueur de la trajectoire d'un ballon qu'il convoite. Vendredi, cet engagement aux limites du licite lui a valu un deuxième carton jaune qui l'empêchera de disputer le prochain match contre le Brésil.

Martin Dahlin n'apprécie guère cette réputation de fort des Halles. Il lui oppose la comptabilité de ses buts marqués avec l'équipe suédoise : trois déjà depuis le début de la Coupe du monde et sept, dont plusieurs décisifs, pendant les éliminatoires. Ces chiffres le consolent d'avoir mis tant de temps avant de trouver sa place au sein de l'équipe suédoise et de n'avoir pu participer à la Coupe du monde de 1990. Ces statistiques, qui le placent au deuxième rang des buteurs d'équipes nationales en Europe, le rassurent après ce championnat d'Europe suédois de 1992, où, devant son public, il n'avait pas réussi à gagner. Elles le confortent dans son idée de quitter le Borussia Moenchengladbach, son club allemand, où l'on ne s'est guère montré convaincu par son talent, trop souvent confiné sur le banc de touche. Elles le légitiment dans son nouveau rôle d'âme de l'équipe suédoise.

Sous la grande serre du Silverdome, où leur victoire a mûri à l'abri de la pluie, les joueurs se sont alignés en fin de match pour remercier leur public d'une ola à onze. Pour fêter à leur manière ce Midsomar, cette fête du jour le plus long de l'année, qui aurait de toute manière empêché les Suédois de se coucher dans le nuit de vendredi, même s'ils n'avaient eu un match à regarder. Au bout de la ligne de joueurs, Martin Dahlin luisait sous les projecteurs, comme le soleil du football suédois. Pour les amateurs de football de son pays, l'été commence bien.

JÉRÔME FENOGLIO

GROUPE E : Mexique-Irlande (2-1)

Irlandais à l'étuvée

ORLANDO

de notre envoyé spécial

«Ce ne sont pas les Mexicains qui nous ont battus, c'est le climat.» D'ordinaire, Jacky Charlton n'est pas homme à chercher des excuses dans la défaite. Cette fois pourtant, son commentaire d'après-match ressemblait à un long bulletin météo. Il fait chaud en Floride, il fait soif, et l'entraîneur des Irlandais est intarissable : *«La rencontre s'est déroulée comme nous le craignions. Les Mexicains nous ont fait courir dans la chaleur. Eux, ils ont l'habitude, ils y vivent, s'y entraînent et y travaillent. Ils ont marqué leur premier but en fin de première mi-temps, lorsque nous commencions à faiblir.»*

Banalités ? Depuis l'Espagne, en 1982, la Coupe du monde ne fréquente que des pays chauds. En 1986, de nombreux matches du Mundial mexicain débutaient aussi, pour des raisons de retransmission télévisée en Europe, vers 12 h 30, lorsque le soleil est au zénith. En 1990, le soleil de Sicile n'avait pas empêché les Irlandais d'atteindre les quarts de finale. Et dans la plupart des stades américains, les footballeurs ont eu à subir de fortes températures depuis le début du tournoi. *« Plus chaud qu'un sauna »,* commentait en connaisseur le Norvégien Mykland, en sortant l'autre soir du Giants Stadium, à New-York. Mais au Citrus Bowl d'Orlando, la torture est plus raffinée. Aux 40° C qu'affichait le thermomètre, vendredi 24 juin, au moment du coup d'envoi, s'ajoutaient plus de 80 % d'humidité.

Dans cette touffeur tropicale, les Irlandais ont mijoté interminablement, pour se retrouver finalement cuits à l'étuvée. Leur style de jeu, tout en débauche d'énergie, ne pouvait que les handicaper face à une équipe mexicaine qui semblait accélérer au fil des minutes : *«Ils jouent comme nous en Europe,* remarquait Charlton. *Malheureusement, nous n'étions pas en Europe aujourd'hui, mais dans un stade quelque part en Amérique du Sud...»* L'Anglais ne retrouva son humour à froid que pour proposer une revanche : *«En hiver !»*

Pourtant, toutes les équipes savaient à quoi s'en tenir. Elles avaient pris leurs précautions pour s'acclimater. Avant de quitter leur pays, les Norvégiens s'entraînaient sous le soleil, emmitouflés dans des vêtements de pluie pour simuler la chaleur moite qui corsète ici les poitrines. Et les Irlandais, bien que devant jouer deux matches sur les trois du premier tour à New-York, ont choisi d'établir leur camp de base en Floride, où ils sont arrivés avant tout le monde, dès le 6 juin.

Système D anti-canicule

Au cours des entraînements quotidiens, Jacky Charlton veille personnellement à l'approvisionnement en eau de ses joueurs. Abrité sous un Stetson en paille qui lui donne une dégaine de héron texan, il vérifie que les bouteilles reviennent bien vides. Comme s'il était difficile de faire boire de l'eau à des Irlandais ! Les joueurs belges et néerlandais, installés eux aussi en Floride, ont les mêmes préoccupations. Leur consommation moyenne a été fixée à sept litres d'eau par jour. C'est, paraît-il, la ration minimale pour maintenir un organisme de footballeur en état de marche.

Dans ces conditions de chaleur extrême, il faut aussi veiller à l'hydratation des joueurs pendant les matches. Jacky Charlton avait officiellement demandé à la FIFA de permettre plusieurs pauses de quelques secondes au cours de chaque mi-temps, afin de permettre aux joueurs de se désaltérer régulièrement. *«Lorsque mes milieux de terrain viennent le long de la ligne de touche pour s'hydrater, toute l'équipe s'en trouve déséquilibrée»,* regrette-t-il, sans aller jusqu'à suggérer que Luis Garcia, l'attaquant de l'Athletico de Madrid, a profité de ces moments critiques pour inscrire les deux buts mexicains (44e, 66e).

A défaut de ravitaillements officiels, et pour remplacer les traditionnelles bouteilles interdites sur le terrain, les responsables irlandais avaient conditionné de l'eau dans des sacs en plastique, berlingots bricolés que les joueurs abandonnaient ensuite sur la pelouse, transformant peu à peu le Citrus Bowl en terrain vague. Le système D, c'est ce qui reste aux techniciens lorsqu'ils ont épuisé toute leur science. Ainsi, les Belges ont-ils fait une découverte fortuite dans un supermarché local : un gel pour les cheveux, dont les qualités isolantes exceptionnelles leur auraient permis de garder la tête froide contre le Maroc. Pour rencontrer les Pays-Bas, samedi 25 juin, Enzo Scifo et ses coéquipiers devaient donc pénétrer dans le Citrus Bowl copieusement gominés.

JEAN-JACQUES BOZONNET

GROUPE B : Brésil-Cameroun (3-0)

Le triste retour du «vieux lion» de Yaoundé

SAN-FRANCISCO

de notre envoyé spécial

Il avait rêvé retour plus glorieux. Une entrée en scène à sa façon, ponctuée d'un but de héros, comme en 1990, comme tant d'autres fois. Il s'était imaginé sauveur de ces «Lions» présumés indomptables. Il avait cru que ses jambes de «quadra» l'autoriseraient, vaille que vaille, à tenter une ultime pirouette de vétéran farceur, puis à filer vers un coin du terrain pour entamer sa danse du triomphe. Trop de rêves, trop d'imagination, trop de défis à la double logique du jeu et du temps. A quarante-deux ans, Roger Milla, l'éternel papy du football camerounais, n'a pu éviter la défaite de son équipe contre celle du Brésil (3-0).

A vingt-cinq minutes de la fin de la partie, il s'est pourtant aventuré sur la pelouse de Stanford, à courtes foulées de retraité. Il a remplacé David Embé, un gamin de vingt ans qui pourrait être son fils. Le public l'a salué comme on salue les champions de toujours, admiratif devant ce qu'ils ont été, respectueux de ce qu'ils voudraient encore être. Mais le sort du match venait de se décider en son absence, une minute plus tôt, comme si les Brésiliens et l'arbitre mexicain avaient voulu prévenir tout mauvais coup du «vieux».

Tandis qu'il attendait son tour, sur la ligne de touche, impatient de suppléer le lionceau défaillant, l'arbitre avait en effet expulsé l'un de ses compatriotes, le défenseur Rigobert Song Bahanag. C'est donc avec une équipe réduite à dix et menée par un but à zéro (Romario, 39e) que le *«plus-vieux-joueur-à-avoir-jamais-disputé-un-match-de-phase-finale-de-Coupe-du-monde»* allait effectuer son nouveau «come-back», le troisième depuis 1988.

Pourrait-il tout de même, lui, international depuis 1972, ancien avant-centre de Valenciennes, Monaco, Bastia, Montpellier et Saint-Etienne, vedette célébrée par les médias américains comme le *«grand-père de la World Cup»*, célébrité ovationnée partout où elle pointe ses crampons hors d'âge, pourrait-il tout de même, lui, l'éternel, changer le cours du match ? Là-bas, au Cameroun, on le jurait capable de relever pareil défi. Lors du Mondiale en Italie, à trente-huit ans, il avait inscrit deux buts contre la Colombie. Plus récemment, en janvier, pour ses retrouvailles officielles avec la compétition après trois années d'éclipse et de matchs de bienfaisance, il en avait marqué un autre lors du derby de Yaoundé entre son club, le Tonnerre, et son rival, le Canon.

Surtout, le pays l'avait vu se préparer, jouer au football, au tennis, au basket, courir à flanc de colline, suer du matin au soir... Comme les vétérans parachutistes décidés à sauter sur le sol normand cinquante ans après le débarquement, il s'était astreint à un programme de jeune homme, manière de ne pas rater son D-day à lui. Le peuple, tout d'affection et d'adulation, l'avait suivi sur ce chemin périlleux.

«C'est le peuple qui m'oblige...»

Henri Michel, le sélectionneur français des «Lions» indomptables, s'en défend aujourd'hui, mais la rumeur raconte quand même que cette pression populaire et une intervention de la présidence ont eu raison de ses réserves à inscrire Roger Miller – c'est son nom pour l'état civil – sur la liste des sélectionnés. L'intéressé, lui-même, n'avait pas vraiment laissé d'autre choix à son entraîneur en déclarant, à propos d'une éventuelle non-sélection : *«Je crois que ce serait la révolution au Cameroun. C'est le peuple qui m'a obligé à rejouer.»* Roger Milla avait tout rêvé, tout imaginé, sauf cette expulsion du sieur Rigobert. C'est elle, davantage que le poids des ans, qui va le priver de sa fête.

Quand il pénètre sur la pelouse, le Brésil, très décevant, n'a qu'un but d'avance et ne brille guère. Une égalisation africaine est encore possible, surtout avec le «vieux» à l'attaque. Les «Lions», même à dix, veulent y croire. Ils veulent oublier ces histoires de primes et de salaires, promis depuis longtemps mais versés sur le tard – et en liquide – par un ministre venu du pays avec sa mallette d'Ali Baba. Oublier, aussi, cette menace un moment brandie de faire grève contre le Brésil. Oublier, enfin, les pressions politiques qu'aurait subies Henri Michel pour ne pas aligner Joseph-Antoine Bell, dont les talents conjugués de gardien de but et de porte-parole sont contestés au Cameroun.

Quand Roger Milla arrive, donc, l'exploit est encore envisageable. A condition d'agir vite. Il n'en aura pas le temps. Avant même qu'il ait pu effleurer le ballon, ne serait-ce que pour le plaisir des sensations retrouvées, les Sud-Américains inscrivent un deuxième but par le défenseur central Marcio Santos (66e). Sept minutes plus tard, Bebeto viendra en marquer un troisième, à la suite d'une hésitation de la défense camerounaise.

Dès lors, héros ou pas, Milla ne sera plus d'une grande utilité. Rusé, il risquera bien quelques feintes. Teigneux, il se chamaillera avec un défenseur. Audacieux, il osera même un tir lointain. Mais il devra renoncer à ses rêves de retour triomphal et se demander, déjà, s'il aura de nouveau sa chance, le 28 juin, toujours à San-Francisco. Ce jour-là, avec ou sans son «vieux lion» de Yaoundé, le Cameroun jouera sa qualification contre la Russie.

PHILIPPE BROUSSARD

LE POINT

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Vendredi 24 juin

GROUPE B

Brésil b. Cameroun 3-0
Suède b. Russie 3-1

1. Brésil 6 pts ; 2. Suède 4 ; 3. Cameroun 1 ; 4. Russie 0.

GROUPE E

Mexique b. Irlande 2-1

1. *ex aequo* Mexique et Irlande 3 pts (avec chacun 2 buts marqués) ; 3. *ex aequo* Italie et Norvège 3 pts (avec chacun 1 but marqué).

A LA TÉLÉVISION

Samedi 25 juin

Belgique-Pays-Bas à 18 h 35 (TF 1)
Maroc-Arabie-Saoudite à 20 h 30 (France 3)
Argentine-Nigéria à 22 h 05 (France 3)

Dimanche 26 juin

Bulgarie-Grèce à 18 h 35 (France 2)
Etats-Unis-Roumanie à 22 h 05 (France 3)
Colombie-Suisse à 0 h (France 2)

CULTURE

ARTS

JOAN MITCHELL à Nantes et au Jeu de Paume à Paris



La danse au-dessus du vide

Peintre américain vivant en France, Joan Mitchell est morte il y a deux ans. Deux expositions rendent hommage à l'une des grandes figures de l'abstraction contemporaine, entre expressionnisme américain et impressionnisme français.

« Quand je travaille, je ne suis consciente que de la toile et de ce qu'elle me dit. Je ne suis certainemen pas consciente de moi-même. Peindre est une manière de s'oublier. Parfois je suis totalement prise. C'est comme faire de la bicyclette sans les mains. Ça n'arrive pas souvent. J'espère toujours que ça va recommencer. » Ainsi Joan Mitchell s'expliquait-elle sur son œuvre –quand elle acceptait de répondre à une question, ce qui n'était pas dans ses habitudes.

L'explication est elliptique et ne peut que l'être, tant il était clair pour l'artiste qu'en dire plus eût été tricher et prétendre analyser un *évènement* par nature incompréhensible et imprévisible, l'apparition d'un tableau. Là-dessus, Joan Mitchell n'a jamais varié : elle refusait les règles, elle ne croyait pas aux méthodes, elle avait en horreur les systèmes et les catégories. A l'en croire, la peinture « venait » ou ne « venait » pas –voilà tout. Il y avait des jours où elle avançait comme d'elle-même et d'autres où il ne se passait rien, où il ne pouvait rien se passer, où insister aurait été désastreux.

L'expressionnisme abstrait dont elle est issue l'a convaincue de cela, que l'art et la beauté sont libres ou ne sont pas, qu'il n'y n'a pas de vertu préférable à la liberté, dans l'atelier et hors de l'atelier. Deux expositions concomitantes et complémentaires le démontrent. L'une, à Nantes, déploie dans l'espace du musée des Beaux-Arts une abondante anthologie rétrospective de ses débuts à la fin des années 70. L'autre, au Jeu de Paume, plus courte et ramassée, célèbre les dix dernières années de l'œuvre, placées encore sous le signe du renouvellement et de la liberté, loin des modes, loin des académismes, puisque jamais, résolument, Joan Mitchell n'a accepté quelque forme que ce soit d'aliénation sociale ou intellectuelle.

Cette résolution, que bien des signes avaient cependant précédée, Joan Mitchell l'a faite sienne définitivement en 1950, alors qu'elle a vingt-quatre ans. Jusque-là, elle avait été la petite fille douée d'une famille bourgeoise et lettrée de Chicago, une brillante élève de l'Art Institute, une jeune voyageuse qui parcourt la France. Mais, en 1950, elle s'établit à New-York, rencontre De Kooning et Kline et se fait admettre à l'Artist's Club, lieu essentiel de la discussion et de l'expérimentation esthétiques. Là viennent Motherwell et Rauschenberg –tout juste débutant– et de temps en temps Pollock, un poète tel Frank O'Hara, un critique comme Tom Hess. Là s'entendent les aphorismes de De Kooning, qui rejette toute classification, toute appellation –y compris expressionnisme abstrait– et déclare qu'en art une idée en vaut une autre. Là encore, elle vérifie par l'expérience que la peinture ne saurait vivre à l'écart et qu'elle doit, à l'inverse, prospérer au voisinage des écrivains.



GÉRARD RONDEAU

L'expressionnisme abstrait dont elle est issue l'a convaincue que l'art et la beauté sont libres ou ne sont pas, qu'il n'y a pas de vertu préférable à la liberté, dans l'atelier et hors de l'atelier.

La dispersion des formes

Principes généraux ? Tout autre enseignement serait une aliénation. Il n'est question ni de donner ni de recevoir des leçons de style, des conseils de composition et d'exécution. A chacun de trouver sa peinture, avec et contre ses contemporains et les œuvres du passé. La rétrospective nantaise, simplement et chronologiquement accrochée, reconstitue les épisodes de l'histoire, qui commence –en 1950 encore– par quelques hommages rendus au cubisme. La construction s'obtient par l'agrégation méthodique de petits plans angueux disposés le long d'axes ascendants. La couleur ne se hasarde guère au-delà de l'ocre réchauffée d'un peu de rouge et d'un bleu gris privé délibérément d'éclat. Résultat : de bons tableaux qui ennuieraient vite, une manière qui pourraient tourner à la manie.

Mitchell s'en aperçoit avec une remarquable promptitude et, n'étant pas encline au compromis, fait exploser ce système en formation. Elle ordonnait les formes – elle les disperse et les pulvérise. Elle posait des tons rompus – elle éclabousse le fond blanc de couleurs de plus en plus intenses. Elle exécutait un projet jusqu'à son terme – elle découvre les ressources de l'inachevé et de la vitesse. Comment s'accomplit une rupture si complète, les toiles n'en avouent rien. Mais la révolution est faite, sans retour, sans remords, et les premières grandes toiles apparaissent, dans la seconde moitié des années 50.

Le geste papillonne, volète, tournoie, écrase des touches épaisses, trace des entrecroisements, fend et déchire les surfaces. Le format grandit, en longueur plus souvent qu'en hauteur, diptyques et triptyques prolifèrent, le chromatisme accepte des nuances de plus en plus nombreuses, la présence physique du peintre s'impose avec une évidence croissante et l'œuvre *conserve les stigmates de la lutte* contre la matière, sur fond de vide lumineux.

Des parentés ? Ni Kline, aux structures moins aériennes, ni De Kooning, au dessin plus anguleux et tranchant, mais Hans Hoffmann, dans l'atelier duquel Mitchell a séjourné en 1947, et Cy Twombly, dont elle partage le goût pour les fausses salissures et les *maculations calculées. Des constantes singulières* ? Elles se reconnaissent bientôt. La diversité des textures et des densités est l'une d'elles. Joan Mitchell sait aussi bien répandre un lait diaphane de couleur très diluée que plaquer des amas compacts que l'on ne saurait comparer qu'à des masses de silex dans de la craie. Entre ces extrêmes se placent l'aplat dense et lisse, la touche appuyée, le relief sorti du tube et séché en rides.

Chair voluptueuse

A cette science texturologique répond la virtuosité chromatique. Il y a des couleurs Mitchell, un orange qui tient un peu du tournesol selon Van Gogh, des bleus marins et nocturnes, des blancs entre neige et aube et, plus belle encore, plus rare, l'alliance d'un rouge légèrement carmin et d'un vert vif dont on ne saurait détailler la grâce. Les filaments sanglants glissent vers le vermillon au contact de la complémentaire, qui, elle-même, noircit et paraît se faner. Dans l'épaisseur, du rose transparaît. C'est là, à son plus haut point, la chair voluptueuse de la peinture, *qui envoûte* pour peu qu'on la regarde de près, tout en se retenant d'y porter la main et d'éprouver du doigt le grain de la peau.

Il faut ensuite se reculer de quelques pas pour embrasser les grands poliptyques savamment construits, les *Bluets* de 1973, le *Garden for Audrey* de 1979, la *Goodbye Door* de 1980 –autant de tableaux qui triomphent à force de puissance tempérée de grâce et d'élégance. Période américaine et période française, années de New-York et années de Vétheuil, où l'artiste s'établit en 1967, l'ampleur et la maîtrise se vérifient. Ne changent *guère que les dominantes, plus* souvent bleutées et pâles d'un côté de l'Atlantique, plus souvent vertes et jaunes de l'autre. Dans le patio du Musée de Nantes, clair, si clair, la peinture prend ses aises, respire largement, lance ses échos d'un mur à l'autre, révèle à qui prend le temps de les observer, sa chorégraphie et son énergie frénétique.

Dans les salles du Jeu de Paume, où sont rassemblées pour un hommage parisien, les œuvres des dix dernières années –Joan Mitchell est morte en 1992– l'espace est moins vaste, le plafond trop présent et cela se sent. La série dite de *la Grande Vallée*, commencée en 1983, en souffre sensiblement. D'un impressionnisme un peu insistant, d'une densité qui ne craint ni l'étouffement ni la confusion, les toiles paraissent soudain lourdes, privées d'air et de profondeur. Elles datent d'une période de moindre tension, où le labeur se voit, où la bicyclette, pour reprendre l'image de Joan Mitchell elle-même, n'allait pas toute seule, sans les mains.

Peut-être aurait-il été sage d'en montrer moins, de ne pas trop sacrifier aux joliesses affadies de quelques harmonies en jaune tendre et rose et de privilégier d'autres suites, plus fortes, plus singulères, celle de la *Pluie*, celle des *Champs* – admirable et neuve– et celle du *Tilleul*, inspiré par le gros arbre noir planté droit sur la terrasse de Vétheuil. Elle commence à Nantes par les toiles de 1978, et finit à Paris par un diptyque de 1992, œuvres tendue, dure, aigüe, tragique sobrement – une manière d'adieu.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée des Beaux-Arts, 10 rue Georges-Clemenceau, 44000 Nantes ; tél. : 40-41-65-65. Jusqu'au 26 septembre.
Galerie Nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, 75001, Paris ; tél. : 42-60-69-69 . Jusqu'au 11 septembre.

CINÉMA

Rififi à Sarasota

Dans son édition du 20 juin, l'hebdomadaire *Variety*, organe professionnel du show-business d'Hollywood, consacre un vaste espace à un litige opposant des commerçants de Sarasota (Floride) et la production du film de Jean-Charles Tachella *Tous les jours dimanche*, tourné dans cette localité. Ce type de conflit n'a rien d'exceptionnel, et porte en l'occurrence sur une somme modeste au regard des budgets du cinéma en Amérique (200 000 dollars). Il serait *d'ailleurs en cours de* règlement.

Cette « affaire » doit sa soudaine célébrité au fait que Sarasota est la ville qui accueille le festival annuel du film français aux Etats-Unis, organisé par Unifrance. Le *président d'Unifrance n'est* autre que Daniel Toscan du Plantier, également PDG d'Erato, la société de production du film de Tacchela. *Tous les jours dimanche* doit d'ailleurs faire l'ouverture de la prochaine édition du Festival. La manière dont le litige est ainsi monté en épingle par la presse d'Hollywood apparaît comme un croche-pied délibéré à l'encontre de l'un des porte-parole les plus loquaces du cinéma français, dans les multiples polémiques l'ayant opposé à l'interlocuteur américain.

J.-M. F.

DANSE

LA BATSHEVA à Montpellier-Danse

Le diable sort toujours vainqueur

La compagnie israélienne Batsheva ouvre le quatorzième festival Montpellier-Danse avec sa dernière création : « Anaphase ».

« On me demande toujours quelle est l'influence d'Israël, de Tel-Aviv, la ville où je crée, sur mon travail ? Pas plus que celle de la France, de Paris ou de Lyon, sur un créateur français », affirme Ohad Naharin. Celui-ci, après quatorze années passées aux États-Unis, est revenu, en 1990, diriger la compagnie Batsheva, la compagnie israélienne née en 1964 à l'instigation de Martha Graham. Personnage énigmatique, adoré, controversé, le chorégraphe ouvrait, avec sa dernière création, *Anaphase* (1), cette quatorzième édition de Montpellier-Danse. Il n'est pas toujours commode d'être créateur et israélien : il y a toujours un moment où, au-delà de l'œuvre, il faut répondre de la politique de son gouvernement. *« Je suis un individu. Pas un pays »*, indique, avec une légère irritation, Ohad Naharin, qui proclame son pacifisme.

Position qui n'était pas évidente au regard de certaines de ses pièces, comme *Kyr* (Montpellier-Danse 1992) ou *Maboul* (Festival de Chateauvallon 1993), avec ses ambiances troubles, ses apologies du corps surmusclé et de l'action pour l'action. *Anaphase* envoie les mêmes messages brouillés sur fond de percussions intenses et de voix hypnotisantes. *« Je suis préoccupé par le diable. Je sais qu'il ne faut pas le combattre, mais l'éviter, car il gagne toujours »*, explique le chorégraphe. Mais quand Ohad Naharin apparaît, tout de rouge revêtu, comment ne pas voir en lui un grand prêtre, le serviteur de quelque liturgie obscure.

Avec *Anaphase* triomphe l'ambiguïté. Le spectacle est découpé en trois parties, chacune *d'entre elles étant annoncée* par quelques phrases qui sonnent comme des maximes, dont le chorégraphe est l'auteur. Il s'agit dans un premier temps de dénoncer l'illusion de la beauté, puis l'illusion du pouvoir, enfin l'illusion de l'amour. Et de prôner, paradoxalement, le mensonge comme une *nécessité vitale. Le propos* est clair, son traitement en revanche est sujet à caution. Pourquoi cette scène finale où les danseurs allongés, le bras levé, crient, devant une idole qui se tortille sur un podium suspendu dans le vide ? *« La liberté est une illusion. Ma danse est une révolte. Je suis un rebelle »*, revendique Ohad Naharin.

Quelques moments de grâce cependant dans ce spectacle trouble et troublant. Ceux où le chorégraphe, laissant tomber sa « philosophie » et sa pesante démonstration, s'abandonne au talent naturel qu'il possède pour le mouvement. Ainsi les vingt-sept interprètes, disposés en un immense arc de cercle, se livrant, assis, à des figures complexes avec une force peu commune, puis se dressant, comme aspirés, les bras au ciel, avant de se rasseoir avec une infinie lenteur, sans jamais cesser de chanter un cantique de la Pâque juive. Il y a aussi un duo, aux sous-entendus sexuels un peu appuyés mais d'une virtuosité pleine de vie. Et il y a surtout Arnon Zlotnik, danseur qui chante à ravir.

Le public est appelé à participer au spectacle, ponctué d'intermèdes parfois à la limite du patronage, qui ont pour but de renvoyer chaque spectateur à lui-même.

DOMINIQUE FRÉTARD

(1) Anaphase : troisième et ultime opération de la division cellulaire où chaque chromosone se dédouble.

▶ La Batsheva dansera un quintte, « Black Milk », à Nuremberg, le 25 juin, au cours d'une soirée pour la lutte contre le sida. « Anaphase », les 29, 30 juin et le 1er juillet, à Barcelone.

RECTIFICATIF. – *Une erreur s'est* glissée dans les résultats du concours de Bagnolet (*le Monde* du 21 juin) : les vainqueurs, ex aequo avec Jens Ostberg, sont bien hollandais, mais s'appellent Maria Voortman et Roberto de Jonge. Part ailleurs, ce Prix des sélections nationales est celui du conseil général de Seine-Saint-Denis, organisateur de la manifestation.

MUSIQUES

LA MANO NEGRA à Montreuil

Foot, rock n'roll et vie associative

Dans un parc entre cités et pavillons, aux confins de Montreuil (93) et de Fontenay-sous-Bois (94), un chapiteau se dresse depuis une semaine. Là, des militants des banlieues et le plus grand groupe de rock français (titre remporté deux années consécutives, en 1989 et 1990) bravent l'esprit des temps avec un arsenal qui va *du football au rock n'roll en* passant par le cirque, le raï et la vie associative.

Baptisée les Nuits du foot, l'opération propose un mélange de musique, de militantisme et de retransmission des matches du championnat du monde. Le 24 juin, on pouvait entendre deux groupes, Doctor Destroy et Billy The Kick, voir les numéros du cirque Charivari équestre et regarder, en léger différé, le match Cameroun-Brésil.

Depuis le printemps 1991, le groupe de Manu Chao n'a quasiment pas donné de concerts en France. En revanche, La Mano a *écumé l'Amérique* latine, où elle a puisé l'inspiration de son dernier disque, *Casa Babylon*. Le groupe a mis son nom très en avant sur les affiches des Nuits du foot. Et l'on a retrouvé son noyau dur (Manu Chao, le percussionniste Philippe Teboul, le batteur Santi Casariego et le nouveau bas*siste Gambit) transformé* en orchestre de cirque, improvisant sur des thèmes très simples pour accompagner les numéros de dressage du Charivari équestre.

A Montreuil, La Mano expérimente, s'amuse et surtout se met au service de la caravane des banlieues qui sort à peine de la léthargie où l'avait plongée un dépôt de bilan, fin 1992. Née à l'initiative de Madani Kherfi, un militant associatif du quartier du Val-Fourré à Mantes-la-jolie, la caravane voulait fédérer les banlieues de France en faisant tourner artistes et associations de cité en cité, en faisant se rencontrer des gens faits pour se retrouver pour que la géographie et l'économie séparent.

L'ancrage dans un quartier

On retrouve à Montreuil un peu de cette idée, dans le voisinage d'un stand des squatters de la rue de la Moskowa (Paris 18e) avec celui d'une association pour le dialogue judéo-arabe. Mais Madani Kherfi ne cache pas que les Nuits du foot ne sont qu'une *« préfiguration »* de ce que devra être la caravane, qu'il manque pour l'instant l'ancrage dans un quartier et que les familles ne se sont pas encore jointes à la fête.

Et Manu Chao fait écho en rêvant d'une tournée française de La Mano Negra nouvelle formule *(« une auberge espagnole »)* qui épouserait l'itinéraire de la caravane. En attendant, l'équipe doit passer l'épreuve des premiers week-ends. On saura au soir du dimanche 26 juin si l'opération n'est pas suicidaire, financièrement, si elle pourra continuer jusqu'à la finale de la Coupe du monde. Pour l'instant, tous les partenaires travaillent sans argent. La mairie de Montreuil a apporté aide technique et logistique, le conseil général de Seine-Saint-Denis a donné un peu d'argent. Il faut que chaque soir de fête (les vendredis, samedis et dimanches) au moins 700 personnes se retrouvent sous les arbres du parc Montreau. Il y a des moyens *moins agréables de suivre* la Coupe du monde de football.

THOMAS SOTINEL

▶ Parc Montreau, Montreuil. Métro Mairie-de-Montreuil puis navette RATP ou par l'autoroute A 3, sortie Romainville-Lontreuil, puis sortie Montreuil-Th. Sueur. 50 F. Le 25 juin : Belgique-Pays-Bas et Argentine-Nigéria, le Beurks Band et 10 petits Indiens, à partir de 18 h 30. Le 26 juin : Bulgarie-Grèce et Suisse-Colombie, Tomawak, Derviches Tourneurs et Human Spirit, à partir de 15 h. Le 29 juin : Maroc-Pays-Bas puis Chaba Fadela et Cheb *Sarahoui* à partir de 18 h 30.

PRÉCISION. – Dans la page que *le Monde* du 24 juin a consacrée à la nouvelle production de la Tétralogie au Châtelet, le numéro de téléphone de *l'Avant-Scène-Opéra* a été omis. Composer le 42-33-51-51. Télécopie : 42-33-80-91.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'AFFRONTEMENT. Film suédois de Suzanne Osten, v.o. : Utopia, 5• (43-26-84-65).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN. Film américain de Stephen Sommers, v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BLESSURES SECRÈTES. Film américain de Michael Caton-Jones, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Mistral, 14• (36-65-70-41).

BLUE CHIPS. Film américain de William Friedkin, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CONEHEADS. Film américain de Steve Barron, v.o. : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

LES GRINCHEUX. Film américain de Donald Petrie, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47).

KILLER KID. Film français de Gilles de Maistre : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES LENINGRAD COW-BOYS RENCONTRENT MOISE. Film franco-finlandais-allemand d'Aki Kaurismaki, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

MY FATHER, CE HÉROS. Film américain de Steve Miner, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

L'ŒILLET SAUVAGE. Film italien de Silvano Agosti, v.o. : Latina, 4• (42-78-47-86).

QUAND HARRIET DÉCOUPE CHARLIE ! Film américain de Thomas Schlamme, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE. Film américain de Dick Zondag, Ralph Zondag, Phil Nibbelink, Simon Wells, v.o. : George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAPA NUI. Film américain de Kevin Reynolds, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2• (36-65-70-23) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

TROP DE BONHEUR. Film français de Cédric Kahn : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Jean Renoir : Sur un air de charleston (1926), de Jean Renoir ; la Petite Marchande d'allumettes (1927), de Jean Renoir ; la P'tite Lili (1928), d'Alberto Cavalcanti ; Catherine ou Une vie sans joie (1924), d'Albert Dieudonné, 16 h 30 ; le Carrosse d'or, v.f.), de Jean Renoir, 19 h ; le Petit Théâtre de Jean Renoir (1975), de Jean Renoir, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : les amants en fuite : Universal Soldier (1992, v.o. s.t.f.), de Roland Emmerich, 17 h ; Backtrack (1989, v.o. sous réserve), de Dennis Hopper, 19 h 30 ; Johnny Guitar (1953, v.o. s.t.f.), de Nicholas Ray, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : la Bataille de Naples (1962, v.o. s.t.f.), de Nanni Loy, 14 h 30 ; le Règne de Naples (1978, v.o. s.t.f.), de Werner Schroeter, 17 h 30 ; l'Or de Naples (1954, v.o. s.t.f.), de Vittorio De Sica, 20 h 30.

LUNDI

Naples et le cinéma : Non mi muovo (1943, v.o. s.t.f.), de Giorgio C. Simonelli, 14 h 30 ; Quei due (1935, v.o. s.t.f.), de Gennaro Righelli, 17 h 30 ; Quoi ? (1972, v.o. s.t.f.), de Roman Polanski, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman : la Véritable Histoire d'Artaud le Mômo (1993), de Gérard Mordillat et Jérôme Prieur, 14 h 30 ; Exercices de style (1981), de Marcel Bluwal, 16 h 30 ; Oh ! les beaux jours de Samuel Becket (1983), d'Alexandre Tarta, 18 h 30 ; Arsène Lupin, détective (1937), de Henri Diamant-Berger, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

La Valse des médias (1987), de Luc Moullet, 15 h 30 ; la Comédie du travail (1987), de Luc Moullet, 17 h.



LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).
ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00).
LES AMOUREUX (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN (It., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86).
BACKBEAT (A., v.o.) : UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-65-70-88) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-15).
LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
BOSNA ! (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Utopia, 5• (43-26-84-65).
CASQUE BLEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
CHASSÉ-CROISÉ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).
LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : George V, 8• (36-65-70-74).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).
LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
FRESH (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; v.f. : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).
GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LE GRAND SAUT (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61).
HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
HYDRO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).
L'ILE AU TRÉSOR (Fr.) : Accatone, 5• (46-33-86-86).
IN CUSTODY (Ind., v.o.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09).
L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
L'IRRÉSOLU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44).
J'AI PAS SOMMEIL (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).
JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LE JARDIN SECRET (A., v.o.) : Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE JOUEUR DE VIOLON (Bel.-Fr.-All.) : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6• (45-44-28-80) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Mistral, 14• (36-65-70-41).
LE JOURNAL (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55).
KIKA (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES LEÇONS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8• (36-65-70-74).
LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MALICE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10• (47-70-21-71).
MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
MONTAND (Fr.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5• (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).
MY NEW GUN (A., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5• (43-54-42-34).
NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES OMBRES DU CŒUR (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; George V, 8• (36-65-70-74).
PARANO (Fr.) : Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).
LES PATRIOTES (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55).
PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30) ; La Géode, 19• (36-68-29-30).
PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55).
PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).
RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).
RASTA ROCKETT (A., v.o.) : George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55).
LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Mistral, 14• (36-65-70-41).
SALADES RUSSES (Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
SERIAL MOTHER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
SEUL, AVEC CLAUDE (Can.) : Utopia, 5• (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).
TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
UN ÉTÉ INOUBLIABLE (Fr.-Rou., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).
UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63).
VIVRE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Escurial, 13• (47-07-28-04).
Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ? (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5• (47-00-61-31) 19 h.
ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h.
BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h 45.
BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 05.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h 30.
CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.
CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h.
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16• (42-88-64-44) 20 h 30.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.
EXTRÊME LIMITE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 19 h.
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.
LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h.
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 20.
JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 16 h 45.
LAST ACTION HERO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h.
MAURICE (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 19 h.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 30.
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 30.
MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h.
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 22 h.
NO SMOKING (Fr.) : Studio des Ursulines, 5• (43-26-19-09) 22 h.
PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 20 h 15.
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (36-68-69-23) 0 h 10 ; Utopia, 5• (43-26-84-65) 22 h 10.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 18 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.
WENDEMI, L'ENFANT DU BON DIEU (burkinabé-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 16 h.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 16 h 40.
ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 17 h 30.

Les autorités monétaires confrontées à la crise de la devise américaine

Les banques centrales ont échoué à faire remonter le dollar

Les achats massifs de dollars, vendredi 24 juin, sur le marché des changes, par la Réserve fédérale et seize autre banques centrales, *ne sont pas* parvenus à stopper la chute du billet vert. La crainte d'une hausse par le Fed des taux d'intérêt à court terme a provoqué, à Wall Street, une nouvelle plongée de la valeur des actions et des obligations. Les autorités monétaires américaines donnent aux marchés l'impression, dangereuse, d'être aujourd'hui complètement désarmées face à la crise du dollar.

NEW-YORK

de notre correspondant

Après avoir laissé glisser le dollar pendant plus d'une semaine, le laissant tomber mardi à son plus bas niveau historique vis-à-vis du yen (1 *dollar à moins de 100* yens), la Réserve fédérale est finalement intervenue vendredi 24 juin – à la demande de l'administration Clinton – sur le marché des changes. Elle a ainsi orchestré une vaste opération de sauvetage de la devise américaine semblable à celle enclenchée le 4 mai dernier. Aidée d'une quinzaine d'autres banques centrales – dont la Bundesbank, la Banque du Japon et la Banque de France – elle a procédé à des achats massifs de dollars sur les marchés des changes. Le montant de ces interventions aurait été de l'ordre de 3 à 5 milliards de dollars (autant qu'au début du mois de mai).

Mais, contrairement à l'opération du 4 mai, celle de vendredi a échoué lamentablement. Les achats initiaux de dollars par la Réserve fédérale ont certes permis, pour quelques minutes, un *petit rebond : la devise américaine*, qui était tombée en dessous de 1,58 deutschemark – son plus bas niveau de l'année – a repris quelques couleurs. Le dollar a très vite replongé. Il a terminé vendredi soir à New-York en baisse par rapport à ses cours de la veille, à 100,42 yens (contre 101,15 yens jeudi), à 1,58 deutschemarks (contre 1,6025 DM) et à 5,43 francs français (contre 5,48 FF).

L'échec de ces interventions a naturellement provoqué à Wall Street une nouvelle chute des actions et des obligations. L'indice Dow Jones, le thermomètre de la Bourse, a perdu dans la seule journée de vendredi 62 points (– 1,7 %), terminant un peu en dessous de 3 637. Le bilan de la semaine est lourd : un recul de 3,7 %. Les obligations ont aussi chuté. Les taux à long terme se sont à nouveau tendus : ceux sur les bons du Trésor à trente ans – l'une des références du marché – passant ainsi de 7,40 % à 7,53 %.

La plupart des économistes dénoncent la tactique adoptée depuis une semaine par l'administration américaine : un silence lourd d'abord, des déclarations molles ensuite, des interventions massives mais totalement attendues enfin. Plusieurs incertitudes *pèsent aussi* sur les marchés : sur la politique de change de l'administration Clinton et sur l'unité des membres du G 7, le groupe des sept grands pays industriels, notamment.

L'unité de façade des pays du G 7

« Quelle est la position de l'administration Clinton à l'égard du dollar, personne ne le sait », s'inquiète ainsi, comme d'autres, Dan Seto, de la banque d'investissement Nikko Securities à New-York. Depuis le mois de février, Lloyd Bentsen a tenu successivement deux discours : il s'était d'abord déclaré favorable à un « yen fort », avant d'expliquer, début mai, que *« l'administration Clinton n'était pas favorable à un dollar surévalué »*. Depuis, il se contente de souligner la force de l'économie américaine. Ce vendredi, Bill Clinton s'est étonné de la situation actuelle : *« D'une manière comique*, a-t-il commenté dans un entretien radiophonique, *la valeur des devises va dans le sens opposé à la force des économies. »*

Compte tenu du flou entretenu par l'administration à ce sujet, les marchés s'interrogent sur sa détermination à défendre une certaine parité du dollar. La seule manière de la connaître, c'est de la tester. C'est le jeu des marchés ces derniers jours. Leur seconde interrogation porte sur la concertation au sein du G 7. *« Le G 7 ne pourra mettre fin à la chute du dollar que si tous ses membres agissent dans le même sens »*, estime Ivanoe Sands, l'économiste du Crédit lyonnais USA. Si toutes les banques centrales du G 7 sont intervenues vendredi, M. Sands est convaincu que certaines y sont allées en traînant les pieds.

Comment sortir de la crise actuelle du dollar ? Les marchés souhaitent maintenant, presque unanimement, que la Réserve fédérale augmente ses taux d'intérêt de manière à rendre plus attractifs les placements en dollars. Les économistes ne croient guère à cette solution. *« Un petit relèvement des taux (de 0,25 % ou de 0,50 %) ne parviendrait pas à convaincre les marchés »*, estime Lyle Gramley, économiste consultant auprès de l'Association des banquiers hypothécaires américains. *« Une hausse plus importante (de 1 %, par exemple) serait injustifiée sur le plan économique »*, ajoute-t-il. Elle risquerait de freiner encore une croissance déjà en cours de ralentissement. Elle augmenterait alors la défiance des investisseurs internationaux à l'égard des Etats-Unis et provoquerait donc, elle aussi, une chute du dollar. L'administration Clinton se trouve donc prise au piège.

ERIK IZRAELEWICZ

Sagesse et folie des marchés

Suite de la première page

Ces deux camps ont des préoccupations totalement différentes et des intérêts non moins totalement opposés. Pour les Etats emprunteurs il s'agit de trouver des solutions à des problèmes immédiats, à savoir combler les déficits précédemment évoqués, de manière à maintenir la croissance, ou du moins limiter la récession, sans trop faire crier le contribuable. La préoccupation essentielle des prêteurs est de conserver la valeur de leurs placements contre vents et marées à travers toutes les vicissitudes possibles, la plus grave étant évidemment l'inflation, à laquelle on peut ajouter les dévaluations comme spoliation de l'épargne et tombeau des retraites patiemment constituées durant toute une vie.

En France, les générations d'avant 1914 et d'avant 1939 l'ont appris à leurs dépens. De cet effondrement, il résulte que les emprunteurs ont besoin de plus en plus de capitaux à des taux d'intérêt les moins élevés possibles et que les prêteurs exigent à juste titre la rémunération la plus forte qu'ils puissent obtenir. Sachant que les besoins des Etats sont énormes et que les fonds placés par les prêteurs le sont également, l'unité de compte étant la centaine de milliards de dollars, le décor est planté pour une pièce à de nombreux actes et à multiples rebondissements, avec brusque changement de décors et grand fracas de coulisses.

Perte de crédibilité

Aujourd'hui, c'est à une importante mutation que nous assistons. La raison en est simple : les prêteurs sont en train de réaliser que l'avenir de leurs placements pourrait être menacé, et font monter brus quement ce que l'on appelle la « prime de risque » , c'est-à-dire les taux d'intérêt à long terme, dont *le niveau approprié* est le seul garant de la valeur des placements en question.

Les facteurs qui motivent cette prise de conscience et les réactions assez violentes qu'elle entraîne en ce moment sont complexes, mais il est possible d'en isoler au moins deux : la perte de confiance dans le dollar et les placements effectués dans cette monnaie, d'une part, la perte de crédibilité des banques centrales, de l'autre. La première est illustrée par l'aggravation du déficit commercial des Etats-Unis, vieux cauchemar des années 80, *déficit qui pourrait*, en 1994, battre ses records de 1987, 152 milliards de dollars. De son côté, le déficit de la balance des paiements américaine, qui inclut les services, est *susceptible d'être supérieur aux* 100 milliards de dollars de l'an dernier.

De plus, les gestionnaires américains ont décidé de diversifier leurs placements et d'investir à l'étranger, à hauteur de 10 % à 15 % de leur portefeuille. Coût de ce transfert de capitaux : 150 milliards de dollars l'an dernier. Voilà donc pour au moins 250 milliards de dollars que les Etats-Unis ont empruntés aux prêteurs du monde entier.

Et le mouvement se poursuit, au point que la planète est actuellement bourrée de placements en dollars, notamment les célèbres obligations du Trésor américain, les *T bonds*, véritable pain quotidien de tout financier qui se respecte puisque leur masse en circulation dépasse 700 milliards de dollars au-dessus de l'échéance de cinq ans. Un placement idéal puisque leur sécurité est absolue et que leur liquidité est garantie sur des marchés comme Chicago ou New-York. Or, compte tenu de l'ampleur de ces déficits précédemment évoqués, la même firme Goldman Sachs chiffre à 2,5 % par an la prime de risque qu'exigent les investisseurs internationaux pour acheter les titres américains de préférence à des titres allemands, par exemple.

Cette prime, apparue depuis trois ans, justifierait « fondamentalement » une décote supplémentaire de 15 % du dollar. Cette estimation fait écho à celle des experts du Conference Board, organisme de recherche du patronat américain, qui fixent à 10 % la baisse prévisible du billet vert, une estimation dont la publication à la veille du week-end dernier avait déjà fait chuter la devise américaine (*le Monde* daté 19-20 juin). La prime en question explique en partie la remontée des taux à long terme aux Etats-Unis, de même que la baisse concomitante des cours des obligations du Trésor, leurs détenteurs s'en *débarrassant* en hâte puisqu'ils sont menacés de perdre et sur les cours et sur la devise.

L'Amérique qui vit à crédit plus que jamais

Ajoutons qu'ils ne croient plus un mot des déclarations solennelles des officiels américains sur la nécessité de soutenir le dollar. Comment le pourraient-ils d'ailleurs ? De nouvelles interventions des banques centrales, après celles, infructueuses, du 4 mai dernier, reproduites avec le même « effet » le vendredi 24 juin sont-elles suffisantes ? *(Lire d'autre part l'article de notre correspondant à New-York, Erik Izraelewicz.)* Non, répondent les marchés. On n'endigue pas vraiment *la marée et l'origine du mal* demeure, à savoir les déficits de l'Amérique, qui, plus que jamais, vit à crédit.

De nouveaux relèvements des taux d'intérêt à court terme par la Réserve fédérale sont-ils la solution ? Peut-être, mais que penser d'un pays où le président déclare que ladite Réserve ne doit plus augmenter ses taux directeurs cette année ? De quoi Bill Clinton se mêle-t-il, estime-t-on à l'extérieur, sauf sans doute de l'échéance électorale de novembre prochain et de sa réélection future à la Maison Blanche ? L'avenir du dollar pourrait donc être bien sombre. A ce stade, il faut noter que, si les taux d'intérêt continuent à monter aux Etats-Unis, alors, il faut s'attendre que la Bourse de Wall Street s'écroule. Comme en 1987, année où l'on vit les taux à long terme s'élever à 10 % le matin même du krach du 19 octobre.

Si on traverse l'Atlantique, la *situation est moins préoccupante* sur le Vieux Continent, mais tout de même bien dégradée. C'est maintenant que l'on va mesurer le coût réel de la facture à payer par les budgets. En Allemagne pour la réunification, en France pour la sortie de la crise. Et ce sont les prêteurs américains, les grands fonds d'investissement et de pension qui se sont sauvés, estimant que les besoins d'emprunt des Etats européens allaient entrer en collision avec ceux des entreprises désireuses de se procurer des fonds pour financer leurs investissements, à la faveur de la *reprise des économies*.

Ajoutons, pour ne rien arranger, une pénurie de liquidités puisque les ménages, affectés par la crise, ne veulent guère prêter. En 1993, comme l'a relevé Philippe Weber, économiste à la Compagnie parisienne de réescompte, les acquisitions d'obligations allemandes hors achat par les banques ont été financées quasi intégralement par l'étranger, dont la part n'était que de 30 % en 1991. On voit comment cette situation rend l'Allemagne vulnérable aux humeurs de l'extérieur.

La deuxième préoccupation des prêteurs est, nous l'avons dit, l'incertitude provoquée par la perte de crédibilité des banques centrales. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale est ouvertement accusée d'avoir décidé beaucoup trop tard, en février 1994, de relever ses taux directeurs. Elle aurait dû le faire dès l'automne. Elle est aussi coupable, n'en déplaise à Georges Chodron de Courcel, directeur général adjoint de la BNP (*le Monde* du 23 juin) , de laisser se former une énorme bulle financière, créée par une spéculation échevelée à la baisse des taux longs 1993 et qu'elle a hésité à crever.

Les mauvaises langues diront, en outre, que les dirigeants de la Fed, engagés dans une délicate *négociation avec la Maison-Blanche* sur le contrôle des banques, ne voulaient pas encourir le reproche de *« casser la reprise »* de l'économie américaine. Mais, aujourd'hui, beaucoup mettent en cause son aptitude à gérer cette économie et à doser rationnellement coups d'accélérateur et coups de frein.

Des plaies encore saignantes

Il faut dire, à sa décharge, que le soin de lutter contre l'inflation lui a toujours incombé, la Maison Blanche n'ayant jamais voulu prendre des mesures à cet effet, comme l'a fait courageusement le gouvernement socialiste français en 1982 et 1983, et comme ne l'a pas fait le chancelier Kohl après la réunification, laissant ce soin à la Bundesbank. Cette dernière est néanmoins mise également en accusation.

L'incertitude qui règne sur sa politique et sur les contorsions de la masse monétaire dans sa composante M3 rend délicate, presque impossible, toute prévision pour les marchés et les gestionnaires. Si, comme certains le pensent, elle commence à relever ses taux directeurs à la mi-1995, après une ultime et hypothétique baisse à l'automne ou à la fin de l'année, quel doit être le niveau des taux à long terme allemands et *français par* contagion 6 %, 6,50 %, 7 % ?

Sans doute la remontée des rendements des obligations européennes a-t-elle été trop forte, et un reflux pourrait-il s'effectuer, probablement pas avant l'automne, tant les plaies sont encore saignantes chez les investisseurs, gavés de titres acquis l'an dernier à des cours bien supérieurs. Mais le problème du dollar risque de peser de tout son poids sur cette situation complexe. Et d'empoisonner à nouveau l'atmosphère. En ce cas, c'est la logique implacable des gestionnaires de capitaux qui dictera sa loi. Au nez et à la barbe des économistes, des banques centrales et des sacro-saintes « données fondamentales ».

FRANÇOIS RENARD

SOCIAL

Les difficultés de la caisse de retraite des cadres

L'AGIRC accuse 1,7 milliard de francs de déficit pour 1993

L'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) a bouclé l'exercice 1993 avec un « déficit technique » de 6 milliards de francs, ramené à 1,7 milliard grâce aux ressources *« particulièrement élevées »* de ses produits financiers.

Alors que, jusqu'alors, seuls les régimes obligatoires de Sécurité sociale plongeaient dans le rouge, les caisses gérées par les partenaires sociaux sont désormais contraintes de puiser dans leurs réserves, qui atteignent 46,4 milliards à l'AGIRC. Ces difficultés se résument à deux chiffres : alors que les dépenses (51,5 milliards) ont progressé de 8,1 %, les recettes (48,6 milliards) ont reculé de 1,3 %. Ainsi, l'AGIRC a particulièrement souffert de la baisse de 0,2 % des effectifs cotisants et de la diminution de 1,5 % de la masse salariale sur laquelle sont prélevées les cotisations, réductions imputables à la progression du chômage et à la modération des salaires.

Bien que les gestionnaires insistent particulièrement sur *« la spirale infernale de la baisse des cotisations »* et répètent que l'ampleur du déficit technique est conforme à leurs prévisions, ces résultats ne doivent pas être considérés comme un simple accident de parcours. L'accord conclu en février, et qui prévoit de porter progressivement à 16 % le taux de cotisation minimal, de fixer le taux d'appel à 121 % en 1994 (sur 121 francs de cotisations, seuls 100 francs ouvrent des droits à la retraite) et à 125 % en 1995, mais aussi de réduire certains avantages, notamment familiaux, témoigne d'ailleurs de la nécessité de procéder à un réajustement. Pour les dix années à venir, les efforts seront répartis à raison de 62 % sur les cadres retraités contre 38 % sur les entreprises mais d'autres mesures devront probablement intervenir. Et elles-ci devront, aux termes de l'accord de février, peser *« en priorité »* sur les dépenses...

En 1994, estiment les responsables de l'AGIRC, la conjoncture devrait être plus favorable. De plus, la montée en régime (10 milliards de francs) des dispositions arrêtées en début d'année et le blocage des pensions après les augmentations parfois généreuses de ces dernières années joueront dans un sens faborable. Malgré tout, il faut s'attendre à un déficit technique du même ordre que celui de 1993 mais ce dernier devrait être *« largement comblé par le dispositif financier »*.

J.-M. N.

DÉMOGRAPHIE

Selon le rapport 1994 de l'UNICEF

La mortalité des adultes augmente à l'est de l'Europe

Le coût humain de la transition des pays de l'Est vers l'économie de marché commence à se lire dans les statistiques. Pour l'Albanie, la Fédération de Russie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Ukraine, le bilan est sévère : *« Les taux de mortalité des adultes ont augmenté, les inscriptions dans l'enseignement secondaire ont reculé et le taux de criminalité a connu une hausse sans précédent »*, souligne le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), dans son rapport 1994 sur *les Progrès des nations* qu'il vient de publier. A l'appui de sa thèse, l'UNICEF évoque le cas de la Russie, où l'espérance de vie moyenne a diminué de deux années pour les hommes ; la chute généralisée des inscriptions dans les écoles maternelles (de l'ordre de 15 % à 20 %, sauf en Hongrie) et l'effritement, à quelques exceptions près, dans l'enseignement primaire ; l'augmentation de moitié des condamnations des jeunes en Russie... En revanche, la situation est en voie d'amélioration en République tchèque ainsi qu'en Pologne tandis que *« la Hongrie, malgré une augmentation du taux de mortalité, a réussi à stabiliser la plupart des autres indicateurs sociaux »*, selon le rapport.

Si le rapport de l'UNICEF s'intéresse aux anciens pays socialistes européens, l'essentiel reste consacré aux pays en développement et à leur développement humain. Ainsi, observe l'UNICEF, *« c'est l'Afrique qui dépense le moins par élève dans l'absolu* [360 francs par an] *– mais le plus en pourcentage du PNB. En 1980, les écoles de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud dépensaient à peu près la même somme par élève. En 1990, les dépenses par élève avaient augmenté de près de 70 % en Asie du Sud et diminué d'environ 7 % en Afrique »*.

Le chapitre consacré à la santé dans les pays en développement rappelle des vérités dérangeantes en particulier à propos du tétanos qui continue à tuer chaque année 650 000 personnes. Plusieurs dizaines de pays *« ont laissé la couverture vaccinale antitétanique diminuer de dix points de pourcentage ou plus depuis 1990 »*, note l'UNICEF.

Grand consommateur de statistiques sociales, le Fonds des Nations unies déplore de devoir se contenter de données *« souvent dépassées, incomplètes et parfois fondées sur des extrapolation »*. La moitié des pays de l'Afrique subsaharienne, par exemple, n'ont pas mesuré directement le taux de mortalité des enfants depuis au moins dix ans. Quinze d'entre eux travaillent encore avec des données qui datent d'une vingtaine d'années. Dans ce domaine, l'Asie et l'Amérique latine font à peine mieux.

A l'heure où chacun convient que les données chiffrées sur l'économie ne rendent pas bien compte du progrès humain, l'UNICEF plaide donc en faveur d'un *« perfectionnement des statistiques sociales »*. Un tel travail, ajoute le rapport, faciliterait les objectifs sociaux à atteindre à l'horizon 2000 : réduction d'un tiers des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ; généralisation de l'éducation de base ; enfin accès universel à l'approvisionnement en eau salubre et à l'assainissement.

J.-P. T.

EN BREF

CONJONCTURE : les commandes étrangères se sont renforcées au cours du premier semestre. – Les commandes étrangères adressées aux entreprises au premier semestre de 1994 se sont renforcées de manière significative, selon une enquête de l'INSEE publiée vendredi 24 juin. Ce redressement a été *« spectaculaire »* dans l'industrie manufacturière – à l'exception des biens d'équipement professionnel – ainsi que dans le secteur des biens intermédiaires. Le mouvement, qui a surtout bénéficié aux entreprises de plus de 500 salariés, devrait se poursuivre – moins fortement – au cours des six prochains mois.

TGV PARIS-LONDRES : pas d'arrêt à Calais les premiers mois. – Les passagers empruntant les TGV Eurostar Paris-Londres ne pourront pas descendre à la gare de Calais-Frethun avant plusieurs mois. Les gouvernements français et britannique ont confirmé, le 24 juin, avoir pris cette décision pour éviter tout acte de malveillance, principalement le dépôt d'un engin explosif au départ de Paris avec la possibilité pour le terroriste de descendre en gare de Calais-Frethun. Des mesures pour pallier ces risques devraient être prises d'ici à mai 1995, prévoient les autorités.

RECTIFICATIF : les prêts de la Banque mondiale à la Russie. – Nous avons écrit par erreur, en première page du *Monde* du 25 juin, que le premier ministre russe, Victor Tchernomyrdine, avait obtenu de la Banque mondiale des prêts de 820 milliards de dollars. Il s'agissait de 820 millions, comme l'indiquait l'article de notre correspondant à New-York Erik Izraelewicz.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 20 JUIN AU 24 JUIN 1994

PARIS

Sur les nerfs

INDICE CAC 40

- 1,45 %

« Il y a des semaines qui vous font vieillir plus vite », expliquait vendredi soir un opérateur à l'issue de cinq séances épuisantes pour les nerfs. Tour à tour, la Bourse de Paris a cru revivre lundi, un temps, les heures sombres du krach d'octobre 1987 avant de se redresser vigoureusement mercredi et jeudi et de replonger dans la crainte et la déprime vendredi. Au bout du compte, la chute des cours sur la semaine atteint 1,45 % et l'indice CAC 40 parvient tout juste à se maintenir au-dessus du seuil des 1 900 points à 1 907,02 points.

Mais plus que la performance brute, l'ampleur des variations dans un sens et dans l'autre et la faiblesse des volumes témoignent du désarroi des boursiers sur une planète financière devenue un peu « folle ». La faute, comme toujours, incombe aux taux d'intérêt, avec cette fois comme détonateur supplémentaire le plongeon du dollar qui accentue outre-Atlantique la grande peur de l'inflation et par ricochet augmente la défiance à l'égard des obligations.

La semaine a commencé sur un coup de tonnerre. Lundi 20 juin, en milieu de journée, la conjonction d'une crise de changes et d'une nouvelle hausse des taux obligataires a provoqué une véritable déroute des marchés européens. La Bourse de Paris a pu croire que l'histoire financière se répétait. Pendant quelques longues minutes, les cours se sont effondrés sans rencontrer de résistance. Un véritable trou d'air qui a mené un temps Londres, Francfort, Paris, Bruxelles, Amsterdam et Zurich à leurs plus bas niveaux de l'année. Le CAC 40 perdait plus de 4 % et passait alors largement sous les 1 900 points, touchant un plus bas de 1 856,34 points. A ce moment, le marché parisien avait abandonné plus de 18 % depuis le début de l'année et 22 % depuis le début du mois de février. Les valeurs françaises avaient alors presque effacé la quasi-totalité des gains enregistrés en 1993 (22 %). La panique bien réelle a pourtant fini par être maîtrisée. Devant la résistance de Wall Street, Paris regagnait une bonne partie du terrain perdu et cédait en clôture 1,70 %.

Mardi, encore abasourdi et toujours affaibli par la hausse des taux, le marché cédait en clôture 0,64 %. Mercredi et jeudi, mettant à profit une reprise du dollar, la Bourse de Paris se reprenait et gagnait 1,39 % puis 1,15 %. Une reprise technique réalisée dans un marché très peu actif. Il faut dire que la liquidation ce jeudi du terme boursier de juin n'incitait pas à l'optimisme. En abandonnant 9,11 % sur le mois boursier, les valeurs françaises enregistraient leur plus mauvaise performance depuis août 1990 et l'invasion du Koweït par l'Irak. Le CAC 40 avait alors perdu en quatre semaines 21,95 %. Il s'agissait en outre de la seconde fois depuis la création de l'indice que cinq liquidations consécutives étaient perdantes. Le premier record de ce type remonte à l'été 1992, époque à laquelle l'Allemagne venait de relever ses taux d'intérêt à court terme – les Etats-Unis étaient alors plongés dans la campagne pour l'élection présidentielle et les Français incertains sur l'issue du référendum du 20 septembre sur le traité de Maastricht.

Pas de liquidité

Vendredi, pour le premier jour du mois boursier de juillet, la chute reprenait de plus belle à la suite du nouveau plongeon du dollar. Après deux jours de reprise technique, la devise américaine cédait du terrain dès le début de la journée. L'indice CAC 40 perdait jusqu'à 2,16 % deux minutes avant la clôture avant de s'établir en dernier ressort sur un repli de 1,65 %.

Plus fondamentalement, le niveau des taux obligataires en Europe, plus de 7,50 % au final cette semaine à Paris, au-delà de l'effet mécanique immédiat qu'il a sur les cours des actions présente aujourd'hui une menace pour la reprise et donc pour la rentabilité des entreprises. L'inquiétude est d'autant plus sérieuse que la baisse du dollar affecte la compétitivité et la rentabilité des exportateurs. Or le seul soutien de la Bourse de Paris ne peut venir que de l'amélioration de la rentabilité des entreprises. Avec des taux longs durablement élevés et plus encore un billet vert dont la faiblesse serait persistante, les prévisions de bénéfices des entreprises devraient être systématiquement révisées à la baisse. De quoi fragiliser encore un peu un marché qui se caractérise déjà par son illiquidité et l'absence des investisseurs étrangers.

Les investisseurs étrangers, et notamment anglo-saxons, qui font la pluie et le beau temps à Paris et détiennent un tiers de la capitalisation, vendent des actions françaises à jets continus depuis trois mois. Les institutionnels français sont incapables de faire contrepoids. Ils ont été sollicité à outrance depuis le début de l'année par les augmentations de capital et les privatisations qui ont absorbé près de 100 milliards de francs. Ils se retrouvent sans marge de manœuvre avec des portefeuilles dépréciés d'actions et d'obligations. Le moindre répit ou la moindre reprise technique est d'ailleurs immédiatement mis à profit par les investisseurs pour solder leurs positions.

ERIC LESER

Agroalimentaire

	24-6-94	Diff.
Bongrain	2 998	- 23
BSN	795	- 20
Eridania Béghin	821	- 67
Fromageries Bel	4 439	-201
LVMH	849	+ 3
Pernod-Ricard	370	- 4,7
Remy-Cointreau	209,5	- 8
Saint-Louis	1 644	+ 68

Assurances

	24-6-94	Diff.
AGF	447	+ 9,5
AXA	233	- 5,8
GAN	391,5	+ 3,3
Groupe Victoire	1 480	-
SCOR SA	123,9	- 2,6
UAP	147,3	+ 3,4

Bâtiment et matériaux

	24-6-94	Diff.
Bouygues	571	- 24
Ciments français	283	- 22
Colas	968	- 2
Eurotunnel	23,95	- 1,3
Eiffage	1 280	+ 25
GTM Entrepose	400	- 25
Imétal	512	- 33
Immob. Phénix	78	- 2
Jean Lefebvre	1 077	- 18
Lafarge-Coppée	398,5	+ 0,5
Poliet	407,1	+ 5,1
Saint-Gobain	648	+ 19
SGE	202	+ 4
Spie-Batignolles	345	+ 5

Chimie

	24-6-94	Diff.
Air liquide (L')	745	- 9
Gascogne cp7 F	486	- 24
Michelin	222	- 7,3
Plastic Omnium	673	- 8
Rhône-Poulenc A	120,7	- 6,9
Rhône-Poulenc CI	161	- 9
Roussel-Uclaf	557	- 12
Sanofi	855	+ 34
Synthélabo	189	+ 1

Consommation non alimentaire

	24-6-94	Diff.
BIC	1 183	- 47
Chargeurs	1 300	- 60
Christian Dior	431	- 2,5
Clarins	500	- 14
DMC	410	- 7
EBF CP 15 F	807	- 33
Essilor Int.	701	+ 7
Gr. André CP 8,50	550	+ 12
L'Oréal	1 110	- 5
Moulinex	132	- 5
Salomon	1 920	- 130
SEB	504	- 2
Skis Rossignol	1 960	+ 154
Sommer-Allibert	1 853	- 38
Zodiac	2 184	- 36

Crédit et banques

	24-6-94	Diff.
Comp. bancaire	507	- 3
BNP CI	239,7	- 7,3
Cetelem	1 114	+ 14
CPR	395	+ 11,9
CDE	219	inch.
CCF	212	- 3
CFF	1 003	+ 1
CLF	387,4	+ 6,4
Créd. lyon. CI	503	- 43
Crédit national	600	- 2
Société générale	569	- 18
SOVAC	500	+ 10
UFB Locabail	420	- 14
UIC	400	- 8
Via Banque	384	- 6

Distribution

	24-6-94	Diff.
Bon Marché	732	- 16
Carrefour	1 790	+ 3
Casino	136,1	- 6,4
Castorama Dubois	709	- 3
Compt. modernes	1 250	+ 8
Damart	5 200	- 260
Docks de France	643	- 17
Gal. Lafayette	2 095	- 95
Guilbert SA	610	- 13
Guyenne Gasc.	1 385	- 50
Pinault Pr.	854	- 16
Primagaz	860	- 60
Promodès	843	- 19
Rexel (ex-CDME)	600	- 10
SCOA	NC	

Electricité et électronique

	24-6-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	604	+ 11
Alcatel-Câble	572	- 9
CSEE	576	+ 14
Intertechnique	620	- 15
Labinal	660	+ 10
Legrand cp 30 F	5 690	- 420
Matra Hachette	104,9	- 2,1
Radiotechnique	488	+ 13
Sagem	2 525	- 55
Schneider	357,1	- 11,3
Thomson CSF	166,8	+ 4,2

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	3 269 055	1 898 676
Total	5 002 400	1 549 409
Eaux (Cie génér. des)	336 088	1 251 746
Elf Aquitaine	3 135 945	1 226 799
Eurotunnel	4 313 950	1 064 919
Suez	3 525 250	961 549
Axa	4 103 715	937 818
LVMH	989 375	838 813
Saint-Gobain	1 178 425	738 846
Peugeot	880 625	689 777
L'Oréal	589 370	645 569
BSN	686 740	645 232
Société générale	1 053 970	608 303
Lafarge	1 492 091	589 638

Immobilier et foncier

	24-6-94	Diff.
GFC	440	4
Lucia	127	Inchangé
Olipar	18,45	- 2,55
Rue impériale	3 750	- 50
Sefimeg	450	+ 7
Silic	800	+ 30
Simco	500	+ 20
Sogeparc	755	- 40
UIF	517	+ 2

Investissement et portefeuille

	24-6-94	Diff.
Amault et Assoc.	264,6	-
Bolloré	355	5
Cerus	100,4	- 5,5
CGIP	1 167	31
Eurafrance	1 875	35
Gaz et Eaux	1 970	20
Lagardère MMB	114,9	- 2,5
Marine-Wendel	375	- 4
Navigation mixte	980	- 25
Nord-Est	138,1	- 2,9
Origny-Desvroise	1 036	- 64
Parfinance	185	- 15,2
Paribas	349,8	- 20,2
Suez	270	- 9,4
Worms	268	1,9

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Baisse %	Valeurs	Hausse %
Olipar	+ 18,3	Skis Rossignol	+ 7
Sodero	+ 15,4	Locindus	+ 6,4
SDR Nord P. de C.	+ 10,1	Eurafrance	+ 5,1
Sodecco	+ 9,7	Thomson	+ 4,7
Ciment F. Priv.	+ 9,2	Bail Invest.	+ 4,1
SDR Sud-Est	+ 8,4	Havas	+ 4
Centrest	+ 8,3	Sovac	+ 3,3
Eurotunnel	+ 7,8	UAP	+ 3,7
Finextel	+ 7,2	Poliet	+ 3,6
Idia	+ 7,2	Legrand Priv.	+ 3,5
Fridenia Beghin	+ 7,2	Saint-Louis	+ 3,4
Pechiney CIP	+ 7,1	Radiotechnique	+ 3,2
CCMC Managix	+ 7,1	Elf Aquitaine	+ 2,9
Bis	+ 7	Nord-Est	+ 2,8

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	17-6-94	20-6-94	21-6-94	22-6-94	23-6-94
RM	3 933 331	6 717 781	4 768 201	3 929 306	6 049 158
Comptant R. et obl.	26 813 219	29 029 767	30 011 389	21 151 765	23 602 549
Actions	479 740	516 209	388 175	324 884	216 100
Total	31 226 290	36 263 757	35 167 765	25 405 955	29 867 807

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	20-6-94	21-6-94	22-6-94	23-6-94	24-6-94
Ind. SBF 120	1 314,67	1 307,51	1 320,88	1 332,87	1 318,38
Ind. SBF 250	1 277,24	1 270,51	1 281,81	1 292,19	1 280,28
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 903,04	1 890,78	1 917,04	1 939,02	1 907,02

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 juin 1994
Nombre de contrats : 265 487 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1994	SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995
Premier	–	114,26	113,36	112,50
+ Haut	–	115,88	113,86	112,58
+ Bas	–	113,80	112,96	112,58
Dernier	–	115,66	113,54	112,58
Compensation	–	115,66	114,76	113,98

Métallurgie, mécanique

	24-6-94	Diff.
Carnaud Metalbox	161	- 6,3
Dassault Aviation	450	33,9
De Dietrich	2 625	- 143
Fives-Lille	590	2
Legris Industrie	259	- 6
Métaleurop	75	- 5,45
Pechiney CI	376	- 30
Pechiney Int.	148,3	- 2,7
Peugeot SA	793	- 1
Strafor, Facom	640	- 8
Valeo	245	- 6,5
Vallourec	289	1

Mines d'or, diamant

	24-6-94	Diff.
Anglo-American	275,6	- 11,9
Buffelsfontein	52	- 4,9
De Beers	128,1	- 6,9
Driefontein	76	- 1,75
Gencor	12,65	- 1,16
Harmony	28,6	- 0,4
Randfontein	53	+ 1,45
Sainte-Helena	56	+ 2
Western Deep	230	+ 5,7

Pétrole

	24-6-94	Diff.
BP-France	130	5
Elf-Aquitaine	390,2	- 5,9
Erap-Elf	360	4,8
Esso	970	- 2
Géophysique	570	- 15
Total cp 7,50 F	311,1	- 6,1

Sicomi ou ex-Sicomi

	24-6-94	Diff.
Bail Investiss.	917	43
Genefim	329,6	3,1
Immobail BTP	415	-
Interbail	500	3,5
Klepierre	640	11
Locindus	993	48
Selectibanque	177,1	1,1
Unibail	447	1

Transports, loisirs, services

	24-6-94	Diff.
Accor	624	- 52
BIS	293	- 11
Canal Plus	868	- 10
Cap Gemini	175	- 2,6
CEP Comm.	491	- 2
Club Méditerranée	394	- 1,8
Dauphin Ota	286	- 21
eaux (gle des)	2 251	- 8
Ecco	785	13
Euro Disney	13,25	- 21,65
Filipacchi Médias	890	23
Havas	434,4	13,4
Lyonnaise-Dumez	602	- 7
OGF	710	- 10
Publicis	499	- 10
Delmas Vieljeux	530	-
SITA	679	- 11
Sligos	465	- 34
Sodexho	931	20
TF1	481,3	- 1,3

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	24-6-94	Diff.
6 % 93-97	98,15	0,39
10,80 % 1979	100,8	0,1
EDF-GDF 3 %	6 110	30
CNB 5 000 F	100,2	- 0,05
CNB Par. 5 000 F	100,51	0,41
CNB Suez 5 000 F	100,51	0,01
CNI 5 000 F	100,5	inch.

NEW-YORK

Inquiète

INDICE DOW JONES

- 3,70 %

Wall Street a nettement reculé d'un vendredi à l'autre en raison avant tout de la faiblesse du dollar qui fait craindre un relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale (Fed) dont l'intervention concertée vendredi avec d'autres banques centrales pour soutenir la devise américaine a échoué. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini vendredi à 3 636,94 points en baisse de 3,70 % sur la semaine.

Wall Street a perdu du terrain dès lundi, alors que les taux d'intérêt continuaient à grimper en raison des craintes de l'inflation. Une faiblesse durable du dollar augmenterait la facture des importations américaines. La Réserve fédérale et la plupart des banques centrales européennes et la Banque du Japon sont intervenues massivement vendredi en achetant des dollars. Mais les opérateurs sur les marchés des changes ont mis à profit le rebond du dollar pour vendre et la devise américaine est rapidement retombée sous les niveaux d'intervention.

Indice Dow Jones du 24 juin : 3 636,94 (c. 3 776,78).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Alcoa	74 5/8	72 1/8
Allied Signal Inc.	36 1/2	35 5/8
American Express	28 1/8	26
ATT	56 1/2	53 3/4
Bethlehem Steel	21 3/8	18 3/4
Boeing	48 3/8	46 3/8
Caterpillar Inc.	108 3/4	101 1/8
Chevron	43 1/2	41 5/8
Coca-Cola	40	40 1/8
Disney Corp.	44 3/4	41 3/4
Du Pont de Nemours	60 3/8	58 1/2
Eastman Kodak	48 7/8	47 3/4
Exxon	58 7/8	57 1/4
General Electric	47 3/4	46 1/4
General Motors	53 7/8	50 3/8
Goodyear Tire	39 3/8	36 5/8
IBM	62 3/8	59 7/8
International Paper	70 3/4	67 5/8
Morgan (J.P.)	64 1/4	61 7/8
McDonnell Douglas	123 7/8	118 5/8
Merck and Co	30 5/8	30 1/8
Minnesota Mining	50 7/8	49 7/8
Philip Morris	50 3/8	51
Procter Gamble	55 5/8	55 1/8
Sears Roeb. and Co	48 3/4	46 1/8
Texaco	63 3/8	61 1/4
Union Carbide	27 1/8	28
United Tech.	66 5/8	63 7/8
Westinghouse	12 5/8	12
Woolworth	16 1/8	16

TOKYO

Sous les 21 000 points

INDICE NIKKEI

- 3,40 %

Les cours ont chuté cette semaine à la Bourse de Tokyo après quinze jours d'euphorie, tandis que le yen atteignait des sommets historiques face au dollar. L'indice Nikkei a terminé la période à 20 766,75 points, en baisse de 3,4 % par rapport à la clôture de vendredi dernier où le Nikkei avait passé pour la première fois depuis vingt-huit mois la barre des 21 000 points à 21 503,30 points. Le volume des échanges a baissé, les investisseurs étrangers et les institutionnels japonais étant plus mesurés dans leurs achats que les semaines précédentes.

Avec le déplacement des capitaux des Etats-Unis vers l'Europe, les devises européennes ont progressé face au dollar, entraînant le yen dans leur mouvement. A New-York mercredi, il a atteint un plus haut niveau historique à 99,85 yens pour un dollar. L'annonce samedi de la démission du premier ministre japonais Tsutomu Hata et de la dissolution de son cabinet devrait peser sur les marchés en début de semaine prochaine.

Indices du 24 juin : Nikkei, 20 766,75 (c. 21 503,9) ; Topix 1 673,07 (c. 1 705,53).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Bridgestone	1 690	1 640
Canon	1 790	1 750
Fuji Bank	2 330	2 250
Honda Motors	1 920	1 870
Matsushita Electric	1 820	1 810
Mitsubishi Heavy	820	795
Sony Corp.	6 370	6 120
Toyota Motors	2 120	2 230

LONDRES

Semaine noire -4,84 %

Les remous des marchés obligataires et monétaires et la crainte d'un retour de l'inflation en Grande-Bretagne ont fait plonger la Bourse de Londres cette semaine, la faisant retomber à son niveau de juillet 1993. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 146,3 points en cinq séances, soit une chute de 4,84 %, terminant la semaine à 2 876,6 points, son plus bas niveau depuis le 27 juillet 1993.

Le Footsie a connu trois mauvaises séances cette semaine, suivant fidèlement la tendance donnée par Wall Street, où la chute du dollar faisait craindre un relèvement des taux d'intérêt américains et une hausse de l'inflation. Les perspectives d'une reprise de l'inflation et d'une hausse des taux d'intérêt en Grande-Bretagne ont également rendu prudents les investisseurs. Le mouvement de baisse a été accentué par la faiblesse de l'activité sur le marché anglais.

Indices « FT » du 24 juin : 100 valeurs 2 876,6 (c. 3 022,9) ; 30 valeurs 2 240,6 (c. 2 372,9).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
Allied Lyons	5,88	5,51
BP	4,11	3,96
BTR	3,64	3,49
Cadbury	4,39	4,14
Glaxo	5,78	5,30
GUS	5,68	5,58
ICI	7,84	7,51
Reuters	4,66	4,29
RTZ	8,60	8,16
Shell	7,06	6,86
Unilever	9,98	9,59

FRANCFORT

En dents de scie -2,2 %

La Bourse de Francfort a enregistré une forte baisse des valeurs en début de semaine, en raison notamment de la faiblesse du dollar et d'une hausse brutale des taux d'intérêt, avant de se ressaisir dans un marché très volatil. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 005,31 points, et enregistre une baisse de 2,2 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Lundi, la Bourse de Francfort a plongé de 3,99 %, avant de se ressaisir jeudi où elle a enregistré une hausse de 1,39 %, favorablement influencée par les déclarations du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer. Il avait notamment affirmé qu'il n'y avait pas de danger de reprise inflationniste en Allemagne et que la Bundesbank n'avait pas intérêt à laisser s'affaiblir le dollar.

Indice DAX du 24 juin : 2 005,31 (c. 2 050,72).

	Cours 17 juin	Cours 24 juin
AEG	174,10	180,50
BASF	302,50	303,30
Bayer	357,20	347
Commerzbank	323,00	305
Deutsche Bank	732,00	669,80
Hoechst	334,80	325
Karstadt	594,50	570
Mannesman	407,00	399,50
Siemens	661,70	651,90
Volkswagen	457,00	465

KODAK : John Sculley, ex-PDG d'Apple, est nommé conseiller commercial. – John Sculley, ancien PDG d'Apple et de Spectrum, a été engagé par Kodak comme conseiller commercial, a annoncé le fabricant américain de matériel photographique vendredi 24 juin.

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Situation préoccupante

La situation du marché international demeure très préoccupante et, en Europe, il n'y a guère que les monnaies du Benelux à échapper aux graves difficultés ambiantes. La raison en est simple. Les marchés des titres libellés en francs luxembourgeois, en francs belges, ou en florins néerlandais, fonctionnent parce que les banques qui s'en occupent cultivent leur clientèle traditionnelle, celle des particuliers, alors qu'ailleurs, on la *néglige trop* souvent pour privilégier les investisseurs professionnels. Le fait est que la hausse des taux d'intérêt est une aubaine pour les épargnants et les rentiers, alors que pour la plupart des autres investisseurs, c'est une calamité qui déprécie leur portefeuille de titres.

Il convient de préciser que, pour une banque, servir la clientèle des particuliers est coûteux. C'est un travail de longue haleine, il faut du personnel, un réseau très dense, et cela fait que les établissements financiers qui vendent des obligations par petits montants à leurs guichets perçoivent des rémunérations élevées. Normalement, ces rémunérations proviennent de commissions retenues sur le montant de l'emprunt.

D'une manière générale, ces dernières années, à mesure que les investisseurs professionnels gagnaient en importance sur l'euromarché, la tendance a été de réduire ces commissions. Les établissements bancaires proches des particuliers ont bien résisté à cette évolution, mais, jusqu'à ces derniers jours, il n'était guère question pour eux d'augmenter leur rémunération. Or, c'est pourtant ce qui s'est passé jeudi sur le marché de l'euroflorin, où les banques ont prélevé jusqu'à 1,5 % du montant d'un nouvel emprunt, alors que normalement, pour des affaires libellées dans cette monnaie, elles ne retiennent que 1 % au maximum.

Le débiteur de l'emprunt en question est la Banque nationale de Hongrie qui, jamais auparavant, n'avait levé de fonds dans la monnaie hollandaise. Sa transaction porte sur 150 millions de florins. L'affaire est très importante pour Budapest, qui, maintenant que le cap des élections législatives est passé, a besoin de s'imposer sur le marché international des capitaux, après avoir dû, pour des raisons politiques, différer le lancement d'une opération de 500 millions de deutschemarks qui était prévue pour le début du mois. Tous les participants sont convaincus de la nécessité d'en faire une vraie réussite, et visiblement, l'emprunteur n'a pas hésité à y mettre le prix. L'emprunt est dirigé par ING Bank, et son taux d'intérêt facial est de 8,75 %.

La responsabilité des banques

Sur le marché allemand, les emprunteurs dont le crédit est discuté pourraient se faire plus rares qu'auparavant. Le compartiment du mark demeure certes toujours très ouvert, et les épargnants qui y placent leurs fonds ont l'habitude des signatures exotiques, mais les banques commencent à les mettre en garde d'une façon systématique au sujet des risques qu'ils prennent. C'est une démarche louable, qui préviendra peut-être certains clients d'agir de façon inconsidérée.

Le cas du dernier emprunt 8 %, de 500 millions de marks, que l'Argentine vient de lancer à Francfort est exemplaire. La Deutsche Bank, qui s'en occupe, a rédigé une notice très explicite sur la situation du pays et sur l'endettement, et les souscripteurs sont incités à prendre leurs responsabilités. Les autres banques sont prêtes à suivre cet exemple, et c'est un sujet dont on débat beaucoup actuellement. On s'interroge en particulier sur l'étendue du cercle des débiteurs qui devraient faire l'objet de tels avertissements. Faut-il le limiter à ceux des pays d'Amérique latine ? Faut-il y inclure ceux des pays d'Europe de l'Est et d'Asie ? *Faut-il également l'élargir* aux entreprises industrielles et commerciales ou aux banques de nos pays, dont la qualité de la dette n'est pas notée par les grands établissements d'évaluation de crédits ? Et ne faudrait-il pas, au fil du temps, revoir la situation, suivre les développements nouveaux, et en cas de changements importants, tenter de prévenir les souscripteurs ?

C'est toute la question de la responsabilité des banques qui est ainsi posée. Il est évident que plus les exigences seront sévères, et plus le coût des dispositions à prendre sera élevé. Dans ces conditions, certaines banques pourraient restreindre leur champ d'activité, et ne proposer que des titres de débiteur au-dessus de tout soupçon. Cela conduirait alors à un appauvrissement regrettable du marché.

Pour ce qui est des débiteurs français, la grande affaire de la semaine a été la signature du programme de 1 milliard de dollars d'euro *medium term notes* de la caisse autonome de refinancement, dont le montage a été confié à la banque Paribas. C'est la première fois qu'un établissement français a chargé une banque française de s'occuper d'un tel programme, qui permet à celui qui en dispose d'emprunter de la façon la plus souple et la plus rapide possible.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Un dollar malade

Les personnalités officielles et les économistes de tout poil ont beau brandir des « données fondamentales » théoriquement favorables au dollar (taux d'intérêt des créanciers élevés et donc plus attirants, inflation qui semble être contenue, du moins pour l'instant), le dollar se porte mal, victime de ventes répétées par les opérateurs du monde entier. C'est ce qui s'est produit cette semaine, de nouvelles interventions des banques centrales, effectuées *in extremis* à la veille du week-end s'avérant tout à fait infructueuses et même nocives dans la mesure où le dollar est retombé plus bas qu'avant.

Ce qui s'est passé cette semaine était prévisible dès la fin de la semaine dernière, lorsque, dans la journée du vendredi 17 juin, la Conference Board, organisme de recherche du patronat américain, et sa directrice Gail Fosler, rendirent publiques des prévisions pessimistes sur le dollar, susceptible de fléchir de 10 % dans les dix-huit prochains mois, ce qui devrait le ramener au-dessous de 1,50 DM à la fin de 1995 et au-dessous de 5 francs français. Immédiatement, la devise américaine chutait de 1,6350 DM à 1,60 DM, après avoir, déjà, régressé de 1,6650 DM à 1,6350 DM la semaine précédente, après les élections européennes qui amélioraient les chances de Helmut Kohl aux élections législatives allemandes de l'automne et renforçaient le mark.

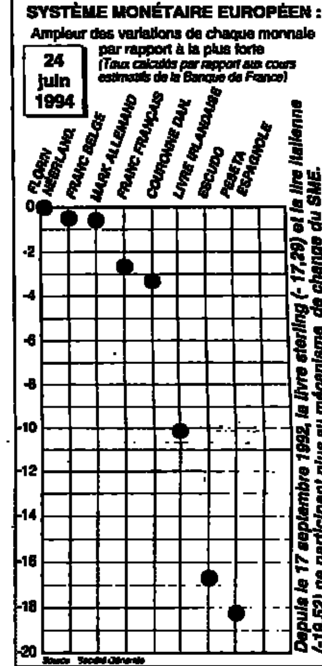
Il était donc logique que, lundi 20 et mardi 21 juin, la baisse du dollar s'accentuât, la devise américaine tombant à moins de 1,59 DM et, surtout, à son plus bas niveau historique à Tokyo, à 99,90 yens. Les jours suivants, le billet vert se raffermissait légèrement au-dessous de 1,60 DM, atteignant 1,80 DM pour s'affaiblir brusquement, vendredi 24 juin dans la matinée, à 1,5880 DM, 100,50 yens et 5,45 francs. Du coup, le tir d'artillerie des banques centrales, attendu en vain depuis le début de la semaine, se déclenchait vers 15 h 30, heure européenne.

Dans un premier temps, ce tir, impliquant dix-sept banques, faisait remonter le dollar à 1,6090, 101,50 yens et 5,50 francs. Las ! Quelques heures plus tard, c'était la lourde rechute à des cours inférieurs à ceux qui précédaient l'intervention, soit 1,5850 DM, 100,40 yens et 5,43 francs. Un véritable échec, du moins pour l'instant, alors que l'intervention précédente, effectuée le 4 mai dernier, avait porté le cours du billet vert de 1,63 DM à 1,67 DM. Cette fois-ci, rien de pareil. Peut-être la méthode est-elle usée, les opérateurs sceptiques, et les capitaux mis en jeu – moins de 2 millards de dollars contre 5 milliards en mai – ont-ils été insuffisants. Il faudra, peut-être, que l'intervention se poursuive la semaine prochaine, ses chances étant d'ores et déjà compromises par les piètres résultats de cette veille de week-end.

Naturellement, les déclarations officielles se sont multipliées, qualifiant d'« inexplicable » la faiblesse de la devise aux Etats-Unis. Mais il est parfaitement possible que les gestionnaires de capitaux, et les marchés, prennent, progressivement, conscience de la fragilité réelle de la devise dollar, en dépit de la reprise vigoureuse de l'économie. Le grave creusement du déficit extérieur, commerce et balance des paiements, et les exportations de capitaux des gestionnaires du fonds américain désireux de se diversifier ont constitué, dans le monde entier, des réservoirs d'actifs libellés en monnaie des Etats-Unis, dont les détenteurs ont peur de les voir se déprécier, d'où un potentiel de désaffection fort dangereux et la montée des primes de risques *(voir page 1)* Chez Goldman Sachs, on a fixé cette prime à 2,50 % par an et à 15 % la surévaluation du dollar.

Inversement, le mark brille de tous ses feux, au point que de nombreux opérateurs voient en lui « la star » de l'été, aux dépens naturellement des monnaies des partenaires européens. A cet égard, les séquelles des élections européennes et la division grandissante de la majorité sont en train d'affaiblir le franc vis-à-vis du mark, dont le cours est passé en quinze jours de 3,40 F à près de 3,43 F (3,4285 F vendredi soir à New-York).

FRANÇOIS RENARD



COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 20 AU 24 JUIN
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5405	–	18,2448	74,4879	62,4415	3,0321	55,7103	0,00635
	1,5171	–	17,9501	73,8716	61,2370	2,9771	54,6448	0,00623
Paris	8,4435	5,4810	–	408,2682	342,2416	16,6192	305,3482	3,4789
	8,4518	5,5710	–	411,5387	341,1513	16,5853	304,4262	3,4721
Zurich	2,0681	1,3425	24,4937	–	83,8277	4,0706	74,7911	0,8521
	2,0637	1,3537	24,2990	–	82,8965	4,0301	73,9727	0,8437
Francfort	2,4671	1,6015	29,2191	119,2924	–	4,8560	89,2201	1,0165
	2,4774	1,6330	29,3125	120,6323	–	4,8616	89,2350	1,0178
Bruxelles	50,8057	32,98	6,0172	24,5661	20,5932	–	18,3733	2,0933
	50,9594	33,59	6,0294	24,8135	20,5695	–	18,3552	2,0935
Amsterdam	2,7652	1,7950	327,4949	1,33706	112,0824	5,44269	–	1,139320
	2,7763	1,8300	328,4868	1,35185	112,0636	5,44805	–	1,140542
Milan	2427,06	1575,50	287,4475	1173,5568	983,7652	47,77138	877,7159	–
	2434,19	1604,50	288,0093	1185,2700	982,5475	47,76719	876,7760	–
Tokyo	155,82	101,15	18,45466	75,34451	63,15954	3,06701	56,35097	0,064202
	157,02	103,50	18,57835	76,45712	63,38028	3,08127	56,55738	0,064506

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 24 juin 5,41868 F contre 5,3826 F le vendredi 17 juin 1994.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le lin habille l'été

CALAIS

de notre envoyée spéciale

La fleur de lin est une culture à haut risque. Bleue ou blanche au gré de son humeur, sa vie ne dure qu'un instant, plus précisément quatre heures par jour à raison d'une semaine et demie par an. Mais Jean-Michel Bayard, un des quelque 640 liniculteurs du Pas-de-Calais (1) n'en a cure. Peu importe la fleur pourvu qu'il ait la tige. Car, contrairement au coton, c'est elle l'objet de tous les soins et de toutes les manipulations. Et elles sont nombreuses.

D'abord, cette plante délicate ne se cultive qu'entre la Manche et la mer du Nord, zones propices, à la fois pluvieuses et tempérées. On ne fauche pas le lin. Semé serré – deux mille pieds au mètre carré – on l'arrache pour préserver sa fibre. Autrefois, les agriculteurs confiaient ce « *travail de bagnard* », de l'aveu même de Jean-Michel Bayard, à des saisonniers belges. Les machines les ont remplacés depuis 1970. Ensuite, le lin est déposé à même le sol en une large bande de 1 mètre environ. Puis retourné plusieurs fois. Ce pourrissement contrôlé – l'action conjuguée de l'humidité de l'air et des champignons du sol – s'appelle le rouissage. But de l'opération : séparer plus facilement par la suite la fibre de l'écorce. Bientôt le lin sera ramassé en grosses balles de paille. Plus tard, les coopératives ou les teilleurs privés prendront le relais. Battu – pour le dépoussiérer –, peigné – pour enlever les graines qui servent à fabriquer de l'huile (2) –, teillé – la fibre est alors brisée puis séparée de la paille –, trié par qualité, filé, tissé et enfin teint, le lin passe par tous les états, toutes les étapes, exigeant peu d'engrais – de là son caractère écologique – mais une main-d'œuvre nombreuse, spécialisée, permanente.

« *Ici, nous travaillons toute l'année et nous traitons actuellement les pailles de 1993* », explique Henri Delattre, ancien président de la coopérative agricole de l'Ardrésis, à 12 kilomètres de Calais. Une des premières de la région puisqu'elle date de 1850, cette fabrique assez sonore – cliquetis de chaînes, vacarme des roues dentées qui écrasent la paille pour en extraire la fibre – commercialise 1 700 tonnes de lin par an. Les bonnes années. Celles, rares, d'humidité sans excès. « *Le lin, c'est comme le vin*, affirme Jean-Michel Bayard, *il y a les bonnes et les mauvaises années.* »

Les illusions perdues

Les dieux de la météo ont du retard cette saison. En principe semé à la mi-mars, le lin est arraché en juin. Cette année, il faudra attendre la fin du mois de juillet. L'optimisme est tout de même au rendez-vous. « *Il n'y a pas de spéculation sans risque*, estime Etienne Debruyne, vice-président de l'AGPL (Association générale des producteurs de lin). *Les cours montent parce que le lin doit se soumettre aux variations climatiques.* » De fait, la plante chérie des pharaons a essuyé pendant plusieurs campagnes successives – entre 1990 et 1992 – moult intempéries.

Le kilo valait environ 6,50 francs faute de demande : l'armée soviétique – seule armée au monde à se vêtir de lin été comme hiver – était partie s'habiller ailleurs. Le Japon, un temps grand consommateur de lin français (3) pour sa qualité supérieure, sonnait le glas des illusions perdues. Sans explication, ce pays qui consommait 10 000 tonnes par an entre 1987 et 1990 s'est tourné vers la Chine, cinquième producteur après l'ancienne URSS, la France, la Belgique et les Pays-Bas. A partir de février 1993, le lin fait tout à coup peau neuve. Les prix doublent. Car ce produit à la fois rural, artisanal et très sophistiqué – il est surtout prisé de la haute couture – ne dépend pas seulement des aléas climatiques – en août 1993, la production française diminuait d'un quart à cause de pluies trop abondantes – ou de sa périodicité – pour éviter les maladies, le lin doit attendre sept ans avant d'être semé à nouveau –, mais aussi des caprices de la mode. Or l'été fait la part belle à l'aristocratique fleur bleue : les grands couturiers de l'Europe de l'Ouest – Italiens et Français en particulier – et du Brésil assurent 75 % d'une demande mondiale (75 000 tonnes) qui a doublé depuis l'année dernière.

Et, phénomène nouveau, le lin n'est plus réservé, comme dans l'ancienne Egypte, aux classes aisées. Le prêt-à-porter entre dans la ronde au point que, en début d'année, les filateurs ont refusé des commandes. Les cours, évidemment, se sont aussitôt renchéris d'autant que les stocks posent problème. Ils étaient naguère abondants – 50 000 tonnes en janvier 1993, soit un an de consommation –, et les industriels avaient l'habitude de travailler à « flux tendu », en d'autres termes en s'approvisionnant au plus juste. Les données ont changé ; aujourd'hui, les volumes entreposés atteignent à peine 11 000 tonnes. Les analystes estiment qu'ils devraient fondre au point de disparaître. Décidément, Jean-Michel Bayard semble avoir raison : « *Rose, l'avenir s'annonce rose pour le lin.* »

MARIE DE VARNEY

(1) Troisième département après la Seine-Maritime et l'Eure, le Pas-de-Calais cultive en lin 10 % de la surface nationale consacrée à cette plante.

(2) Tout est bon dans le lin comme dans le cochon. La tige est utilisée pour fabriquer des vêtements (50 % des débouchés), du linge de maison (25 %), des revêtements muraux (11 %) et des sacs postaux (16 %). Les déchets de paille participent à la fabrication de panneaux de bois aggloméré. Outre la fabrication de l'huile de lin qui entre dans la composition de certaines peintures, la graine sert à faire des aliments pour le bétail.

(3) Avec 45 000 tonnes, la France représente 76 % de la surface européenne cultivée en lin.

PRODUITS	COURS DU 17-6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 467 (+ 15) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 490 (+ 19) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 445 (– 135) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	353,4 (+ 1,10) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	2 250 (– 97) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	1 271 (– 91) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	315 (– 20) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	255 (– 28) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	194,1 (– 11,70) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Août	17,34 (+ 0,94) Dollars/baril
Or (Londres)	391,70 (+ 3,85) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 17-6-94	Cours 24-6-94
Or fin (kilo en barre)	69 200	68 700
– (kilo en lingot)	69 400	68 600
Pièce française (20 F)	396	393
• Pièce française (10 F)	329	320
Pièce suisse (20 F)	397	395
Pièce latine (20 F)	397	391
• Pièce tunisienne (20 F)	399	396
Souverain	506	507
• Souverain Elizabeth II	508	498
• Demi-souverain	319	311
Pièce de 20 dollars	2 550	2 505
– 10 dollars	1 250	1 255
• – 5 dollars	690	685
– 50 pesos	2 590	2 575
• – 20 marks	494	491
– 10 florins	415	408
• – 5 roubles	276	273

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Extrême nervosité

Quelle semaine ! Un MATIF où le cours de l'échéance septembre du contrat « notionnel » à dix ans passait de 113 à la fin de la semaine dernière à 111,60 lundi 20 juin, pour se retrouver à 115,60 vendredi 24, avec pour conséquence de faire passer le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans (OAT) de 7,85 % à plus de 8 % pour revenir à 7,50 % à la veille du week-end. Des turbulences jamais enregistrées, sauf au moment du krach de la Bourse de New-York en octobre 1987, et de nouvelles plaies saignantes dans la salle des marchés, où il n'était pas possible de subir de telles variations sans quelques dommages.

Le chef d'orchestre de ces turbulences a été le dollar, en véritable crise, dont les accès de faiblesse, coupés de rémissions, ont scandé les à-coups des marchés financiers. Lundi 20 juin, le dollar chutait comme cela était prévisible *(voir en rubrique « Devises et or »)*, ce qui faisait plonger le contrat dix ans du MATIF à 11,60, pour un rendement frôlant ou dépassant 8 %. Un vrai cauchemar si l'on se reporte aux 5,60 % touchés à la mi-janvier ! Les jours suivants, un calme précaire revenait qui débouchait, jeudi et vendredi, sur une forte remontée, jusqu'à 114 et même plus de 115 après l'intervention des banques centrales en faveur du dollar. Du coup, le rendement de l'OAT dix ans redescendait aux environs de 7,50 %, ce qui est encore considérable et exhorbitant eu égard à la situation encore peu brillante de l'économie française. Que les banques françaises soient contraintes de relever le taux de leurs crédits au logement en dit long sur la nocivité d'une telle tension sur le long terme.

A l'origine de la remontée des cours du MATIF et de la baisse des rendements, on trouve des rachats de vendeurs à découvert, d'investisseurs, comme la Caisse des dépôts, désireux de profiter des taux élevés et d'opérateurs américains vendant sur les Etats-Unis et achetant sur l'Europe, ce qui a contribué à éclaircir un peu l'horizon. C'est à croire que l'Europe et la France se « découplent » des Etats-Unis ! Il reste que cette amélioration est encore fragile, à la merci de toute nouvelle dégradation du dollar et des marchés américains, notamment Wall Street, en très vif recul, vendredi 24, en fin d'après-midi.

L'attitude de la Bundesbank

Aux Etats-Unis, c'est le dollar qui a mené le bal, son raffermissement provoquant celui des obligations et vice versa, en y ajoutant les variations des cours des matières premières qui ont sensiblement baissé cette semaine, pour les céréales s'entend, en raison de pluies abondantes qui conjurent la menace d'une sécheresse. Après une pointe à 7,21 % et 7,50 %, pour les bons du Trésor à dix ans et trente ans et un retour à 7,10 % et 7,40 %, les rendements ont bondi à 7,21 % et 7,53 % après l'accès de faiblesse du dollar de vendredi et le peu d'effet des interventions des banques centrales.

En Europe, la Bundesbank, tout en ne modifiant pas son taux d'escompte, jeudi, à l'issue de son conseil d'administration, n'en a pas moins abaissé rituellement le taux de ses pensions à court terme (REPO) ramené de 5,05 % à 5 %, niveau auquel les analystes, ou certains d'entre eux, voient la banque centrale allemande observer une pause jusqu'à la mi-août, ou peut-être à l'automne. Notons qu'elle peut poursuivre la baisse de son REPO jusqu'à 25 centimes au-dessus de son taux d'escompte, ramené en mai à 4,50 %, ce qui donne une marge de réduction supplémentaire jusqu'à 4,75 %. Tout dépendra des dirigeants de la banque centrale, dont les déclarations sont mitigées et plutôt hermétiques.

Certes, le ralentissement de la croissance de la masse monétaire M3, qui a été de 13,7 % en mai (les pronostics portant sur 14,5 % à 14,3 % ont heureusement impressionné, cette masse, au surplus, se stabilisant en volume). Mais Othar Issing, l'administrateur qui régit les études, a déclaré que la baisse régulière du REPO, depuis le début de mars, ne certifiait pas qu'elle allait obligatoirement continuer, ajoutant néanmoins *qu'il y avait « de la marge de manœuvre pour le faire »*. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré, jeudi, que les taux allemands étaient *« à un niveau approprié »*. Certains analystes, comme Philippe Weber, de la Compagnie parisienne de réescompte (CPR), voient le taux d'escompte de la Bundesbank revenir de 4,50 % à 4 % à l'automne, ou plutôt en fin d'année, pour commencer à remonter à la mi-1995, selon l'évolution de l'inflation : tant que la demande ne repartira pas, la banque centrale tiendra moins compte de la dérive de la masse monétaire.

Sur le marché obligataire, rien, sauf les 300 millions de francs du GOBTP, à 8,20 % nominal sur dix ans, et 84 centimes au-dessus de l'OAT, soit 8,43 % vendredi : l'accueil a été bon à cause du rendement. Les Banques populaires lancent auprès de leurs clients un emprunt subordonné remboursable de 250 millions de francs à 7,90 % : là encore, le rendement séduit.

F. R.

CARNET

Naissances

Anne-Karoline, Charles-Henry, Charles-Xavier et Charles-Gauthier sont heureux de faire part de la naissance de leur sœur

Claire-Hélène BEKUS-SORET,

le 26 mai 1994.
Route du Golf
50290 Bréville-sur-Mer.

Jean-Paul et Rolande BALLORAIN, ses grands-parents, ont la joie d'annoncer la naissance, le 17 juin, de

SOPHIE,
sœur de Pierre,

chez Jean-François et Marie Ballorain
4, rue Monge,
75005 Paris.
31, av. Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Laurent et Valérie PETTITI ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Violaine,

à Paris, le 21 juin 1994.

Anniversaires de naissance

Anne,

tu as vingt ans.
Joyeux anniversaire !

J.-R., L. et R.
La Nohérie.

Nevers, le 26 juin 1994,

Roger

souhaite un heureux anniversaire à

Simmy,

la femme de sa vie.

Mariages

ESTHER et JÉRÔME

ont la joie de faire part de leur mariage, célébré en la chapelle de la Garoupe, au cap d'Antibes, le 25 juin 1994.

Décès

La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus Christ. (Jean, 17/3)

– M. et Mme Jean-Léonard Bonzon,
M. et Mme Pierre Bonzon,
Mme Christiane Bonzon-Vinard,
ses enfants,
M. et Mme Charles-Antoine Bonzon,
Alexandra, Delphine, Jean-Médéric et Hugues-Henri,
M. et Mme Nicolas Timonier,
Lancelot et Roxane,
Mme Ariane Bonzon,
M. et Mme Pascal Douek,
Capucine et Joséphine,
M. Frédéric Bonzon,
M. et Mme François de Courville,
Maxime et Marion,
Mlle Pauline Bonzon,
Le commissaire principal de la Marine et Mme Pierre-Olivier Boyer,
M. Guillaume Vinard,
M. Alexandre Vinard,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,

M. Alfred Bonzon,
son frère,

Les familles Bonzon, Rivier, Fermaud, Cazalis

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

Pasteur Charles BONZON

chevalier de la Légion d'honneur,
pasteur de l'Eglise réformée de France,
ancien directeur
des Missions évangéliques de Paris,

survenu le 22 juin 1994,
dans sa 89e année, au Châtelet (Meudon-Bellevue).

L'inhumation aura lieu dans la stricte intimité familiale. Un service d'action de grâces sera célébré le lundi 27 juin, à 16 heures, en l'église réformée de l'Annonciation,
19, rue Cortambert, Paris (16e).

Ni fleurs ni couronnes.
Un don peut être adressé à l'action missionnaire du DEFAP,
102, boulevard Arago, 75014 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

77, rue des Belles-Feuilles,
75116 Paris.
13, chemin de Prunay,
78430 Louveciennes.
9, rue Parmentier,
95210 Saint-Gratien.

Elle a tant aimé les siens...

– Mme Jean-Marie Vandenbroucke,
Olivier et Nathalie, Laurence et Vincent, Patricia, Sabine, François,
M. et Mme Pierre de Nayer,
Pierre, Benoît, Muriel, Catherine,
M. et Mme Henry van der Wielen,
Laureline, Gwenaël, Timothée, Anaïs,
M. et Mme Robert Boseret,
Géraldine, Amandine, Benjamin, Jonathan,
M. et Mme Jean van der Wielen,
Cécile, Véronique, Jean-Charles, Stéphane,
ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Henri VAN DER WIELEN,
née Juliane Heintz,

née à Bastogne, le 7 octobre 1911, et décédée à Glons, le 22 juin 1994.
La messe de funérailles, suivie de l'inhumation au cimetière de Glons, sera célébrée en l'église Saint-Victor à Glons, le lundi 27 juin, à 11 heures.
B 4690 Glons,
Rue Lulay, 89.

– Mme Pierre Leccia,
née Françoise Piet,
son épouse,
M. Jean-François Lamarre et Mme, née Marie-Pierre Leccia,
Ariane,
ses enfants et petite-fille,
Mlle Antoinette Leccia,
M. Charles Faggianelli et Mme, née Françoise Leccia,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Marie-Louise Leccia,
ses sœurs et beau-frère,
ses neveux et petits-neveux,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LECCIA

survenu à Jouy-en-Josas, le 22 juin 1994.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Martin de Jouy-en-Josas, le 27 juin, à 14 heures.
L'inhumation provisoire se fera à Jouy-en-Josas.
Le transfert dans sa sépulture définitive à Zicavo aura lieu à une date ultérieure.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Raoul Fenykövy,
son épouse,
M. et Mme Maurice Fenykövy,
ses frère et belle-sœur
et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul FENYKOVY,

survenu le 24 juin 1994 dans sa soixante-quatorzième année à Versailles.

La cérémonie de crémation aura lieu le mardi 28 juin à 12 heures au crématorium du Père-Lachaise, à Paris, où l'on se réunira.

L'urne sera inhumée au cimetière du Chesnay dans le caveau de famille.

4, square Balzac,
78150 Le Chesnay.

– Maxime-Georges,
Camille et Edouard Spira
et leur maman,
née Béatrice Oudart,
Mme Martine Cohen-Spira
et ses enfants,
Mme Laurence Spira-Weil
et ses enfants,
M. et Mme Edgard Spira,
M. et Mme Marcel Oudart,
M. Bernard Weil,
M. et Mme Didier Philippe
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre El Ghouzzi
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Denis-Samson SPIRA,

à l'âge de quarante-six ans,
le 21 juin 1994 à Colombes (92).

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, à Jungholtz (Haut-Rhin).

58, av. des Ternes,
75017 Paris.
16 bis, rue de Carcassonne,
78650 Beynes.

– Sylvie Menher-Derray,
son épouse,
Alice, Charles et Maxime,
ses enfants,
font part avec tristesse du décès de

Jacques MENHER,

survenu dans sa trente-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 28 juin, à 16 heures, en l'église Sainte-Anne-de-Gassicourt à Mantes-la-Jolie (Yvelines), et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Limay.

– Mme Raymond Paul,
née Brigitte Lévy-Elina,
son épouse,
M. et Mme Gérard Paul,
M. et Mme Bernard Paul,
Géraldine et Emilie,
M. et Mme Laurent Paul,
Caroline et Alexandre,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

capitaine de vaisseau
Raymond PAUL,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 28 juin, à 10 h 30, en l'église Saint Michael Church, 5, rue d'Aguesseau, Paris-8e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

42, rue Laugier,
75017 Paris.

Remerciements

– Mme Jacques EFFROY,
Jean-Louis EFFROY,
Agnès et François BOCQUET,
et toute la famille,
vous remercient d'avoir partagé leur chagrin avec tant de sympathie, lors du décès de

M. Jacques EFFROY,

et vous prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

Anniversaires

A l'occasion
de son cinquantième anniversaire,
la Mutuelle des affaires étrangères
rend hommage à ses fondateurs
qui ont montré la voie de l'humanisme
et à tous ceux qui, à leur suite,
ont construit une solidarité véritable
et durable entre ses membres,
en France
et dans les missions diplomatiques
et les postes consulaires.

Paris et Nantes, le 26 juin 1994.
1, rue de l'Abbé-Roger-Derry,
75730 Paris Cedex 15.

– Il y a deux ans,

Jean-Michel MANDOPOULOS

disparaissait.

Ses amis, ses proches se souviennent.

– 02, 24, 43, 62, 71, 77, 91.

Le 27 juin 1994

Julie, Marie, Louise MARTIN,
épouse Daumas,

aurait cent ans.

Souvenir
de ses enfants,
petits-enfants,
arrière-petits-enfants.

L'été 1942, des Français de Pithiviers laissaient fermer la porte d'un train vers Auschwitz, d'autres fermaient les yeux dans un autre train vers les vacances...
A la mémoire de

Salomon WASSERMANN,

parti avec 999 autres juifs pour satisfaire l'immense majorité du peuple allemand.

Nanni, Alice, Louise,
Bernard, Patrick,
Pierre Hafter-Bouchain-Tajchman.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6330

HORIZONTALEMENT

I. Façon peu recommandable de procéder à un déménagement. – II. L'art ménager. Avancer pas à pas. – III. Evoque une situation d'attente. Représentation inconsciente. Note. – IV. Quelque chose de rasoir. Militaire. Planque. – V. Soûlant ou captivant. Un joli coin. – VI. Pour éviter de l'avoir, il suffit de prendre le meilleur. Prise de catch. – VII. Servait à « larder ». Pas européenne. – VIII. Fait partie du boulot. Associer lyriquement dentelle et bagatelle. Peut faire cligner de l'œil. – IX. Article étranger. Ce qu'est souvent la bonne nouvelle. Mont. – X. Ville ancienne. Timbre de caisse. Evoque un franchissement antérieur. – XI. Symbole. Etoile fugitive. Peu ou pas du tout. Partie de l'Alsace. – XII. Descendre, dans les bas-fonds. De nos jours, on la met plus souvent de côté qu'on ne la prend en main. – XIII. Levée de boucliers. Retentir. Unité. – XIV. Employée à la réception ne quittant pas son poste. Ne peut prêter qu'à la critique. – XV. Qui ont gagné en épaisseur ce qu'elles ont perdu en longueur. Inquisiteurs de l'ombre.

VERTICALEMENT

1. Opération provoquant une diminution de la perception. Préfixe inversé. – 2. Présente parfois une bobine amusante. Des sportifs. – 3. Peut protéger une reine. Germe et fleurit comme la pensée. Retarde une chute. – 4. En boule. Support pour un suppôt de Bacchus. Orientation. – 5. Emis par un Britannique qui ne marche pas. Sont clinquants. Pilier d'une nef. Pronom. – 6. Boursouflure de la langue. Ministres. – 7. Terme musical. La grenouille ou le crapaud. Marque l'intention. – 8. Peut nous faire voir en noir ce qu'on voyait rose auparavant. Pourvu de dons en nature. – 9. Figure d'Amérique. Figurent dans certains reliefs. – 10. Se défend beaucoup pour ne pas se fendre. Possessif. Pouvait être désarmée par un rigolo. – 11. Jeune, elle végète, vieille, elle est glorieuse. Son administration est chargée de l'éclat des pompes. Le petit jour. – 12. Qui présente une égalité sur certains côtés. Un nu la découvre. Peut satisfaire un cinéphile bilingue. – 13. Eléments d'une colonne dont certains sont sacrés. A un faible pour les choses passées. Dessin ou dessein. – 14. Fruit. Des hommes qui planent. – 15. Quelque chose de raide. N'éprouve aucune gêne de s'afficher avec une tante. Beau, on le qualifie à tort d'être faible.

Solution du problème n° 6329

Horizontalement

I. Espions. – II. Latude. Da. – III. Ecolières. – IV. Sels. – V. Eve. Am. – VI. S.A. Amou. – VII. Lavement. – VIII. Espérance. – IX. Tête. Nées. – X. Rue. Odra. – XI. Erse. Eaux.

Verticalement

1. Elèves. Etre. – 2. Sec. Valseur. – 3. Ptose. Aptes. – 4. Iule. Uvée. – 5. Odile. Er. – 6. Nées. Amande. – 7. Amènera. – 8. De. Monceau. – 9. Case. Utes.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 26 JUIN 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

METEO FRANCE

Des pays de Loire aux régions situées en bordure de Manche, le temps sera calme avec de belles éclaircies en journée. En Alsace-Lorraine, les nuages se feront de plus en plus nombreux, ils donneront quelques ondées en fin de journée. Partout ailleurs, le ciel sera très nuageux, voire couvert, avec de fréquentes ondées. Ces pluies seront faibles en règle générale et s'atténueront progressivement en fin d'après-midi. En revanche, peu d'amélioration à attendre sur le quart sud-est, du Languedoc-Roussillon à l'Auvergne et le sud de la Franche-Comté, où le temps sera le plus maussade. Le ciel sera couvert, les pluies seront parfois orageuses et plus soutenues sur les reliefs. Le tonnerre grondera souvent sur toutes les régions méditerranéennes, et le vent de secteur est soufflera jusqu'à 80 km/h entre la Corse et le continent.
Les températures minimales s'étageront entre 12 et 17 degrés de l'ouest vers l'est du pays. Dans l'après-midi, les températures maximales atteindront 19 degrés près des côtes de la Manche, 21 degrés dans l'intérieur de la moitié ouest, mais il fera encore très chaud dans le Nord-Est avec 28 degrés. Sur toutes les autres régions, il fera entre 22 et 24 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	29/17
BIARRITZ	27/13
BORDEAUX	30/15
BOURGES	33/17
BREST	21/11
CAEN	32/14
CHERBOURG	28/14
CLERMONT-FER.	33/17
DIJON	31/18
GRENOBLE	33/18
LILLE	31/17
LIMOGES	29/15
LYON, BRON	31/18
MARSEILLE	31/21
NANCY, ESSEY	31/17
NANTES	31/14
NICE	26/20
PARIS-MONTS	33/17
PAU	30/13
PERPIGNAN	30/18
POINTE-A-PITRE	32/26
RENNES	33/15
ST-ETIENNE	31/18
STRASBOURG	31/16
TOULOUSE	33/17
TOURS	33/16
ÉTRANGER	
ALGER	40/21
AMSTERDAM	25/17
ATHÈNES	34/23
BANGKOK	35/28
BARCELONE	26/22
BELGRADE	27/16
BERLIN	22/10
BRUXELLES	30/19
COPENHAGUE	18/ 7
DAKAR	29/24
GENÈVE	31/17
ISTANBUL	27/19
JÉRUSALEM	24/17
LE CAIRE	32/21
LISBONNE	23/15
LONDRES	29/16
LOS ANGELES	28/17
LUXEMBOURG	29/18
MADRID	34/15
MARRAKECH	31/19
MEXICO	20/13
MILAN	31/15
MONTRÉAL	24/14
MOSCOU	13/10
NAIROBI	25/14
NEW-DELHI	38/28
NEW-YORK	26/21
PALMA-DE-MAJ.	35/19
PÉKIN	35/21
RIO-DE-JANEIRO	– / –
ROME	29/16
HONGKONG	31/26
SÉVILLE	33/15
SINGAPOUR	31/28
STOCKHOLM	18/ 7
SYDNEY	22/11
TOKYO	26/22
TUNIS	33/23
VARSOVIE	19/ 6
VENISE	30/20
VIENNE	25/13

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-06-1994 à 18 heures TUC et le 25-06-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 27 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

LETTRES

Le prix Paul-Morand à Andrée Chédid

Attribué par l'Académie française tous les deux ans, depuis 1980, et doté d'un montant de 300 000 francs, le prix Paul-Morand est revenu, jeudi 23 juin, à Andrée Chédid. Ce prix couronne un auteur de langue française dont les ouvrages sont remarquables par leurs « qualités de pensée, de style, d'esprit d'indépendance et de liberté ». Le dernier lauréat, en 1992, était Philippe Sollers.

Indépendance, liberté... *« Je relève d'un pays sans fanion, sans amarres »*, écrivait Andrée Chédid dans un recueil de poèmes intitulé *Seul le visage*. Ce vers aurait plu à Paul Morand, nomade impénitent, grand arpenteur de la planète. Chez Andrée Chédid, dont l'œuvre est imprégnée d'un parfum d'Orient, il traduit l'absence de nostalgie d'un écrivain qui n'a jamais *« souffert de l'exil »*, mais qui, au contraire, grâce à une extrême sensibilité, a emmené avec elle tous les pays qu'elle a traversés.

Née en Egypte en 1920, Andrée Chédid a vécu au Liban, avant de s'installer en France en 1946. Son premier livre, publié au Caire en 1943, est écrit en anglais, une langue qu'elle parle, comme l'arabe dialectal, depuis l'enfance. Rapidement, Andrée Chédid optera définitivement pour le français. A la vingtaine de recueils de poèmes publiés en moins de cinquante ans (dont *Terre regardée*, 1957, *Double pays*, 1965, *Caverne et soleil*, 1979, *Epreuves du vivant*, 1983, s'ajoutent des nouvelles (parmi lesquelles *l'Etroite Peau*, 1965, *Mondes, miroirs, magie*, 1988), plusieurs pièces de théâtre (le deuxième volume de son théâtre a été publié en 1993 chez Flammarion, l'éditeur de la quasi-totalité de son œuvre) et une bonne dizaine de romans (*le Sommeil délivré*, 1952, *le Sixième Jour*, 1960, adapté au cinéma par Youssef Chahine ; *le Survivant* 1982). Son dernier livre, un bref texte, *la Femme de Job*, a paru chez Calmann-Lévy en 1993.

« Il y a chez Andrée Chédid une passion de l'humain qui traverse toute son œuvre », écrivait Tahar Ben Jelloun (1). Au-delà de sa sensibilité pour le Levant – qui l'a conduite à prendre position à propos de la guerre au Liban –, Andrée Chédid est surtout guidée par le sens de l'universel. Elle s'interroge sur la condition humaine avec une humilité qui lui faisait dire : *« Je n'ai rien écrit que je ne cherche encore. »* Il est heureux que le prestigieux prix Paul-Morand mette aujourd'hui en lumière une œuvre bâtie, depuis bientôt un demi-siècle, dans la discrétion.

FLORENCE NOIVILLE

(1) « Le Monde des livres » du 13 mai 1988. Voir aussi le portrait d'Andrée Chédid par Dominique Eddé, dans « le Monde des livres » du 15 septembre 1989.

Jean Marin lauréat du prix Saint-Simon. – Récompensant un ouvrage de Mémoires, le prix Saint-Simon a été attribué, vendredi 24 juin, à Jean Marin – nom de guerre d'Yves Morvan – pour *Petit bois pour un grand feu*, paru en mai chez Fayard (*le Monde* du 9 mai). Journaliste, Breton et gaulliste, Jean Marin, né en 1909 à Douarnenez, a été, pendant la deuxième guerre mondiale, l'une des voix du programme de la BBC « Les Français parlent aux Français ». Dans ses Mémoires, cet homme qui a présidé aux destinées de l'Agence France-Presse durant plus de vingt ans raconte une vie au service de l'information, une vie de *« témoin durable qui a pu, çà et là, être mêlé à l'action »*.

SAMEDI 25 JUIN

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. SAS... autopsie d'un succès, de Jean-Pierre Van Geirt et Pierre Leherle.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.10 Divertissement : Ciné gags (et à 17.20).
14.15 La Une est à vous.
17.25 Magazine : Trente millions d'amis.
17.55 Divertissement : Vidéo gag.
18.25 Sport : Football. Coupe du monde : Belgique-Pays-Bas, en direct d'Orlando ; A 19.20, mi-temps, Tiercé et la Minute hippique ; A 19.35, 2e mi-temps.
20.30 Journal, Journal de la Coupe du monde de football et Météo.
21.05 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
23.05 Téléfilm : Le Visage du tueur. De Farhad Mann.
0.40 Magazine : L'Europe en route.
0.45 Divertissement : Les Roucasseries.

FRANCE 2

13.25 ▶ Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Le franc CFA : à moitié franc. Un dernier numéro à ne pas manquer.
14.15 Magazine : Animalia. Présenté par Allain Bougrain-Dubourg. Des animaux champions et inventifs.
15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; A 15.30, Coupe d'Europe d'athlétisme, en direct de Birmingham.
18.20 INC.
18.25 Téléfilm : La Lettre perdue. De Jean-Louis Bertuccelli.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Divertissement : C'est votre vie.

Présenté par Frédéric Mitterrand.
22.45 3 000 scénarios contre un virus.
22.50 Magazine : Autant en emporte le temps (et à 4.50). Présenté par Thierry Ardisson. Invités : M. Toscani, Clémentine Célarié, Jean Montaldo, Alain Chamfort.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Téléfilm : Dieu par-dessus bord. De Ross Cramer.

FRANCE 3

14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.35 Magazine : Montagne. Présenté par Pierre Ostian. Portrait d'un homme devenu ordinaire : Eric Escoffier, de Pierre Beccu.
18.15 3 000 scénarios contre un virus (et à 0.15).
18.20 Expression directe. CGT.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Les meilleurs livres de l'année : *Correspondance*, de François Truffaut ; *Une fois, un jour*, d'Erri de Luca ; *L'avenir dure longtemps*, de Louis Althusser.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Les Aventures de Tintin. Le Lotus bleu.
20.30 Sport : Football. Coupe du monde : Arabie saoudite-Maroc, en différé de New-York ; A 22.00, Argentine-Nigéria, en direct de Boston.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Invitée : Emmanuelle Laborit. Thème : l'accueil des enfants séropositifs.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Interceptor. De Michael Cohn.
15.30 Documentaire : Les Joubert, une passion pour l'Afrique. De Lisa Truitt.
15.55 Concert : Bruce Springsteen.

— En clair jusqu'à 20.30 —

16.45 Décode pas Bunny.
17.45 Série animée : Léa et Gaspard.
17.50 Magazine : On fait le plein. Le plein de basket : les meilleurs moments de la saison ; le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 Sport : Boxe américaine. En direct de Levallois. Championnat du monde de kick-boxing : Dida Diafat (France)-David Cummings (Etats-Unis) ; Championnat du monde de boxe thaïlandaise : Ramon Dekkers (Pays-Bas)-Kobal (Thaïlande) ; Combats de kick boxing : Sébastien Farina (France)-Ilani Ozden (Allemagne) ; Ernesto Hoost (Pays-Bas)-Valentin Davidov (Bulgarie) ; Rob Kaman (Pays-Bas)-Jérôme Turcan (France) ; Combat de boxe thaï : Joël César (France)-Danny Bill (France).
22.00 Documentaire : National Geographic. Trois lions dans la nuit, de Dereck et Beverly Joubert.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Cobaye. ■ Film américain de Brett Leonard (1992).
0.45 Court métrage : Quest. De Saül Bass et Elaine Bass.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Les Légions du pape noir. 1. Les missionnaires (rediff.).
18.05 Magazine : Mégamix.
19.00 Série : Belphégor. De Claude Barma.
19.25 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Paris à travers ses plans.
19.30 Histoire parallèle. Actualités soviétiques et françaises de la semaine du 25 juin 1944, commentées par Marc Ferro et Lilly Marcou.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : Au service du Reich. Les travailleurs forcés en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, de Wolfgang Bergmann. 1. Le travail comme butin (1938-1942). 2. Peuple guerrier et peuples travailleurs (1943-1945).
22.40 Téléfilm : Comme un air de retour. De Loredana Bianconi.
0.30 Magazine : Snark. Three Homerics, de Stan Brakhage ; Le Jardin, d'Istvan Orosz ; Carabosse, de Larry Jordan ; Videotape Study nº 3, de Nam June Paik et Jud Yalkut ; Live, d'Uri Happer et Gerda Ohm.
0.55 3 000 scénarios contre un virus.

M 6

13.55 Série : V.
15.00 Série : Berlin antigang.
16.10 Série : Thunderbirds.
16.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 3.00). Des scoops à prix d'or.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.15).
20.45 Téléfilm : La Pourpre et le Noir. De Jerry London
23.20 Téléfilm : La Mésaventure. De Freddy Charles.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean-Pierre Miquel, administrateur général de la Comédie française.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Un excès de zèle, de Manlio Santanelli.
22.35 Musique : Opus
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Céline Grégoire et Jean-Marc Boucher, fondateurs des éditions Harmonie.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct du Châtelet à Paris) : L'Or du Rhin, de Wagner, par l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate ; sol. : Robert Hale, Wolfgang Koch, Louis Gentile, Peter Straka, Csaba Airizer, Zelotes Edmund Toliver, Franz-Josef Kapellmann, Peter Keller, Nadine Denize, Elisabeth Meyer-Topsoe, Kirsten Dolberg, Julie Kaufmann, Hanna Schaer, Dagmar Peckova.
23.00 Ainsi la nuit. Par Georges Boyer. Sextuor en la mineur op. 77 bis, d'Onslow ; Tarentelle pour flûte, clarinette et piano en la mineur op. 6, de Saint-Saëns ; Trio pour flûte, alto et violoncelle op. 40, de Roussel.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi.

IMAGES

Arbitrages

RWANDAIS, nous vous aimons ! Si vous n'avez pas encore compris que nos soldats viennent de débarquer chez vous pour vous aider, pour vous nourrir, pour vous soigner, pour vous protéger contre la barbarie de certains d'entre vous, c'est à désespérer de la télévision. Tout le monde fait le maximum, depuis quarante-huit heures, pour qu'il n'y ait aucun malentendu. Nos envoyés spéciaux sont partout, dans chaque camp, pour témoigner à la face du monde que nous entendons rester neutres dans la guerre civile qui vous affecte. Nos chefs militaires se relaient à l'antenne pour proclamer le caractère strictement humanitaire de l'opération « Turquoise ». Merci de nous comprendre et de favoriser, de votre côté, l'expression de notre bonne conscience.

Au fait, avez-vous une équipe nationale de football ? Est-elle composée à la fois de Tutsis et de Hutus ? Vos deux ethnies coexistent-elles en paix sur les stades ? Eric Cantona ne nous en a rien dit. Et pourtant, le bougre, il sait tout sur le football ! C'est un régal, en ce moment, de l'entendre sur France 2. Quand il parle de son art, il nous fait voir des choses que notre regard d'amateur enregistre sans les comprendre. La beauté du geste, il adore ça ! Mais il sait surtout faire la différence entre la force de la sobriété et la farce de l'esbrouffe. Et il le montre dans chacun de ses commentaires sans se poser pour autant en donneur de leçon.

C'était tard dans la nuit, à la fin du match Brésil-Cameroun. La samba l'avait emporté sur le Rwanda. Que restait-il des images reçues quatre heures auparavant des bords du lac Kivu ? Le vague souvenir d'un corps décharné entrevu dans un camp de réfugiés. Un corps de vieillard, nous avait-il semblé. Étendu sur le sol sans vie apparente. La caméra, pudique, ne s'était pas attardée. Le souvenir d'un bref gros plan sur un regard crépusculaire. Un regard d'enfant qui nous disait « trop tard ! » en s'excusant.

Avec, en plus, quelque part, pourquoi ne pas l'avouer, le sentiment confus, mais somme toute agréable, du soulagement vécu par procuration militaire. Nos soldats sauvaient l'honneur. On sauve ce qu'on peut. L'essentiel était de ne pas être dupes et ils ne l'étaient pas. On vous aime, amis rwandais, mais tant que vous ne vous aimerez pas mieux vous-mêmes, notre capacité affective butera fatalement sur les limites de la vôtre. Les mecs, comme dit Cantona, il faut faire gaffe ! Vos histoires d'ethnies, c'est nul !

C'est l'heure que choisit Josée Kabagéné pour paraître à l'écran du dernier journal du service public. Elle n'était pas là en tant que *top model* ni en tant que porte-parole occasionnelle des Tutsis, mais en tant que femme de bonne volonté, fondatrice d'une alliance civile à vocation tout aussi humanitaire que celle de l'armée française. Ce joli mannequin avait décidé, à son tour, de faire ce qu'il croyait devoir faire. Mais sa présence, soudain, engendrait une autre angoisse nocturne : Rwandais, est-ce que nous vous aimons aussi quand vous êtes immigrés ?

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 26 JUIN

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Grand Prix moto des Pays-Bas à Assen ; Trophy 94 ; Résumé des 24 heures du Mans ; L'actualité de la formule 1 ; Le point en moto cross 250 cm³.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot en Amérique. Spécial Coupe du monde : résumé des matches de la semaine ; Présentation des prochaines rencontres.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade. Bambi ; Herbie à la rescousse.
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Nicolas Zarkozy, porte-parole du gouvernement, ministre du budget.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Cinéma : Les Trois Jours du Condor. ■■ Film américain de Sydney Pollack (1975).
22.55 Magazine : Ciné dimanche.
23.05 Cinéma : Cayenne palace. □ Film français d'Alain Maline (1987).
0.50 Journal et Météo.
0.55 Concert : Mozart. *Symphonies KV 81, 97, 95, 84, 74, 75 et 11*, par l'Orchestra filarmonica italiana, dir. : Alessandro Arigoni.
2.10 TF1 nuit. (et à 2.45, 3.25, 4.20).
2.15 Concert : Haendel. « Chaconne » et « Sarabande ».
2.55 Série : Passions.
3.30 Documentaire : Histoires naturelles.
4.30 Série : Mésaventures.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Orthodoxie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Magazine : Le Jour du seigneur. Parcours avec... Michel del Castillo, écrivain ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Pierre à Dreux (Eure-et-Loir).

12.00 L'Heure de vérité (et à 1.55). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invitée : Ségolène Royal.
12.55 Météo (et à 15.50).
12.57 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin. (et à 13.15) Le monde est à vous avec Frédéric François.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
17.20 Magazine : Stade 2. Football ; Rugby ; Tennis ; Athlétisme ; Cyclisme ; Golf ; Haltérophilie ; Natation.
18.10 Magazine : Coupe du monde de football.
18.35 Sport : Football. Coupe du monde : Bulgarie-Grèce, en direct de Chigago ; A 19.20, mi-temps ; A 19.35, 2e mi-temps.
20.30 Journal, Journal des courses et Météo.
21.05 Cinéma : Adieu l'ami. □ Film français de Jean Herman (1968).
23.00 3 000 scénarios contre un virus.
23.05 Série : Histoires fantastiques. La Mascotte, de Steven Spielberg.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Sport : Football. Coupe du monde : Suisse-Colombie, ou Etats-Unis-Roumanie, en différé de San-Francisco.
2.45 Divertissement : Taratata. Fête de la musique à Carcassonne. (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
9.15 Sport : Rugby. 1er test-match : Nouvelle-Zélande-France, en différé de Christchurch.
10.50 Expression directe. UPA.
11.00 Magazine : Mascarines. Spécial Jeux de la francophonie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicales. ▶ Présenté par Alain Duault. La Musique des gens du voyage, document d'Alain Jomy.
14.00 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (et à 0.20).
14.05 Magazine : Sports dimanche. Cyclisme : Championnat de France sur route des professionnels, en direct de Fontenay-le-Comte (Vendée) ; A 15.00, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 16.35, Athlétisme : Coupe d'Europe, en direct de Birmingham.
17.30 Magazine : Montagne. Le Plateau déchiré, de Laurent Luteaud. *La Résistance dans le Vercors.*
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Invités : Laurent Ruquier, Laurent Gerra et Virginie Lemoine, à propos de l'émission « Rien à cirer » ; Philippe Gildas, à propos de « Nulle part ailleurs » ; Claire Chazal.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Les Aventures de Tintin. Le Lotus bleu.
20.25 Tout le sport. Spécial Coupe du monde de football.
20.50 Série : Derrick. A cœur perdu, de Herbert Reinecker.
21.50 Sport : Football. Coupe du monde : Etats-Unis-Roumanie, en direct de Los-Angeles.
0.05 Journal et Météo.
0.25 Cinéma : La Chine est proche. ■■ Film italien de Marco Bellochio (1967). (v.o.).
2.15 Musique : Cadran lunaire. *Les Nuits d'été*, de Berlioz, par Françoise Pollet, soprano, et l'Orchestre de Montpellier, dir. : Cyril Diederich.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up (et à 7.24, 12.29, 0.12).
7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Léa et Gaspard.
8.25 Court métrage : Zoo Cup.
8.27 Surprises.
8.45 Cinéma : Storyville. ■ Film américain de Mark Frost (1992).
10.36 Cinéma : Boomerang. □ Film américain de Reginald Hudlin (1992)

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Meurtre en exclusivité. D'Alan Metzger.
15.35 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.29 Court métrage : Zoo Cup.
16.30 Clip : 3 000 scénarios contre un virus. Le Repas de famille.
16.40 Documentaire : National Geographic. Trois lions dans la nuit, de Dereck et Beverly Joubert.
17.35 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 12. Explosions en miniature.
18.00 Cinéma : Histoires de fantômes chinois 2. ■ Film chinois (Hongkong) de Ching Siu-Tung (1990).

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.35 Flash d'informations.
19.45 Ça cartoon.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ?
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Cercle des intimes. ■ Film américain d'Andreï Konchalovsky (1991).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Corridas. Rincon à Nîmes.
0.05 Surprises.
0.10 Clip : 3 000 scénarios contre un virus. De la chambre d'amour à la chambre d'hôpital.
0.15 Cinéma : Men of Respect. ■ Film américain de William Reilly (1992).
2.00 Documentaire : Une histoire de jazz en France. 1re période : 1917-1940.
3.00 Cinéma : L'Impasse aux violences. ■ Film britannique de John Gilling (1959).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Un été à l'envers. De Roger Guillot. (rediff.).
18.35 Documentaire : A 89 mm de l'Europe. De Marcel Lonziski (v.o., rediff.).
19.00 Série : Slapstick. Thème : toréador. Film : Laurel dans l'arène, avec Stan Laurel.
19.35 Documentaire : Edward Hopper. L'Oiseau de nuit, de Wolfgang Hastert. *Portrait du peintre avec des témoignages de photographes et de cinéastes.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Sous la mer, l'aventure. Cousteau et Hass, deux pionniers des fonds marins. Soirée proposée par Vivien Marx.
20.41 Bienvenue sous la mer.
20.45 Cinéma : Le Monde du silence. ■■ Film français de Jacques-Yves Cousteau et Louis Malle (1955).
22.10 Les Prairies de la mer. Cousteau recontre Louis Malle, Hass rencontre Hark Bohm. Entretiens réalisés par Henning Lohner.
23.10 Cinéma : L'aventure est au fond de la mer. ■■ Film allemand de Hans Hass (1954).
0.35 Au revoir sous la mer.
0.40 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (3 min).

M 6

8.00 Magazine : Mes années clip.
8.25 Téléfilm : Tu récolteras la tempête. De David Greene.
10.05 Magazine : Ciné 6.
10.35 Magazine : La Tête de l'emploi. Les spécialiste des jeux vidéo ; Les terminologues ; Métiers classiques dans un univers magique.
11.05 Magazine : Turbo.
11.45 Série : Les Années coup de cœur.
12.10 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.45 Série : Le Fugitif.
14.40 Magazine : Culture rock (et à 5.35). La saga de ZZ Top.
15.15 Magazine : Fréquenstar.
16.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.10 Série : Schimanski.
18.55 Série : Aux frontières du réel.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.15).
20.40 Magazine : Capital. Les grandes vacances. Plages : propriétés privées ; Les fortunes du club Mickey ; L'argent d'une discothèque ; Le succès de l'été ; Comment voyager moins cher ? ; Une semaine au Club Med ; Où fallait-il louer cet été ? ; Développement photo : la guerre des prix.
22.40 Magazine : Culture pub (et à 5.10). Spécial Québec.
23.10 Téléfilm : Troublante Voisine. De Raoul Chenille.
0.35 Six minutes première heure. Suivi de l'Open de golf Peugeot.
0.50 Magazine : Fax'O (et à 4.45).
1.25 Boulevard des clips (et à 6.00).
3.00 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Nature et civilisation ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20 30 Atelier de création radiophonique. Steve Lacy, René Farabet et un hommage à Marina Tsvetaeva.
22 25 Poésie sur parole. Les poètes de la Résistance.
22 35 Concert (enregistré le 14 juin, au studio Charles Trénet) : Le jazz de Julio Cortazar, avec le quartet de Johnny Griffin.
0 05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert de jazz. Nicolas Payton, Lew Soloff, Marcus Printup, Ryan Kysor, trompettes ; Ronald Westray, Britt Woodman, Art Brown, trombones ; Herb Harris, Bill Easley, Norris Turney, Jerry Dodgion, Joe Temperley, saxophones ; Marcus Roberts, piano ; Ben Wolfe, contrebasse ; Herlin Riley, batterie ; le Septette de Wynton Marsalis.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraleb. Mado Robin. Œuvres de Delibes, Donizetti, Bellini, Thomas.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clary. L'Orchestre philharmonique d'Israël.
0.05 Atelier. Par Janine Chollet.

Le Monde

Sur fond de grève de la faim de dockers de Bayonne

Les ports du Havre et de Marseille s'enfoncent dans le chaos

Deux ans après le vote de la loi Le Drian réformant le régime du travail des dockers, les ports français traversent à nouveau une période de turbulences. La Fédération des ports et docks CGT (qui reste largement majoritaire) a déclenché une nouvelle offensive, prenant prétexte d'un conflit local très dur à Bayonne (où sept dockers font la grève de la faim depuis un mois) pour tenter de vider de son sens la réforme.

« La CGT renie sa signature et refuse de comprendre que les temps ont changé et que le statut des dockers n'est plus désormais celui de la loi de 1947. » Le président de l'Union nationale des entreprises de manutention (UNIM), Hubert Péri, faisait, mardi 26 juin, allusion non seulement à la loi elle-même mais aussi à la convention collective de la manutention portuaire que la CGT a signée, longtemps après les autres syndicats, le 28 avril.

« Il est vrai que cette convention ne sera applicable au mieux qu'à l'automne [ce qui laisse planer, quelques semaines encore, un parfum de semi-vide juridique] *et que plusieurs décrets d'application de la loi pêchent par imprécision, voire par quelques ambiguïtés juridiques »*, a reconnu M. Péri. *« Mais il n'est pas question pour nous de rouvrir une négociation de fond. »*

4 milliards pour quatre mille emplois

C'est sur le sort des ouvriers dockers occasionnels (ils ne sont plus que quelques centaines) que porte le conflit, la Fédération voulant leur voir reconnu un statut spécifique et protégé, tandis que le patronat, s'appuyant sur plusieurs courriers de Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, estime qu'il ne s'agit que d'une main-d'œuvre d'appoint et intérimaire, sans droit à l'embauche prioritaire.

La Fédération CGT a lancé depuis deux semaines des mots d'ordre de grève reconductibles de soixante-douze heures. Le trafic a été particulièrement perturbé à Lorient, La Rochelle, Bordeaux, mais surtout dans les deux plus grands ports, Le Havre et Marseille, où les leaders locaux des dockers sont engagés dans des combats difficiles, à la fois pour garder leur influence sur leurs troupes et aussi pour préserver le poids spécifique des travailleurs portuaires dans les rapports de force politiques, municipaux et régionaux.

La stratégie des responsables des dockers de chaque port est cependant radicalement opposée, puisqu'à Marseille la CGT se bat pour refuser la mensualisation des ouvriers (ce qui est *précisément* la philosophie de base de la loi Le Drian) alors qu'au Havre elle veut parvenir à faire mensualiser dans les entreprises de la place deux cents travailleurs supplémentaires.

L'opprobre qui, à nouveau, ternit la réputation du Havre et de Marseille a conduit plusieurs grands armateurs intercontinentaux, *européens et asiatiques*, exploitant des navires porte-conteneurs, à agiter la menace de brûler les escales méditerranéenne et normande au profit de Gênes, Barcelone, Anvers ou Rotterdam.

Une chute de trafic de 435 000 conteneurs

Directeur général du port, André Graillot, nous a affirmé que le Havre risquait d'être *« rayé de la carte des ports nord-européens lorsqu'il s'agira dans deux ou trois ans d'accueillir les porte-conteneurs géants de 4 900 boîtes comme ceux que vient de commander l'armement de Taiwan Evergreen »*. Depuis quatre ans les grèves répétées ont couté au Havre une chute de trafic de 435 000 conteneurs et plus de quatre cents emplois. Au rythme actuel dix escales de navires sont supprimées chaque semaine. La réunion paritaire du 23 juin n'a donné aucun résultat.

En revanche, d'autres ports tirent avantageusement les bénéfices de la réforme Le Drian, *qui* aura coûté au total (départs volontaires, congés de conversion, indemnisations) quelque 4 milliards de francs pour quatre mille emplois supprimés (1). Port-Vendres, grâce aux fruits, *Saint-Nazaire*, Brest, *Honfleur*, Port-la-Nouvelle, se développent. A Dieppe, le trafic a augmenté, entre 1992 et 1993, de 51 %. Rouen ou Cherbourg sont cités comme des modèles. A *Dunkerque (en prise directe* avec ses très redoutables concurrents du Bénélux), où l'on n'a enregistré aucun jour de grève depuis juillet 1992, douze nouvelles lignes régulières de cargos sont répertoriées.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Avant juin 1992, on dénombrait 8 200 dockers professionnels. Il reste aujourd'hui 3 291 salariés mensualisés et 404 travailleurs intermittents.

A prix d'or

En vertu d'un accord local, signé après le vote de la loi Le Drian de juin 1992, l'un des principaux responsables du syndicat des dockers du Havre va prochainement partir en préretraite à... quarante-six ans. Jusqu'à l'âge de cinquante-six ans il recevra un revenu mensuel de 13 000 francs indexé sur l'inflation, auquel va s'ajouter une « prime » forfaitaire de 1,3 million de francs. Après cinquante-six ans il sera pris en charge par le Fonds national pour l'emploi (FNE). Au Havre et à Marseille, la réforme du statut des dockers aura coûté entre 1,3 et 1,4 million de francs pour chaque départ d'ouvrier excédentaire et la situation n'y a jamais été aussi catastrophique !

Dans les ports moins importants, où les partenaires sociaux ont été soit plus intelligents soit plus pragmatiques, la fourchette varie entre 700 000 et 850 000 francs.

F. G.

A la suite de la publication du Livre noir du juge Thierry Jean-Pierre

La CGE porte plainte pour « diffusion de fausse nouvelle »

Guy Dejouany, PDG de la Compagnie générale des eaux (CGE), a porté plainte contre X la semaine dernière auprès du parquet de Paris pour *« diffusion de fausse nouvelle et manipulation de cours de Bourse »*, a-t-on appris, vendredi 24 juin, de source judiciaire. Cette plainte fait suite à la publication par le juge Thierry Jean-Pierre, élu le 12 juin sur la liste de Philippe de Villiers, du Livre noir sur la corruption en France.

Le rapport du magistrat expliquait que *« 80 % de la corruption politique est organisée par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun »*. Il avait provoqué un important échange d'actions CGE, 223 000 titres pour une valeur de 503 millions de francs le 9 juin à la Bourse et une baisse de 3,4 % du titre. La *« diffusion de fausse nouvelle »* concerne la rumeur qui a circulé dans la presse, selon laquelle deux dirigeants du groupe auraient été incarcérés. Le parquet de Paris a demandé des informations à la Commission des opérations de Bourse sur cette affaire.

L'ESSENTIEL

DATES

La bataille de Fleurus et la « grande Terreur »

Il y a deux cents ans, le général Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre et Meuse, mène victorieusement la bataille de Fleurus, près de Charleroi.

Livres politiques, par André Laurens : « l'Engagement politique », sous la direction de Pascal Perrineau *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Bosnie-Herzégovine : les heures sombres de la « province autonome » de Bihac

Dans l'enclave musulmane de Bihac, les forces loyales à Sarajevo profitent du cessez-le-feu avec les Serbes pour tenter de mettre fin à la dissidence des « autonomistes » musulmans *(page 5)*.

Mexique : la démission du ministre de l'intérieur

Le ministre de l'intérieur mexicain, Jorge Carpizo, vient d'annoncer sa démission. Cette décision intervient à l'approche de l'élection présidentielle du 21 août, qui pourrait mettre fin à soixante-cinq ans de pouvoir sans partage exercé par le Parti révolutionnaire institutionnel *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

Cinq ans de prison ferme requis contre Jean-Michel Boucheron

Le procureur de la République a requis, vendredi 24 juin, cinq ans d'emprisonnement ferme contre Jean-Michel Boucheron, ancien maire (PS) d'Angoulême *(page 9)*.

CULTURE

Deux expositions consacrées à Joan Mitchell

Au Musée des beaux-arts de Nantes et au Jeu de Paume à Paris, deux expositions sont consacrées au peintre américain Joan Mitchell, morte il y a deux ans *(page 13)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3617 LMDOC et 36-29-04-56

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

Pour la troisième année consécutive le commerce extérieur français est excédentaire. Liés à dix ans de politique économique rigoureuse ces bons résultats devront se confirmer en phase de reprise. Des réformes du dispositif d'aides à l'exportation dont pourraient s'inspirer l'Allemagne et les Etats-Unis viennent d'être annoncées par le gouvernement.

Ce numéro comporte un cah' « Heures locales » folioté de I à . III et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 25 juin 1994 a été tiré à 459 402 exemplaires

Le Monde

HEURES LOCALES

LA GUERRE DES AUTOROUTES

La défense du cadre de vie mobilise les citoyens et bloque la réalisation des programmes de voies à grande circulation qui menacent les paysages

LE programme autoroutier français, relancé par le gouvernement d'Edouard Balladur comme par tous les gouvernements qui l'ont précédé, connaît aujourd'hui des difficultés d'exécution. L'argent n'est pas en cause, puisque la plupart des axes sont confiés à des sociétés concessionnaires qui se remboursent sur les péages, mais des oppositions aux tracés se manifestent un peu partout en France, et les recours se multiplient contre des déclarations d'utilité publique considérées comme abusives et contre des projets lancés sans véritable concertation. Les citoyens protestent, les élus se rebiffent et les écologistes dénoncent. Les uns au nom de l'environnement, les autres au nom du désenclavement. Résultat : des retards importants et, parfois, des blocages complets.

C'est que l'on ne construit plus d'autoroutes en 1994 comme on le faisait en 1950, voire en 1980. Lorsque les aménageurs ont conçu l'autoroute de l'Ouest, ils ont gaillardement taillé dans la forêt de Marly, dans les Yvelines. Au lieu de longer le massif, comme on l'aurait fait aujourd'hui, ils l'ont carrément coupé en deux, perçant dans une des plus belle forêts d'Ile-de-France une trouée pour automobilistes pressés. Le résultat est certes agréable pour les utilisateurs du bitume, mais il désastreux pour l'environnement. La même erreur avait failli se reproduire pour l'autoroute du Sud, mais les Amis de la forêt de Fontainebleau, associés à l'administration des eaux et forêts, avaient tout de même fini par limiter les dégâts : l'autoroute traverse bel et bien le massif, mais dans sa partie la plus étroite. Il n'y a que demi-mal.



PASCAL BEAUDENON

Dominique Voynet, porte-parole des Verts, lors d'un rassemblement d'écologistes opposés à la construction du tunnel du Somport.

Dans d'autres cas, sous la pression d'élus locaux mal avisés, les aménageurs ont fait passer l'autoroute en pleine ville. Ce fut le cas à Lyon, à la demande du maire de l'époque, Louis Pradel, et aussi à Valence, dans la Drôme, qui regrette, aujourd'hui, d'être coupée en deux par un mur de béton où caracolent poids lourds de transports internationaux et caravanes sur la route des vacances. Les embouteillages historiques sous le tunnel de Fourvière, à Lyon, ont contraint à construire, à grands frais, une rocade de contournement, qui zigzague dangereusement au milieu des collines. Quant à Valence, elle prend son mal en patience, en attendant un hypothétique doublement de l'axe Lyon-Grenoble-Nice, qui soulagerait le trafic de la vallée du Rhône. Ni les riverains, ni les usagers, ni l'environnement ne trouvent leur compte à ces ratages majeurs.

C'est entendu : on ne ferait plus ces erreurs aujourd'hui. La prise en compte de l'environnement à la source est devenue la règle d'or des aménageurs. Lorsque l'Etat entreprend la construction de l'autoroute occitane A 20, reliant Vierzon à Brive, il affiche un double objectif, *« désenclaver le Limousin et faire de cette infrastructure un exemple d'insertion paysagère »*. Il annonce que 1 % du budget servira à *« protéger et valoriser les paysages »* et à *« favoriser la découverte du patrimoine »*. Les autoroutes modernes, dans l'esprit des aménageurs de l'Etat, doivent donc se couler dans le paysage comme un poisson dans l'eau et mettre en valeur les beautés cachées de notre beau pays de France... L'engagement en a été pris pour l'Occitane dès 1992, par une « charte d'itinéraire » signée en commun par l'Etat et les deux départements concernés, la Creuse et la Haute-Vienne.

« Chargés de mission environnement »

Les sociétés autoroutières, pour leur part, ne restent pas inactives sur ce front. Elles recrutent des « chargés de mission environnement », qui s'efforcent de réduire les nuisances des ouvrages existants et qui « planchent » sur les projets nouveaux. L'Association des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASFA) a même désigné un responsable de mission « environnement », Jean-Pierre Hirsch, qui multiplie les opérations de séduction pour prouver la bonne volonté des constructeurs d'autoroutes. Il reconnaît que le paysagiste, naguère, était appelé à la rescousse *« pour faire du camouflage »* de dernière minute, alors qu'il est aujourd'hui, dès le départ, *« l'un des hommes-clés de tout le processus de construction »*.

Ces préoccupations, étonnamment récentes, n'empêchent pas les autoroutes de faire parfois violence au milieu naturel. Lorsqu'on voit le viaduc de Nantua, dans l'Ain, qui traverse la vallée à grandes enjambées de béton, on ne peut pas dire que l'ouvrage apporte un plus au paysage. Le viaduc a certes été soigneusement dessiné et bâti, mais il impose sa présence massive à une vallée qui n'en demandait pas tant. Quant au futur viaduc de l'A 75, qui doit enjamber Millau, dans l'Aveyron, à plus de 300 mètres en surplomb, on comprend l'émoi des riverains (« Heures locales » daté 19-20 juin). Sans parler des dégâts déjà occasionnés sur le Larzac par la carrière de la Cavalerie, et, dans la descente sur Lodève, au pas de l'Escalette. Non seulement les travaux ont provoqué un éboulement désastreux et la coupure de la Nationale 9, mais les habitants de Pégairolles-de-l'Escalette, dans l'Hérault, voient aujourd'hui leur site classé gagné par les déblais...

Les promoteurs d'autoroutes ont beau jeu, alors, de répondre qu'ils font au mieux, dans des conditions souvent difficiles, et pour satisfaire des exigences contradictoires.

Ils soulignent, à juste titre, que leurs rubans de bitume, vierges de toute publicité agressive et de constructions parasites, sont finalement beaucoup moins laids que certaines routes nationales défigurées par l'affichage et que les entrées de villes massacrées par les zones industrielles et commerciales.

C'est malheureusement vrai.

Roger Cans

Lire la suite page IV

SOMMAIRE

POINT DE VUE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES VIEILLES LUNES

par Michel Charasse

LE vaste débat sur l'aménagement du territoire a fait revenir en surface deux « vieilles lunes » des discussions parlementaires, des réunions d'assemblées consulaires ou des congrès d'élus locaux : la réforme des finances locales et la péréquation. Certes, ce sont des problèmes réels, que tous les spécialistes et les praticiens des collectivités locales connaissent bien, mais si tout le monde est unanime pour demander à l'Etat et aux gouvernements qui se succèdent d'adopter les dispositions nécessaires, rares sont ceux qui sont prêts à accepter les mesures qui s'imposent.

Le gouvernement actuel, qui a eu le mérite d'ouvrir largement le dossier de l'aménagement du territoire, va d'ici peu en faire, comme ses prédécesseurs, l'amère expérience. A moins que, lui aussi, comme ses prédécesseurs, et malgré la pugnacité du ministre de l'intérieur, il ne préfère, finalement, renoncer.

La réforme des finances locales est pratiquement à l'ordre du jour de toutes les réunions d'élus locaux depuis que les lois de 1871 et de 1884 ont donné la liberté aux communes et aux départements. De nombreuses réformes sont intervenues depuis plus d'un siècle, mais jamais « la » réforme, celle que tout le monde appelle de ses vœux et qui comporte, d'ailleurs, autant d'aspects qu'il existe de collectivités locales. Car, dans cette affaire chacun voit midi à sa porte.

La révision des bases

Au fond, pour la majorité des élus locaux, les choses sont simples : la réforme des finances locales, c'est donner plus de moyens financiers aux collectivités locales pour leur permettre de réaliser facilement, dans un délai raisonnable, tous leurs projets, sans avoir à voter trop d'impôts ni à taper exagérément dans le porte-monnaie des usagers. Bref, depuis plus de cent ans, la réforme des finances locales, c'est avoir plus de ressources pour exercer pleinement la liberté locale. La préférence va d'ailleurs, paradoxalement, aux recettes affectées ou aux subventions qui dépendent, pourtant, du bon vouloir des autorités politiques supérieures, gouvernement et Parlement. On souhaite, aussi, que ces autorités ne puissent rien faire d'autre que dire oui et payer.

Tout cela est, évidemment, de l'utopie : la majorité des élus locaux n'est pas à ce point naïve qu'elle puisse croire longtemps que le budget de l'Etat pourra un jour fournir sans condition une manne inépuisable. Aussi, il faut bien être un peu plus réaliste et se pencher sur quelques réformes concrètes, qui sont aujourd'hui indispensables et que tout le monde s'accorde à trouver urgentes, ce qui explique sans doute qu'on les ait renvoyées à plus tard !

C'est l'unanimité : les bases actuelles datent de 1966 pour le foncier non bâti et de 1970 pour le foncier bâti (et, donc, pour la taxe d'habitation), et sont responsables d'une terrible injustice.

Lire la suite page II

REPÈRES

PARLEMENT

LA RÉFORME COMPTABLE EST ADOPTÉE

LE Sénat a définitivement adopté le projet de loi portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, lundi 13 juin. Le RPR, l'UDF et le PS ont voté pour ; le PC, contre.

Ce texte, qui était examiné en deuxième lecture, a subi peu de modifications tout au long de la discussion parlementaire (*le Monde* « Heures locales » daté 29-30 mai). Il avait été longuement préparé : près de quatre ans se sont écoulés entre l'installation d'un comité d'experts chargés d'adapter le plan comptable général au secteur public local, et la discussion de ce projet.

La nouvelle comptabilité communale introduit, dans le secteur public local, des règles prudentielles déjà en vigueur dans le secteur privé (indépendance des exercices, sincérité des comptes). Elle prévoit un amortissement du patrimoine renouvelable, ainsi que des provisions pour les garanties d'emprunt et les dettes à remboursement différé. Ses nomenclatures reprennent les règles de classement du plan comptable général, ce qui facilitera la lecture des budgets locaux.

Les communes de plus de dix mille habitants, qui votent actuellement leur budget par fonction, pourront choisir entre un vote par nature et un vote par fonction. La présentation des crédits par fonction permet de retracer les grandes orientations du budget. Elle offre donc une bonne lisibilité politique, mais la présentation des crédits par nature permet l'exercice d'un meilleur contrôle des comptes. La réforme de la comptabilité communale prendra effet en 1997.

R. Rs.

FONCIER

LES GÉOMÈTRES SONT FAVORABLES AUX GROUPEMENTS DE COMMUNES

Le président du conseil de l'ordre critique la dispersion des initiatives, qui nuit au développement du territoire

LE débat sur l'aménagement du territoire qu'a engagé depuis plusieurs mois Charles Pasqua n'est jamais absent des réunions qui rassemblent des élus ou des professionnels en contact avec la vie locale. Il était donc logique qu'il occupe une place importante dans les travaux du trente-deuxième congrès national de l'ordre des géomètres-experts, qui a eu lieu à Clermont-Ferrand du mercredi 15 au vendredi 17 juin.

Cette profession, qui compte 2 400 membres et dont les prérogatives en matière de définition des limites des biens fonciers sont fixées par la loi du 7 mai 1946, est en effet partie prenante des questions d'aménagement de l'espace. C'est à ces professionnels qu'incombent les études de lotissement en milieu urbain et de remembrement en milieu rural. Le président du conseil de l'ordre, Jean Lamaison, n'économise jamais ses mots lorsqu'il aborde ces questions. Pour lui, « *il apparaît capital que soient revus les problèmes touchant au pouvoir de décision des collectivités locales* ». Il estime qu'un développement du territoire « *cohérent* » ne peut être réalisé « *sans qu'il y ait une pointe de jacobinisme au niveau des décisions* ».

Eviter le gaspillage

Une telle prise de position s'explique simplement parce qu'à ses yeux il devient de plus en plus difficile de travailler de manière cohérente, chaque élu local ayant pratiquement tout pouvoir de décision. « *Il s'ensuit une dispersion des initiatives qui ne peut aller qu'à l'encontre d'un développement authentique du territoire.* » Pour lui, « *dans le contexte européen, l'heure est aujourd'hui à la compétitivité* ».

Bien sûr, il rejette toute forme de centralisme exacerbé et en appelle aux élus afin qu'ils agissent de telle sorte que leurs initiatives s'inscrivent dans des schémas à long terme. Pour cette raison, il est plus que favorable aux groupements de communes et aux bassins de vie qui figurent dans le projet de loi sur l'orientation pour le développement du territoire. Il constate que « *les collectivités locales, par le biais de la taxe professionnelle, dont elle ont la totale maîtrise, jouent très souvent la carte d'une concurrence qui débouche sur un gaspillage sans nom* ».

Mais il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, l'État doit être à même de jouer un rôle coordinateur. A l'appui de ses dires, Jean Lamaison utilise une métaphore : « *Imaginons un orchestre philharmonique où chacun des musiciens jouerait en toute indépendance sans un seul regard pour le chef d'orchestre... Il en résulterait une cacophonie sans nom.* » Pour lui, qui plaide en faveur d'une « *restructuration des pouvoirs de décision* », le projet de loi relatif au développement du territoire constitue en ce sens « *un indéniable apport* ».

de notre correspondant à Clermont-Ferrand
Jean-Pierre Rouger

BLOC-NOTES

Agenda

■ **Villes et cinéma.** – Pour leur cinquième édition, les rencontres « Villes et cinéma » ont retenu le thème de la célébration du centenaire du cinéma. Ces journées seront l'occasion de présenter aux élus locaux le rôle de l'Association du premier siècle du cinéma, chargée de distribuer financements et labels aux manifestations qui devraient émailler la commémoration. Les rencontres auront lieu à La Rochelle, le jeudi 7 et le vendredi 8 juillet.

▶ **Renseignements au (16-1) 42-46-42-84.**

■ **Environnement.** – Le ministère de l'environnement organise un séminaire sur les chartes départementales d'environnement, mardi 28 juin, à Paris. Des élus et des fonctionnaires présenteront les expériences conduites dans l'Aveyron, la Haute-Loire, les Landes et la Somme. Ils se demanderont si la contractualisation avec l'Etat aide les départements à agir plus efficacement en faveur de l'environnement.

▶ **Renseignements au (16-1) 42-19-19-39.**

■ **Sociétés d'économie mixte.** – La Fédération nationale des sociétés d'économie mixte propose une journée d'information sur la comptabilité et la fiscalité des SEM, vendredi 1er juillet, à Paris. Au programme : la rémunération des SEM, la gestion de la trésorerie, les différents types de contrat (mandat, concession d'aménagement), la commercialisation des terrains, l'impôt sur les sociétés...

▶ **Renseignements au (16-1) 44-94-20-00.**

POINT DE VUE

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES VIEILLES LUNES

Suite de la page I

Bien qu'actualisées chaque année par des coefficients forfaitaires, elles ne correspondent plus à la réalité : certains contribuables sont honteusement surtaxés, d'autres sont très loin de payer ce qu'ils devraient en équité. Il faut donc réviser les bases, d'autant plus que leur vieillissement est la première cause du rejet croissant des impôts locaux par une opinion de plus en plus excédée par leur progression.

En 1987, le Parlement a demandé, tous partis confondus, la révision générale des bases. Celle-ci a été prévue et organisée par la loi du 30 juillet 1990, fruit d'un très large consensus à l'Assemblée nationale comme au Sénat : le système retenu, simple et de bon sens, évite les pièges de la révision de 1970, lourde et pleine de chausse-trapes. Le législateur avait demandé que tout soit prêt à lui être soumis pour le 1er octobre 1992 : malgré l'ampleur de la tâche et grâce à une exceptionnelle mobilisation de tous les agents des services fiscaux et de milliers d'élus locaux, les délais ont été tenus, et les résultats de la révision ont bien été communiqués aux Assemblées à la date convenue.

Il suffisait, alors, de décider d'appliquer les nouvelles valeurs au 1er janvier 1993, en aménageant une période transitoire convenable, mais voilà qu'on s'est subitement aperçu d'une évidence insupportable, qui est pourtant dans la nature même de la mise à jour des bases : la révision allège la contribution de tous ceux qui payent trop, mais augmente celle des sous-imposés. Cette justice élémentaire, qui correspondait parfaitement à la volonté des Assemblées et des élus locaux, aurait dû rallier tout le monde, mais si personne n'a osé faire marche arrière, on a décidé, en catimini, qu'il était urgent d'attendre à cause des élections législatives du printemps suivant. A gauche comme à droite, on était d'accord : surtout ne pas heurter les électeurs sous-imposés. Le dossier s'est donc endormi dans les cartons.

Il aurait pu ressortir à l'automne 1993, pour appliquer les nouvelles bases progressivement à partir du 1er janvier 1994, mais le même raisonnement de prudence l'a emporté à cause des élections cantonales du printemps suivant. Qu'en sera-t-il pour 1995, année des élections présidentielle, municipales et sénatoriales ? On reculera sans doute, encore, jusqu'en 1996. Si la révision s'applique enfin, plus de trois ans après son achèvement, on établira les impôts locaux sur des bases déjà vieillies, rendant vain une partie du laborieux travail effectué de 1990 à 1992.

Constatons seulement que si tout le monde s'est mobilisé pour demander et effectuer la révision, c'est maintenant « silence dans les rangs » pour l'appliquer : voilà qui ramène les indignations de beaucoup, quant à l'absence ou à l'insuffisance de la réforme des finances locales, à de plus justes proportions. Cela démontre bien que, lorsqu'on parle de « finances locales », on parle toujours d'autre chose que de ce qu'il faudrait faire. L'essentiel est que l'opinion publique partage, chaque fois, la même indignation que ses élus et les remercie de bien défendre leurs intérêts contre l'Etat et le gouvernement qui, décidément, ne comprennent rien et qui sont pour l'injustice.

La taxe d'habitation

Depuis des années, beaucoup demandent que la taxe d'habitation soit établie plus justement, en tenant compte des revenus, notion meilleure que l'incompréhensible valeur locative, car si la valeur des locaux d'habitation varie d'une commune à l'autre et entre les villes et les campagnes, 100 000 francs de revenu ici sont toujours égaux à 100 000 francs de revenus là.

En 1990, le Parlement, actionné par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a décidé que la part départementale de la taxe d'habitation serait désormais assise sur le revenu. Ce nouveau système, plus juste que le précédent, bien que portant seulement sur environ le quart de l'impôt, devait entrer en vigueur à l'automne 1992. On s'est brusquement rendu compte, dans l'été 1992, qu'il aurait l'effet recherché en réduisant la contribution d'environ les deux tiers des assujettis, mais en augmentant celle du troisième tiers et, surtout, en rendant imposables 900 000 à 1 million de personnes (enfants habitant chez leurs parents, parents habitant chez leurs enfants, cohabitants divers, concubins, etc.), qui, jusqu'à présent, bien qu'étant titulaires de revenus et consommateurs de services locaux, ne payaient pas un centime aux collectivités locales.

A quelques mois des élections législatives, cette réforme aurait soulevé un tollé dans l'opinion : on ne pouvait compter ni sur la grande masse des contribuables – qui, pourtant, y gagnait, mais qui serait muette face à la minorité qui allait payer plus –, ni sur l'action de ses auteurs – le groupe majoritaire de l'Assemblée nationale et les élus locaux socialistes commençaient à s'inquiéter et à inonder la rue de Bercy de lettres et de motions de protestations –, ni sur la presse, toujours prête à mettre la même ardeur pour dénoncer les injustices que pour combattre les mesures prises pour les éliminer. C'est ainsi qu'à quelques semaines de l'envoi des feuilles d'impôts, la réforme, très partielle, de la taxe d'habitation a été renvoyée discrètement à des jours meilleurs. Les choses en sont restées là, et cette taxe continue à être critiquée y compris par ceux qui attendaient avec gourmandise le moment d'éreinter la réforme et de tirer le meilleur profit de la démarche courageuse des socialistes lors des élections législatives de 1993.

En attendant, les contribuables supportent de plus en plus mal la taxe d'habitation, malgré des dégrèvements et des allègements de plus en plus coûteux pour le budget de l'Etat.

La taxe professionnelle

Créée en 1975, l'actuelle taxe professionnelle avait un seul objet : sauver les chambres de commerce et de métiers et les caisses de Sécurité sociale et de retraite des commerçants et artisans de l'invasion des amis de Gérard Nicoud. On a donc choisi de taxer tout ce qui investit, innove et crée des emplois, tout ce qui est moderne, l'Etat supportant, par ailleurs, entre 30 milliards et 40 milliards de francs de dégrèvements, soit entre le tiers et le quart du produit total de l'impôt. Dans le même temps, les commerçants et artisans, qui s'étaient révoltés contre la patente, se trouvent allégés au-delà de leurs espérances, au détriment de l'avenir de la France, celle qui avance et qui gagne.

La taxe professionnelle est, d'abord, un impôt gravement déséquilibré entre les professions et à l'intérieur des professions. La première réforme consisterait donc à faire payer un peu ceux qui ne payent plus rien (il y en a) et un peu plus ceux qui sont anormalement sous-imposés (n'oublions pas que la taxe minimale est calculée sur une valeur communale moyenne de taxe d'habitation). Qui aura le courage de demander un petit effort aux enfants et petits-enfants des amis de M. Nicoud ? On n'ose même pas poursuivre ceux qui, aujourd'hui, se réclamant plus ou moins de ce lointain héros, refusent de payer leurs cotisations sociales et ravagent périodiquement les locaux de leurs régimes sociaux !

Certes, la taxe professionnelle est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée : au-delà, c'est l'Etat – c'est-à-dire tous les autres contribuables – qui paie. Pourquoi ne pas établir une solidarité entre les entreprises et décider que, de même qu'il existe un plafond, il doit y avoir un plancher égal, par exemple, à 2 % de la valeur ajoutée : cela établirait un peu de justice et ferait contribuer normalement ceux qui sont sous-imposés ou qui ne paient rien. J'ai proposé cette mesure à l'automne au Sénat : succès d'estime, comme on dit.

Dès lors, comment réformer la taxe professionnelle, lorsqu'on sait que personne n'est disposé à accepter qu'elle rapporte moins, ni à rééquilibrer les charges entre les contribuables ? On exige du gouvernement qu'il fasse des propositions, et Charles Pasqua va s'engager dans cette voie, mais on peut parier que tout ce qui sera suggéré – sauf s'il s'agit de faire payer encore plus l'État – sera vite éreinté. Et pourtant, on pourrait parfaitement percevoir la taxe professionnelle à un taux national égal à la moyenne des taux votés par l'ensemble des collectivités : ainsi serait-il possible, au moins, d'introduire un peu plus de justice entre ceux qui sont soumis à des taux très élevés et ceux qui bénéficient de taux très bas.

Quant aux entreprises, qui ne cessent pas de s'élever contre la taxe professionnelle, elles ne sont pas exemptes du double langage, car lorsque leurs chefs siègent dans les chambres de commerce, ils réclament toujours plus d'augmentation (parfois deux ou trois fois l'inflation) de la part de taxe professionnelle qui alimente ces organismes.

Tout le monde le comprend : il faut réformer les finances locales, mais pour la fiscalité locale, qui est pourtant l'essentiel des ressources des collectivités, il est urgent d'attendre !

Michel Charasse

▶ **Sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, ancien ministre du budget, Michel Charasse, conseiller du président de la République, est maire de Puy-Guillaume et vice-président de l'Association des maires de France.**

LE PROJET DE LOI À L'ASSEMBLÉE

Un débat rapide

Depuis mardi 21 juin, la mission sur l'aménagement du territoire, créée à l'Assemblée nationale, s'est transformée en commission parlementaire pour examiner le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire. Les membres de cette commission, présidée par Charles Millon (UDF-PR, Ain), vont devoir travailler rapidement sur ce texte de 29 articles car le temps les presse. Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), le rapporteur, doit en effet terminer son ouvrage pour la fin du mois afin de permettre à l'Assemblée de débuter l'examen du projet le jeudi 7 juillet. Une précipitation peu appréciée par des parlementaires, qui s'étonnent aussi de la date butoire fixée par le président de l'Assemblée au mercredi 13 juillet. *« Un tel débat méritait sans doute plus que quatre jours »* assure Maurice Ligot (UDF, Maine-et-Loire).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

FAVORABLES
COMMUNES

TERRITOIRE

Face à M. Chirac ou son héritier

LES ASSOCIATIONS VEULENT PESER SUR LA CAMPAGNE MUNICIPALE A PARIS

Fort remuant sur les questions d'urbanisme, le monde associatif compte bien se faire entendre auprès des candidats à l'Hôtel de Ville

« NOUS *n'excluons pas une liste aux élections municipales pour mener, enfin, le débat sur la politique d'aménagement de la capitale* ». C'est Jean-François Blet, président de la CLAQ (Coordination et liaison des associations de quartier), qui l'assure. La campagne des élections locales de 1995 n'a pas encore démarré, mais les associations se font déjà entendre car elles pensent avoir là une occasion d'ouvrir une brèche dans le discours municipal sur la politique des grands travaux.

La perspective d'une reconduction de la majorité commence à réveiller certains réflexes d'opposition. *« Nous sommes convaincus qu'après l'élection présidentielle, avec un président de la République RPR, une majorité de droite à l'Assemblée nationale et au Sénat, un conseil régional et une municipalité RPR, plus rien n'arrêtera les bulldozers sur Paris »*, s'alarme M. Blet. Même si certains projets ont pu être infléchis, grâce à l'action des riverains. L'aménagement de Paris, avec les grands chantiers ouverts par la mairie, soucieuse de faire de la ville, une capitale européenne à la hauteur de ses ambitions, continue : ZAC Seine Rive Gauche, rénovation du Bas-Belleville, ZAC Maillot, aménagement du faubourg Saint-Antoine et du faubourg du Temple...

Des abattages qui déstabilisent l'électorat

Depuis trois ans pourtant, on assiste dans la capitale à l'émergence d'un réseau associatif menant la « guérilla » contre la majorité municipale sur l'aménagement de la capitale : il n'est plus un seul projet (démolition, construction isolée, ZAC) qui ne suscite la colère des riverains (*le Monde du* 28 mars). Les associations de riverains se sont mises à fleurir et à déposer des recours auprès des tribunaux dès l'apparition d'un projet d'urbanisme.

« Il y a une prise de conscience de nos concitoyens accrue sur un plan de proximité de la qualité de l'environnement urbain : on s'est rendu compte que l'espace est rare et cher », constate Pierre Gény, premier adjoint à la mairie du 13e, chargé des relations avec les associations. *« La notion de quartier s'est ancrée face à la dépersonnalisation et l'esprit terrien du Français ressort. »* Dans une situation de crise économique et sociale qui perdure, l'ancrage dans un quartier est devenu souvent un élément important de l'identité des Parisiens. Le phénomène est patent avec les mobilisations contre les abattages d'arbres devenus le symbole de la lutte contre le béton. *« Il se joue des choses plus importantes que la seule défense de la chlorophylle »*, explique Jean-François Blet, président de la CLAQ. *« Quand Jacques Chirac a compris que ces abattages déstabilisaient aussi son électorat – les mères de famille, les personnes âgées... – il a mis le hola en créant un comité scientifique de l'arbre. »*

Les élus de la capitale ont mis un certain temps à prendre la mesure du changement des mentalités en cours. Convaincus d'une impunité totale confortée par des scores électoraux plus que favorables au RPR, les maires d'arrondissement se sont lancés dans des opérations d'envergure. Le réveil fût d'autant plus dur lorsque les tribunaux, donnant raison aux associations, ont annulé de nombreux projets. Mais, malgré ces signaux d'alarme, c'est encore la plupart du temps sous la pression que les élus ont été obligés de prendre le pouls de leurs électeurs. Les deux légitimités continuent à s'affronter : d'un côté l'assurance donnée par le suffrage universel, de l'autre celle issue d'un soutien apporté par les mobilisations d'un quartier. *« La Ville n'a pas tiré les leçons en terme de démocratie locale »*, assure Nicolas Rialant, président de la Bellevilleuse, qui lutte contre la rénovation de Belleville.

« Toute opération d'urbanisme sucite des oppositions. La contestation est même consubstantielle à l'ubanisme », assure benoîtement Camille Cabana, adjoint de Jacques Chirac à l'urbanisme et sénateur RPR de Paris. *« C'est un phénomène de société, qui s'explique par la prolifération de gens qui pensent qu'on peut bloquer les travaux. Ce sont la plupart soit des cas d'acharnement personnel, soit des opposants qui contestent le principe même de l'opération. La résurgence de cette contestation est sûrement due à la proximité des municipales. »*



Une force de proposition

De là à ne voir derrière ces opposants que l'ombre des adversaires politiques, il y a un pas que certains s'empressent de franchir. *« Avec la Bellevilleuse, nous ne sommes pas seulement dans un débat sur l'aménagement du quartier, mais c'est une mise en cause de la politique d'urbanisme décidée par une majorité issue du suffrage universel, et là elle rentre dans un rôle politique »*, assène Didier Bariani. *« Vous savez, il y a des actions politiquement diligentées, des associations qui sont le relai d'organisations politiques. »*

D'autres plus fins, comme Alain Devaquet, maire du 11e et député (RPR) de Paris, se réfugient derrière leur absence de poids dans les décisions de l'Hôtel de Ville, et reprennent à leur compte les propositions des associations. Dans le numéro de février de *Notre Quartier*, journal municipal du 11e, M. Devaquet soulignait ainsi *« les suggestions stimulantes et intéressantes »* de l'association Onze de Pique partie en guerre contre la rénovation du faubourg Saint-Antoine.

Même ouverture dans le 13e, où Jacques Toubon, maire (RPR) de l'arrondissement, a intégré certaines critiques de l'association Tam-Tam mobilisée contre la ZAC Seine-Rive Gauche. *« Chez nous le dialogue est éclairé »*, insiste Pierre Gény, premier adjoint au maire. *« Il y a eu des ajouts symptomatiques au projet après les propositions des associations, comme les pistes cyclables, la préservation de la verrière de la gare d'Austerlitz et la réduction de l'abattage des arbres. »* Des victoires insuffisantes aux yeux du responsable de Tam-Tam : *« Les responsables de la mairie sont très attentifs à ce que nous faisons, leur discours a intégré nos propositions, mais cela ne s'est jamais traduit par l'ébauche d'un partenariat et ils ne veulent rien changer à leur projet »*, raconte Fabrice Piault.

Décidées à peser sur la politique de la ville, les associations se sont regoupées en créant voilà deux ans la CLAQ. Forte de ses soixantes associations, la coordination se veut une vraie force de proposition. En mai 94, elle réalise un audit de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) en critiquant son fonctionnement « opaque » et amène, avec l'appui des élus Verts, le président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud, à demander une plus grande transparence avec la publication des études de l'agence. L'UDF parisienne commence à tanguer : M. Taittinger, maire UDF du 16e, vient de se joindre à cette demande. Un mois auparavant, la CLAQ avait réussi à fédérer toute l'opposition municipale (PS, PC, MDC, Verts) en lancant un *« appel pour un urbanisme démocratique à Paris »*.

L'opposition municipale, mis à part les écologistes, était en effet peu présente sur les questions d'urbanisme. Pour le PC, la priorité était la demande de logements sociaux et la revendication un rien incantatoire et générale du *« droit pour tous de vivre à Paris »*. Du côté du PS, l'implication dans la gestion gouvernementale lui a fait oublier les préoccupations des quartiers parisiens. Mais surtout, cette résistance, au premier regard loin des terrains classiques de la gauche et faisant appel aux tribunaux pour faire capoter une initiative municipale, a dérouté des élus plus habitués aux manifestations et aux comités rassemblant diverses forces politiques. Georges Sarre, conseiller de Paris et député (MDC) du 11e, semble le seul élu à trouver grâce aux yeux du milieu associatif. *« Sarre a très bien intégré la dimension associative en établissant un véritable aller et retour : il nous consulte et intervient ensuite sur nos positions au Conseil de Paris »*, déclare M. Blet. Les autres élus de l'opposition semblent s'être réveillés plus tard, notamment, pour le PS, au lendemain de la défaite des législatives. *« Il y a eu un décalage : nous étions un peu surpris par cette forme de contestation »*, avoue Jean-Maris Le Guen, conseiller socialiste de Paris. *« Nous nous sommes ensuite rendu compte qu'elle amenait un relai à une opposition qui ne débouchait pas. C'est un point d'appui considérable. »* Même écho du côté des communistes : *« Nos idées prennent parfois corps par des canaux dont nous n'avons pas eu l'idée. Mais nous y sommes attentifs »*, assure Henri Malberg, conseiller de Paris. *« Nous avons mis le doigt sur des thèmes que le PS n'abordait pas avec une réflexion sur la politique urbaine. Aujourd'hui, ses élus nous consultent car ils se sont rendus compte que nous mordions aussi sur leur électorat »*, souligne Fabrice Piault. Jean-Marie Le Guen a ainsi mis en place des réunions régulières avec les responsables d'association de son secteur avant chaque séance du conseil d'arrondissement.

Consciente de leur force, les associations entendent bien jouer un rôle dans les prochaines échéances municipales. Si pour certaines, leur stratégie n'est pas encore arrêtée, elles envisagent toutes d'être présentes en interpellant les candidats. *« Comme à chaque élection, nous enverrons un questionnaire aux candidats sur les projets de la mairie et sur nos propositions. On fera ensuite connaître leurs prises de position »*, explique Janine Régnaud. Même idée pour Onze de Pique, Tam-Tam, et la Bellevilleuse. Mais certaines veulent aller plus loin en envisageant de se présenter avec le sigle CLAQ. Le président de la coordination s'interroge sur la meilleure solution entre une liste propre, une liste unitaire avec des élus de plusieurs courants de l'opposition ou encore une présence sur une liste unique pour parvenir à se faire élire.

Un tel engagement ne semble pas encore majoritaire, mais le débat traverse toutes les associations. *« La question peut se poser si nous ne trouvons pas dans les programmes des partis politiques des idées qui correspondent à ce qu'on souhaite »*, estime Eric Galmot. *« Est-ce qu'on doit appeler à soutenir tel ou tel candidat ou présenter une liste fédérant des associations pour suppléer les politiques ? Personnellement, je ne le souhaite pas. L'important c'est qu'il y ait des élus à l'écoute de ce que l'on dit »*, souligne de son côté le président de Tam-Tam. Même point de vue pour Janine Régnaud qui, en avouant que certains adhérents pensent à se présenter, craint l'éparpillement des listes.

Sylvia Zappi

A un an de son ouverture

LA « FAC PASQUA » CHERCHE SES MARQUES

Le pôle universitaire privé des Hauts-de-Seine est toujours en quête de partenariats avec des établissements publics et des entreprises

L'UNIVERSITÉ « zéro défaut » promise par Charles Pasqua, fruit d'un aménagement bien ordonné du territoire, connaît quelques cahots. Au début de l'année 1992, lors de la présentation de son projet de pôle universitaire, le président du conseil général des Hauts-de-Seine annonçait qu'à la sortie « 90 % des étudiants auront leur diplôme, 100 % des diplômés trouveront un emploi ». A l'époque, l'université publique était considérée comme un repoussoir. Deux ans – et 1 milliard de francs – après ces déclarations, et un an avant l'ouverture, le succès de l'« école départementale » paraît plus incertain.

Après le refus du conseil régional de financer des logements sociaux dans la commune de Courbevoie prioritairement destinés aux étudiants du « pôle » (*le Monde* des 10 et 11 avril), ses initiateurs pourraient essuyer un nouveau revers. La tentative de séduction de l'université publique risque, en effet, de tourner court. Recherche d'honorabilité, d'enseignants ou de label pour ses diplômes ? Le conseil d'administration de l'université Paris-VI Pierre-et-Marie-Curie tergiverse, en tout cas, devant l'offre de coopération avancée par Michel Barat, le directeur général du « pôle ».

Ce contretemps pourrait compromettre une ouverture qui a déjà été retardée d'un an, par rapport au projet de rentrée initialement annoncé par Charles Pasqua. L'université départementale, un ensemble de 50 000 mètres carrés, en voie d'achèvement à la Défense, ouvrira finalement ses portes à la rentrée 1995.

« Nous aurions pu commencer provisoirement dans des bureaux de location, se défend M. Barat, *mais nous avons choisi d'accueillir tous les étudiants et toutes les formations dans des locaux fin prêts. »* Cet établissement devrait, à terme, en compter cinq mille, dont deux mille, environ, seront inscrits dans des « établissements accueillis ». L'Ecole supérieure de commerce extérieur, l'Ecole supérieure des techniques aérospatiales et la Business School de l'université Ann Arbor du Michigan devraient louer des locaux sur le site.

Des participations en nature

Plusieurs instituts (transport et logistique, management des activités culturelles, de l'environnement, ingénierie de projet, etc.), dépendant directement du pôle, y seront créés, mais la « faculté » proprement dite, divisée en deux filières – technologie d'une part, commerce et gestion de l'autre –, n'accueillera que deux mille quatre cents étudiants, qui s'acquitteront de 30 000 francs de frais de scolarité.

L'investissement de 1,2 milliard de francs est assuré en totalité par le conseil général des Hauts-de-Seine. *« Le département le moins pauvre de France*, ironise M. Barat : *un budget de 7 milliards de francs, égal au produit intérieur brut de la Grèce. »* En 1994, le conseil général a consacré 600 millions de francs au pôle, les trois quarts de son budget pour l'enseignement. Le budget de fonctionnement est estimé à 400 millions de francs annuels. *« C'est l'équivalent de celui de l'université de Nanterre, qui accueille trente-cinq mille étudiants »*, relève avec amertume Denis Abecassis, vice-président de cet établissement public.

Pour régler cette note, le « pôle » disposera de plusieurs moyens de financement : la *« ressource étudiante »*, comme la définit M. Barat, représentera, en régime de croisière, 90 millions de francs. Cet ancien grand maître de la Grande Loge de France, agrégé de philosophie, compte également sur la location et les prestations offertes aux établissements associés et sur la participation financière de diverses entreprises qui voudraient prendre part à la Fondation Léonard-de-Vinci.

Pour l'heure, parmi les membres fondateurs, Alcatel-Alsthom aurait signé pour un total de 2 millions de francs, répartis sur cinq ans. Des négociations sont en cours avec les partenaires « petits » (moins de 200 000 francs) et « grands ». Si Jean Peyrelevade, PDG du Crédit lyonnais, siège au conseil scientifique et pédagogique du « pôle » – tout comme Serge Tchuruk (Total) et Antoine Guichard (Casino) –, cela ne signifie pas que la banque financera des activités pédagogiques. *« Ce serait de la provocation de le demander »*, reconnaît M. Barat. Ces participations hypothétiques représenteront, tout au plus, quelques dizaines de millions de francs par an.

Restent donc à trouver plus de 200 millions de francs. M. Barat prévoit une *« régressivité de l'apport des Hauts-de-Seine »*, autour de 60 millions de francs en l'an 2000. Il sollicitera donc l'ensemble des collectivités territoriales et compte bien avoir sa part dans la ligne budgétaire réservée par le ministère à l'enseignement supérieur privé. Il espère – mais *« ne table pas »*, sur – une modification législative du financement du supérieur. *« Les cinq premières années*, reconnaît-il, *vont être difficiles. »*

« Effet de label »

Sur le plan pédagogique, les programmes commenceront après le baccalauréat et iront jusqu'au troisième cycle et aux études doctorales. Ils devraient *« offrir des sorties vers les entreprises »*, aux niveaux bac + 3, bac + 4 et bac + 5.

La commission des titres d'ingénieur tout comme les organismes consulaires, ne devraient pas se prononcer sur la reconnaissance des diplômes avant plusieurs mois, mais une campagne de recrutement des étudiants sera lancée dès la rentrée. La conclusion d'accords avec des établissements prestigieux, et l'« effet de label » escompté, constituent donc une nécessité.

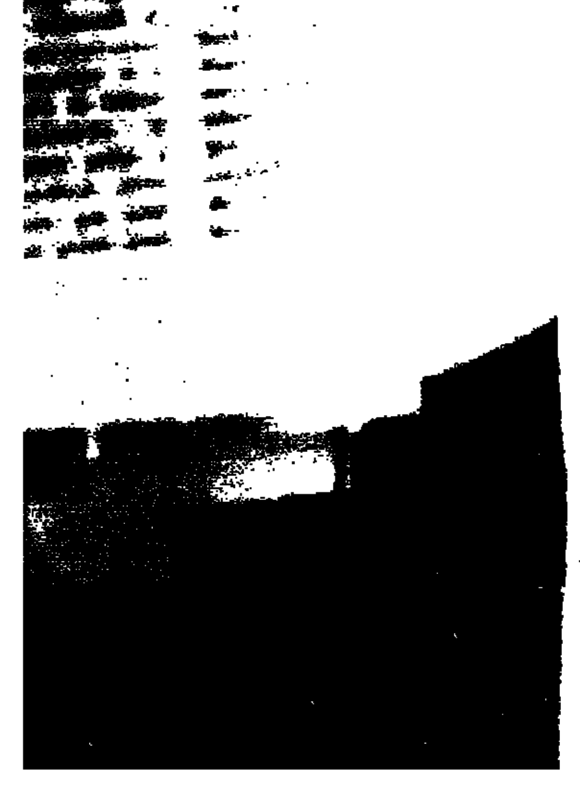
Au terme de la première réunion de son conseil scientifique et pédagogique, le 26 mars dernier, le « pôle » annonçait avoir *« conclu et signé des accords de partenariat pour créer en commun ses activités de recherche et ses formations de troisième cycle »* avec l'Ecole nationale des arts et métiers (ENSAM), l'Institut national de recherche informatique et automatique (INRIA), Paris-VI et, à l'étranger, avec le Politecnico de Turin et l'université de Brighton pour des formations biculturelles, qui concerneront soixante étudiants. L'INRIA, soufflent les mauvaises langues, a peut-être trouvé là un moyen d'éviter quelques délocalisations... Avec l'ENSAM, il s'agit de protocole d'accords, mais rien de définitif n'est encore signé.

A Paris-VI, des projets de coopération sont engagés de longue date par le président, Jean-Claude Legrand. Une première convention engageait l'université à fournir une série de prestations – 6 500 francs par journée de formation – en vue de définir en commun des programmes. Un protocole d'accord signé le 23 novembre 1993 évoquait une *« coopération de moyens »* et une *« coopération finalisée »*, consistant à offrir, à partir de septembre 1995, deux formations de troisième cycle en commun, en ingénierie informatique et en mathématiques.

M. Legrand voit dans ces coopérations une *« attitude pragmatique et utilitaire, exempte d'idéologie »*, *« un gage d'ouverture à l'entreprise et de meilleure insertion professionnelle pour les étudiants »*. Il préfère, dit-il, engager l'institution, plutôt que laisser la place à des *« initiatives personnelles »* d'enseignants séduits par les sirènes du privé. La commission des statuts de l'université a estimé, cependant, qu'il était urgent d'attendre que le « pôle » soit doté d'une personnalité juridique et d'objectifs mieux identifiés. Une première réunion, houleuse, du conseil d'administration le 20 juin a contraint le président à différer le vote d'une semaine.

Dans la communauté universitaire, cette proposition de coopération est reçue avec beaucoup de circonspection. Certains entendent refuser toute compromission avec le privé ; d'autres soulignent que le public dispose déjà du réseau d'entreprises dont le pôle se targue ; d'autres encore, les yeux rivés sur l'ascension de M. Pasqua, lorgnent sur l'après-1995 et seraient ravis qu'un refus motivé par des considérations strictement juridiques ménage l'avenir.

Hervé Morin



La réalisation des grands axes de circulation, que le gouvernement

LES VOIES DE LA DISCORDE EN ILE-DE-FRANCE

La création de plusieurs infrastructures rencontre l'opposition d'élus et d'habitants

CHRISTIAN LEYRIT commence à douter. Le directeur des routes au ministère de l'équipement se demande s'il est encore possible d'imaginer des infrastructures importantes en Ile-de-France. Même là où ses services veulent construire en tunnel ce qui était prévu en viaduc il y a quelques années, comme dans l'Ouest parisien, les oppositions locales se déchaînent.

Ce fonctionnaire ne peut chasser de son esprit les scènes auxquelles il a assisté, jeudi 9 juin, au Palais des congrès à Versailles. Un millier de personnes ont perturbé une réunion publique d'information organisée par la commission d'enquête sur le bouclage à l'ouest de la capitale, par un tunnel justement, de la rocade A 86. Ces manifestants étaient venus de la cité royale et des communes résidentielles des environs. *« Lorsque les opposants au projet disent regretter l'insuffisance de la concertation, ils oublient de dire que personne n'a pu s'exprimer. La directrice régionale de l'équipement a été insultée. Les intervenants n'ont voulu entendre aucun des arguments des défenseurs du projet soumis à enquête publique*, raconte M. Leyrit. *La plupart des perturbateurs ont même demandé que le bouclage soit abandonné. »*

Pour le préfet des Yvelines également, *« la forme prise par ces réactions est inadmissible »*. Claude Erignac est arrivé il y a moins d'un an dans le département. Il s'était préparé à affronter d'importantes difficultés quand il a été chargé de coordonner l'enquête sur le projet de bouclage : *« Responsables socio-économiques ou élus, tous mes interlocuteurs demandaient à l'Etat d'assumer ses responsabilités. Pour tous, il fallait trouver des solutions car le département, avec ses dizaines de bouchons quotidiens, est devenu le champion du kilomètre arrêté. »*

Très vite après la nomination de M. Erignac, le gouvernement devait prendre des décisions pour permettre d'engager les travaux de bouclage de l'autoroute A 86 à l'ouest de Paris. S'appuyant sur les résultats d'une expertise commandée par le conseil régional, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, annonçait que le tracé de deux tunnels à péage allait être soumis à enquête publique.

La deuxième rocade, située à quelques kilomètres du boulevard périphérique, est en effet interrompue entre Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et Pont-Colbert, à la sortie de Versailles (Yvelines). Des dizaines de milliers de voitures s'éparpillent chaque jour dans les réseaux locaux pour tenter d'échapper aux embouteillages qui se forment sur les axes principaux. L'incontournable traversée de Versailles est un cauchemar pour nombre d'automobilistes.

L'enquête publique s'est achevée le 11 juin. Les chiffres qui viennent d'être communiqués au préfet des Yvelines prouvent qu'elle a rencontré un écho exceptionnel. Sur les 300 000 habitants des communes concernées – dix dans les Yvelines, cinq dans les Hauts-de-Seine –, vingt-quatre ont pris connaissance des dossiers dans les mairies et les préfectures, et 16 500 ont formulé des observations, pour l'essentiel défavorables au projet.

Elus contre le péage

Pendant toute l'enquête d'utilité publique, la mobilisation des associations hostiles au projet a été très forte. Les actions spectaculaires ont cependant été rares : calicots sur les ponts de l'autoroute A 13 et affichettes sur les arbres menacés. Mais les associations ont tenté de démonter, point par point, les solutions techniques retenues en soulignant leurs conséquences pour l'environnement et les riverains.

La quasi-totalité des élus rejettent aussi le principe du péage, qui devrait être d'environ 25 francs pour une dizaine de kilomètres. Ce principe d'égalité, alors que le reste de la rocade est gratuit, pourrait être défendu par Jacques Baumel (RPR), maire de Rueil-Malmaison, dans un recours devant le tribunal administratif. Il est vrai que le passage de l'A 86 en souterrain à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne), décidé par MM. Bosson et Giraud, président (RPR) du conseil régional, à la veille du dernier débat budgétaire de cette instance, devrait coûter 2,5 milliards de francs aux contribuables.

Tout en s'affirmant *« farouche partisan du bouclage rapide de l'A 86 »*, Franck Borotra (RPR), président du conseil général des Yvelines, reprend à son compte quasiment tous les reproches qui sont faits à la solution retenue par les pouvoirs publics : *« La concertation n'a été que formelle. On n'a pas levé l'hypothèque sur l'autre solution proposée par les élus de l'ouest parisien. Le conseil général des Yvelines n'a pas été consulté, alors que ce tracé aura des conséquences sur le trafic des voiries départementales. »* En accord avec André Damien (UDF-CDS), maire de Versailles, Franck Borotra se déclare également opposé au *« diffuseur »* prévu dans la ville. *« Assuré »* du soutien du ministre de la culture, il refuse cet ouvrage dans un site classé qui risque, selon lui, d'attirer de nouveaux flux de circulation dans la ville.

M. Borotra considère aussi que l'échangeur prévu à Jouy-en-Josas aura des conséquences catastrophiques pour les riverains. L'association Josas Développement, regroupant sept établissements réputés parmi lesquels HEC ou le centre de recherche de l'INRA, vient de lui apporter son soutien en déclarant que *« l'Etat se dispose allègrement à retenir un projet ruineux et dévastateur pour l'environnement »*.

A un an des élections municipales, la levée de boucliers est unanime chez tous les maires des communes concernées. Les autres élus de la région gardent un silence prudent. En apportant un soutien *« réservé »* au projet actuel, Pierre Lequillier (UDF-PR), maire de Louveciennes et député des Yvelines, apparait isolé. Seuls les maires de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud craignent avec lui que le retard apporté n'aggrave les conditions de circulation dans leurs communes.

Il n'y a guère que les milieux économiques regroupés autour de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles pour soutenir un projet *« indispensable pour les activités et les emplois de l'ouest parisien »*. De nombreuses entreprises, dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en particulier, se déclarent pénalisées par les difficultés de circulation dans la région.

Ces menaces sur l'activité économique sont un argument de plus pour le préfet des Yvelines. M. Erignac ne doute pas de voir le commissaire-enquêteur donner un avis favorable au projet à la fin de l'été. Il espère que le gouvernement pourra donner l'ordre aux tunneliers de commencer à creuser dans un an. *« L'immobilisme est facteur de désordre »*, estime aujourd'hui le représentant de l'Etat dans les Yvelines.

Si ces travaux sont un jour menés à leur terme, le préfet des Yvelines n'en aura pas pour autant fini avec les dossiers difficiles. Au bout du département, la mobilisation est aussi forte contre un autre projet d'autoroute. Il s'agit de boucler la troisième rocade entre les Yvelines et le Val-d'Oise. Cette Francilienne est bien avancée à l'est et au sud de la région, mais reste à faire au nord et à l'ouest.

Mobilisation autour de la Francilienne

Le conseil général de l'Essonne et le conseil régional n'ont pas attendu les crédits de l'Etat pour financer à parité le tronçon entre l'aéroport de Roissy et les abords de Cergy-Pontoise. Il reste à terminer la liaison entre cette ville nouvelle et celle de Saint-Quentin, deux des pôles de développement économique importants de la région.

Le financement est trouvé puisque ce tronçon sera lui aussi concédé. Les tracés proposés sont par contre rejetés par des associations de riverains appuyés par leurs élus. Les manifestations se multiplient et devraient provoquer de nombreuses perturbations dans la région jusqu'au début de l'été. Car pour ce bouclage, contrairement à l'A 86, les pouvoirs publics n'ont pas encore voulu trancher. Pour la première fois dans la région, la direction régionale de l'équipement (DRE) applique la méthode prévue par la circulaire Bianco pour mettre au point un tracé. Une procédure de concertation, surveillée par une commission de trois « sages », est donc mise en place depuis le 7 avril par le préfet des Yvelines, qui a également la charge de coordonner ce projet (*le Monde* du 13 avril).

Cette procédure a été rendue nécessaire par l'abandon du projet initial, à quelques semaines des dernières élections législatives. En difficulté dans les Yvelines face à Pierre Cardo (RPR), Michel Rocard avait alors demandé à M. Bérégovoy d'abandonner un tracé qu'il avait pourtant soutenu quand il était premier ministre. En vain, puisque le maire de Conflans-Sainte-Honorine devait être battu par celui de Chanteloup-les-Vignes. Le député a pris la tête du Collectif des élus contre l'autoroute (CECA). celui-ci regroupe des conseillers généraux, régionaux et des maires de la majorité ou écologistes. Michel Valade (PC), maire de Pierrelaye (Val-d'Oise), participe aux réunions du CECA sans y adhérer. L'association est également soutenue par Jean Bardet (RPR), député du Val-d'Oise. Ils s'opposent tous au tracé initial, comme le fait avec vigueur le Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A 184 (COPRA), qui déclare dans son dernier tract : *« Nous combattrons jusqu'à la victoire finale pour refuser tout projet d'autoroute en zone urbanisée. »*

Les membres du CECA ont pu constater, dans le dossier qui vient de leur être remis, comme à tous les élus de la région, que ce tracé garde la faveur de la DRE. Celle-ci a pourtant scrupuleusement respecté les règles de la circulaire Bianco en comparant les alternatives possibles pour le passage de la Francilienne dans cette région. Aucune hypothèse n'est exclue, y compris celle de ne pas boucler la Francilienne et de réaliser une liaison ferrée. Selon la DRE, ce transport en commun attirerait trop peu de trafic pour être rentable. Comme serait peu utilisé un contournement par le nord qui rallongerait le trajet de plus d'une vingtaine de kilomètres.

Cette hypothèse a pourtant la faveur du maire de Chanteloup et de ses amis. *« Nous défendons une solution qui passe en dehors des zones urbanisées. Elle coûtera moins cher à construire et évitera des bouchons comme celui qui ne manquera pas de se créer dans la traversée de la forêt de Marly*, explique Pierre Cardo. *Mais ce projet d'autoroute a été conçu il y a trente ans et ne constitue pas une bonne réponse aux difficultés de circulation actuelles. Les populations de la région ne seraient sans doute pas opposées à l'aménagement de plusieurs routes départementales. »*

Le fuseau nord-ouest, c'est-à-dire la dernière hypothèse étudiée par le ministère de l'équipement, a provoqué une émotion considérable dans la région. En annonçant qu'il était prêt à démissionner de la présidence du conseil général du Val-d'Oise si elle est retenue, Jean-Philippe Lachenaud (UDF) a voulu en être l'interprète : *« Il est inconcevable de vouloir traverser le site d'Auvers-sur-Oise, le parc régional du Vexin, qui doit bientôt voir le jour, ainsi que les villes de Verneuil et de Vernouillet. »*

Jean-Philippe Lachenaud est aujourd'hui sceptique sur l'efficacité de la procédure utilisée par les pouvoirs publics : *« Cette concertation a ouvert chez la plupart des personnes concernées l'espoir de voir le problème reporté ailleurs ou plus tard. »* Cette préoccupation rejoint celle du préfet des Yvelines. *« Il est sans doute préférable que l'Etat se prononce pour un tracé, conçu avec le plus de précautions et d'intégration dans l'environnement possible*, estime M. Erignac. *Il y a un moment où l'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts locaux. »*

Blocages au conseil régional

De nombreux autres projets de routes suscitent de graves conflits locaux dans la région. La perspective d'un échangeur sur l'autoroute à péage A 14, en voie d'achèvement entre Orgeval et la Défense, oppose le maire de Montesson et celui du Vésinet (Yvelines). En Seine-Saint-Denis, le projet de doublement de la Francilienne, déjà saturée, met aux prises les élus locaux de plusieurs communes. Certains souhaitent cette liaison pour désengorger leur voirie locale, d'autres, restés à l'abri de ces encombrements, ne veulent pas en entendre parler.

La polémique suscitée par le projet du conseil général de l'Essonne de créer une liaison entre Massy et la Francilienne n'aurait de chances de s'apaiser que s'il se confirme que les financements ne peuvent être réunis. L'opposition est cependant aujourd'hui exemplaire entre Paul Loridant (PS), maire des Ulis, et Christian Schoettl (divers droite), maire de Janvry et président du district de Limours. Ce dernier refuse avec énergie un tracé qui passe au milieu de communes rurales. *« Cette route passerait à travers les terres agricoles les plus riches du département, alors qu'elle est destinée à desservir les zones industrielles et commerciales des Ulis »*, proteste M. Schoettl.

De son côté, Paul Loridant estime que les habitants du canton de Limours sont de *« faux ruraux »* et que l'agriculture en aura disparu dans les prochaines années. *« On ne peut pas renforcer uniquement les voies urbaines existantes. Les communes moins développées doivent prendre leur part de nuisances. Les nouveaux logements sociaux, que je suis prêt à accueillir, ne pourraient d'ailleurs plus se faire avec cette route. »* Et Paul Loridant demande aux élus qui lorgnent sur sa taxe professionnelle s'ils sont prêts à partager avec lui les problèmes sociaux auxquels il doit remédier aux Ulis.

Révélateur des tensions locales et des conflits d'intérêt, le débat sur les routes trouve un écho au conseil régional. Que ce soit dans les débats budgétaires ou dans la préparation du contrat de plan Etat-région, les écologistes, qui permettent à Michel Giraud de gouverner, ont toujours fait de la priorité aux transports en commun un préalable. Il est probable que le vote du contrat négocié avec l'Etat sera rendu difficile par le non-respect de cette priorité par l'Etat.

Selon Janick Giroux (Yvelines), les Verts ne voteront sans doute pas le contrat dans l'état actuel du projet. Son groupe négocie actuellement une diminution des crédits routiers de la région pour que soit respectée la priorité aux transports en commun. A Génération Ecologie, les réserves sur le projet de contrat de plan sont encore plus nettes. *« Si la région respecte ses engagements en contractualisant d'un seul coup tous les crédits prévus sur les routes, l'Etat est très loin de l'objectif que nous voulons atteindre. D'autant que ne figurent pas les investissements privés sur les ouvrages concédés »*, explique Michel Vampouille (Val-d'Oise).

Les socialistes du conseil régional ne sont pas en reste pour contester les investissements routiers. Christophe Caresche (Paris) vient de créer l'Association contre les autoroutes souterraines dans le centre de l'agglomération parisienne (ACASCAP). *« Le projet de schéma directeur du gouvernement socialiste n'excluait pas les voiries souterraines à condition qu'il n'y ait pas de financement public. Cette précaution n'existe plus dans le schéma routier qui vient d'être imposé par l'Etat. Ainsi, ces voies souterraines mobiliseront des financements considérables, autour de 100 milliards de francs, qu'il serait plus urgent de consacrer aux transports collectifs »*, explique M. Caresche.

Comme les écologistes, les socialistes remettent en cause les choix de la DRE dans la région. *« Pourquoi tenter d'imposer des solutions à des populations qui n'en veulent pas. Il faut plutôt se demander si les nouvelles infrastructures n'incitent pas à l'usage de la voiture individuelle »*, assure M. Caresche. Au conseil régional, l'exécutif répond que l'Ile-de-France est une des métropoles qui consacrent le plus d'investissements aux transports collectifs. Pour les techniciens qui conseillent Michel Giraud, il est indispensable de construire les chaînons manquants des rocades pour décongestionner les voiries locales.

Dans son bureau du ministère de l'équipement, Christian Leyrit observe avec perplexité cette gigantesque bataille. *« Pendant les vingt prochaines années, 80 % des nouveaux déplacements en Ile-de-France seront des trajets d'une banlieue à une autre. Dans la plupart des cas, les transports collectifs ne pourront pas les assurer*, explique M. Leyrit. *On va vers une asphyxie générale des réseaux routiers et donc de l'économie de la région si on ne réalise pas rapidement les infrastructures majeures qui sont aujourd'hui contestées. »*

Christophe de Chenay

En projet / En service
A 86
La Francilienne
Réseau national
Autoroutes concédées
(Projets du ministère de l'équipement - janv. 1994)

LA GUERRE DES AUTOROUTES

Suite de la page I

Cependant, les horreurs accumulées sur le réseau routier ancien n'autorisent pas toutes les expériences en terrain vierge. Les constructeurs d'autoroute privilégient trop souvent les ouvrages d'art et les prouesses architecturales, aux dépens du tracé dans le milieu naturel... et des riverains sacrifiés à l'intérêt général.

C'est pourquoi l'on observe des réactions de rejet en différents points du territoire. Dans le cas de l'autoroute A 16, entre Calais et Boulogne, la résistance de la présidente du conseil régional, Marie-Christine Blandin (Verts), a contraint les aménageurs à se surpasser pour faire admettre le tracé retenu. Les travaux de la liaison Nantes-Bordeaux sont bloqués parce que les défenseurs de l'environnement refusent la traversée du Marais poitevin et que les habitants de la banlieue de Niort ne veulent pas d'autoroute à leur porte. Les citoyens de Langeais, dans le Loir-et-Cher, ont obtenu, finalement, que l'axe Angers-Tours ne passe plus sous leurs fenêtres, au pied du château, en empiétant sur le cours de la Loire.

L'autoroute A 14 est toujours bloquée par la terrasse du château de Saint-Germain. La liaison Gap-Sisteron hésite entre la montagne vierge, difficile, mais réclamée par les élus au nom du désenclavement, et le tracé, plus classique, de la route Napoléon (*le Monde* « Heures locales » daté 22-23 mai 1994). Quant à l'axe Pau-Saragosse, *via* le tunnel routier du Somport, il fait craindre à certains la transformation de la vallée d'Aspe en « couloir à camions », même si le ministre de l'environnement, Michel Barnier, jure ses grand dieux que l'autoroute s'arrêtera à Oloron.

Rien n'irrite davantage M. Barnier que le reproche d'appartenir à un gouvernement de bétonneurs. *« Nous n'avons lancé aucune autoroute nouvelle*, dit-il. *M. Balladur n'a fait qu'accélérer l'exécution d'un programme arrêté il y a huit ans. Nous avons lancé, au contraire, l'étude des « autoroutes ferroviaires », et le projet de loi Pasqua prévoit de transférer des recettes autoroutières en faveur du rail. »* L'accélération, on l'a vu, rencontre des résistances opiniâtres. Quant à *« la nécessité stratégique du rééquilibrage rail-route »*, qu'évoque M. Barnier et que soutient officiellement son collègue de l'équipement, Bernard Bosson, elle attendra le bon vouloir des parlementaires.

Roger Cans

voulait accélérer, se heurte à la résistance des défenseurs de l'environnement

LA BATAILLE DE LANGEAIS RECOMMENCE

LES *défenseurs de* Langeais croyaient avoir définitivement *perdu* la guerre de l'autoroute ; ils n'avaient perdu qu'une bataille. *Alors qu'il* paraissait acquis que le double ruban de béton de l'autoroute A 85, qui devait relier Tours à Angers, traverserait la ville *et la couperait* des rives de la Loire, le gouvernement a décidé d'ouvrir une nouvelle enquête publique sur un tracé alternatif évitant l'agglomération.

Ainsi, se trouve relancée une polémique qui agite ce paisible chef-lieu de canton depuis cinquante-huit ans ! Langeais n'a que 4 150 habitants, mais bénéficie d'un site et d'un patrimoine bâti que bien des cités lui envieraient. Au XVe siècle, Louis XI fit bâtir là, sur la rive droite de la Loire, un château dominant les eaux. *Aujourd'hui propriété* de l'Institut de France, ce monument qui *semble protéger les vieilles* demeures l'environnant, attire, chaque *année*, 150 000 visiteurs.

Mais sur l'étroite bande de terre le *séparant du fleuve*, les ingénieurs ont dû se résoudre, faute d'espace, à faire passer successivement la nationale 152 et une voie ferrée. Déjà, en 1936, les Langeaisiens demandèrent que l'on dérive au moins la route. Non seulement on n'en a rien fait mais, depuis les années 70, le conseil général d'Indre-et-Loire veut la doubler d'une voie rapide reliant Tours à Angers. Ce projet fut refusé en son temps par le Conseil d'Etat, mais pour forcer le destin, André-Georges Voisin (RPR), alors président de l'assemblée départementale, fit construire un pont qui resta longtemps sans objet. Son « grand dessein » a été repris par l'*État sous forme* d'une autoroute de 95 kilomètres, *présentée comme « un maillon essentiel du schéma routier national »*.

Nouvelle enquête publique

Le tracé préféré par les ingénieurs de l'équipement va au plus court, sur 15 kilomètres, tranchant la ville. Il la sépare pour toujours des bords de Loire alors que les cités riveraines tentent de reconquérir leurs berges. Un autre cheminement, un peu plus long, pourrait passer au nord, en large courbe, sur un plateau couvert de landes, de taillis, mais aussi par la forêt de Rochecotte. Il redescendrait ensuite dans la vallée en menaçant quelques cépages d'un vin de Loire.

Le maire de Langeais, l'Institut de France, les associations locales (SOS Val-de-Loire et Loire Vivante), des associations nationales de défense du patrimoine, le ministère de l'environnement, puis les commissaires-enquêteurs et le Conseil d'Etat lui-même se sont prononcés en faveur de cet itinéraire. Mais, en 1990, l'intervention de l'Office national des forêts (alors dirigé par Georges Touzet, *propriétaire dans le secteur, et présidé* par Jean-Louis Bianco, qui était également secrétaire général de la présidence de la République) fit choisir le premier tracé (*le Monde* du 31 août 1993). C'est Michel Rocard, premier ministre, qui signa, le 7 janvier 1991, le décret d'utilité publique. Manifestations et recours ultérieurs n'y purent rien changer.

Pour apaiser les esprits, on promit qu'on étudierait la couverture de l'autoroute, sur plusieurs centaines de mètres, dans la traversée de la commune. *Cette solution* fort coûteuse (un supplément de *400 à 500 millions de francs*) est toujours envisagée.

Mais, au mois de mars, au cours d'une conférence de presse, Bernard Bosson, ministre de l'équipement des transports et du tourisme, et Michel Barnier, son collègue de l'environnement, ont provoqué la surprise. Le tracé nord sera à nouveau soumis à enquête publique au premier semestre 1995.

Aussitôt, les forestiers, les chasseurs et quelques propriétaires particuliers qui se croyaient débarrassés de l'autoroute ont protesté. Le gouvernement fera son choix, *l'an prochain*, cette fois définitivement. Car de part et d'autre de *Langeais*, vers Tours comme vers Angers, les engins ouvrant l'autoroute sont au travail. *Il faudra bien* y ajouter le chaînon manquant.

Marc Ambroise-Rendu

Trois tracés autour de Niort

L'autoroute des estuaires, censée relier Calais à Bayonne, rencontre un obstacle de taille à la hauteur de Niort : le Marais poitevin. Erigé en parc naturel régional en 1979, le marais est donc protégé par une charte qui, théoriquement, garantit un développement respectueux de l'environnement. Pourtant, subventions agricoles aidant, les *prairies naturelles ont été* drainées et plantées de maïs ou de *tournesol, de sorte que le parc* régional n'a plus de marais que *le nom, hormis une zone encore* sillonnée de petits canaux ombragés, qu'on appelle la Venise verte.

En 1990, les services de l'équipement présentent un tracé d'autoroute qui écorne ce qui reste de marais humide en empiétant sur la Venise verte. Curieusement, le conseil d'administration du parc entérine comme un seul homme la mutilation de son territoire... et *déclenche la colère de Brice* Lalonde, alors ministre de l'envi*ronnement, qui retire son label* au parc l'année suivante.


AFP
Lors d'une visite dans les Deux-Sèvres en 1992, François Mitterrand a *dénoncé « les fonctionnaires qui adorent le béton »*.

Délibération interministérielle

L'élue de la circonscription, Ségolène Royal (PS), monte aussi au créneau pour défendre « son » marais. Ancienne chargée de mission à l'Elysée, le député socialiste utilise ses relations pour éloigner l'autoroute de son cher canton de Melle. Elle réussit même à faire venir le président de la République qui, un jour de février 1992, conclut sa visite par une nasarde contre *« les fonctionnaires qui adorent le béton et les lignes droites ». Comme pour l'autoroute* A 14 *en* forêt de Saint-Germain, dans les Yvelines, le président intervient sur place et en personne pour faire reculer le béton.

Ebranlés par le courroux *présidentiel, les services de* l'équipement présentent donc *une solution de rechange* à leur premier tracé : l'A 83 pourrait passer plus près de Niort, dans la banlieue de Saint-Liguaire, mais les résidents de cette commune ne l'entendent pas ainsi, et une levée de boucliers se dresse contre le projet d'autoroute suburbaine. Dilemme pour les aménageurs : comment contenter à la fois le ministre de l'environnement – Mme Royal, justement, a succédé à M. Lalonde –, la population locale... et la volonté des ser*vices de l'équipement de couper* au plus court pour relier les *estuaires de l'arc atlantique ?*

En juillet 1992, nouvelle donne *pour les décideurs* : le parc naturel régional du Marais poitevin choisit un nouveau président, Dominique de La Marti*nière, conseiller régional* (RPR), assisté d'un élu charentais de Génération Ecologie, Francis Georgel. Les deux hommes se déclarent *résolus à sauver* le Marais poitevin, mais l'opposition au tracé de Saint-Liguaire contraint le nouveau ministre de l'équipement, Bernard Bosson, à abandonner cette solution et à ouvrir une nouvelle enquête pour le tronçon en litige entre Benet, en Vendée, et la jonction avec l'A 10 (Paris-Bordeaux).

Dès lors, deux écoles s'affrontent : celle de l'équipement, qui souhaite un tracé *direct par le sud, quitte à empiéter* sur la Venise verte. En ce cas, *il serait aménagé en bord d'auto*route une sorte de maison du *parc permettant de découvrir* les merveilles cachées de la Venise verte... L'autre école est représentée par l'administration de *l'environnement et son chef*, Michel Barnier, ainsi que par Mme Royal. *Tous deux, sans se* concerter, prônent un tracé nord qui *rallonge l'autoroute mais* l'éloigne des zones sensibles.

En mars 1994, MM. Bosson et Barnier, côte à côte, font le point sur le programme autoroutier. Tout en se déclarant d'accord pour parler finalement d'une seule voix au nom du gouvernement de la France, ils avouent leur différend sur le tracé de la traversée de Niort. Le ministre de l'équipement penche pour le tracé sud, direct, et le ministre de l'environnement défend le tracé nord, un peu plus long. *« Nous choisirons le meilleur tracé, le plus protecteur »*, *affirme M.* Bosson. L'affaire est en délibéré.

R. C.

LE TUNNEL DE LA VALLÉE AUX OURS

L'IDÉE de relier Pau à Saragosse par un tunnel routier sous le col du Somport (Pyrénées-Atlantiques) est née en 1987 dans l'esprit d'un Espagnol, Fermin Molina, responsable de l'équipement de la province d'Aragon. A Bordeaux, Bayonne et même Pau, on ne l'accueillit pas d'emblée très favorablement. Il fallut l'approbation du préfet de l'époque, puis celle de Maurice Faure en 1988, alors ministre de l'équipement, et enfin celle du commissaire bruxellois aux infrastructures européennes, pour que le projet sorte des cartons.

Dès lors, les choses allèrent très vite. Trop vite peut-être. Les promoteurs du tunnel routier, en Espagne comme en France, se lancent dans les études techniques avec le même enthousiasme que celui des pionniers du chemin de fer, au siècle dernier. Un plan de financement cohérent est aussitôt *mis sur pied : 68 % pour* l'Espagne, 32 % pour la France, avec *une aide subtantielle* de la Communauté européenne (1). *Poussés par les Espagnols*, réputés peu sensibles aux problèmes de l'environnement, les « pères » français du tunnel omirent de prendre quelques précautions utiles. C'était d'autant plus fâcheux que, dans le même temps, des fonctionnaires européens traçaient, à grands coups de crayon, des autoroutes sur tous les espaces vierges du continent.

A un moment donné, des études prospectives firent état d'un projet autoroutier en vallée d'Aspe par le Somport, tracé sur l'axe européen E7. Personne en Béarn ne songeait vraiment à une autoroute dans ce couloir étroit. Et puis, pour quel trafic ? On se contenta donc de faire inscrire au schéma directeur national des routes *l'élargissement de* la RN 134, ainsi qu'une bretelle autoroutière *entre Pau et Oloron pour* désenclaver le Haut-Béarn.

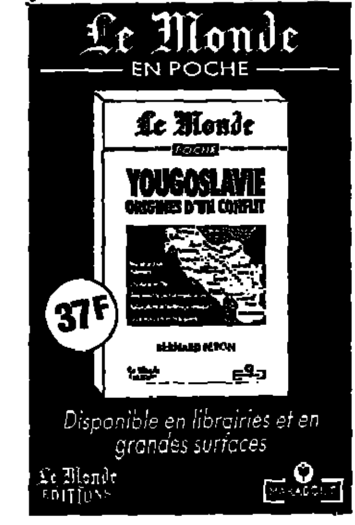
Les associations de protection de la nature adhérant à la charte des Pyrénées avaient initialement approuvé le projet du tunnel. Ils lui reconnaissaient en effet l'avantage de drainer l'essentiel du trafic sous la montagne, et donc d'éviter le franchissement du col au beau milieu du parc national. Mais les projets européens de liaisons autoroutières internationales commencèrent à les inquiéter. Certains crurent que le tunnel n'était qu'un première étape avant la mise en autoroute de la vallée d'Aspe, l'un des derniers refuges de l'ours. Aux écologistes s'ajoutèrent les nostalgiques de la ligne de chemin de fer Oloron-Canfranc (Espagne), désaffectée depuis 1970. Tous se mirent à réclamer son rétablissement, plutôt que l'ouverture d'un second tunnel qui ferait la part belle aux camions.

Chasseurs mécontents

Sous les assauts conjugués des défenseurs de l'ours (SEPANSO, ARTUS); du comité des habitants de la vallée d'Aspe et des écologistes menés par Eric Petetin – un alternatif bordelais installé avec sa communauté dans une gare désaffectée de la vallée –, l'administration et les élus donnèrent d'abord l'impression d'être tétanisés par les attaques dont le tunnel était l'objet. Les promoteurs du tunnel furent tellement désarçonnés qu'ils eurent du mal à mettre en avant leurs arguments : intérêt économique d'une liaison tout temps ; maintien de la route nationale élargie, mais sans autoroute ; survie de l'ours compromise de toute façon dans les vingt ans à venir, selon les experts.

En même temps, l'administration de l'environnement, sous la direction de Brice Lalonde, multiplia les interdits et les zones protégées en faveur des ours (2), provoquant l'ire des chasseurs béarnais, des montagnards, des forestiers et des bergers. *L'orage gronda* souvent dans les vallées d'Aspe et d'*Ossau*.

Autre colère, des élus cette *fois, provoquée* un beau jour d'août 1990 par Brice Lalonde, *lorsqu'il s'avise que la tête nord du* tunnel débouchait à la limite du parc national. Il fallut organiser à Matignon, en pleine période estivale, une réunion interministérielle pour trouver un compromis, en l'occurrence le déplacement de l'entrée du tunnel à cinquante mètres hors du parc.



La présence d'un ingénieur-paysagiste

Le 13 août 1990, le préfet des Pyrénées-Atlantiques signait l'arrêté de déclaration d'utilité publique du Somport, tant attendue par les *élus béarnais. Las ! Le* 2 décembre 1992, le tribunal administratif de Pau, suivant en cela l'argumentation développée par les associations anti-tunnel, annulait l'arrêté d'utilité publique, estimant que l'étude d'impact ne répondait pas aux exigences des *directives européennes*. L'article 3 de la directive de 1985 stipule en effet que doivent être évalués les effets directs d'un ouvrage (entreposage des déblais, par exemple) mais aussi les effets indirects (comme la fréquentation de la vallée).

Une étude d'impact fut donc réalisée dans les mois qui suivirent, donnant lieu à une nouvelle enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Après avis favorable du Conseil d'État, le 20 septembre 1993, le décret de déclaration d'utilité publique était signé cette fois par le premier ministre, le 18 octobre 1993. Après cinq *années de manifestations*, d'escarmouches et de batailles juridiques, les travaux du tunnel pouvaient commencer.

Le 22 mai 1994, alors que le creusement du tunnel vient à peine *de commencer, plus de deux mille* opposants se rassemblent pour *manifester sur le site. Les clôtures* sont forcées et s'ensuivent quelques *échauffourées et arrestations*. En ce début d'été, cependant, les travaux de percement du tunnel vont bon train aux Forges d'Abel, à une cadence de 7 à 10 mètres par jour.

De leur côté, les espagnols ont commencé le creusement de l'ouvrage. Quant aux services de l'équipement des Pyrénées-Atlantiques, échaudés par les péripéties de ces dernières années, ils travaillent avec un ingénieur-paysagiste désigné par le ministère de l'environnement sur tous les projets d'amélioration de la RN 134 en vallée d'Aspe. La concertation conduite par le préfet est engagée avec la population valléenne sur tous les schémas de déviation. On essaie, cette fois, de faire de cette vallée symbolique un exemple d'aménagement réussi.

de notre correspondant à Pau
Jean-Michel Guillot

(1) Le coût des travaux du tunnel du *Somport, long de 8,6 km (5,9 en* Espagne, 2,7 en France) a été estimé au départ à 1 150 millions de francs. En ce qui concerne la section française *(370 millions) l'Etat prend en charge*, 136 MF, le département, 34,4 MF, la *région 31,6 MF et l'Europe 98 MF*.

(2) En août 1990, Brice Lalonde avait signé un arrêté ministériel mettant en réserve 6 500 hectares dans les vallées d'Aspe et d'Ossau.



Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, *Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,* Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire *général de la rédaction*
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

LA GUERRE DES AUTORO

Après l'Alsace et la Nouvelle-Calédonie

« BOOM » DE LA PROVENCE AU JAPON

Les récits de voyage d'un auteur anglais ont répandu la vogue du midi de la France chez les agents de voyages de Tokyo et d'ailleurs

LE Japon connaît une nouvelle mode : la Provence. Les Provençaux ont tout intérêt à renforcer leurs structures d'accueil, car les engouements nippons s'expriment souvent de manière massive. Signe de ce « boom » provençal : une émission de télévision consacrée au Midi a été récemment diffusée à une heure de forte écoute. La jeune présentatrice partait sur les traces de Peter Mayle, l'auteur anglais dont les « travel books » sur la Provence ont connu un immense succès à l'étranger. Au Japon notamment.

La traduction de *A Year in Provence* dépasse les quatre cent mille exemplaires, et le second volume, *Toujours Provence*, obtient un succès comparable. Le « boom » avait été soutenu par la diffusion, en janvier dernier, de l'adaptation télévisée du premier livre par la BBC. La venue de Peter Mayle au Japon, invité par l'agence de voyages Vita, qui la première sentit les frémissements du marché, a accentué le phénomène.



Cet engouement a immédiatement poussé d'autres agences de voyages à proposer toutes sortes d'itinéraires assortis de randonnées et de rencontres avec les plaisirs de la Provence sur le thème : « Moi aussi, je veux devenir un vrai Provençal. »

Phénomène de mode, certes, l'enthousiasme pour la Provence correspond à une quête d'un ailleurs, d'une douceur de vivre, où l'imaginaire a sa part, mais aussi à un changement dans les mentalités du touriste nippon, qui cherche des itinéraires plus personnalisés et qui voyage davantage individuellement. Au départ, l'éditeur des livres de Peter Mayle visait un public de jeunes ; ils touchent aussi, en fait, leurs aînés.

Le « réservoir » d'Osaka

Le voyage, comme genre littéraire, remonte à l'orée de la littérature nippone et est lié à la notion de lieu célèbre (*meisho*), consacré comme tel soit par sa beauté, soit par les histoires qui y sont attachées. L'utilisation du guide de voyage est une pratique plusieurs fois séculaire au Japon : apparu avec la grande vogue des pèlerinages d'autrefois, il fournissait déjà un fatras d'informations sur les manières de se comporter, mais aussi les mets et les coutumes du lieu, les auberges et les fêtes, car la pérégrination était aussi une grande occasion de plaisirs pour des population sédentaires. Aujourd'hui, on ne compte pas les magazines, les livres ou les émissions télévisées consacrés au voyage.

Le Japon est un pays où la rotation des modes connaît un rythme effréné. Après une envolée vertigineuse, elles retombent parfois aussi vite. C'est pourquoi la Maison de la France à Tokyo (organisme de promotion du tourisme français) et les compagnies aériennes (à commencer par Air France) s'emploient à soutenir cet attirance pour la Provence par des actions concrètes de promotion, notamment dans la région d'Osaka, dont le nouvel aéroport, qui ouvrira en septembre, sera en mesure de traiter un flux de six millions de passagers par an sur les lignes internationales (vingt-quatre heures sur vingt-quatre). Osaka est un « réservoir à touristes » peut-être pas suffisamment exploité à l'étranger.

Il y a eu, dans le passé, des modes comparables à la vogue provençale : celle de l'Alsace, par exemple, au milieu de la décennie 1980, lancée par un feuilleton télévisé (*Sous le ciel bleu d'Alsace*), mais qui, faute de « tuteur », est retombée. Plus durable est celle de la Nouvelle-Calédonie créée, elle, par un livre à succès d'un auteur japonais, *l'Ile la plus proche du paradis*. Pour entretenir le « boom » provençal, les éditeurs prévoient de nouvelles publications de récits de voyage et de recettes de cuisine.

Au cours de la *Golden Week*, période de vacances annuelles allant du 29 avril au 5 mai, le nombre des voyages de Japonais en Provence a été multiplié par trois. Ce sont des débuts encourageants.

de notre correspondant à Tokyo
Philippe Pons

Huit millions de lecteurs

LES PETITES ROUTES DE L'INFORMATION

A côté des autoroutes il y a les voies « secondaires », les chemins vicinaux de l'information que sont les hebdomadaires locaux

LA presse hebdomadaire régionale (PHR) est le Petit Poucet de la presse. Le Petit Bleu des Côtes-d'Armor (« dit ce que les autres taisent... »), *le Bulletin d'Espalion (« hebdomadaire d'information aveyronnais, journal fondé en 1838 »)*, *la République de Seine-et-Marne, le Courrier de Paimbœuf, la Gazette de Montpellier, l'Eclair du Gâtinais, l'Eveil de Pont-Audemer, la Manche libre*, etc., trois cent quatre-vingts titres parsemés dans toute la France, à l'abri des puissants quotidiens régionaux. Ils tirent de deux mille à soixante mille exemplaires ; ils sont indépendants, familiaux ou rattachés à un petit imprimeur ou à groupe de presse, modernes ou artisanaux ; ils ont cent cinquante ans ou... quelques mois.

Aujourd'hui, la PHR est en train de se débarrasser de son image vieillotte de « presse du terroir ». Selon une étude réalisée avec le soutien du service juridique et technique de l'information (SJTI), sa diffusion globale est de 2,6 millions d'exemplaires, et son lectorat est de huit millions de personnes. Des journaux se créent toujours, comme *la Semaine du Pays basque* ou *Oise-Hebdo*, les derniers-nés. Son implantation locale forte en fait souvent un concurrent envié de la presse quotidienne régionale. Certains titres ont, dans leur zone de diffusion, des taux de pénétration plus importants que leurs voisins quotidiens. Cela a d'ailleurs incité *Ouest-France, Sud-Ouest, la Voix du Nord* et les journaux du groupe Hersant à constituer leurs réseaux d'hebdomadaires régionaux.

En Haute-Savoie, *le Messager* vient d'être racheté par *la Voix du Nord*, venu loin de ses terres ferrailler avec le groupe Hersant, propriétaire de ses concurrents, *Nord-Eclair* et *Nord-Matin*. Bernard Mossu, qui vient de prendre sa retraite après quarante ans passés à la tête du *Messager*, a préféré cette solution « nordiste », qui garantissait mieux l'indépendance du titre qu'un passage dans le giron du *Dauphiné libéré*, tout en reconnaissant que son offre était moins intéressante que celle du groupe Hersant.

Le renouveau de la presse hebdomadaire s'observe depuis trois ans. Le nouveau président de la PHR, Jean-Pierre de Kerraoul, ne correspond pas vraiment à l'image que l'on peut se faire du « cousin de province ». Propriétaire de plusieurs hebdomadaires du Nord et d'*Art-Press*, mensuel culturel d'avant-garde, il cultive l'éclectisme et l'efficacité. Désormais, la PHR multiplie les initiatives pour se faire connaître, pour organiser une solidarité entre les titres, pour rechercher ensemble de la publicité, pour sauvegarder leur indépendance face aux difficultés économiques.

« Mission de service public »

Car la presse hebdomadaire régionale souffre, comme les autres journaux, mais son faible tissu économique – elle est essentiellement constituée de PME – la rend encore plus fragile. Son congrès annuel, réuni les 9 et 10 juin à Fontainebleau (Seine-et-Marne), était centré sur le rôle de la PHR dans l'aménagement du territoire. M. de Kerraoul a insisté sur le rôle de ce média comme *« facteur d'équilibre intra-régional »*, car il est *« très exactement à l'échelle des petites régions, des bassins de vie, c'est-à-dire de ces unités territoriales, actuellement, les moins armées et qui justifient le plus profondément l'action de l'Etat »*.

Dans une communication adressée lors de la clôture du congrès, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a salué *« la véritable mission de service public »* de la PHR, avant d'annoncer qu'*« un mécanisme spécifique d'aide à l'investissement, dans la presse hebdomadaire locale, sera intégré dans l'ensemble des propositions discutées lors du débat national* [sur l'aménagement du territoire] *et fera l'objet d'une étude approfondie par la DATAR »*.

C'était l'une des revendications du syndicat pour remédier à la fragilité des entreprises. Ce n'était pas la seule. M. de Kerraoul a fait part au ministre de la communication, Alain Carignon, de son inquiétude à propos du décret sur la publicité des radios locales privées, qui risquent de *« déstabiliser un marché déjà ébranlé par trois années de crise »*. Lors de l'ouverture du congrès, M. Carignon a assuré que la publicité locale sera réservée *« aux services qui diffusent réellement des programmes d'intérêt local, en limitant de plus la durée des messages »*.

Ce problème s'avère particulièrement épineux dans un contexte de récession : en 1993, les recettes publicitaires de la PHR ont diminué de 7,6 %. Une autre question, moins évoquée lors de ce congrès, concerne la concurrence de la presse gratuite et surtout de la « presse officielle », qu'elle soit municipale, départementale ou régionale. Si la PHR n'est pas toujours d'une grande impertinence envers les élus locaux, ceux-ci ont quand même tendance à préférer leurs bulletins municipaux. Les éditeurs reprochent donc aux élus de faire de la rétention d'information au bénéfice de leurs propres organes de communication.

La concurrence est surtout rude sur le plan publicitaire. Les entreprises et les commerces sollicités par un démarcheur de la mairie n'osent pas refuser de passer un encart publicitaire dans le bulletin municipal. Du coup, cela échappe au journal local. Le problème se complique quand ces concurrents officiels et officieux sont les pouvoirs publics, qu'il faut solliciter pour obtenir des aides dont la PHR a besoin pour survivre. Pour que les futures « autoroutes de l'information » ne se développent pas, selon l'expression de M. de Kerraoul, *« au détriment des bretelles de sortie, des nationales, des départementales ni même des chemins vicinaux sans lesquels les citoyens, où qu'ils demeurent, ne sont jamais desservis »*.

Alain Salles

VU DE CLERMONT-FERRAND

Destin

VALÉRY GISCARD D'ESTAING sera-t-il candidat à l'Elysée en 1995 ? Les récentes interventions de l'ancien président de la République – dont et surtout la dernière, sur TF 1, le 22 juin, lors de l'émission de Guillaume Durand « Les coulisses du destin » –, relancent la question dans tous les milieux de Clermont-Ferrand. Sachant, désormais, que le président du conseil régional d'Auvergne *réserve sa réponse*, sans éloigner pour autant l'éventualité de sa candidature, l'opinion clermontoise s'interroge : s'il renonce à tenter une deuxième fois le destin, conduira-t-il en personne la liste UDF-RPR à l'élection municipale de Clermont-Ferrand en juin 1995 ?

Bien des signes avant-coureurs le laissent penser, en premier lieu le fait que, dès 1982, il n'avait pas hésité à reprendre de zéro son *cursus*, accédant ainsi à la présidence de la région au détriment de la majorité socialiste, en 1986, deux ans après avoir retrouvé son mandat de député de la troisième circonscription du Puy-de-Dôme. Autre signe : son *« implication »* – le terme est de lui – dans la campagne municipale qui s'annonce.

Très critique, depuis une année, sur la politique menée par le maire socialiste de Clermont-Ferrand, Roger Quilliot, il n'a pas hésité, dans un entretien accordé au journal *la Montagne*, à déclarer : *« La métropole régionale tire l'Auvergne par le bas... »* Avant même d'avoir obtenu officiellement des instances nationales RPR et UDF l'investiture pour arrêter la liste d'union à Clermont-Ferrand, M. Giscard d'Estaing a installé, en juillet 1993, un cercle de réflexion regroupant quelque soixante-dix personnes de sensibilités diverses qui, depuis, travaille sur un projet pour la ville.

Ce cercle clermontois, qu'il préside et dont son fils, Louis Giscard d'Estaing, est membre à part entière, remettra ses conclusions dès l'automne aux politiques figurant sur la liste UDF-RPR.

JEAN-PIERRE ROUGER

TGV-EST

Le débat continue en Champagne-Ardenne

PLUS la date de lancement de l'étude publique du TGV-Est se rapproche (début septembre), plus les inquiétudes ou les réclamations, voire les mécontentements, s'affirment : la préparation du train à grande vitesse se révèle difficile en Champagne-Ardenne. Les négociations butent à la fois sur le tracé et sur la participation financière des collectivités impliquées. Personne, dans la région, n'entend aller au-delà de la contribution initiale, fixée depuis plusieurs années à 500 millions de francs pour l'ensemble de la région, mais que vaut cette somme en 1994 ? Quant au tracé, il continue d'alimenter la polémique en amont de Reims et au sud de l'agglomération rémoise. La commune de Bezannes, lieu d'implantation de la future gare d'interconnexion, refuse le TGV sur son territoire, et Jean Falala, maire (RPR) de Reims, prête une oreille plus qu'attentive à ses réclamations. – *(Corresp.)*

L'exercice du droit de préemption

LES SOCIALISTES DÉNONCENT LES PRATIQUES DU MAIRE D'AMIENS

L'« audit » demandé par Gilles de Robien (UDF-PR) n'a pas suffi à calmer les critiques sur les opérations immobilières de la ville

C'est désormais entendu : la municipalité d'Amiens exerce son de droit de préemption d'une façon qui manque d'orthodoxie. En passant commande d'un « audit » sur ces agissements, Gilles de Robien, maire (UDF-PR) d'Amiens et député de la Somme, espérait sans doute limiter la mauvaise publicité que pouvaient lui attirer des révélations, qui avaient commencé à la suite d'une plainte liée à une transaction immobilière (*le Monde*-« Heures locales » daté 29-30 mai), mais, pour le groupe socialiste et radical de gauche, mené par Francis Lecul (PS), l'affaire pouvait difficilement en restait là.

Le 14 juin, lors d'une conférence de presse, M. Lecul a décliné les griefs qu'il formule à l'encontre de la ville d'Amiens. Bien souvent, a-t-il dénoncé, la motivation d'achat par la commune s'est révélée imprécise, ce qui entache *« d'une illégalité totale »* les décisions prises. Il reproche, ensuite, à la municipalité d'avoir payé, à l'occasion d'une vingtaine d'opérations immobilières, en 1992-1993, des honoraires de négociations qui n'étaient pas dus. M. de Robien, selon M. Lecul, souhaite faire croire qu'il aurait lui-même décelé des pratiques irrégulières dans cette affaire de préemption, auxquelles il a mis un terme. Or, d'après l'ancien député socialiste, le premier magistrat a été contraint de porter le dossier à la connaissance de ses administrés parce qu'un agent immobilier avait lui-même décidé de le mettre sur la place publique. Ce dernier a déposé, en outre, une plainte qu'il a confiée à un avocat bien connu, Mᵉ Jacques Vergès.

« En réalité, Gilles de Robien a caché délibérément au conseil municipal la situation, estime M. Lecul. *Ainsi, il ne lui a pas fait part de l'« audit » qu'il avait confié à un cabinet privé. C'est une démarche de défiance vis-à-vis de la chambre régionale des comptes, qui peut parfaitement être saisie par la ville d'Amiens pour effectuer gratuitement une mission identique. »*

Je t'avais prévenu que ce ne serait pas facile.

Sergueï 94.

Délégation générale au maire

Le porte-parole socialiste conclut à l'entière responsabilité de M. de Robien, ainsi qu'à celle de Jean-Claude Broutin, conseiller municipal (UDF-CDS) délégué à l'urbanisme : le premier *« parce que depuis le 7 février 1991 il a confisqué le pouvoir de contrôle du conseil municipal de la ville d'Amiens sur le droit de préemption en se faisant attribuer une délégation générale »* et en n'exerçant aucune surveillance pendant quatre ans ; le second *« parce qu'il occupe des fonctions d'adjoint au maire auxquelles il n'a pas droit »*.

En effet, en raison de la loi sur le cumul des mandats, M. Broutin, déjà conseiller général *et conseiller régional, avait dû se* démettre de son poste de premier adjoint à Amiens, mais M. de Robien l'avait nommé, aussitôt après, conseiller municipal délégué à l'urbanisme. Les socialistes contestent ce choix et en appellent à l'article L 122-11 du code des communes, qui ne justifie une délégation à un conseiller municipal qu'en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints.

Le groupe PS-MRG du conseil municipal d'Amiens demande donc soit la démission de M. Broutin de ses fonctions de conseiller municipal délégué, soit le retrait de sa délégation. Il réclame aussi à M. de Robien la restitution au conseil municipal de la délégation que ce dernier avait obtenue en 1991. En outre, il voudrait que le maire engage toutes les procédures nécessaires afin d'obtenir des agents immobiliers les commissions indûment perçues. Il estime que le préfet doit ordonner une enquête administrative sur les conditions dans lesquelles le contrôle *a posteriori* de l'Etat s'est exercé *« sur les décisions du maire entachées d'irrégularité »*.

L'opposition socialiste et radicale de gauche souhaite, en outre, que la chambre régionale des comptes se saisisse du dossier des transactions immobilières de la ville d'Amiens et s'intéresse, plus largement, aux conditions dans lesquelles des contrats de concession ont été accordés à des sociétés privées (restauration scolaire, palais des congrès). Enfin, M. Lecul observe qu'il ne s'agit en aucun cas de mettre en doute l'honnêteté de M. de Robien et de M. Broutin, ni de leur reprocher un enrichissement personnel.

Il n'empêche : M. de Robien, candidat très probable à un second mandat, peut être gêné par cette affaire, lui qui s'est fait le chantre d'une gestion municipale rigoureuse depuis 1989, date de son arrivée à la mairie d'une ville dirigée, avant lui, par une équipe communiste.

de notre correspondant à Amiens
Michel Curie

Héritage des lois de Bismarck

LE RÉGIME SOCIAL SPÉCIFIQUE DE L'ALSACE DEVRAIT ÊTRE MODIFIÉ

Les parlementaires tentent d'instaurer une instance régionale de gestion, mais les partenaires sociaux ne sont pas tous d'accord

« Un salarié alsacien paie de sa poche, en moyenne, 4 %, de ses dépenses de santé, contre, aujourd'hui, 32 % de l'autre côté des Vosges » : Daniel Lortihois, secrétaire de l'Union régionale CFDT, connaît bien le « secret » de ce calcul : il a consacré un livre (1) au régime local d'assurance-maladie applicable dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Cette spécificité régionale (le « MA *bis* », en jargon de la Sécurité sociale) fonctionne comme un régime complémentaire obligatoire. Son mécanisme est simple : en échange d'une surcotisation sur les seuls salaires (aujourd'hui de 2,15 %), le « MA *bis* » complète les remboursements du régime général jusqu'à 90 % de la dépense pour les médicaments et les soins ambulatoires, jusqu'à 100 % pour toute hospitalisation.

Héritier des lois sociales de Bismarck, à l'époque où l'Alsace-Moselle appartenait à l'Allemagne, le régime local a été maintenu dans les trois départements, notamment en 1946. Il s'applique aux assurés de huit caisses primaires, actifs, retraités ou ayants droit du secteur privé, mais aussi d'une frange importante du secteur public. Le régime, qui devrait encaisser, en 1994, 2 milliards de francs, n'est pas en déficit. Depuis quelques années, il a pu reconstituer son fonds de réserves, et table, cette année, sur 400 millions de francs de bénéfices grâce à la hausse des cotisations décidée en 1993.

Cependant le « MA *bis* » a des soucis. Le premier vient de son grand frère : chaque fois que le régime général baisse ses taux de remboursement, le régime local doit faire l'appoint. Par ailleurs, il ne maîtrise pas la hausse rapide du forfait hospitalier qu'il rembourse aux assurés. Le régime local ne contrôle pas, non plus, les recettes que sont les cotisations et dont les hausses dépendent du ministre de la santé. Bref, *« il s'agit du classique problème des robinets du primaire*, juge un administrateur de caisse, *mais des robinets dont le débit ne pourrait être modifié que par un plombier habitant à 500 kilomètres et surchargé de travail »*... D'où l'idée, régulièrement suggérée depuis quelques années, de créer une instance régionale de gestion du régime, qui puisse à la fois moduler les cotisations et éventuellement modifier les prestations. En 1990, à la demande du ministre de la santé, Claude Evin (PS), Raymond Baltenweck, alors président du comité économique et social d'Alsace, l'avait proposé dans un rapport sur le régime local. Il estimait aussi possible d'introduire une modeste cotisation patronale (au maximum de 0,25 %).

Des désaccords

Resté lettre morte alors, son rapport réapparaît alors que plusieurs parlementaires alsaciens veulent profiter du projet de loi portant additifs à la loi d'organisation de la Sécurité sociale pour créer cette fameuse instance régionale de gestion et son conseil d'administration et pour permettre à celle-ci de fixer le taux des cotisations dans une fourchette établie par décret. En effet, l'actuelle structure de coordination entre les huit caisses, sans aucun pouvoir, s'est aussi révélée sans efficacité.

Les partenaires sociaux, en Alsace, ne sont pas unanimes. Le premier clivage est sans surprise : il oppose les syndicats aux employeurs sur l'éventuelle cotisation patronale. Pour l'instant, ce désaccord a été mis un peu entre parenthèses, même si la CGT régionale « enfonce le clou » à chaque occasion. *« Les employeurs d'Alsace-Moselle font des économies sur les cotisations aux mutuelles ou pour les accidents du travail, à cause du droit local »*, fait remarquer son secrétaire régional, Hubert Riedinger, qui refuse l'argument d'une distorsion de concurrence avec les employeurs d'outre-Vosges.

Un fossé s'est creusé, en outre, entre l'alliance syndicale CFDT, CFTC, FEN et CFE-CGC, soutenue par la CGT et le syndicat Force ouvrière. FO refuse la création de l'instance régionale. *« Cela signifierait tôt ou tard une diminution des prestations*, s'indigne Arlette Perrey, *responsable FO en Moselle. Ce qu'il faut pérenniser, c'est le remboursement à 90 % et 100 %. »* Combler les éventuels déficits doit être un devoir du régime général, estime le syndicat FO, comme bien d'autres régimes particuliers.

Ce désaccord est réapparu lors d'un colloque organisé à Strasbourg dans les locaux de l'ENA par l'Institut du droit local alsacien-mosellan (IDL). Il n'empêchera pas un groupe de parlementaires régionaux de défendre leur texte. Cela devrait permettre, aussi, de corriger certaines anomalies de ce régime. Exemple : la situation des ayants droit qui quittent l'Alsace-Moselle à leur retraite, après avoir « surcotisé » durant toute leur vie active. Un arrêt récent de la Cour de cassation confirme que, dans l'état actuel des textes, ils perdent le droit au « sur-remboursement ». Il y a là, reconnaissent tous les partenaires sociaux, une profonde injustice, mais la corriger coûtera cher.

de notre correspondant à Strasbourg
Jacques Fortier

(1) *Des chemins différents pour la solidarité*, de Daniel Lortihois ; Strasbourg, 1993. Disponible à la CFDT-Alsace, 10, rue des Bateliers, 67085 Strasbourg Cedex. Tél. : 88-36-13-96 (100 francs + frais de port).

Mémoire

ORLÉANS SE SOUVIENT DE JEAN ZAY

Le ministre de l'éducation du Front populaire, assassiné par Vichy, était député du Loiret, ce qui ne plaisait pas à tout le monde

D'Orléans, Jean Zay avait coutume de dire qu'il connaissait *« toutes les pierres et tous les visages, ceux des vivants et ceux des morts »*. Le maire de la ville, Jean-Pierre Sueur (PS), a rappelé le lien qui unissait le ministre du Front populaire à sa ville natale, lors de l'hommage solennel qui lui a été rendu en présence du président de la République, le 20 juin, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son assassinat par la Milice de Vichy (*le Monde* du 22 juin). Il aura fallu cinq décennies pour que la cité de Jeanne d'Arc reconnaisse Jean Zay non seulement comme l'un des plus brillants, mais simplement comme l'un des siens, sans réserve.

Jean Zay était né à Orléans le 4 août 1904. Son père était rédacteur en chef du *Progrès du Loiret*, le quotidien républicain de la ville, et sa mère était institutrice. Très vite, il signe des articles dans le journal paternel, mais fonde une revue, *le Grenier*, avec des étudiants – dont Roger Secrétin, qui sera maire en 1959 –, où le ton est évidemment plus libre. On y brocarde la Fête de Jeanne d'Arc le 8 mai, sommet de la saison orléanaise, son cortège sans fin, où *« la foule voit défiler ses maîtres, le crâne jaune de sueur, le col ramolli, les pieds lourds et meurtris »*.

Après des études de droit, il s'inscrit au barreau d'Orléans en 1928, plaide avec succès aux assises, et son cabinet d'avocat est bien vite un des plus fréquentés de la ville. Déjà, la politique l'absorbe, et l'ascension est fulgurante. Il est adhérent du Parti radical depuis 1925, a ressuscité la section d'Orléans des Jeunesses laïques et républicaines, et en 1932, à vingt-sept ans, il est élu député de la première circonscription du Loiret. Réélu en 1936, il devient conseiller général en 1937. Le voilà, à trente et un ans, ministre du gouvernement du Front populaire, présidé par Léon Blum.

« L'opprobre d'un député juif »

C'est l'apogée politique de Jean Zay dans le département. Il est attentif aux travailleurs, soucieux que justice leur soit rendue, mais le message marxiste lui est profondément étranger. *« Quand il a été nommé ministre, j'avais sept ans*, se souvient Michel Guérin, communiste, maire de Saran, dans l'agglomération orléanaise. *Je garde l'image de mon père débouchant du champagne. A l'époque, on n'en ouvrait pas souvent... »* Il y a toujours eu une mémoire populaire de Jean Zay à Orléans, mais sa trajectoire trop parfaite a aussi suscité la haine.

Dès 1932, lors de la campagne qui voit sa première élection à la députation, le *Journal du Loiret* s'est déchaîné : *« La cité de Jeanne d'Arc, ô ironie suprême, ô infamie, ô déchéance inconcevable, subira-t-elle l'opprobre d'un député juif ? »* L'historien Antoine Prost, qui préside l'Association des amis de Jean Zay, explique aujourd'hui : *« Il résumait tout ce que la droite vichyssoise détestait. Juif par son père, protestant par sa mère, ouvertement franc-maçon, il témoignait de la capacité de la IIIᵉ République à produire un personnel compétent et responsable. Il n'avait été compromis par aucun scandale et ne devait son succès à aucun marchandage politique ; on ne pouvait le traiter ni par la condescendance, comme les médiocres ou les indécis, ni par le mépris, comme les lâches ou les affairistes. On lui voua donc une haine froide, ainsi qu'à Mandel, et pour les mêmes raisons. »*

« Blum, Raynaud, Daladier, emmenés en Allemagne, survécurent à l'Occupation. Mandel et Zay furent assassinés, rappelle M. Prost. *Ce sont les seuls hommes politiques à qui Vichy ait fait payer de leur vie d'avoir incarné la tradition républicaine et la résistance à Hitler. »*

C'est surtout l'image du ministre du Front populaire, réformateur et unificateur de l'école, qui est parvenue jusqu'à nous. Une démocratie, pensait Jean Zay, ne vaut que par ce que vaut l'éducation de ses citoyens. Ce que l'on sait moins, c'est que Zay, dont les attributions ministérielles s'élargissaient aux beaux-arts – il voulait fonder un ministère de la « vie culturelle » –, a créé le Musée d'art moderne, le Musée des arts et traditions populaires, la Réunion des théâtres nationaux et, aussi, le Festival de Cannes (il devait ouvrir en 1939 et fut annulé à cause de la guerre). Il inventa les « bibliobus », proposa un projet de loi sur les droits d'auteur. Il fut à l'origine du CNRS, et même de l'ENA...

Le 20 juin 1944, trois miliciens viennent extraire Jean Zay de la prison de Riom où il a été jeté par Vichy. Arrêté en 1940 au Maroc, où il était arrivé sur le *Massilia* et où il avait cherché à organiser la résistance pour continuer la guerre, il avait été condamné à la déportation et à la dégradation. Les trois hommes de Vichy sont porteurs d'un ordre de transfert pour la maison centrale de Melun. Zay est matraqué et abattu dans un bois près de Cusset, dans l'Allier. On retrouvera son corps en septembre 1946. L'un de ses assassins, Develle, arrêté en 1948, après avoir avoué le crime, ne sera jugé qu'en 1953 : le tribunal lui accordera les circonstances atténuantes et le condamnera aux travaux forcés à perpétuité.

Le 19 juin 1944 Jean Zay avait écrit à son épouse, mère de deux petites filles : *« Je pars plein de bonne humeur et de force. Je n'ai jamais été si sûr de mon destin et de ma route. J'ai le cœur et la conscience tranquilles. Je n'ai aucune peur. J'attendrai comme je le dois, dans la paix de ma pensée, l'heure de vous retrouver tous. »*

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

▶ ***Souvenirs et solitude*, le livre écrit par Jean Zay en captivité, a été réédité en 1987 par les éditions Alus d'approche (Belgique), avec une préface de Pierre Mendès France, et une introduction et des notes d'Antoine Prost.**
Une exposition « Jean Zay 1904-1944 » est ouverte jusqu'au 30 septembre à la médiathèque d'Orléans.
Les 29 et 30 septembre prochain un colloque est organisé conjointement par l'université Paris-I et par celle d'Orléans. Secrétariat du colloque : Pierre Girard, 4, rue Théophile-Gautier, 45100 Orléans La Source ; tél. : 38-64-20-32.

KOFI YAMGNANE, CONSEILLER GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Le maire de Saint-Coulitz, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'intégration, est l'un des rares socialistes qui progressent dans une Bretagne dominée par la droite.

LES gens de Saint-Coulitz ne sont pas du genre à se perdre en arguties. Si Kofi Yamgnane (PS) a conquis, au mois de mars dernier, ce canton du Finistère qui ne s'était jamais confié jusque-là à un homme de gauche, *« ce doit être parce qu'il est un gars valable »*, dit de lui Jean Le Douy, un des neuf retraités du « conseil des sages » de Saint-Coulitz. Et s'il est, d'abord, devenu leur maire, c'est *« parce qu'il est sympa »*. C'est vrai qu'il est sympathique. La cinquantaine alerte, direct, souriant, bon voisin, chaleureux, cet *« anti-misanthrope »* semble aimer vraiment les gens. Alors, ils sont nombreux à le lui rendre. Kofi Yamgnane est un élu populaire.

La fable du petit paysan africain sorti de sa brousse pour insuffler un peu de vie à un village breton assoupi fait sourire, après coup, ses administrés, comme un bon tour qu'ils auraient joué à une France frileuse. Leur choix de 1989 a rendu célèbre leur commune de trois cent soixante-trois habitants, des Etats-Unis au Japon. Kofi Yamgnane en a gardé une reconnaissance certaine pour les médias, dont il apprécie les projecteurs. Son élection a valu, aussi, à Saint-Coulitz quelques lettres anonymes, aux injures suffisamment aiguisées pour semer le doute chez certains d'entre eux. De sorte que le fait qu'une majorité ait, contre toute attente, décidé d'envoyer leur maire siéger au conseil général les a rassurés.



Militant civique

Depuis son enfance au Togo, les augures du crocodile de Bapuré, toujours favorables, ont rendu Kofi Yamgname optimiste. Ce Breton de première génération est né sous une bonne étoile, et il s'y fie. Peut-être un peu trop : il a eu parfois tendance à se laisser vivre, tandis que veillaient les nombreuses fées préposées à sa réussite. Il y eut d'abord les pères missionnaires, qui ont entraîné le petit Bassar à l'école ; l'administration néocoloniale, qui l'a envoyé étudier à Brest ; son épouse qui lui a fait découvrir la Bretagne laïque. Son destin exceptionnel a rendu l'ingénieur, diplômé de l'Ecole des mines de Nancy, plus sensible aux honneurs qu'au pouvoir. Le fatalisme ne constitue pas une qualité essentielle en politique. Qu'importe, il se présente, avant tout, comme *« un militant civique »*.

En 1991, les bonnes marraines de Kofi Yamgname se sont peut-être montrées un peu trop empressées. La brusque ascension de l'ingénieur, inscrit au Parti socialiste depuis 1983 seulement, a suscité des jalousies. Il s'est vu affublé de quelques surnoms édifiants : le *« caprice de Dieu »* pour sa brusque nomination, par la grâce de l'Elysée, au gouvernement d'Edith Cresson en tant que secrétaire d'Etat chargé de l'intégration ; le *« fils du fils de Dieu »* pour l'amitié qu'il porte à Laurent Fabius. Paradoxalement, les convictions de ce catholique déclaré lui avaient d'abord fait apprécier la rigueur morale d'un Jean-Pierre Chevènement, avec qui il partage le sens des grands principes, mais le nationalisme exacerbé de ce dernier lui a semblé par trop *« ringard »*.

Son intégration réussie lui vaut un coefficient de sympathie qui désarme les critiques, auxquelles un autre que lui serait exposé de la part de ses rivaux socialistes. *« Ce qui, pour beaucoup, est un handicap, constitue pour lui un atout,* glisse Louis Le Pensec (PS), qui a siégé avec lui au gouvernement. *Kofi ne peut pas passer inaperçu... »* En outre, il serait mal venu de s'en prendre à l'un des rares hommes de gauche qui montent dans la région. Sur sa lancée, il pourrait bien, en effet, ravir la circonscription de Châteaulin au député Jean-Yves Cozan (UDF-CDS) aux prochaines législatives. La droite prend la menace tellement au sérieux qu'elle tente d'écarter le maire de Saint-Coulitz de toutes les structures de développement économique du département.

Le modèle africain de régulation sociale

Cependant, ses amis politiques l'assurent, l'ingénieur sait se *« jouer des difficultés de la vie »*. A la chute du gouvernement socialiste, il n'aurait pas consacré une journée à l'amertume des fins de règne, pas connu le moindre début de regret avant de reprendre d'un pas serein le chemin du ministère de l'équipement et de Saint-Coulitz. Voire. *« En tant que ministre des exclus, je n'ai pas été heureux tous les jours »*, confie-t-il. A son arrivée à Paris, les médias lui font vite sentir que sa nouvelle fonction pourrait ne se révéler, au pire, qu'un alibi ; et qu'au mieux elle risquait de le cantonner dans le rôle symbolique et inefficace de héraut des populations immigrées.

Lui qui n'avait tout simplement pas pensé à refuser, c'est le président en personne qui le rassure. Il reste alors à cet élu rural à assimiler, à la fois, le fonctionnement de l'appareil gouvernemental – il s'aperçoit qu'*« un secrétaire d'Etat n'est qu'un super haut fonctionnaire ! »* – et à découvrir les banlieues dures. Des foyers d'immigrés, il n'en connaissait pas en Bretagne.

Il dit avoir manqué de temps et de marge de manœuvre pour agir dans ces univers clos, riches pourtant d'une étonnante vie communautaire. Sur ce thème, il peste : *« Qu'est-ce que c'est que cette civilisation dont on exclut les immigrés, les chômeurs, les vieux ?... Ici seule compte l'économie, pas l'homme. »* A ses yeux, l'Afrique en connaît plus long sur le chapitre de la régulation sociale.

Kofi Yamgnane ne pratique pas, habituellement, la langue de bois. Son appel sans fioriture en faveur de l'émergence d'un *« islam aux couleurs de la France »* avait causé un certain émoi chez les associations antiracistes, mais il semble, curieusement, peu enclin à prendre position sur les événements du continent africain. Alors qu'il y est reçu comme un chef d'Etat et que, proche du président togolais, Gnassingdé Eyadéma, il avait été appelé à l'Elysée lors des convulsions politiques togolaises en janvier 1993, il évite de se prononcer sur les violentes répressions d'alors dans son pays natal. Naturalisé français en 1975, élu breton de l'année 1990, Kofi Yamgname préfère s'étendre sur Saint-Coulitz.

D'ailleurs, c'est promis, il ne briguera pas de mandat de maire ailleurs. Convaincu qu'il n'aurait pu être élu ailleurs que sur la terre des Celtes et des légendes, il souhaite rester là où sa bonne étoile l'a envoyé.

MARTINE VALO

« Le Parti socialiste ne propose plus rien aux Français »

« Quel regard portez-vous sur votre passage au gouvernement ?

– Quand on est secrétaire d'Etat on a le nez contre la vitre. On n'a pas le temps de réfléchir. On ne fait qu'appliquer les quelques idées que l'on avait avant, mais on n'innove plus. En ce qui me concerne j'ai appuyé ma politique d'intégration sur trois points : mieux accueillir, mieux vivre ensemble et promouvoir la citoyenneté. Mieux accueillir à l'école pour la formation, dans la ville pour le logement, le travail ; mieux vivre ensemble, c'est-à-dire apprendre à se connaître, à accepter l'autre tel qu'il est, le respecter, mais ne pas cultiver spécialement sa différence. Et enfin promouvoir la citoyenneté en disant que la loi de la République est unique et identique pour tous.

– Et vous pensez y être parvenu ?

– J'ai plutôt le sentiment d'avoir diffusé quelques idées. Ainsi je viens d'inaugurer une Maison du citoyen, lieu de rencontre ouvert à tous, à Saint-Herblain en Loire-Atlantique, et je vais installer des conseils de sages en Guadeloupe et à Orange...

» J'ai toujours pensé qu'il valait mieux donner la priorité à tout ce qui est dialogue. C'est pour cela que je préférais les médiateurs de quartier à la police. Sur ce plan je m'opposais plus à Paul Quilès et Pierre Joxe, ministres de l'intérieur, qu'à Jean-Louis Bianco, mon ministre de tutelle. Cela dit, un secrétaire d'Etat n'est jamais qu'un super haut fonctionnaire sous la coupe de son ministre. J'ai fait ce que j'ai pu. Et j'ai quelquefois eu l'impression que le gouvernement était un lieu de non-pouvoir.

– Continuez-vous à penser que l'on devrait interdire le port du voile à l'école ?

– L'école ne doit pas être un lieu de prosélytisme. Le foulard met en danger l'école de la République car ce sont les mêmes parents qui refusent de faire tomber le voile et qui ne veulent pas que leurs filles fassent de la gymnastique ou aillent en cours de biologie. La scolarité doit être la même pour tous. Le droit à la différence doit s'arrêter devant la porte de l'école.

– Votre discours sur les droits et les devoirs des citoyens n'a pas toujours été apprécié ?

– Et pourtant, le couple droits-devoirs est indissociable. On ne peut pas dire j'ai droit à ceci sans penser que cela correspond à des devoirs. Tant que les hommes politiques, de gauche et de droite, n'auront pas compris des choses aussi élémentaires, qui s'appliquent d'ailleurs à eux-mêmes, on n'avancera pas dans le débat sur l'intégration.

Je suis un gestionnaire local

– Comment vous situez-vous au sein du Parti socialiste ?

– J'ai voulu être le porte-voix des gens simples. Je ne suis pas un apparatchik, je suis un gestionnaire local. Comme les militants de base, comme la société civile qui a beaucoup espéré en 1981 je ne supporte pas la politique politicienne et les combats souterrains. Mais, cette société civile, le PS ne l'a pas entendue. Après l'échec aux élections législatives de 1993, j'ai cru que le parti allait produire un nouveau projet de société. Finalement entre le congrès et les Etats généraux, Rocard et sa bande ont repris les manettes en main et les courants sont revenus en force. Le Parti socialiste ne propose plus rien aux Français. Nous n'avons plus de projet politique, nous n'avons plus d'utopie.

– Comment comprenez-vous le récent succès de Bernard Tapie ?

– Tapie fait rêver ! Il n'est pas né avec une cuillère en or dans la bouche. Aussi quand il va en banlieue, c'est comme avec moi, les jeunes disent « s'il est arrivé moi aussi je peux arriver ». Il fait rêver et en plus on comprend tout ce qu'il dit, ce qui n'est pas le cas de Rocard. Mais il ne faudrait pas qu'il embarque les Français dans une aventure ou qu'il les mène contre un mur. Il faut les avertir du danger.

– Allez-vous vous représenter à Saint-Coulitz pour les élections municipales ?

– A un moment donné j'ai pensé ne pas solliciter de nouveau mandat que ce soit à Saint-Coulitz ou ailleurs. Il me semblait que douze ans au service de la commune – six dans l'opposition et six en tant que maire – suffisaient. J'ai accompli un certain nombre de choses et bousculé les habitudes en introduisant un système de démocratie directe par le biais notamment des conseils de sages, une structure qui permet de consulter les personnes âgées sur des projets les concernant. Il me semblait qu'il fallait laisser la place à d'autres pour continuer. Mais, finalement j'ai décidé de me représenter à Saint-Coulitz, afin de montrer que mon élection de 1989 n'était pas un accident. Je souhaite ancrer dans la durée le fait que l'on puisse être étranger, noir, vivant dans un tout petit village et être élu maire.

Freiner le dépeuplement des campagnes

– Vous n'êtes pas tenté par une commune plus importante ?

– Beaucoup de mes camarades me demandent de me présenter à Châteaulin, le chef-lieu de canton qui compte 6 000 habitants. Cela permettrait de donner une ville de plus à la gauche. Aux législatives j'y ai obtenu la majorité absolue. Dès le premier tour des cantonales je suis arrivé à 52 % et au second tour mon score atteignait 58 %. Aussi mes camarades me disent : *« Il faut que tu y ailles. »* Mais, j'ai décidé que si je dois être à nouveau maire ce sera chez moi, dans mon village où je vais parfaire mes racines. Cela ne m'empêchera pas de me battre pour que la liste de gauche gagne à Châteaulin.

– Vous êtes conseiller régional et conseiller général dans des assemblées à majorité de droite. Sur quels dossiers pouvez-vous intervenir ?

– On souhaiterait que le conseil régional donne des aides importantes aux entrepreneurs qui viendraient s'installer dans les secteurs qui sont les nôtres : l'informatique, la télécommunication, et qu'il soutienne un peu plus les pêcheurs. En ce qui concerne l'agriculture, je pense qu'il faudrait faire porter les efforts sur les petits exploitants qui polluent moins que ceux qui pratiquent une agriculture industrielle. Cela permettrait aussi de freiner le dépeuplement de la campagne. C'est sur l'environnement que les tiraillements gauche-droite se font le plus sentir. Nous avons réussi à ce que soit organisée une réflexion sur l'eau pure : la protection des sources, l'éloignement des épandages des rivières, l'amélioration de la qualité de l'eau.

– Et au conseil général ?

– Je viens d'y entrer. J'y ai surtout constaté qu'il était difficile d'avoir une vision globale des grands dossiers. Cela étant, je compte bien intervenir sur l'action sociale et la solidarité, un dossier important pour les conseils généraux. Dans mon canton je travaille avec toutes les forces de gauche : communistes, rénovateurs, écologistes. Nous avons travaillé ensemble pour les élections et cela continue. Actuellement nous sommes en train d'élaborer une charte qui sera soumise au conseil général. Je suis très attaché à cette forme de démocratie locale. Nous avons déjà eu une réunion à l'issue de laquelle les militants et les sympathisants se sont partagés en commissions, sur l'agriculture, le tourisme, l'emploi, la solidarité, la formation... La charte devrait être bouclée fin novembre.

– On parle beaucoup dans le Finistère de vos affrontements avec le député UDF, Jean-Yves Cozan.

– Il n'a pas accepté sa défaite aux cantonales. Il est vrai que mon élection était inattendue. Depuis il m'en veut tellement qu'il refuse de me voir siéger au conseil d'administration du parc régional d'Armorique, dont pourtant mon canton dépend. M. Cozan a demandé un vote et bien évidemment les représentants de gauche n'ont pas été élus. M'accepter à ce conseil d'administration revenait pour lui à mettre le loup dans la bergerie. Il n'y a pas seulement le conseil d'administration du parc qui me soit interdit, il y a aussi celui du syndicat mixte de l'Aulne qui a pourtant un centre de production sur ma commune, etc.

» Tout le monde regrette que le consensus qui existait soit rompu, mais pas moi. Cela montre que Cozan est un roitelet qui veut gouverner à sa guise. C'est en plus un clientéliste qui caresse les gens dans le sens du poil. Notamment les régionalistes. Il met le chapeau breton quand il va voir les Bretons, le béret basque pour montrer sa solidarité avec les bretons qui ont hébergé des indépendantistes basques.

– Que pensez-vous du régionalisme breton ?

– Si le régionalisme consiste à vouloir préserver sa culture, sa langue, je suis d'accord. Mais le régionalisme ne doit pas menacer l'intégrité de la République. En Bretagne il y a une multitude d'associations qui travaillent pour la culture et la langue bretonne. J'ai toujours souhaité que l'on fasse une pause. Que l'on se réunisse et que l'on réfléchisse une bonne fois à ce dont on a besoin pour préserver notre culture. Que l'on crée une synergie et que l'on agisse enfin dans le même sens. »

Propos recueillis par
Christiane Chombeau

L' « intégration républicaine »

Quelques jours après la défaite socialiste aux élections législatives, le 29 mars exactement, la fondation que venait de créer le secrétaire d'Etat à l'intégration se voyait reconnaître un caractère d'utilité publique. Kofi Yamgnane quittait le gouvernement, pas la grande cause qu'il était chargé d'y défendre. Il s'agissait d'une sage précaution, à en croire le texte de présentation de la Fondation pour l'intégration républicaine, qu'il préside, texte selon lequel les *« divers organismes en charge de promouvoir les projets d'intégration ont atteint leurs limites d'action compte tenu des missions et des moyens qui leur étaient impartis »* (1).

La fondation, parrainée par quelques grandes entreprises et animée par des bénévoles, dispose, elle aussi, de moyens limités au vu de ses ambitions. Elle s'est donné pour vocation de *« valoriser les apports étrangers dans le patrimoine français »* et, plus précisément, d'*« initier ou de soutenir des projets présentés par les jeunes gens issus de l'immigration »*. Pour l'heure, elle a surtout mené à bien un concours, intitulé « Mémoires des migrations », destiné aux lycéens et parrainé par le ministère de l'éducation nationale.

Pour le reste, elle envisage de produire un disque qui la ferait connaître, d'organiser un « festival de l'intégration », un colloque, etc. Dans un autre registre, la fondation espère pouvoir mettre en place des prêts d'aide à l'insertion économique, un système d'appartements partagés... En attendant, elle s'emploie, plus modestement, à aider les associations qui innovent dans son secteur d'action.

M. V.

(1) Fondation pour l'intégration républicaine, 87, rue de Javel, 75015 Paris. Tél : (16-1) 45-75-79-35.